

J
103
H72
1962
T4A42

CAN. PARL. SENAT. COMITE
SPECIAL D'ENQUETE SUR
L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA.
Délibérations... 1962

DATE

NAME - NOM

JUN 8 1978

Relure Bindaey



Cinquième session de la vingt-quatrième législature
1962

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**

Fascicule 1

SÉANCE DU JEUDI 22 FÉVRIER 1962

Président: l'honorable Arthur M. Pearson
Président suppléant: l'honorable Cyrille Vaillancourt

TÉMOIN:

M. A. T. Davidson, directeur, Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962

26532-0-1

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Basha	Inman	Smith (Queens-Shelburne)
Bois	Leonard	Stambaugh
Boucher	MacDonald	Taylor (Norfolk)
Buchanan	McDonald	Taylor (Westmorland)
Cameron	McGrand	Turgeon
Crerar	Méthot	Vaillancourt
Emerson	Molson	Veniot
Gladstone	Pearson	Wall
Higgins	Power	White—(30)
Hollett	Smith (Kamloops)	
Horner		

(Quorum, 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat:

MERCREDI 7 février 1962.

L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur MacDonald, C.P.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur la question au cours des six sessions antérieures soient déferés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 22 février 1962.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*, Vaillancourt, *vice-président*, Basha, Buchanan, Cameron, Gladstone, Hollett, Horner, Inman, MacDonald, McGrand, Molson, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Veniot et Wall.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial auprès du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

M. A. T. Davidson, directeur de l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles, est interrogé au sujet de l'ordre de renvoi.

A midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, la prochaine séance étant provisoirement fixée au jeudi 1^{er} mars 1962.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 22 février 1962

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 11 heures du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, la séance est ouverte.

Nous avons ce matin comme témoin M. A. T. Davidson qui vient récemment d'être nommé directeur de l'Administration de la mise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles, couramment désignée par le sigle ARDA au Canada. Il revient justement d'une tournée à travers le pays; il s'est entretenu avec les provinces des problèmes pertinents et il a pris des dispositions pour la mise à exécution du programme prévu aux termes de la présente loi.

Je demanderais tout d'abord à M. Davidson de nous faire connaître quelque peu ses antécédents, ses engagements antérieurs et le reste, et de nous dire comment il en est arrivé au poste qu'il détient présentement, et tout cela pour que les honorables sénateurs puissent faire connaissance avec lui.

M. Davidson va en termes brefs se présenter au Comité après quoi il se fera un plaisir de répondre à toute question qui lui sera adressée.

Voulez-vous commencer, monsieur Davidson?

M. A. T. Davidson, directeur de l'ARDA.—Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles: Honorables sénateurs, j'ai été nommé directeur de l'ARDA le 1^{er} décembre 1961.

Le sénateur STAMBAUGH: Pourriez-vous nous faire quelque peu l'histoire de l'ARDA?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Laissez-le tout d'abord vous parler de ses antécédents personnels.

M. DAVIDSON: Je suis géographe de profession, ce qui est quelque chose d'inusité, et en cette qualité il est probable que je vais m'engager dans une discussion portant sur l'aspect géographique de la question. Il n'y a pas trop de géographes au Canada. Je suis diplômé de l'Université Queen et de l'Université de Toronto et la plus grande partie de mon expérience a été acquise dans le domaine de l'administration des ressources. J'ai été sous-ministre des Ressources naturelles en Saskatchewan pendant cinq ans, de 1953 à 1958. J'ai quitté la Saskatchewan en 1958 pour entrer au service du gouvernement fédéral à titre de chef de la Division des ressources au ministère du Nord canadien où j'ai occupé ce poste à venir jusqu'au 1^{er} décembre de l'année dernière.

Le sénateur VAILLANCOURT: Venez-vous de la campagne ou de la ville?

M. DAVIDSON: Je suis né à Fort William en Ontario. J'ai vécu trois ans sur une ferme dans le comté de Bruce.

Le sénateur MACDONALD: Quel âge aviez-vous lorsque vous avez quitté la ferme?

M. DAVIDSON: Neuf ans.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Monsieur le président, il nous intéresserait d'apprendre de M. Davidson quelles matières il a étudiées alors qu'il était à l'université. Était-ce l'agriculture ou quelque autre discipline?

M. DAVIDSON: Non, je n'ai pas fait d'études en agriculture. A l'université j'ai étudié l'économie politique et l'histoire et à Toronto, la géographie avec spécialisation en la matière dite organisation régionale. La seule formation spéciale que j'aie en agriculture est celle que j'ai reçue en économie agricole.

Le PRÉSIDENT: Y a-t-il d'autres questions? Si non, M. Davidson pourrait peut-être passer à son mémoire.

M. DAVIDSON: Honorables sénateurs, je dois avouer que je n'ai pas préparé de mémoire officiel pour la présente séance. Je n'étais pas sûr avant ce matin que l'on me demanderait de comparaître devant vous aujourd'hui. Je suis arrivé par avion de Washington tard hier soir et j'ai simplement inscrit rapidement quelques notes avant de venir ici.

Vous savez, je crois, que les programmes et les projets prévus en vertu de la loi doivent être exécutés conjointement par les gouvernements fédéral et provinciaux. C'est-à-dire que la plus grande partie du travail accompli pour l'ARDA doit se faire aux termes de conventions conclues entre le fédéral et les provinces. Il faut que nous mettions conjointement ces projets à exécution ou que le gouvernement fédéral apporte une contribution financière. Le gouvernement fédéral peut s'adonner de son chef à des recherches ou entreprendre celles-ci en collaboration avec les provinces. Pour être bref, je dirai donc que la seule partie du programme que le gouvernement fédéral peut exécuter strictement par lui-même est celle qui a trait aux recherches. Tous les projets et tous les programmes doivent être exécutés conjointement; aussi lorsque je suis devenu membre du personnel de cette administration à titre de directeur le 1^{er} décembre dernier nous avons convenu qu'une des premières choses qu'il faudrait faire serait de visiter les provinces,—puisque, comme je l'ai souligné, il s'agit là d'un programme fédéral-provincial. Nous désirions avoir l'opinion de celles-ci à l'égard de ce programme. Nous voulions essayer de les renseigner sur notre façon d'envisager présentement la manière dont il serait possible de mettre cette loi en application. Les réunions avec ces autorités devaient véritablement représenter des réunions de comités de recherches qui permettraient de sonder et nos impressions et les leurs. Nous en sommes encore réellement au stade de l'élaboration et de la conception d'un programme. M. Stutt, qui est votre secrétaire ici, a assisté à la plupart des réunions fédérales-provinciales.

Le PRÉSIDENT: Avec vous?

M. DAVIDSON: Oui monsieur.

Nous avons maintenant tenu des réunions avec tous les gouvernements provinciaux, et dans la plupart des cas les provinces ont déjà établi des comités de coordination interministériels, composés d'un certain nombre de ministères qui s'intéressent au programme de l'ARDA dans la province. Plusieurs sont constitués à l'échelon de sous-ministre, ou directement au-dessous de cet échelon. Dans certains cas de tels comités existaient déjà. Ainsi certains des comités avec lesquels nous avons conféré lors de notre visite dans les provinces étaient officiels, mais d'autres ne l'étaient pas.

Mon impression générale, à la suite de ces réunions, c'est que les provinces s'intéressent vivement au programme. Nos rencontres ont toujours été des plus réussies, je crois. Les provinces ont manifesté beaucoup d'intérêt,

et elles ont consacré beaucoup de temps à étudier la manière dont ce programme pourrait être appliqué chez elles. Elles ont soumis à notre considération et à notre approbation aux termes de la loi un grand nombre de projets et de programmes. Je n'ai pas compté exactement le nombre de projets qu'elles avaient proposés, mais il atteindrait certainement la vingtaine.

Les provinces nous soumettent maintenant,—et il nous en arrive tous les jours, des mémoires qui décrivent de façon plus officielle les genres de projets et de programmes qui les intéressent aux termes de la loi, mais déjà nous avons les propositions qu'elles nous avaient faites sans formalités à nos réunions. Nous les étudions présentement, et nous avons préparé ce que je pourrais appeler un apport sur la ligne de conduite que suivra le gouvernement fédéral dans la mise en application du programme ARDA au cours des deux ou trois prochaines années.

Afin de vous signaler les genres de projets que les provinces envisagent, j'ai essayé de mentionner ici, de façon très générale, ceux que les provinces nous ont proposés.

Relativement à l'article de la loi concernant les programmes et projets en vue de permettre une utilisation différente des terres (un des trois principaux articles de la loi), voici ce dont les gouvernements provinciaux nous ont entretenu:

Des projets de création de pâturages appartenant à des associations, des groupes ou de pâturages collectifs. Nous croyons que l'utilisation des terres qui sont présentement marginales ou sous-marginales à des fins de culture, de mise en herbe ou de pâturage se révéleront comme étant un apport considérable relativement au changement d'utilisation des terres. A nos réunions, il semble qu'en général les provinces soient d'accord avec nous. Je crois que toutes les provinces nous ont parlé ou nous ont proposé des programmes de pâturages collectifs. Nous essayons présentement de mettre au point un plan d'ensemble de pâturages collectifs conformément à la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles; nous espérons que toutes les provinces pourront accepter ce plan. Chacune des provinces a fait connaître un certain nombre de propositions relatives à la composition de ce programme et à la façon de le mettre en œuvre. Présentement, j'essaie d'élaborer un programme en tenant compte de ces diverses propositions, c'est-à-dire un programme qui soit un compromis entre ces différentes propositions, et je m'efforce de présenter un programme d'assistance aux pâturages collectifs qui pourra être mis en vigueur dans tout le pays.

Projets en vue d'encourager les agriculteurs à affecter au pâturage les terres marginales. Projets en vue d'acquérir des terres marginales ou autres semblables à des fins de sylviculture: forêts de la Couronne ou provinciales, forêts municipales, forêts de comté ou autres zones publiques de sylviculture. Nous croyons qu'il est possible d'affecter au reboisement, sur une grande échelle, surtout dans l'Est du Canada, des terres actuellement abandonnées, inutilisées ou en culture, mais qui sont des terres d'exploitation peu rentable.

Comme vous le savez, en vertu du programme, nous ne voulons pas que les terres restent inutilisées ou à l'abandon; nous cherchons à les mettre en valeur.

Le sénateur STAMBAUGH: Je me demande si je devrais poser cette question à ce moment-ci: Selon vous, qu'est-ce que l'Est du Canada? Où en est la ligne de démarcation?

M. DAVIDSON: Lorsque je parle de l'Est du Canada, j'entends le territoire qui est à l'est du Manitoba, l'Ontario . . .

Le sénateur STAMBAUGH: De la frontière ontarienne vers l'est?

M. DAVIDSON: Oui, monsieur.

En rapport avec ce programme qui consiste à affecter à la sylviculture des régions d'assez grandes dimensions, nous espérons qu'il en résultera, dans un certain nombre d'années, un accroissement considérable du revenu dans les régions rurales et que cette mesure contribuera à l'amélioration de la position concurrentielle de notre industrie forestière à l'avenir et de la vente de la fibre de bois à des prix qui puissent soutenir la concurrence. Si cela est exact, le changement d'affectation de ces terres pourra non seulement constituer une solution de première valeur du point de vue agricole, mais encore cette mesure aura des répercussions importantes du point de vue de l'industrie forestière.

Le PRÉSIDENT: Entendez-vous le transfert de propriété d'un gouvernement à un autre, ou le transfert de son utilisation?

M. DAVIDSON: Le transfert de son utilisation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Les terres demeureront la propriété des particuliers?

M. DAVIDSON: En certains cas, les gouvernements provinciaux ont proposé d'acheter eux-mêmes les terres et de les mettre en valeur comme zone publique de sylviculture. En d'autres cas, on a proposé tout le contraire: il s'agit de s'approprier les zones publiques de sylviculture et de les louer aux cultivateurs afin de créer une unité économique fondée à la fois sur la culture et la sylviculture.

Des projets en vue d'acquérir des terres marginales afin de les réunir en une grande zone qu'on louera aux cultivateurs du voisinage à des fins de sylviculture; ces projets permettront aussi de favoriser la création d'unités agricoles et forestières qui soient rentables et diversifiées. Deux gouvernements provinciaux nous ont proposé ce genre de programme.

Des projets en vue d'acheter et de reboiser des terres qui auront été désignées comme terres agricoles marginales ou sous-marginales.

Des projets en vue d'aider à créer et à entretenir des terrains boisés dans les fermes; cela comprend l'aide apportée à la plantation des arbres, à l'émondage, à l'entretien des sentiers d'accès aux terrains boisés, à la gestion, à l'organisation et aux autres services nécessaires à l'entretien des terrains boisés.

Des projets en vue d'acquérir des terres marginales pour répondre aux besoins sans cesse croissants de parcs récréatifs qu'exige l'aménagement des villes, (surtout lorsqu'il s'agit de terres situées près des villes). J'ai récemment causé avec les représentants de l'*American Rural Area Development Program*; l'utilisation des terres comme parcs constitue un élément essentiel du programme de cette association. Celle-ci propose d'affecter plusieurs millions d'acres de terre à la création de parcs, parce qu'on demande de plus en plus de terrains de récréation aux États-Unis. Nous croyons qu'il y a également de nombreuses demandes de terrains de récréation dans certaines régions du Canada.

Le sénateur BUCHANAN: Quel type d'aménagement mettra-t-on au point en ce qui concerne les terrains de récréation?

M. DAVIDSON: Dans certains cas, on établit des réserves de terres incultes, mais ailleurs, on aménage des lacs et des plages naturels ou artificiels.

Le sénateur BUCHANAN: Afin de propager les animaux sauvages et d'établir des régions de chasse?

M. DAVIDSON: Dans le cadre du programme américain et dans le nôtre aussi, je suppose, ces zones seront mises à la disposition des chasseurs. C'est d'ailleurs ce que j'allais dire dans mon exposé.

Des projets en vue d'acquérir des terres marginales afin de les aménager en terrains de tir, en parcs pour les animaux sauvages, ou en vue de louer ou

d'acquérir des propriétaires agricoles des droits d'usage sur ces terres et de les mettre à l'usage du public.

Dans le cadre d'un programme de ce genre, s'inscrit le programme proposé, relatif à la location du droit d'usage de la marmite torrentielle des Prairies et quelque deux provinces de l'Est ont proposé des programmes en vue d'acquérir des terrains publics pour le tir.

J'ai essayé de vous faire connaître les différents projets qui nous ont été soumis par les gouvernements provinciaux en vertu de cette partie de la loi qui a trait aux projets visant à permettre une nouvelle utilisation des terres. En ce qui concerne le passage de la loi qui traite des projets tendant à la conservation des sols et des ressources hydrauliques, et pour ce qui a trait à l'utilisation intensive des terres agricoles arables, nous avons reçu un grand nombre de propositions différentes, telles que des projets d'écoulement des eaux, des projets en vue de la protection de ces terres contre l'inondation, projets où il est question de digues, de systèmes de curage des fossés, d'améliorations apportées aux cours d'eau, de barrages régulateurs et ainsi de suite; des projets en vue d'assurer des approvisionnements d'eau à des fins agricoles; y compris les réservoirs d'eau, les barrages et les citernes; des projets en vue d'établir des zones de protection et autres ouvrages pour prévenir l'érosion du sol; des projets en vue de l'enlèvement des pierres sur les bonnes terres arables, et pour la mise en herbe et le terrassement afin d'empêcher l'érosion; des projets en vue de maintenir l'eau à des niveaux stables afin d'assurer la production agricole et de régulariser les cours d'eau, de conserver la faune et créer des parcs; des études de génie, des analyses sur le prix de revient et les bénéfices ou autres études connexes à ces projets.

On peut donc voir que les propositions que les gouvernements provinciaux nous ont présentées en vertu de la partie du statut qui se rapporte aux projets tendant à la conservation des sols et des ressources hydrauliques passent en revue toutes les possibilités concernant la conservation des sols et des ressources hydrauliques. Il y en a un grand nombre; et quelques-unes seront peut-être très coûteuses.

L'autre article important de la loi concerne la mise en valeur des régions rurales. J'estime, messieurs, que vous connaissez bien l'esprit de l'article sur la mise en valeur des régions rurales puisque vous avez entendu un grand nombre de témoignages présentés à ce comité sur cette mise en valeur. De fait, je crois que vous avez participé activement à la recommandation des propositions qui sont à l'origine de cet article.

Le but est évidemment de créer ce que j'appellerai des zones de mise en valeur des régions rurales, et étudier tout ce qu'offrent ces zones pour la mise en valeur des régions rurales afin d'accroître les possibilités de revenu de ces régions.

Un certain nombre de provinces ont proposé qu'on délimite des zones-pilotes pour y poursuivre des études; cependant (et j'aurais dû le souligner plus tôt) on n'a signé aucune convention avec les provinces relativement à ces projets. Il s'agit uniquement de propositions provinciales soumises à notre attention dans l'espoir qu'elles feront l'objet d'un accord. Comme je l'ai dit plus haut, certaines provinces ont proposé la création de zones-pilotes de mise en valeur des régions rurales qui seraient soumises à des études poussées et au sein desquelles on pourrait former des comités locaux qui, nous l'espérons, présenteraient des plans ou propositions de mise en valeur de telle ou telle région. Le genre d'études dont nous avons parlé et qui pourraient se poursuivre dans ces zones de mise en valeur de régions rurales, comprennent les suivantes: étude de l'utilisation actuelle des terres et des possibilités d'utilisation des terres à diverses fins; étude de l'utilisation des

ressources ou des possibilités de mise en valeur des ressources en vue d'accroître le revenu dans les zones de mise en valeur des régions rurales; étude des besoins des zones de mise en valeur des régions rurales concernant les projets tendant à la conservation des sols et des ressources hydrauliques; étude de la sociologie rurale; étude de l'économie agricole, y compris l'étude des techniques de vente, de l'emploi, de la main-d'œuvre, du sous-emploi, et des besoins de formation professionnelle; étude des possibilités d'emploi en dehors des fermes et des possibilités d'expansion industrielle.

On croit que si l'on réunit suffisamment de données sur ces sujets dans les zones de mise en valeur des régions rurales, et si l'on présente ces données aux comités locaux de façon qu'elles soient bien comprises, elles seront d'un précieux secours à ces comités pour établir des programmes visant à contribuer au relèvement du niveau de vie et à l'accroissement des possibilités de ces régions.

Lorsque les gens d'une localité auront présenté leurs propositions relatives au genre de programmes et de projets qu'ils aimeraient voir appliquer dans leur région, on a l'intention de mettre en œuvre, par l'intermédiaire de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qui est en partie un organisme de coordination, les programmes tracés en vertu de ladite loi aux fins d'obtenir une meilleure utilisation des terres et la conservation des sols et ressources hydrauliques.

En outre, il faudrait polariser sur cette région l'aide apportée par d'autres programmes du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux pour que puissent être résolus les problèmes locaux et accrues les possibilités de revenu de cette région. En d'autres termes, il s'agit d'un plan d'ensemble qui s'attaque aux problèmes locaux d'expansion économique.

Nous désirons particulièrement entreprendre dès cette année quelques-unes des études-pilotes sur la mise en valeur des régions rurales, car il est évident qu'il s'écoulera un certain temps avant l'achèvement des études, puis un délai supplémentaire avant qu'on puisse en dégager des propositions concrètes et les mettre en œuvre. Un nombre suffisant de provinces ont maintenant sélectionné des régions et j'espère, en conséquence, qu'il sera possible de commencer les études cet été.

Ainsi que je l'ai dit précédemment, nous sommes en train d'établir les programmes pour les soumettre au Cabinet et s'ils sont approuvés, nous nous remettrons en rapport avec les Provinces et commencerons à négocier des accords en vue de la mise en œuvre, dès cette année, de certains des projets. Nous espérons commencer cet été.

Depuis mon arrivée dans le service, je me suis également penché sur la question du personnel et l'organisation du programme de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. J'ai rédigé une proposition relative au personnel et à l'organisation. Comme je l'ai indiqué plus haut, la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles sera en grande partie un organisme de coordination. Nous ne nous proposons pas d'avoir un personnel nombreux pour l'exécution du programme proprement dit. Nous nous en remettrons en grande partie aux organismes existants du gouvernement que le personnel préposé à l'application de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles se chargera de coordonner tout en restant en contact avec les autres organismes intéressés. Nous sommes également en train d'instituer un comité interministériel de coordination au niveau fédéral; il comportera deux échelons: à celui du sous-ministre, on tiendra environ deux réunions par an au cours desquelles on étudiera les questions d'ensemble; à l'échelon inférieur de l'administration ou à celui du fonctionnaire supérieur, on se réunira régulièrement pour étudier et apprécier

les projets et les programmes que proposeront les provinces et pour donner des conseils sur l'exécution de ces études régionales.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, puis-je poser à M. Davidson la question suivante à propos du travail magnifique qui a été entrepris depuis un certain nombre d'années et qui se poursuit dans le cadre de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies et de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes en vue de l'utilisation des terres, la conservation de l'eau et son asservissement et ainsi de suite? Est-il prévu de poursuivre ces travaux dans le cadre de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ou les deux précédentes lois continueront-elles à les régir?

M. DAVIDSON: On se propose, dans l'Ouest du Canada . . . prenons l'exemple de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies; l'administration de cette loi sera l'organe exécutif de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles dans l'Ouest du Canada. Les pourparlers et l'inspection conjointe des projets se poursuivront de façon continue avec les provinces. Le personnel de l'administration de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies se chargera pour nous de leur exécution. D'après moi, le programme en lui-même de la loi sur le rétablissement agricole des Prairies se poursuivra, mais nous pensons qu'un grand nombre de projets mis en œuvre en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles seront ainsi administrés.

La même chose sera valable dans l'ouest du Canada à l'égard de la loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes, à l'exception près que le programme entrepris dans la cadre de ladite loi est presque achevé, du moins en ce qui concerne l'est du Canada et que le personnel affecté à ce programme pourra consacrer la majeure partie de son temps aux projets de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Puis-je également vous demander si vous avez eu l'impression, lors de vos visites dans ces provinces, que les municipalités s'intéressent à ces projets et veulent y participer?

M. DAVIDSON: J'en ai l'impression, car les provinces ont parlé des municipalités que ces projets affectent. On a parlé de choisir des municipalités qui feraient office de régions rurales de mise en valeur et il est évident que si l'une était choisie le gouvernement municipal serait représenté. Cependant, nous n'avons eu aucun entretien avec les administrations municipales. Nous nous attachons à traiter directement avec la province ou l'organisme habilité par la province à la représenter. Nous n'avons pas eu affaire directement avec les municipalités ou les particuliers.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je le comprends parfaitement, mais il me semble particulièrement important que les municipalités s'intéressent à ces projets.

M. DAVIDSON: Je suis d'accord.

Le sénateur WALL: Monsieur Davidson, auriez-vous l'obligeance de vous reporter à votre exposé à propos des manifestations d'intérêt de certaines provinces pour l'établissement de régions d'étude—ou de projets d'étude?

M. DAVIDSON: Certainement.

Le sénateur WALL: Êtes-vous en état de nous dire quelles sont ces provinces et les lieux auxquels ces projets d'étude pourraient vraisemblablement être entrepris?

M. DAVIDSON: Malheureusement non, monsieur, car nos entretiens avec les provinces n'avaient rien d'officiel et, de ce fait, après approfondissement de la question, les provinces peuvent bien avoir changé d'idée sur les emplacements qu'elles ont proposés. Nous avons parlé, au cours de nos réunions,

de diverses régions et des avantages que l'une présenterait par rapport aux autres en tant que zone d'élection du projet-pilote et il est possible que nous ayons reconnu, *à priori*, qu'une région pourrait convenir, mais je ne pense pas que les provinces soient prêtes à rendre officielle une telle décision.

Le sénateur WALL: Puis-je ajouter cette question? Je ne suis pas certain de son bien-fondé. L'intérêt manifesté en ce moment est-il suffisamment répandu et, dans le cas où vous auriez fait bon accueil à certains projets présentés, ceux-ci nous donneraient-ils une idée d'ensemble de la mise en valeur rurale?

M. DAVIDSON: Voulez-vous dire la mise en valeur des régions rurales?

Le sénateur WALL: Effectivement. Je veux dire, lorsqu'on considère quelques-uns de ces projets spéciaux qui ont été proposés à titre d'essai, nous donnent-ils une idée du tout?

M. DAVIDSON: Vous voulez dire au regard de tous les articles de la loi?

Le sénateur WALL: Oui.

M. DAVIDSON: C'est le cas en effet. Toutes les provinces ont formulé des propositions. En toute conscience, il me serait difficile de dire si une province s'intéresse davantage qu'une autre aux projets; toutes s'intéressent et ceux-ci touchent à peu près à toutes les questions et vont peut-être même au-delà de ce qui sera finalement conclu.

Le sénateur WALL: Permettez-moi d'ajouter cette question. Vous avez parlé d'un comité interministériel à l'échelon du sous-ministre puis au niveau de l'exécution.

M. DAVIDSON: Oui.

Le sénateur WALL: Quels sont les ministères qui, vraisemblablement, participeront à ce genre de comité?

M. DAVIDSON: On a parlé... si je puis me souvenir de tous... des ministères de l'Agriculture, des Finances, des Pêcheries, du Commerce, des Forêts, de la Citoyenneté et de l'Immigration, et du Travail. Je crois les avoir tous énumérés.

Le sénateur CAMERON: Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social en ferait également partie.

M. DAVIDSON: Non, pas jusqu'à présent.

Le sénateur VAILLANCOURT: Je crois qu'au début de votre exposé vous avez dit que deux provinces s'intéressent au reboisement.

M. DAVIDSON: Si j'ai parlé de deux j'ai induit le comité en erreur. Un certain nombre de provinces s'intéressent aux projets relatifs au reboisement, c'est-à-dire à l'article qui traite des autres emplois de la terre. Toutes les provinces de l'Est s'y intéressent.

Le sénateur VAILLANCOURT: Vous avez cité deux provinces.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Non, sénateur Vaillancourt, il a parlé précédemment de toutes les provinces de l'Est.

M. DAVIDSON: En effet. Je me suis trompé si j'ai dit deux provinces. Je crois que toutes les provinces de l'Est nous ont fait parvenir de telles propositions.

Le sénateur HOLLETT: Comment se fait-il que le ministère des Pêcheries soit en cause?

M. DAVIDSON: On a proposé au ministère des Pêcheries de se joindre au comité parce que, spécialement dans les provinces de l'Atlantique, les pêcheries sont, pour beaucoup de régions, le principal facteur de la mise en valeur rurale, du revenu rural et des possibilités d'emploi. Nous nous proposons

d'inclure dans l'étude de la mise en valeur rurale de ces régions l'industrie de la pêche et les perspectives d'emploi qu'elle procure, et il faudrait alors examiner la question de ce que je pourrais appeler «l'emploi extra-agricole par les pêcheries»—je crois que c'est presque le contraire dans certains cas—. C'est la raison pour laquelle nous avons eu des entretiens avec le ministère des Pêcheries; dans certaines régions des provinces de l'Atlantique pour lesquelles il a mis en œuvre des programmes, ce ministère sera directement en cause.

Le sénateur HOLLETT: Ceci ne fait aucun doute en ce qui concerne ma province. Je suppose que Terre-Neuve s'intéresse à la question?

M. DAVIDSON: Oui, très particulièrement.

Le PRÉSIDENT: D'autres questions, messieurs? Monsieur Davidson, j'aimerais vous exprimer combien nous apprécions votre présence. Vous nous avez fait un exposé très clair du programme qui se poursuit en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, dont nous nous étions d'ailleurs fait une idée plus ou moins précise. Je crois que nous y voyons plus clair maintenant. Il semblerait que le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux aient conjointement entrepris ce programme, à l'heure actuelle et, tout au moins en ce qui me concerne, j'ai l'impression que nous sommes en bonne voie d'élaborer ce programme de rétablissement qui représente, à mon sens, l'une des meilleures initiatives qui aient été conçues pour les régions rurales. Avez-vous d'autres questions?

Le sénateur HORNER: Vous avez mentionné l'immigration.

M. DAVIDSON: Oui Monsieur.

Le sénateur HORNER: J'aimerais faire remarquer qu'au moment où s'ouvre une possibilité de mise en valeur des terres nous sommes pratiquement à court de gens qui désirent vivre sur la ferme. A mon avis nous avons grand besoin d'ouvrir ce pays aux immigrants, aux gens qui veulent se consacrer à l'exploitation agricole et acceptent de vivre sur leur terre. De nos jours, on a l'impression que tout le monde veut venir habiter la ville. A quoi sert de mettre en valeur des régions si personne ne veut les habiter? Je trouve qu'on devrait développer cette idée.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions j'ajourne la réunion.

La réunion est alors ajournée.



Cinquième session de la vingt-quatrième législature
1962

SÉNAT DU CANADA
DÉLIBÉRATIONS
DU
COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR
**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**



Fascicule 2

SEANCE DU JEUDI 15 MARS 1962

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Président suppléant: l'honorable Cyrille Vaillancourt

TÉMOINS:

M. G. Albert Kristjanson, spécialiste principal du Service de la mise en valeur rurale, ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba, et M. Roger B. Truemner, directeur de la Division de la mise en valeur régionale, ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba.

APPENDICE «A»

Facteurs humains concourant à la mise en valeur des régions rurales

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Basha	Leonard	Taylor (Norfolk)
Bois	MacDonald	Taylor (Westmorland)
Boucher	McDonald	Turgeon
Buchanan	McGrand	Vaillancourt
Cameron	Méthot	Veniot
Crerar	Molson	Wall
Emerson	Pearson	White—30
Gladstone	Power	
Higgins	Smith (Kamloops)	
Hollett	Smith (Queens- Shelburne)	
Horner	Stambaugh	
Inman		

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

MERCREDI 7 février 1962.

«L'honorable sénateur Aseltine propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, c.p.—

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que le Comité spécial se compose des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 15 mars 1962.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*; Basha, Bois, Buchanan, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, McGrand, Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon et Wall.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial auprès du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

M. G. Albert Kristjanson, spécialiste principal du Service de la mise en valeur rurale, ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba, et M. Roger B. Truemner, directeur de la Division de la mise en valeur régionale, ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba, répondent aux questions relatives à l'ordre de renvoi.

Il est ordonné d'imprimer et de publier comme Appendice A au compte rendu des délibérations de la présente séance le mémoire déposé par M. Kristjanson et intitulé: «Le rôle des facteurs humains dans la mise en valeur rurale.»

A midi trente le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, la prochaine séance étant provisoirement fixée au jeudi 22 mars 1962.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 15 mars 1962.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'aimerais au début de nos délibérations vous donner lecture de la liste des témoins que nous nous proposons d'entendre d'ici au 12 avril. Comme vous le savez, nous avons aujourd'hui parmi nous M. G. A. Kristjanson, spécialiste principal du Service de la mise en valeur rurale, ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba, Winnipeg, et M. Roger B. Truemner, directeur de la Division de la mise en valeur régionale, ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba, Winnipeg (Manitoba).

M. Jean-Baptiste Lanctôt, de la Société catholique d'établissement rural, Montréal (Québec), viendra témoigner le 22 mars prochain et nous pensons entendre, le même jour, M. W. J. Gallagher, secrétaire général, *Canadian Council of Churches*, Toronto (Ont.); cependant, nous n'avons pas encore reçu de confirmation de sa part.

Le 29 mars, le témoin sera M. Hartwell Daley, directeur du Service des recherches, ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard.

Le 5 avril, nous aurons devant nous une délégation de la *Canadian Society of Rural Extension*, dont le porte-parole sera M. Lloyd Rasmusson, chef de la division *District Agriculturalists* (agronomie), ministère de l'Agriculture de l'Alberta, Edmonton (Alb.). Le même jour, nous entendrons également M. W. A. Jenkins, directeur adjoint au Service de la mise en valeur, *Nova Scotia Agricultural College* (École d'agronomie de la Nouvelle-Écosse), Truro (N.-É.), ainsi que M. L. C. Paul, Section de la mise en valeur, Université de la Saskatchewan, Saskatoon (Sask.).

Le 12 avril nous aurons parmi nous une délégation de la *Co-operative Union of Canada*. Les témoins seront MM. A. F. Laidlaw, secrétaire national, Ottawa (Ont.) et Ralph Staples, également d'Ottawa.

Tel est, honorables sénateurs, notre programme jusqu'au 13 avril. J'aimerais maintenant présenter M. G. A. Kristjanson et lui demander de nous donner un bref aperçu de ses fonctions au ministère de l'Agriculture du Manitoba et de la façon dont il est entré au service de cette administration.

M. G. Albert Kristjanson, spécialiste principal du service de la mise en valeur rurale, ministère de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba: Monsieur le président, honorables sénateurs, permettez-moi d'abord d'exprimer ma satisfaction de l'occasion qui m'est donnée de me trouver parmi vous et de parler de la mise en valeur rurale du Manitoba à laquelle je m'intéresse au plus haut point.

En ce qui me concerne, je suis né et j'ai été élevé à Gimli, une agglomération très connue du Manitoba. C'est également là que j'ai fait mon école primaire.

Le PRÉSIDENT: Le sénateur Thorvaldson vient aussi de là.

M. KRISTJANSON: En effet, le sénateur G. S. Thorvaldson vient aussi de cette région.

La poursuite de mes études m'a conduit au Collège d'agronomie de l'Ontario (Ontario Agricultural College) où je me suis spécialisé en économie agricole. De là, je suis allé dans le Dakota-Nord où, pendant un an, j'ai enseigné dans le cadre du programme de formation des anciens combattants, avant d'aller au Collège d'agronomie de Fargo, Dakota-Nord, pour y préparer une licence en économie agricole. Puis je suis allé à l'Université du Wisconsin où j'ai travaillé en vue de l'obtention de mon doctorat en sociologie rurale.

Je me suis ensuite rendu dans l'État de Washington où j'ai effectué un travail de recherche d'un an sur l'évaluation de la mise en valeur croissante. Puis pendant trois ans, j'ai exercé les fonctions de professeur adjoint de sociologie au *South Dakota State College*; j'y ai effectué des recherches sur la population, la migration, le travail de mise en valeur accrue et sur un certain nombre d'autres sujets, tout en enseignant la sociologie.

J'ai enfin compris quelle était ma voie et j'ai décidé de revenir au Manitoba et de travailler pour le ministère de l'Agriculture de la province. J'ai d'abord occupé le poste de coordonnateur pour le sud-est du Manitoba; j'avais pour mission d'étudier ce qu'on considère un problème pour la province. J'étais en fonctions depuis peu de temps lorsque le Ministère éprouva certaines difficultés à trouver un économiste en agriculture qui puisse diriger le service d'expansion agricole; j'ai donc accepté de me charger de ce poste tout en poursuivant mon travail en sociologie rurale. Ainsi, depuis un an et demi, j'assume simultanément un travail relatif aux régions épineuses et la direction du service d'expansion agricole et économique de la province.

Honorables sénateurs, vous avez devant vous deux documents. Le premier, dont je me propose de vous entretenir aujourd'hui, est un mémoire intitulé «la mise en valeur rurale au Manitoba». J'ai présenté le second document, intitulé: «Facteurs humains concourant à la mise en valeur des régions rurales», la semaine dernière à l'Université du Manitoba, dans le cadre de la semaine agricole de l'université et je traite dans cette petite étude de l'influence des facteurs humains sur l'expansion rurale. Nous pourrions examiner plus en détail certains points de ce dernier document, mais je n'ai pas l'intention de le discuter en détail.

Le sénateur HIGGINS: La présentation de votre étude sur les facteurs humains ne date que de la semaine dernière?

M. KRISTJANSON: Oui, monsieur.

Le sénateur HIGGINS: Je voudrais vous demander quelque chose. Vous dites dans ce document que l'auditoire est impressionnant, non seulement parce qu'il est nombreux mais surtout en raison des sommités qui s'y trouvent, qui viennent de toutes les parties de la province et de qui vous respectez infiniment le jugement. J'imagine que ces phrases s'adressent à votre premier auditoire plutôt qu'à celui-ci?

M. KRISTJANSON: Il ne fait aucun doute que la dernière partie de ma déclaration s'applique ici également.

Le sénateur HIGGINS: Votre remarque vaut pour les deux auditoires?

M. KRISTJANSON: Absolument.

Je voudrais brièvement expliquer comment j'ai esquissé le vaste sujet qu'on m'a demandé de discuter. Pour éviter de vous faire perdre un temps

précieux en parlant de questions déjà étudiées, j'ai passé en revue les éléments présentés au cours de la quatrième session de la vingt-quatrième législature. Les professeurs Baker et Van Vliet ont traité de nombreuses et importantes questions que j'aurais moi-même essayé d'aborder si mes prédécesseurs ne l'avaient fait de façon aussi parfaite. Dans son mémoire intitulé «Le problème des petites fermes au Manitoba» et présenté devant ce comité en 1959, l'honorable Errick F. Willis, à l'époque ministre de l'Agriculture et de la Conservation et maintenant lieutenant-gouverneur du Manitoba, a exposé dans ses grandes lignes le système d'utilisation des terres au Manitoba en s'attachant particulièrement aux régions qui posent des problèmes. Il a ensuite rapidement décrit quelques-uns des programmes en cours et des lignes de conduite adoptées au Manitoba. Par conséquent, je pense qu'il n'est pas nécessaire que je revienne sur ces questions.

De plus, la lettre de convocation de votre président, l'honorable sénateur Pearson, m'a également aidé à déterminer ce dont je devais parler.

Toutefois, nous faisons tant, au Manitoba, dans le domaine de la mise en valeur rurale comme dans les autres domaines, qu'il me sera tout juste possible d'aborder les points principaux. J'ai essayé de sélectionner ceux qui, d'après moi, peuvent le mieux servir à obtenir une vue claire du problème et des mesures qui s'imposent en ce qui concerne la mise en valeur rurale en général, et la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles en particulier.

Principes dont s'inspire l'expansion rurale

1. A mon avis, l'expansion rurale s'inspire de deux grands principes. Le premier est le principe selon lequel on affecte un capital considérable à la mise en valeur de ce qui constitue en réalité un élément tout à fait nouveau de nos ressources. Le meilleur exemple que je puisse citer à cet égard est celui de l'Administration de la Vallée de Tennessee aux États-Unis, et je dirais que le barrage de la Saskatchewan offre des possibilités qui le rangent dans cette catégorie, car nous y déversons un flot de capitaux que cette région ne comptait pas auparavant.

En second lieu, il y a le principe de l'initiative personnelle, selon lequel on fournit aux gens de l'aide, surtout d'ordre technique, afin de leur permettre de mettre leurs ressources en valeur. C'est pour ainsi dire les aider à s'aider eux-mêmes.

Lorsqu'on traite d'expansion rurale, et tout particulièrement du programme ARDA, devant un auditoire agricole, les gens sont portés à considérer ARDA dans l'optique du premier principe dont je viens de parler. Lorsqu'on en parle devant ceux qui tiennent les cordons de la bourse, ceux-ci sont portés à penser au second principe auquel j'ai fait allusion, soit la formule de l'initiative personnelle.

Selon moi, si nous croyons sérieusement à ARDA, il faut que ce soit plus qu'un programme qui s'adresse à l'initiative personnelle. Le premier objectif du programme ARDA, bien que ce ne soit pas nécessairement l'unique, c'est de venir en aide aux régions agricoles à faible rendement. Le pauvre rendement de ces régions est attribuable dans une large mesure à leur peu de ressources, du moins à en juger par la situation économique d'autrefois. Comme les ressources étaient restreintes, il fut presque impossible d'accumuler des capitaux, et sans un capital accumulé il est difficile aux gens de ces régions agricoles à pauvre rendement de s'adapter aux conditions changeantes.

Les programmes exécutés selon la formule de l'initiative personnelle sont excellents pourvu que l'aide accordée soit suffisante pour permettre aux

gens de s'aider eux-mêmes. Des années de misère ont usé la patience des gens de ces régions pauvres et je crains que leur volonté de s'aider eux-mêmes vienne bientôt à s'user.

Par conséquent, les genres de programmes qui seront mis en œuvre en vertu du plan ARDA devront, à mon sens, se situer quelque part entre les deux extrêmes dont j'ai parlé. Je crois que ce qui importe le plus présentement, c'est de donner de nouvelles raisons d'espérer. Cela veut dire, évidemment, que nous devons avancer des capitaux d'exploitation sous une forme ou sous une autre. Il ne s'agit pas tout simplement de faire des dons en vue de combler certaines lacunes, mais de fournir les capitaux nécessaires à la réalisation de programmes à longue échéance qui mettront en valeur les ressources dont on dispose sur place.

2. Le deuxième point que je tiens à signaler au sujet de l'expansion rurale, c'est qu'il est peu réaliste, semble-t-il, de ne songer qu'à l'amélioration des régions où les terres agricoles sont médiocres et pauvres. Autrement dit, il faut songer à ces zones comme faisant partie d'une plus vaste région comprenant des zones pourvues de ressources plus propices à la mise en valeur. On peut ainsi tirer parti de toutes les ressources disponibles, tant humaines que naturelles, et du rapport qui existe entre elles. Dans l'exposé qu'il a présenté au comité, le professeur Baker a signalé cet aspect dans le cadre de régions à centres commerciaux. Aussi, dans la déposition qu'il a faite ce matin, M. Truemner a parlé de l'activité déployée au Manitoba au chapitre de l'expansion régionale.

3. Le troisième point que je tiens à faire ressortir, c'est que nous ne pouvons plus envisager,—si jamais nous avons pu le faire,—la question de l'expansion au seul point de vue de nos ressources de base, c'est-à-dire que nous ne pouvons plus songer à l'amélioration de notre agriculture, de nos forêts, de nos pêcheries, etc., que par rapport à l'expansion industrielle fondée sur ces ressources.

Voilà donc les principes essentiels qui reflètent le fond de la thèse que je soutiens personnellement, et je dois dire en toute justice qu'ils représentent également la pensée de la majorité des Manitobains qui s'occupent de cette question.

Je tenterai maintenant de répondre à certaines des questions précises que votre président a soulevées au sujet de la façon dont le Manitoba envisage la réalisation du programme ARDA. Comme vous le savez, on a prié chaque province de soumettre une liste des programmes qui feront l'objet de négociations entre les gouvernements fédéral et provinciaux et qui seront exécutés en vertu de la législation relative à ARDA. Le Manitoba s'est conformé à cette demande, de même que d'autres provinces sans doute.

Sous la direction de notre ministre de l'Agriculture, nous avons constitué un comité interministériel chargé de dresser une liste d'avant-projets. Les projets que nous avons présentés s'inspirent des trois principaux sujets traités dans la loi: Autre utilisation des terres, Expansion rurale, et Conservation du sol et de l'eau. Dans le cadre de chacun de ces sujets, nous avons soumis des projets qui se rangent sous deux sous-titres: projets de recherches et d'enquêtes et projets d'ordre pratique.

Comme je l'ai signalé plus tôt, nous sommes d'avis que le programme ARDA doit être un programme fondamental d'expansion à longue échéance. La réalisation de programmes à longue échéance nécessite une foule de renseignements détaillés. C'est pourquoi nous préconisons l'exécution d'un grand nombre de projets de recherches d'où nous tirerons les renseignements nécessaires à la mise au point de programmes à longue échéance. Nous avons soumis notamment, des projets de recherches sur la nature des sols, les

titres de propriété des fermes, les études sociologiques et hydrologiques, et bien d'autres encore; toutes ces études sont nécessaires à l'élaboration de programmes à fins multiples.

Nous avons formulé également un certain nombre de propositions au chapitre des projets d'ordre pratique. Heureusement, nous avons, au Manitoba, avant l'adoption de la législation relative à ARDA, effectué une somme considérable de travaux de recherches dans les domaines susmentionnés. Bien que nous n'ayons pas recueilli de données complètes à l'égard d'aucune grande région, nos renseignements nous ont permis de formuler des recommandations relatives à certains projets d'ordre pratique. Par exemple, nous avons proposé l'achat de terrains dans certaines régions pauvres de la province lorsque, à notre avis, cela s'imposera en vue de tirer le meilleur parti possible de ces terrains. Cela nous permettra, avant tout, de convertir des terres qui sont actuellement vouées à l'agriculture en régions forestières et en régions de faune sauvage. Nous cherchons aussi actuellement à réorganiser certaines terres agricoles peu rentables en vue de les utiliser à d'autres fins agricoles, notamment l'élevage. Outre les fermes d'élevage exploitées par des particuliers, nous avons proposé d'élargir les cadres des programmes communautaires relatifs au pâturage lorsque cela nous semblait sage en vue de l'expansion générale de notre programme agricole.

En résumé, je puis dire que nous cherchons en premier lieu à transformer en régions d'exploitation forestière et de faune sauvage des terres agricoles qui n'auraient jamais dû être utilisées en tant que telles; nous tentons à l'heure actuelle d'effectuer cette transformation. En deuxième lieu viennent les terres agricoles médiocres qui sont peu productives à cause de leur peu d'envergure et que nous sommes en train de transformer en unités plus rentables. En troisième lieu viennent les programmes communautaires relatifs au pâturage, dont vous êtes également au courant.

Sachant qu'un bon nombre de ces régions sont surpeuplées au point de vue de l'exploitation agricole, nous avons proposé la mise en œuvre d'un programme d'éducation dans l'une de ces régions afin de préparer au moins une partie de la population à accepter des emplois non agricoles. On ne saurait trop insister sur l'élément conservation et réaffectation.

Dans tous nos projets d'ordre pratique, le point important à retenir c'est que nous n'avons pas perdu de vue qu'ARDA est un programme d'expansion de longue haleine; c'est pourquoi nous n'avons présenté que des projets qui, selon les renseignements que nous avons recueillis, aboutiraient, à n'en pas douter, à l'expansion judicieuse de toutes les ressources disponibles. Autrement dit, nous n'avons pas présenté des projets pour le simple plaisir de la chose. Nos projets d'ordre pratique se fondent sur les renseignements détaillés recueillis à l'égard de certaines régions—peut-être n'en avons-nous pas recueilli suffisamment. Quoi qu'il en soit, ce sont là des projets à l'égard desquels nous disposons de renseignements.

Permettez-moi de récapituler.

1. J'ai énoncé mes principes,—et je crois que les Manitobains les partagent,—sur l'expansion rurale.
2. J'ai signalé que nous envisagions cette expansion selon la formule interministérielle et à fins multiples.
3. Nous fondons nos projets sur des faits irréfutables.

Rôle de la population régionale

Je dirai maintenant un mot des dispositions que nous prenons en vue de préparer la population régionale à accepter ce programme.

Monsieur Truemner a parlé du travail accompli par notre ministère de l'industrie et du commerce dans le sens de l'expansion et de l'urbanisation régionales. Je m'en tiendrai donc à notre activité relative à ARDA.

Le projet de loi à l'étude n'est encore, vous ne l'ignorez pas, qu'à l'état de projet; il n'est pas encore devenu une loi en vigueur. Toutefois nous traitons, devant tous les auditoires ruraux que nous pouvons réunir de la teneur et de l'objet de cette loi selon notre interprétation. En se faisant, nous tâchons de préparer la population régionale au rôle qu'elle sera appelée à jouer dans ce programme d'expansion. A cette fin,—et ce sera notre travail le plus efficace,—nous avons donné un cours d'une semaine à vingt-cinq dirigeants ruraux; on y a discuté en détail du programme ARDA et des principes généraux sur lesquels repose cette expansion rurale. Ces gens ont si bien compris l'objet visé qu'ils sont allés jusqu'à proposer l'établissement de cadres administratifs sur les plans provincial et régional. Ils ont proposé en outre des programmes assez précis qui, à leur avis, devraient être amorcés. Il reste beaucoup de travail à faire en ce sens mais nous avons réussi à intéresser les Manitobains à cette mesure législative et à certaines de ses ramifications.

Nous avons, dans la région sud-est du Manitoba, constitué un comité consultatif composé de cinq résidents de la localité et de cinq représentants du gouvernement lesquels représentent les principales ressources qui seront vraisemblablement visées par les programmes d'expansion lancés dans cette région. Ce groupe, j'en suis sûr, participera activement à la réalisation du programme ARDA dans cette région.

Succès du programme

Pour assurer le succès d'un programme d'expansion de longue haleine, il faut compter sur l'entière collaboration de la localité. Pour ma part, je suis d'avis que, pour atteindre ce but, il nous faudra des coordonnateurs régionaux qui seront en mesure de s'assurer les services de fonctionnaires qui ont reçu une formation technique et d'autres personnes qui possèdent certaines connaissances particulières à la région en cause afin d'ouvrir la voie au programme. Il faudra en outre que ces gens soient capables de former les habitants de la localité en groupes de travail en vue de recueillir les renseignements voulus sur le plan régional et de les inciter à se mettre à l'œuvre. La tâche n'est pas facile, mais elle est réalisable. Bon nombre de nos représentants agricoles ont les qualités nécessaires pour exécuter cette besogne. Toutefois, les représentants de l'agriculture ne se sont intéressés par le passé qu'à l'expansion agricole et, par conséquent, ils ont besoin d'un supplément de formation en d'autres domaines connexes.

Je proposerais donc que la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) dispose que la formation nécessaire soit donnée à ces gens. Les fonds que nous dépenserons ainsi ne seront pas perdus parce que ces gens sont actifs; comme ils sont de jeunes chefs de famille, il faut les aider financièrement pendant leur période de formation.

J'ai limité mes observations au travail que nous accomplissons et que nous projetons d'accomplir à l'égard des régions agricoles médiocres et pauvres. Nous déployons également beaucoup d'activité pour assurer l'expansion agricole d'autres parties de la province, exécutant des programmes énoncés dans l'exposé que fit le Manitoba en 1959, et bien d'autres encore. Par exemple, près de 600 cultivateurs sont inscrits à un programme d'étude de quatre ans en gestion agricole. De plus, grâce aux efforts de notre ministre de l'Agriculture, nous avons pu, en janvier de cette année, donner un cours d'une semaine à la télévision énonçant les grands principes de la gestion agricole.

Nous avons été enchantés d'apprendre que 70 p. 100 des familles de cultivateur qui possèdent un appareil de télévision ont suivi ces programmes d'une heure et demie pendant cinq jours consécutifs.

Voilà qui termine mon exposé, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Je dois dire, monsieur Kristjanson, que vous nous avez présenté un mémoire à la fois excellent et précis.

Honorables sénateurs, désirez-vous poser des questions à M. Kristjanson dès maintenant ou préférez-vous entendre d'abord M. Truemner?

Le sénateur STAMBAUGH: Monsieur le président, je crois qu'il serait bon que nous entendions l'exposé de M. Truemner avant de poser des questions, car cet exposé contient peut-être plusieurs points qui pourraient faire l'objet de nos questions.

M. KRISTJANSON: Monsieur le président, la partie de notre exposé que j'ai présentée ici et qui a trait à la participation des gens de la région, est étudiée de façon beaucoup plus détaillée dans mon travail sur «Les facteurs humains concourant à la mise en valeur des régions rurales». Je ne crois pas que nous ayons le temps de l'étudier en entier, mais les détails qu'il renferme se rapportent en grande partie à notre exposé.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, êtes-vous d'avis que l'allocution prononcée par M. Kristjanson soit imprimée en appendice aux délibérations de la journée?

Des VOIX: D'accord.

(Voir le texte de l'allocution dans l'appendice.)

Le PRÉSIDENT: Monsieur Truemner, nous feriez-vous l'honneur de nous présenter votre exposé? Tout d'abord, auriez-vous la bonté de nous faire connaître votre curriculum vitae?

M. Roger B. Truemner, directeur de la Direction de la mise en valeur régionale, ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba: Monsieur le président, je serai bref. Je suis né à Toronto, j'y ai fait mes études, y compris un cours d'études spécialisées en géographie, et j'ai été sept ans à l'emploi du gouvernement de l'Ontario, au service d'organisation du transport routier et au service d'aménagement des collectivités et des régions rurales. J'ai ensuite suivi le cours post-universitaire d'urbanisme et d'aménagement régional, à Toronto, sous la direction du professeur Gordon Stevenson, pendant un an (1956-1957). Puis, je suis allé demeurer au Manitoba vers la fin de l'année 1959, et c'est alors que j'ai dirigé la nouvelle Direction de notre ministère de l'Industrie et du Commerce, soit la Direction de la mise en valeur régionale.

Je traiterai, dans mon exposé, de l'activité de notre programme de mise en valeur régionale au Manitoba.

But du programme

A mon avis, on ne saurait mieux définir le but du programme de mise en valeur régionale du Manitoba qu'en citant les paroles de M. E. G. Pleva, professeur de géographie à l'Université Western Ontario, extraites d'un discours qu'il prononçait au cours d'une conférence sur la mise en valeur régionale tenue à Brandon, le 9 mars 1961, sous les auspices du ministère de l'Industrie et du Commerce du Manitoba. M. Pleva s'exprimait ainsi:

Nous nous efforçons aujourd'hui d'assurer la mise en valeur rationnelle de nos ressources matérielles et humaines afin de rendre nos vies fécondes. Si nous connaissons bien nos besoins et la mesure dans

laquelle le sol peut y pourvoir, nous parviendrons peut-être à assurer à notre économie régionale la permanence et la stabilité.

Notre programme régional a pour objet de favoriser, de stimuler et d'appuyer la mise en valeur des régions urbaines et rurales de la province, par l'établissement d'industries de fabrication et de transformation secondaires, par des programmes d'expansion dans les domaines des affaires, du tourisme et des divertissements. Il suppose le déploiement d'efforts personnels, sur le plan local, auxquels s'ajoute, lorsqu'il y a moyen, l'aide du gouvernement, aide directe d'abord et aide à titre d'agent favorisant les programmes de mise en valeur en vue d'encourager les capitalistes d'en dehors de la province à venir s'établir au Manitoba. Le programme est fondé sur une étroite collaboration entre les ministères ainsi que l'association avec les organismes de mise en valeur régionale, en vue du progrès économique et d'améliorations dans le domaine social.

Au moment de l'établissement du programme, à l'automne de 1959, la province était divisée en sept régions de mise en valeur, soit:

1. La ville de Winnipeg et sa banlieue
2. La région sud-est du Manitoba
3. La région entre les lacs
4. La région centrale du sud du Manitoba
5. La région sud-ouest du Manitoba
6. La région centrale de l'ouest du Manitoba
7. Le nord du Manitoba.

Pour déterminer les limites de ces régions, on s'est inspiré de considérations d'ordre économique.

La dernière page du mémoire porte une carte qui nous donne un aperçu de ces limites.

Chacune des régions de mise en valeur présente un ou plusieurs centres nodaux d'expansion. Des échanges de vues ont eu lieu entre la province et le Bureau fédéral de la statistique, car on tentait à s'assurer qu'il y avait compatibilité entre les régions de mise en valeur et les zones économiques.

Ces subdivisions se sont fondées sur l'activité économique des régions topographiques, sur le transport, sur les régions urbaines de commerce et sur les groupements de données statistiques, y compris les régions de recensement délimitées par le Bureau fédéral de la statistique, sur les régions agricoles qui font rapport de leurs récoltes ainsi que sur les limites municipales. On a par conséquent choisi les régions de mise en valeur afin d'en faire une étude et afin de mettre à profit les occasions d'expansion mises à jour au cours des sondages économiques.

Sondages économiques

Un sondage économique des ressources humaines et des ressources matérielles de la région est en voie de préparation. On le désigne sous le nom de «plan de mise en valeur». Ce sondage est essentiellement une vaste analyse économique, où l'on trouve un résumé des ressources de chacune des régions, un aperçu de l'importance des diverses ressources et de l'ensemble des occasions qui s'offrent en matière de développement économique et, en particulier, de l'expansion industrielle dans son sens le plus large. Le sondage se fait sous la direction du ministère de l'Industrie et du Commerce, qui s'est assuré le concours d'experts-conseils de l'extérieur. Ainsi, les occasions de mise en valeur qui ont fait l'objet de recommandations dans les

sondages économiques ont trait à l'agriculture, aux ressources forestières, à l'industrie, aux possibilités commerciales et touristiques. Au début de 1961, on a terminé les sondages économiques relatifs à la région de mise en valeur du sud-ouest et à la région centrale du sud. Un sondage du même genre, entrepris dans la région de mise en valeur de l'ouest, sera terminé ce printemps.

Monsieur le président, je n'ai pas d'exemplaires du sondage économique à distribuer aux honorables sénateurs, mais je vous en ai remis deux et, si vous en désirez d'autres exemplaires, vous n'aurez qu'à en faire la demande et nous vous en fournirons.

Le PRÉSIDENT: Oui. Il s'agit des sondages économiques de la région sud-ouest et de la région centrale du sud du Manitoba?

M. TRUERNER: Oui.

Les organismes qui doivent donner suite aux recommandations incluses dans les relevés sont de première importance et il faudra faire appel à la collaboration des habitants de la région et persuader les dirigeants qu'il s'agit de leur programme à eux et qu'ils sont responsables de sa mise en œuvre. Pour stimuler l'intérêt des gens, on organise une conférence à un endroit central de la région et on y invite tous les dirigeants du monde des affaires, des domaines industriel et agricole ainsi que du domaine municipal. Au cours de cette conférence, le ministre de l'Industrie et du Commerce expose le programme de mise en valeur de la région et deux ou trois citoyens en vue traitent des divers aspects de la mise en valeur régionale et des avantages que cette mise en valeur comporte.

A la suite de cette première conférence se tient une série de réunions d'étude dans la région de mise en valeur. Ainsi, les gens qui ont assisté à la conférence peuvent, au cours de ces réunions, faire connaître leurs opinions au sujet des possibilités de mise en valeur de la région dans laquelle ils se trouvent. Ces réunions d'étude permettent aux experts-conseils de se renseigner de façon précise sur la région en question et suscitent en même temps l'intérêt des dirigeants régionaux, en ce qui concerne les occasions possibles d'expansion. On demande aux collectivités de remplir une formule sur les possibilités de leur région qui doit être soumise aux experts-conseils en économie. Cette estimation donne aux habitants de la région un aperçu des avantages naturels du milieu où ils vivent ainsi que des facteurs qui font obstacle à la mise en valeur de la région.

L'expérience nous a appris que ces réunions d'étude devraient stimuler assez d'intérêt pour assurer la bonne marche d'un certain nombre de projets tandis que se poursuit la rédaction du résultat du relevé économique. Une fois l'enquête terminée et publiée, on tient une deuxième conférence régionale et, cette fois, on distribue des exemplaires du rapport aux délégués. On convoque ensuite une deuxième série de réunions d'étude pour examiner les moyens de donner suite au rapport. Le programme des réunions d'étude est un article permanent du programme de mise en valeur régionale.

Enquêtes sur les localités

Quatre genres d'enquêtes sur les localités sont en voie d'exécution:

- *Des enquêtes visant à recueillir des données sur les localités
- *Des études sur les emplacements industriels
- *Des enquêtes sur la force attractive des localités
- *Des études sur les effets résultant de l'établissement d'industries.

Enquêtes visant à recueillir des données sur les localités

Un bulletin de quatre pages de données sur les localités, contenant tous les renseignements relatifs aux municipalités et les tarifs de l'électricité, du gaz et de l'eau exigés des entreprises de service public, a été préparé

à l'égard de la plupart des localités de plus de 750 âmes, en dehors de la région métropolitaine de Winnipeg. Ces bulletins sont revus et corrigés deux fois par an; on les envoie ensuite aux organismes locaux de mise en valeur, qui en font la distribution, aux établissements financiers et à certains autres groupes de portefeuillistes.

Enquêtes sur la force attractive des localités

On a demandé aux autorités de trois localités, dont la population s'établit entre 1,000 et 3,000 âmes, d'entreprendre ces enquêtes; chaque localité y a manifesté de l'intérêt. Ces enquêtes ne porteront pas seulement sur le commerce de détail de chacune des villes. Elles se fondent sur la valeur pratique que représente, aux yeux d'un homme d'affaires d'une ville, l'attraction que celle dernière exerce sur les clients. Les réponses à des questionnaires qui déterminent la provenance des clients, la fréquence de leurs demandes, l'objet de ces demandes, etc. sont disposées en tableaux et indiquent de quelle façon les services devraient être amplifiés ou améliorés.

Études sur les effets résultant de l'établissement d'industries

On fait depuis quelques années, dans un certain nombre de villes, des enquêtes en vue de déterminer les effets de l'établissement d'une nouvelle industrie sur la population d'une ville, sur les ventes au détail, sur les services d'utilité publique, etc. Une nouvelle technique d'études portant sur la «situation antérieure» et la «situation ultérieure» a été adoptée dans le cas de deux petites villes où deux grandes industries se sont établies récemment. On fait actuellement une étude minutieuse des installations dont disposaient ces collectivités et des formes d'activité qui s'y exerçaient «avant» l'établissement des nouvelles industries. Dans trois ou cinq ans, on entreprendra une nouvelle étude qui révélera les changements qui, survenus dans les mêmes villes, sont attribuables à la présence des nouvelles industries. Des études de ce genre représentent une valeur de recherches en même temps qu'une valeur de progrès, en ce qu'elles fournissent aux autres villes un exemple de ce que l'industrie peut apporter à leur économie.

Études sur les emplacements industriels

La préparation des études relatives aux emplacements industriels représente un des plus importants services que le ministère de l'Industrie et du Commerce fournit à l'industrie. Ces documents donnent une évaluation minutieuse des facteurs se rapportant aux emplacements industriels de façon à permettre aux industriels de choisir, parmi plusieurs emplacements, celui qui est le plus avantageux. J'ajouterai que ces études renferment une estimation des frais d'exploitation à chacun des emplacements possibles, en prenant comme base une usine modèle. Elles se sont révélées très utiles à l'expansion industrielle et, à mon avis, c'est un des domaines où la province du Manitoba a fait œuvre de pionnier.

Organisation locale en vue de la mise en valeur

Il existe au Manitoba trois genres d'organismes de mise en valeur. Ce sont:

- *Les sociétés locales de mise en valeur constituées en corporations.
- *Les groupements de mise en valeur non constitués en corporations.
- *Les associations régionales de mise en valeur.

Sociétés locales de mise en valeur constituées en corporations.

En 1958, la loi sur les compagnies a été modifiée pour permettre la création de sociétés quasi publiques qui feraient fonction d'organismes locaux de mise en valeur. Ces sociétés constituent des cadres dans lesquels les autorités municipales, les cultivateurs et les hommes d'affaires peuvent collaborer afin de résoudre leurs problèmes communs et aider au lancement d'entreprises industrielles.

Une plaquette, jointe en appendice au mémoire, expose, de façon plus détaillée, dans quels buts et par quels moyens les sociétés sont constituées. Ces sociétés favorisent l'expansion du commerce et de l'industrie dans la localité en:

1. Faisant de la publicité au sujet des perspectives industrielles.
2. Encourageant le commerce local et l'essor industriel.
3. Fournissant les renseignements qui leur sont demandés par des industriels intéressés.
4. Obtenant les capitaux nécessaires qui permettront à des industries nouvelles ou en voie d'expansion de se construire un immeuble à des conditions raisonnables.
5. Entrant en rapports avec les directeurs d'industries appropriées après leur avoir rédigé un mémoire énumérant les avantages qu'il y aurait pour eux de s'établir dans leur localité.

La plus courante de leurs fonctions, jusqu'ici, a été de procurer un immeuble à une industrie, souvent en vertu d'un contrat d'achat-location, avec participation dans l'entreprise sous forme de capital-actions.

Groupements locaux de mise en valeur non constitués en corporation

Au Manitoba, la plupart des municipalités ont des chambres de commerce qui s'intéressent surtout aux entreprises commerciales de détail et de services et souvent aux attractions spéciales pour les touristes. Récemment, quelques municipalités ont formé des organismes d'expansion non constitués en corporations sous le nom de Comité des affaires municipales, Comité d'expansion ou d'autres semblables. Lorsqu'un de ces comités contribue à la réalisation d'une entreprise locale de mise en valeur, il est constitué en corporation et devient une société de mise en valeur.

Associations de mise en valeur

Depuis que l'étude économique portant sur la région centrale du sud a été terminée, on a fondé l'Association de mise en valeur de Pembina. Cette association comprend 12 municipalités rurales et urbaines de la région centrale du sud du Manitoba. Elle en est aux premiers stades d'organisation et d'élaboration de son programme d'action.

Si cela peut vous intéresser, honorables sénateurs, vous pouvez constater comment sont réparties les municipalités en question sur la carte; elles sont situées dans la région d'expansion centrale du sud, au sud de la municipalité de Grey, sans toutefois la compter. C'est cette région ou, essentiellement, les deux tiers inférieurs de cette région que l'on appelle souvent le *triangle Pembina*.

L'Association de mise en valeur de la région agricole de Brandon, formée de six municipalités rurales et de trois centres urbains, a été fondée l'an dernier sur la recommandation du groupe d'études agronomiques Doane.

Le PRÉSIDENT: Où est située cette région dans la province?

M. TRUENNER: Elle a pour centre la ville de Brandon et comprend les six municipalités et régions urbaines constituées, y compris Daly, Elton, Whitehead, Cornwallis, Glenwood et Oakland.

On a formé des comités d'étude sur le bœuf, les porcs, les produits laitiers, les moutons, les grains, les cultures spéciales, les industries agricoles connexes, le crédit, la détermination du rendement maximum et les services d'information, et chaque comité a tenu une ou plusieurs réunions au cours de l'année écoulée.

Caisse de mise en valeur du Manitoba

La Caisse de mise en valeur du Manitoba joue un rôle important dans l'essor industriel et les avantages touristiques du Manitoba rural. C'est un organisme constitué en corporation par la province du Manitoba. Elle a pour objet d'aider financièrement les industries nouvelles ou existantes, les établissements touristiques et récréatifs, ainsi que les sociétés locales de mise en valeur constituées en corporations. Bien que la Caisse de mise en valeur du Manitoba ait été établie par la province, elle n'est acunement un organisme du gouvernement. A l'heure actuelle, la province est le seul actionnaire de la Caisse, qui est administrée par un conseil indépendant formé d'hommes d'affaires réputés et d'un seul fonctionnaire du gouvernement.

La Caisse de mise en valeur du Manitoba ne concurrence pas les banques et autres sociétés de prêt privées, mais elle ajoute plutôt aux services qu'elles offrent. Les sociétés locales de mise en valeur constituées en corporations sont dans la même situation que tout autre portefeuilleiste dans le domaine de l'essor industriel et touristique. Ces sociétés peuvent demander de l'aide à la Caisse de mise en valeur du Manitoba en vue de fournir des immeubles aux industries et de procurer des services aux entreprises industrielles.

Depuis qu'elle a été instituée, la Caisse a accompli beaucoup dans la province. A la fin de février 1962, la Caisse a accordé, en dehors de la ville de Winnipeg, des prêts d'une valeur totale de 6 millions et demi de dollars. Il en est résulté une mise de fonds globale d'une valeur estimative de 13 millions de dollars et une augmentation de l'emploi que l'on estime à 1,100 personnes. L'augmentation de la production annuelle des manufactures attribuable à l'expansion qui s'est produite est évaluée à 10 millions de dollars. Les propriétaires d'établissements touristiques ont bénéficié d'une partie des prêts. On estime que la somme de \$750,000 prêtée à cette fin a augmenté de \$600,000 les recettes annuelles du tourisme.

Le PRÉSIDENT: En une seule année?

M. TRUENNER: Non. Le montant de \$750,000 est la somme accumulée depuis que la Caisse a été établie.

Service d'urbanisme pour les régions urbaines et rurales

Un service d'urbanisme provincial a été établi en février 1957 à l'intention des municipalités et leur fournit de l'aide technique qui comprend:

- a) La réunion de données documentaires sur l'urbanisme.
- b) La préparation de cartes de base décrivant les biens-fonds et le plan des rues et donnant la description cadastrale des biens-fonds.
- c) L'enregistrement des améliorations matérielles qui caractérisent chaque localité.
- d) Une évaluation des mesures actuelles de réglementation en matière d'urbanisme.
- e) La préparation et la mise en œuvre de mesures de réglementation en matière d'urbanisme.

- f) La préparation d'un plan général d'expansion pouvant servir de guide dans les travaux d'expansion futurs.
- g) L'étude et la création des subdivisions relatives aux entreprises d'embellissement.

En procurant cette aide, les urbanistes travaillent directement avec les commissions locales d'urbanisme qui sont chargées de la préparation des rapports et des recommandations adressés aux différents conseils en matière d'urbanisme. En tout, 38 municipalités, dont 10 rurales et 28 urbaines, ont conclu avec la province un accord concernant le service d'urbanisme.

Honorables sénateurs, ces municipalités sont indiquées sur une petite carte principale qui, contenue dans le mémoire, donne la situation géographique de ces localités dans toute la province.

Le service d'urbanisme a pour objet d'aider les localités, à titre consultatif seulement, à discerner leurs problèmes d'expansion, à formuler des plans d'action pour l'avenir et à adopter en matière d'urbanisme des mesures de réglementation que les localités puissent accepter, de façon qu'un plan judicieux et économique y soit mis en œuvre. Par suite du travail accompli par le personnel des urbanistes dans la municipalité, les citoyens en général sont en mesure de mieux comprendre les problèmes que posent la mise en valeur de leur municipalité et le programme permettant de lui assurer plus tard le plus grand essor possible dans l'ensemble.

Progrès accomplis dans la mise en valeur de certaines régions

En vertu de la modification apportée à la loi sur les compagnies, vingt-six sociétés locales de mise en valeur ont été constituées en corporations. Il existe des sociétés semblables dans trois autres localités, ce qui porte à vingt-neuf le nombre total de sociétés locales de mise en valeur constituées en corporations qui s'occupent de favoriser l'essor industriel dans la province. Les chambres de commerce et différents comités locaux de mise en valeur jouent aussi un rôle important dans l'essor industriel du Manitoba.

Laissez-moi vous parler brièvement des efforts accomplis récemment par notre ministère dans le domaine de l'essor industriel des régions rurales du Manitoba. Nous avons obtenu une collaboration épatante du ministère de l'Agriculture et de la Conservation de la province du Manitoba, qui nous a aidés avec beaucoup d'enthousiasme à réaliser nos programmes régionaux de mise en valeur. Il est juste de dire, je pense, que pour presque toutes les études de problèmes industriels et pour les trois études économiques que notre ministère a présentées, nous avons été dirigés et aidés financièrement par le ministère de l'Agriculture. Ce qui est aussi important, des fonctionnaires provinciaux de l'Agriculture ont assisté, de fait, à toutes nos réunions régionales et locales et y ont alimenté les discussions de façon appréciable. Lorsque les enquêtes régionales concernent les occasions de mise en valeur des ressources forestières, nous demandons les conseils et l'aide de notre ministère des Mines et des Ressources naturelles. Le ministère des Ressources a très bien collaboré avec nous, au besoin, bien que notre travail se soit rapporté plus directement à l'agriculture et il en sera ainsi pour les régions sud de la province, notamment les régions centrales du sud et sud-ouest.

Nous constatons qu'un bon organisme d'expansion peut travailler plus efficacement que de simples particuliers. Dans une localité, les gens ont des besoins communs: c'est le fils du cultivateur qui demande un emploi et, de même, le fils du marchand de l'endroit; le cultivateur a besoin d'un établissement pour préparer ses fruits et légumes et le marchand requiert d'autres clients s'il veut rester en affaires tout en soutenant la concurrence en matière de prix; les habitants de la ville et ceux de la campagne ont tous besoin de services municipaux, par exemple, de chemins, de lignes de trans-

mission d'électricité, de téléphone et, dans certains cas, de conduites d'eau et d'égouts; et toute nouvelle réalisation demande du capital, que ce soit dans le domaine de l'agriculture, de la fabrication ou des services. Ces besoins communs rendent relativement plus facile la tâche de rapprocher les différentes parties de la collectivité. On ne trouve guère ou pas d'opposition à l'idée d'un effort collectif.

Quand des organismes de ce genre sont à l'œuvre dans les collectivités d'une région et qu'on leur présente une étude économique pour qu'elles s'en servent, nous sommes en bonne voie de pourvoir au besoin de mettre nos ressources à meilleur profit. Les groupements pour l'avancement des collectivités peuvent faire leurs les objectifs des études économiques et leur travail en collaboration peut conduire à un succès réel et tangible.

Au cours de leurs deux premières années de travail, les sociétés locales de mise en valeur constituées en corporation ont mené à bien quantité d'initiatives; citons, à titre d'exemples, dix entreprises auxquelles elles ont apporté leur concours:

1. A Altona (1,979 habitants) 77 actionnaires ont, en l'espace d'une semaine, recueilli \$20,000 pour la construction d'un bâtiment destiné à la compagnie *Aetna Garments Limited*. L'*Altona Industrial Developments Limited* et la Caisse de mise en valeur du Manitoba financent conjointement la construction de cet édifice dont le coût est de \$70,000. D'après les prévisions cette manufacture emploiera, en pleine activité, 100 personnes et fabriquera principalement des vêtements de travail et des pantalons sport.
2. L'administrateur de la *Beausejour Industrial Development Corporation Limited* a mené une propagande active auprès de l'industrie pour la décider à s'installer dans cette agglomération de 1,762 habitants. On s'est efforcé de trouver des terrains industriels; de même, l'expansion commerciale a fait l'objet d'une étude qui a conduit à effectuer des recherches auprès des magasins de l'endroit afin de déterminer les éventuelles carences du service. On s'est intéressé aux perspectives d'expansion touristique et de divertissement offertes par la collectivité dont on a encouragé l'initiative par l'adoption du slogan «Notre région—la plus belle, la plus féconde.»
3. La compagnie *Boissevain Enterprises Limited* est venue en aide à la compagnie *Turtle Mountain Produce Limited* dont l'usine de préparation de la volaille a largement contribué à accroître l'économie de la collectivité; elle a également facilité l'installation dans la ville de la compagnie *Spic and Span Dry Cleaners*. Plus récemment, cette agglomération de 1,236 âmes s'est activement employée à lancer plusieurs projets industriels.
4. La compagnie *Brandon Community Development Corporation Limited* a aidé la compagnie *Pakfold Western Limited* à s'établir à Brandon (27,787 habitants). Cette société est une filiale de la *Continuous Forms Limited* de Niagara-Falls (Ontario). L'établissement d'un entrepôt frigorifique public à Brandon a également fait l'objet de beaucoup d'effort. Cette initiative facilitera la tâche aux entreprises futures de la ville et offrira également aux industries de Boissevain et de Neepawa les installations nécessaires.

5. A Carberry (1,087 habitants), 240 actionnaires ont formé la *North Cypress and Carberry Community Development Corporation* et ont pu recueillir \$62,500. La compagnie a acheté à la Corporation des biens de guerre les installations et le matériel de l'école de pilotage de Carberry et a vendu l'un des hangars à la *Carberry Farms Limited*, lequel est devenu un entrepôt à pommes de terre. La *Stramit Corporation of Canada* a acheté deux autres hangars destinés à son usine de fabrication de matériel à toiture en chaume. Une personne de l'endroit a acheté la tour d'observation pour la transformer en usine de triage du grain et le baraquement en forme de H a servi d'établissement de préparation de poulets à griller. L'ancienne caserne de pompiers a été transformée en garage et agence de machines agricoles et l'on a déménagé en ville un bâtiment pour en faire un auditorium. La région de Carberry se prête très bien à la culture de la pomme de terre; la société locale de mise en valeur, le ministère manitobain de l'Agriculture et de la Conservation et le ministère manitobain de l'Industrie et du Commerce ont conjugué leurs efforts pour amener l'établissement, dans la ville, d'une usine américaine de traitement de pommes de terre,—la compagnie *J. R. Simplot Corporation*, de Boise (Idaho),—qui a acheté tout l'aéroport à la société locale de mise en valeur ainsi que le hangar précédemment acquis par la *Carberry Farms Limited*.

J'ajouterai que cette compagnie emploiera, dans l'avenir, des centaines de personnes et que la région devra ensemercer plusieurs milliers d'acres en pommes de terre que l'usine se chargera de traiter.

Le sénateur STAMBAUGH: A propos de la *Boissevain Enterprises Limited*, vous avez parlé d'un établissement de préparation des poulets. Y vide-t-on les poulets?

M. TRUENNER: En effet.

6. Après sa formation, l'Office de la mise en valeur de la région d'Emerson a fait beaucoup de publicité au sujet de la ville dans la presse et à la télévision. On estime que l'initiative de cet organisme, qui a lancé la semaine «Achetons à Emerson» a, dans certains cas, fait accroître les ventes de 15 p. 100. Des pourparlers se sont engagés avec les représentants d'une entreprise de nettoyage du grain, un marchand de bois et un entrepreneur en vue d'amener ces entreprises à s'installer dans cette agglomération de 914 habitants.
7. La compagnie *Hamiota Community Development Corporation* a rénové et ré-ouvert comme «Confiserie d'Hamiota» la confiserie Bailey. Cette initiative présente un intérêt particulier, car les hommes d'affaires de cette agglomération (756 habitants) se sont activement employés à rétablir une entreprise qui, à leur avis, avait une importance capitale pour le commerce du village. Fait digne de mention également, on a recours à cette fin au syndicat de crédit local.
8. A Morden (2,729 habitants), 19 actionnaires ont recueilli \$24,500. La société locale de mise en valeur a édifié un bâtiment pour la compagnie *Dressler Headwear Limited*, de Winnipeg. On a entrepris un relevé de la main-d'œuvre, afin de déterminer s'il était possible d'ouvrir une seconde fabrique importante de vêtements. On s'efforce actuellement de trouver les fonds nécessaires au financement d'un bâtiment.

9. A Teulon (725 habitants), 50 actionnaires ont recueilli \$30,000, et une nouvelle compagnie a été formée en association avec la *Lincoln Hosiery Limited*, de St. Catharines (Ontario). La nouvelle compagnie a édifié une fabrique moderne de bas sans couture.
10. A Winkler (2,409 habitants), 78 actionnaires ont recueilli \$23,000. On a construit une manufacture pour la *Canadian Garments (1959) Limited*, destinée à un homme d'affaires de Winnipeg.

Le sénateur HOLLETT: Comment se procure-t-on les fonds?

M. TRUEMNER: Tout d'abord, la société locale de mise en valeur recueille des capitaux dans l'agglomération. Elle émet des actions ordinaires, puis la Caisse de mise en valeur du Manitoba peut être appelée à financer la construction du bâtiment et à accorder un prêt servant aux immobilisations. L'entreprise fournit le matériel et le fonds de roulement.

Administration de la mise en valeur du Manitoba

Cet organisme a pour objet d'assurer le développement économique des régions les plus défavorisées de la province, celles qui, apparemment, ne présentent pas assez de perspectives pour décider l'industrie privée à s'y installer, mais où la province juge opportun, sur le plan du bien-être et pour d'autres motifs d'ordre social, d'offrir à ses habitants un moyen de gagner leur vie. J'ajouterais que l'Administration de la mise en valeur du Manitoba s'intéresse également beaucoup aux régions non peuplées de la partie septentrionale de la province en vue de la mise en valeur des ressources primaires.

L'Administration de la mise en valeur du Manitoba peut entreprendre des études en collaboration avec n'importe quels ministères intéressés, comme ceux des Mines et des Ressources, de l'Industrie et du Commerce, de l'Agriculture et de la Conservation.

Le sénateur STAMBAUGH: Depuis combien de temps ce programme de mise en valeur régionale du Manitoba est-il en œuvre?

M. TRUEMNER: Il me faudrait vous répondre sous toutes réserves. Je crois qu'il date de la fin de 1958 ou du début de 1959.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, puisque nous en sommes rendus là, M. Truemner pourrait-il nous dire ce qu'est l'Administration de la mise en valeur du Manitoba, quels sont les pouvoirs et les ressources dont elle dispose pour accomplir cette tâche très intéressante et ce qu'elle a réalisé jusqu'à présent.

M. TRUEMNER: Je ne me sens pas assez qualifié pour vous répondre officiellement.

Raisons du succès du programme

A mon avis, plusieurs raisons expliquent le succès du programme de la mise en valeur régionale du Manitoba, au cours des deux dernières années.

1. Comme la plupart des réalisations se sont produites dans les petites villes, on peut en conclure qu'il est plus facile d'obtenir la collaboration des gens des petites agglomérations que de ceux des grandes, lesquelles offrent plus de difficultés lorsqu'il faut trouver le capital-actions.
2. La société locale de mise en valeur, qui est soutenue par le conseil municipal de l'endroit et qui doit recevoir l'approbation du lieutenant-gouverneur avant de déclarer ses bénéfices, semble mieux acceptée par la localité que les groupements ou syndicats privés d'expansion industrielle.

3. En libérant des capitaux destinés à d'importants travaux, la Caisse de mise en valeur du Manitoba a grandement favorisé l'exécution du programme de la mise en valeur régionale. Un portefeuilleiste peut obtenir la majeure partie ou la totalité de ses besoins en capitaux fixes par l'intermédiaire d'une société locale de mise en valeur et d'un organisme de financement comme la Caisse de mise en valeur du Manitoba.
4. La détermination des possibilités de mise en valeur et l'offre d'une mise de fonds globale à un intéressé reposent sur l'exécution de sérieuses études, enquêtes et recherches. Les possibilités qu'offre l'étroite collaboration entre les différents ministères provinciaux ainsi qu'avec la totalité des services techniques du ministère de l'Industrie et du Commerce ont fait la preuve de leur efficacité dans le domaine de la mise en valeur. Par exemple, notre ministère fait des études régionales et locales, analyse les renseignements relatifs aux ressources, prépare des études servant à des recherches sur les marchés, rédige des rapports sur la possibilité d'établissement d'industries et leur emplacement; il effectue aussi des études connexes.
5. Les contacts personnels et les voyages sur place permettent d'aider techniquement les groupes locaux chargés de la mise en valeur et de leur fournir, sur les lieux, des avis et des conseils sur l'aménagement des villes et des campagnes et sur les questions de mise en valeur. A cet égard, les collectivités intéressées reçoivent l'aide des services de mise en valeur, d'urbanisme et d'organisation scientifique du travail.

Comité de l'avenir économique du Manitoba

On ne s'est pas assez occupé, ces dernières années, des recherches et des études relatives aux possibilités de mise en valeur. Récemment, toutefois, sous les auspices du Comité de l'avenir économique du Manitoba, un programme d'envergure a commencé à combler les lacunes en matière de recherches et d'études, afin d'assurer plus tard des emplois à la main-d'œuvre qui s'accroît (voir ci-jointe la brochure relative au Comité de l'avenir économique du Manitoba).

Le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait œuvre de pionnier dans ce domaine en s'appliquant à analyser les possibilités de mise en valeur. Nous pensons qu'un certain nombre de facteurs physiques, financiers et sociaux interviennent, lesquels, s'ils sont favorables, permettront à chaque industrie de se développer et d'offrir du travail à un nombre maximum de personnes. Les facteurs physiques sont le transport, les ressources hydrauliques, les ressources en main-d'œuvre et les ressources en énergie. Les facteurs financiers et sociaux sont l'encouragement à l'industrie, l'imposition des sociétés commerciales, les stimulants d'ordre financier et les diverses formes d'aide à la mise en valeur des localités. Le Comité étudie les moyens par lesquels ces facteurs peuvent contribuer à l'expansion maximum de chaque industrie et à l'offre d'un nombre maximum d'emplois.

Relation entre les programmes de mise en valeur du Manitoba et la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles

Je vois une double relation entre notre programme et la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. D'abord, la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles facilitera la mise en valeur des ressources naturelles dont dépend l'industrialisation rurale. Nous avons

trouvé que l'expansion industrielle au Manitoba est fonction de la disponibilité d'approvisionnements suffisants en eau aux fins d'irrigation et d'utilisation industrielle.

L'établissement de la *Columbia Forest Products Limited*, à Sprague, au Manitoba, est un excellent exemple de la collaboration qui peut exister entre notre programme régional et la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Voilà un cas où l'industrie utilise des produits de rebut et fournit de l'emploi à des agriculteurs peu prospères et sous-employés.

L'autre rapport que je vois entre notre programme et la loi en question, c'est qu'ils aident au rétablissement agricole en donnant l'occasion aux gens qui vivent dans les régions rurales d'obtenir des emplois différents. Je crois savoir que l'un des problèmes qui se posent aux agronomes, qui étudient la question des fermes peu rentables, est le refus de plusieurs cultivateurs d'abandonner leur liberté et leur indépendance pour venir travailler à la ville. L'expansion industrielle rurale peut offrir une solution à ce problème, lorsque la population locale peut se rendre compte des avantages d'un tel changement grâce aux efforts des sociologues ruraux comme mon collègue, M. Albert Kristjanson. L'approvisionnement en eau est un élément important de l'expansion industrielle. C'est un domaine où la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles jouera un rôle important et remplira la fonction de catalyseur pour la mise en valeur future.

Au cours de cet exposé, j'ai traité assez largement de l'activité de notre ministère de l'Industrie et du Commerce et, surtout, du programme de notre division de l'expansion régionale. On a aussi mentionné brièvement les buts et l'activité du Comité de l'avenir économique du Manitoba. Le mémoire de notre ministère de l'Agriculture et de la Conservation, adressé à l'honorable Alvin Hamilton et préparé par l'Administration de la mise en valeur du Manitoba, présente une étude complète des genres de projets qui peuvent être mis en œuvre en vertu de la loi sur la mise en valeur et l'aménagement de terres agricoles, en ce qui concerne l'activité courante de nos différents ministères et organismes provinciaux.

Le programme d'expansion régionale que je dirige vise à reconnaître et à concilier, sur le plan consultatif seulement, les aspirations économiques et sociales des collectivités du Manitoba rural. Les questions de sociologie rurale dont a parlé M. G. A. Kristjanson sont compatibles avec nos efforts de mise en valeur; mais, évidemment, il a insisté davantage sur les aspects sociaux. C'est principalement dans les régions agricoles du Manitoba que nous avons pris des initiatives collectives et régionales de mise en valeur. C'est dire que la principale raison d'être des régions urbaines à l'intérieur de ces milieux ruraux est la production de denrées agricoles. Nous nous attendons que notre programme manitobain de mise en valeur accomplisse de plus grands progrès encore grâce à la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, M. Truemner, de cet excellent exposé. De fait, les deux exposés qu'on a lus ce matin étaient très bien faits. Il semble que chaque fois que j'avais une question à poser, un de vos collègues y répondait en poursuivant son exposé. Les honorables sénateurs aimeraient-ils poser quelques questions?

Le sénateur HOLLETT: Pourrions-nous obtenir une copie de l'exposé présenté par le Manitoba à l'honorable Alvin Hamilton?

M. TRUEMNER: Je crois que vous l'obtiendrez par l'entremise de votre propre ministère fédéral de l'Agriculture.

M. KRISTJANSON: Je ne crois pas qu'il y ait eu de négociations jusqu'ici. Je pense que les programmes que je proposerais correspondent à ceux que nous avons présentés.

Le PRÉSIDENT: Dans la région de Carberry où on fait la culture de la pomme de terre, utilisez-vous le système d'irrigation?

M. TRUEMNER: Nous ne l'utilisons pas en ce moment.

M. KRISTJANSON: Nous ne l'utilisons pas en ce moment. Nous sommes désireux d'étudier la question de l'irrigation dans cette région-là, à cause de la nécessité d'assurer une production continue; nous étudions aussi très attentivement la mise en valeur des projets d'irrigation dans ce qu'on appelle le triangle de Pembina. On entreprendra une étude très détaillée de cette région. Cependant la région de Carberry sera aussi étudiée sous l'angle des possibilités d'irrigation.

Le sénateur INMAN: Quelles mesures avez-vous prises en ce qui concerne la culture des pommes de terre?

M. TRUEMNER: Il en existe plusieurs. Il y a cinq espèces de pommes de terre; je vais essayer de les nommer. Il y a ce que l'on appelle la pomme de terre à frites, la pomme de terre à petits pâtés, la pomme de terre déshydratée ou en grains, dont la culture est basée sur le procédé Asselberg, et qui a été mise en culture grâce aux bons offices du gouvernement fédéral; enfin il y a les pommes de terre utilisées en tranches.

Le sénateur INMAN: Les pommes de terre à croustilles?

M. TRUEMNER: Non, pas les croustilles. Je ne crois pas qu'on en tienne compte. Je pense qu'il existe encore une autre espèce de pomme de terre, mais le gros de la production est fait de la pomme de terre déshydratée et de la pomme de terre à frites.

Le sénateur INMAN: La pomme de terre congelée doit-elle être cuite?

M. TRUEMNER: Oui. Je ne suis pas un expert en cuisine, mais je le pense bien.

M. KRISTJANSON: Elle n'est pas cuite au préalable.

Le sénateur HORNER: Croyez-vous qu'elle se compare avec la pomme de terre en robe des champs ou cuite au four?

M. KRISTJANSON: Les pommes de terre déshydratées sont de plus en plus en demande, mais . . .

Le sénateur HORNER: Le manque d'entrepôts convenables à Carberry empêche peut-être de faire des approvisionnements abondants parce que, dans plusieurs régions du Canada, nous avons fait venir du sud des légumes en différentes saisons tout simplement à cause du manque d'entrepôts convenables, là où il aurait dû être possible de les obtenir sur place. Votre programme tient-il compte de cela?

M. TRUEMNER: A ce propos, l'aéroport avait six hangars; lorsqu'il a été cédé la société Simplot, on a réuni ensemble trois hangars et on y a installé des courroies transporteuses utilisant ainsi ces trois hangars pour la préparation, l'emballage, l'entreposage et la congélation; évidemment les trois hangars ont dû être rénovés et il a fallu faire pas mal de reconstruction pour les mettre en état.

Le sénateur McGRAND: Monsieur Truemner, le ministère de l'Industrie et du Commerce que vous représentez et l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles vont employer les mêmes méthodes au Manitoba en vue de coordonner votre programme. Le but n'est-il pas non seulement de mettre en valeur les ressources inexploitées des collectivités rurales mais aussi de faire en sorte que les collectivités rurales deviennent des zones d'habitation convenables et qu'elles soient rapprochées des ressources de la terre. Cela fait-il partie de votre programme?

M. KRISTJANSON: Lorsqu'il est possible de mettre en valeur une collectivité, la réponse est affirmative. Il faut reconnaître que certaines collectivités n'offrent pas de possibilité d'expansion industrielle. Cependant notre programme est bien un programme de décentralisation, mais nous négligeons les hameaux qui n'ont qu'un bureau de poste et rien d'autre.

Le sénateur McGRAND: Alors vous mettez en valeur les ressources de cette collectivité qui autrement ne sont pas mises en valeur?

M. KRISTJANSON: Oui.

Le PRÉSIDENT: Allez-vous créer une zone-pilote? On a proposé dans certaines provinces que cela soit réalisé dans le cadre du programme de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

M. KRISTJANSON: Pas spécifiquement. On fait cela dans les zones impropres à la culture. La plus grande partie du travail se fait dans le sud-ouest. M. Truemner parlait de zones agricoles commerciales. Pour ce qui est des zones impropres à la culture, nous avons fait beaucoup de travail dans la région du sud-ouest, où il existe une zone agricole et forestière dont l'exploitation n'est pas profitable. Je crois que dans le sud-est on a mis en œuvre un programme tout à fait remarquable. Nous avons un groupe de 40 agriculteurs qui créent une coopérative de culture de fraises; il s'agit là d'une zone dont le rendement est restreint et, en assurant l'irrigation qui rendra la terre utilisable, nous avons pu réaliser cela. L'année dernière, on n'avait qu'une seule zone de végétation qui pouvait offrir des possibilités d'expansion, mais c'est la seule région du Manitoba où on a eu quelque succès, à cause de la sécheresse; mais cela a été une véritable expérience que de voir maris et femmes jusqu'à 9 heures du soir sarcler et faire tout le travail nécessaire. Tout ce que nous avons fourni, c'est l'assistance technique et une pompe pour l'irrigation.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, j'estime que le discours du premier orateur concernant la nécessité d'étudier et de connaître à fond les projets avant d'entreprendre un programme de ce genre, a fait sur nous la meilleure impression. Je voudrais vous demander si jusqu'ici vous avez rencontré de l'opposition quant aux choix des régions pour l'établissement de certaines industries et qui pourrait, si on la laissait s'amplifier, enrayer l'efficacité de l'expansion.

M. KRISTJANSON: Je pense que chaque petite collectivité a toujours tendance à chercher à obtenir l'établissement d'une industrie chez elle. J'ai parlé de ce cours d'une semaine que nous avons institué à l'intention des chefs ruraux; il est intéressant de remarquer que ces messieurs nous ont présenté des projets bien déterminés et qu'ils ont proposé un genre particulier de projet pour les zones ingrates et ils se sont mis d'accord quant aux choix d'une zone où nous devrions commencer, en ne tenant pas compte de leur propre collectivité. Lorsqu'il s'agit d'une usine ou d'une industrie particulière qu'on installe dans une région, il est certain que chaque collectivité essaie de l'attirer chez elle. Les chefs ruraux guettent ces occasions. Ce que nous avons tâché de faire dans le domaine de l'agriculture en vue de préparer le programme de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, est de leur faire connaître nos idées de base, de voir qu'elle contribution ils peuvent apporter et de prendre connaissance des travaux qui doivent être faits. Il s'agit d'une éducation plutôt que de propositions précises.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): En se fondant sur cela, diriez-vous que la zone en question est suffisamment grande pour qu'il n'y ait pas de double emploi?

M. KRISTJANSON: Oui, c'est juste; cette zone du sud-est, dont j'ai parlé, est une grande région; on y a créé un comité de cinq représentants locaux et de cinq représentants de l'État; M. Truemner et moi-même faisons partie des cinq représentants de l'État. Nous aurons une réunion qui est fixée à la semaine prochaine avec ces gens-là. Je conçois que d'autres comités seront créés par ces cinq représentants locaux.

Un des premiers projets auquel nous travaillerons dans cette région, concerne la délimitation des zones agricoles et forestières. Certaines terres affectées à l'agriculture devraient servir à la sylviculture. Nous avons délimité les zones, mais nous croyons fermement que pour établir une limite forestière efficace, tout le monde doit participer à la décision, c'est-à-dire nous devons présenter ces propositions aux gens et leur dire que ce sont là nos idées. Ces limites seront modifiées par les gens des localités, mais dans une mesure assez négligeable, me semble-t-il. Nous consentons à les changer parce que ces gens sont mieux renseignés sur les zones locales et ce sont des gens raisonnables. Ayant agi ainsi, je crois que nous obtiendrons leur collaboration au sujet de ce projet.

Le second projet auquel nous travaillerons est un programme éducatif. Nous sommes autorisés à présenter un programme grâce auquel les gens qui ont laissé l'école il y a plusieurs années, pourront recevoir une formation à un rythme accéléré, basée sur ce que j'appelle un programme à tout casser, utilisé après la deuxième guerre mondiale pour assurer l'enseignement rapide aux militaires. J'ai commis quelques erreurs quant à la façon de mettre en avant cette idée et nous avons éprouvé certaines difficultés en cherchant à lancer ce projet. On manifeste un très grand intérêt pour cela. Nous voulons que les gens tirent parti des services techniques dont dispose la province. Bon nombre d'entre eux ont quitté l'école en cinquième ou sixième année, tandis qu'il faut au moins une instruction équivalente à la dixième ou à la onzième année pour suivre des cours de formation technique. Nous voulons fournir à ces gens l'occasion d'acquérir cette formation au sein même de leur région.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur Truemner, vers la fin de votre exposé, vous avez dit que bon nombre de cultivateurs n'étaient pas disposés à renoncer à leur liberté et à leur indépendance pour accepter de l'emploi en ville. Cette observation s'applique-t-elle aux jeunes cultivateurs? On nous a dit que trop de jeunes laissent la campagne pour la ville. Je sais qu'il peut en être ainsi dans le cas des fermes non rentables, mais que dire des jeunes qui exploitent de bonnes terres agricoles? Laissent-ils la campagne pour aller à la ville parce que la journée de travail y est plus courte et la tâche à accomplir, moins dure? Serait-ce la raison pour laquelle ils ne retournent plus à la ferme?

M. KRISTJANSON: Au Manitoba, la population agricole baisse d'environ 1 p. 100 par année. Le recensement de 1956 révèle qu'il y avait 49,200 fermes au Manitoba. Les chiffres provisoires du recensement de 1961 indiquent qu'il n'en reste plus maintenant que 44,000. Les fermes rentables persistent et augmentent en étendue. Fournir l'occasion aux entreprises industrielles de venir s'installer dans de petites localités entre, bien entendu, dans le cadre de toute théorie. Lorsqu'un élément de la population passe des régions rurales aux régions urbaines, les gens en cause, pour que leur déplacement soit une réussite, ne vont pas directement d'une région pauvre à une ville comme Winnipeg, Toronto ou Montréal. S'ils le font, ils se heurtent à bien des difficultés sur le plan de la réadaptation. L'émigrant qui réussit le plus souvent sur le plan de la réadaptation est celui qui passe d'une petite localité rurale à une petite ville, puis à un plus grand centre urbain. Pour réussir, il faut que la transition se fasse en trois étapes. Je doute que nous puissions jamais offrir autant de chances d'avancement dans les régions rurales qu'à la ville, mais c'est un pas dans la bonne voie.

Le sénateur HIGGINS: Ces jeunes gens qui laissent la campagne pour la ville, ne reviendront-ils jamais à la ferme? Peut-on l'escompter?

M. KRISTJANSON: Ce n'est pas mon avis. Pour tirer de la ferme une subsistance convenable aujourd'hui, il faut un capital de l'ordre de \$50,000 au début, au Manitoba, et je ne vois pas comment les jeunes salariés pourraient parvenir à épargner une telle somme.

Le sénateur HIGGINS: Autrement dit, reviendraient-ils travailler sur la ferme?

M. KRISTJANSON: Pas dans les conditions actuelles.

Le sénateur HIGGINS: Serait-ce parce que les heures de travail sur la ferme sont trop longues et que le travail est trop ardu?

M. KRISTJANSON: Les heures sont longues en effet, mais il en découle bon nombre d'avantages et d'occasions intéressantes. Les agriculteurs n'ont pas les moyens de payer à leurs aides des salaires établis par la concurrence. On a toujours de la difficulté, dit-on, à obtenir la main-d'œuvre agricole nécessaire. Cette difficulté n'existerait pas si les cultivateurs avaient les moyens de bien payer la main-d'œuvre. Que l'on paie des salaires convenables et la main-d'œuvre ne se fera pas attendre.

Le sénateur HIGGINS: A Terre-Neuve, nous retrouvons la même situation pour ce qui est de l'industrie de la pêche. Les jeunes ne veulent pas se lancer dans cette industrie, ils préfèrent aller à la ville pour toucher des salaires plus élevés et travailler des heures moins longues; l'industrie de la pêche leur offre moins de sécurité et c'est pourquoi ils s'en vont ailleurs.

Le sénateur HORNER: A mon avis, monsieur le président, le salaire payé à un ouvrier agricole est, tout compte fait, à peu près analogue à celui qu'il toucherait à la ville. Les ouvriers agricoles, de fait, touchent un salaire et, tout compte fait, ce salaire, considérant qu'ils n'ont pas à se trouver de logement et que tout leur est fourni, se compare favorablement au salaire qu'ils toucheraient à la ville.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, je voudrais poser une question à M. Truemner. Au cours de l'étude de son mémoire, on a parlé des nombreux organismes créés en vue d'exécuter ce programme. Leur grand nombre retarderait-il la marche des choses et ne serait-il pas préférable de n'en compter que quelques-uns qui s'occuperaient de la réalisation de tout le projet? Vous avez parlé de divers comités et de divers groupes. Il semble y en avoir un grand nombre. Je me demande si vous ne vous heurtez pas à certaines difficultés du fait que les groupes s'entrechoquent?

M. TRUENNER: Je puis dire que cette question se règle d'elle-même, en partie, dans les petites localités de deux ou à trois mille habitants, ce qui est la moyenne de la population des localités qui nous intéressent. Dans une localité de quelques mille habitants il n'y a au plus qu'une poignée de véritables chefs. Si ces chefs ne peuvent assister et participer activement à de nombreux comités, ces comités abandonneront la partie, ce qui par le fait même règle le problème. Là où on aurait un comité d'expansion industrielle, une chambre de commerce et un comité des affaires municipales, la municipalité elle-même réduirait le nombre des comités s'ils sont trop nombreux.

Le sénateur HORNER: Autrement dit, ces organismes travaillent tous la main dans la main?

M. TRUENNER: C'est exact, et je ne crains pas le double emploi.

Le sénateur WALL: N'intéresserez-vous pas ainsi un plus grand nombre de personnes, ce qui est une des conditions essentielles au succès de toute entreprise?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il y a d'abord l'administration de la mise en valeur du Manitoba et le Comité de l'avenir économique du Manitoba ainsi que divers autres groupes régionaux que l'on a constitués. Quelqu'un peut dire: « Cette tâche ne n'incombe pas, elle incombe à quelqu'un d'autre » et, en fin de compte, le travail ne se fait pas. Cette situation se présente-t-elle?

M. TRUEMNER: Je dois dire que le Comité de l'avenir économique du Manitoba aura terminé son mandat au début de l'année 1963. L'Administration de la mise en valeur du Manitoba est un organisme permanent de co-ordination qui relève uniquement du gouvernement provincial.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce en quelque sorte une société de la Couronne?

M. TRUEMNER: Non.

M. KRISTJANSON: Elle se compose d'un certain nombre de ministres qui en sont véritablement les directeurs. Ces ministres constituent un comité de co-ordination de toutes les initiatives prises par le gouvernement de la province du Manitoba. Ce comité se compose de quatre ministres, outre le premier ministre, et on peut y nommer d'autres ministres au besoin. Il s'agit d'un organisme distinct dont les fonds servent à favoriser ces initiatives.

Le sénateur MCGRAND: Ces comités se composent-ils de fonctionnaires provinciaux?

M. TRUEMNER: Pardon?

Le sénateur MCGRAND: Les comités dont a parlé le sénateur Taylor.

M. TRUEMNER: L'Administration de la mise en valeur du Manitoba se compose de ministres, mais on a constitué un comité directeur formé de fonctionnaires dont le plus grand nombre sont sous-ministres. Cette situation ne pose pas de problèmes graves sur le plan local, c'est-à-dire au niveau des localités, mais il peut en être autrement sur le plan régional.

Je tiens, au sujet des observations formulées par l'honorable sénateur Taylor, à exprimer mon avis personnel et l'idée que je fais de l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles. A mon sens, cet organisme vise trois domaines qui se rattachent l'un à l'autre jusqu'à un certain point, tout en étant des domaines distincts. Deux d'entre eux pourraient bien comprendre les régions dotées d'excellentes ressources. Cela est très important, à mon avis, et, pour parler franchement, là où la situation laisse à désirer c'est qu'on n'a pas suffisamment renseigné la population. Les jeunes qui quittent la ferme n'ont pas été convaincus de leur chance de réussite sur la ferme ou dans la municipalité rurale grâce à la poursuite d'un programme agricole vigoureux et même à la recherche de débouchés extérieurs. Si l'on peut aider ces gens à cet égard,—et, à mon avis, l'Administration de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles peut y parvenir,—nous aurons adopté un point de vue réaliste et peut-être inciterons-nous ainsi ces gens à demeurer à la campagne; toutefois, si nous ne leur offrons d'autres choix et s'ils n'ont aucune directive précise à suivre, nous n'y parviendrons pas.

M. STUTT: J'aimerais poser une question à M. Kristjanson. Vous déclarez dans votre mémoire, monsieur Kristjanson, qu'il faudra recourir à des co-ordonnateurs régionaux, si l'on veut que les programmes à longue échéance auxquels participent les gens des localités soient couronnés de succès. C'est là, semble-t-il, le point soulevé par le sénateur Taylor. A qui incombe réellement la responsabilité de l'organisation dans les localités? Vous avez dit que ce n'était pas la tâche des représentants agricoles. Cette tâche incombe-t-elle à quelqu'un d'autre? Quel est votre avis à ce sujet?

M. KRISTJANSON: A mon avis, il nous faut des coordonnateurs régionaux. Le ministère de l'Industrie et du Commerce favorise l'expansion industrielle et son rôle est très important. Les représentants agricoles, pour ce qui est de l'expansion agricole, ont accompli énormément de besogne par le passé et sont très doués pour travailler de concert avec les gens de la localité; ils excellent dans ce domaine. Les gens de la localité ne sont pas en mesure de connaître tous les représentants du gouvernement ni de savoir qui peut les renseigner sur certains sujets particuliers. Il nous faut quelqu'un qui puisse travailler de concert avec le représentant agricole et d'autres personnes de la région, quelqu'un qui puisse s'aboucher avec certains spécialistes du gouvernement, par exemple M. Truemner et moi-même, spécialistes des sols ou autres, pour discuter ensemble. C'est là vraiment un gros travail. Aux États-Unis, ce travail est accompli par des spécialistes de l'expansion rurale, comme on les appelle là-bas. Selon moi, ces spécialistes ont un rôle un peu plus important à jouer au Canada qu'aux États-Unis. La tâche à accomplir est très difficile; mais, à mon sens, elle est essentielle. Le représentant agricole, à mon avis, connaît par expérience le rôle que doivent jouer les municipalités, du moins celui des populations régionales, d'un bout à l'autre du Canada, et ces représentants se sont acquis une grande réputation sur le plan local; toutefois, ils ont restreint leur activité au travail de production et aux domaines connexes et ne se sont pas occupés de l'expansion industrielle. Il ne faut pas nécessairement, à mon avis, que ce soit un représentant agricole. De fait, ce pourrait être quelqu'un d'autre, mais il faut que ce soit une personne très versée dans ce genre de travail. Le Manitoba est avant tout une province agricole, c'est pourquoi il faut quelqu'un qui s'y connaisse en matière d'agriculture et qui sache où aller puiser les renseignements relatifs aux domaines connexes.

Le sénateur WALL: A votre avis, serait-il préférable qu'il soit fonctionnaire provincial?

M. KRISTJANSON: Oui.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Voilà une excellente proposition que j'appuie sans réserve. Ce serait sans doute l'homme tout désigné pour accomplir ce travail, étant donné ses fonctions et sa formation; toutefois, il lui faudra sans doute accroître ses connaissances dans ce domaine. Quoiqu'il en soit, selon moi, ce serait l'homme tout désigné.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, j'aimerais discuter certains points avec M. Kristjanson.

A la page 5 de votre mémoire vous déclarez:

Nous avons proposé l'élaboration d'un programme d'achat de terrains dans certaines régions où le rendement des terres est médiocre.

Auriez-vous l'obligeance de nous expliquer plus à fond ce programme d'achat de terrains? Le gouvernement entend-il acheter des terrains en vue de les utiliser à des fins forestières ou autres?

M. KRISTJANSON: Je l'espère bien. Au cours de l'expansion agricole de la province, bon nombre de terrains ont été vendus en vue de les exploiter à des fins agricoles. Les intéressés ont tenté d'en tirer leur subsistance en s'adonnant à l'agriculture, mais ils n'ont pu y réussir. Les gens de la ville et d'ailleurs sont d'avis qu'ils pourraient trouver, dans bon nombre de ces régions, une terre qu'ils pourraient acheter au prix de \$3,000 et peut-être même de \$1,000. Comme, toute leur vie, ils ont désiré travailler à une exploitation agricole, ils dépensent quelques milliers de dollars, passent deux ou trois ans sur la terre qu'ils ont achetée, perdent l'argent qu'ils y avaient mis, après s'être éreintés et s'être découragés à la fois. Ce que je voudrais que l'on comprenne, c'est que lorsqu'il s'agit de régions où il a été prouvé que l'homme ne saurait y vivre de l'agriculture, personne ne devrait retomber dans l'erreur qu'ont déjà commise deux ou trois générations.

Le sénateur WALL: Puis-je poser une autre question à M. Kristjanson à ce sujet, car je suppose qu'il n'y a pas de politique précise en cette matière?

M. KRISTJANSON: Il n'y a pas, que je sache, de politique précise en cette matière. Jusqu'ici, nous avons «gelé» les terres sur lesquelles les impôts étaient restés en souffrance, dans les régions non organisées, c'est-à-dire dans les régions où le gouvernement n'a pas établi de district régional. Je ne crois pas qu'il y ait une politique officielle en cette matière; c'est l'usage établi jusqu'ici qui prévaut.

Le sénateur WALL: Supposons que je sois l'une de ces personnes qui aient placé trois ou quatre mille dollars dans une terre. J'y ai passé trois ou quatre ans, j'y ai travaillé d'arrache-pied et, maintenant, je suis prêt à tout abandonner. Se pourrait-il que le gouvernement provincial me décharge du fardeau de cette terre et m'aide à me réinstaller ailleurs? Est-ce là ce à quoi vous songez? Il faudrait en venir là, si l'on veut établir quelque chose de pratique.

M. KRISTJANSON: J'espère que l'on pourra en venir là grâce au programme.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Est-ce que l'étude des sols entreprise par le Manitoba a trait à la province tout entière?

M. KRISTJANSON: Le travail général de reconnaissance est terminé, mais l'étude détaillée des lieux ne l'est pas encore. Nous avons accompli un travail considérable en matière d'étude détaillée. Il s'agissait au début d'une étude de reconnaissance ou d'exploration et ensuite d'une étude détaillée; mais, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole fondée sur l'irrigation des terres, il nous faut recourir à un autre genre de classification et nous faisons alors une nouvelle étude détaillée des lieux. Ce travail est terminé dans la partie sud du Manitoba, où se poursuit une étude poussée de la mise en valeur des terres par l'irrigation.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous fait une étude des ressources naturelles? Est-elle terminée ou y travaille-t-on actuellement?

M. KRISTJANSON: Les enquêtes dont M. Truemner a fait mention nous ont donné un bon aperçu de la situation. Lorsque nous en arriverons aux programmes d'ordre particulier, il nous faudra plus de détails, mais ce travail s'impose dans chacune des régions.

Le sénateur INMAN: Lorsque vous parliez de l'expansion du tourisme et de l'industrie du tourisme, quel genre de programme aviez-vous en vue? Songiez-vous à des terrains de campement?

M. TRUEMNER: Le progrès, dans l'industrie du tourisme, se manifeste d'ordinaire sous la forme de motels et de camps de fournisseurs de matériel établis grâce au capital privé. Nous songerons peut-être à faire exploiter, par le Gouvernement provincial, les possibilités de divertissements, comme l'établissement de terrains propices aux pique-niques et au camping. Des événements d'ordre spécial servent aussi d'attractions aux touristes, comme le Festival des trappeurs, au Pas, et le rodéo de Swan-River. Ces attractions sont offertes périodiquement aux touristes.

M. KRISTJANSON: Le ministère des Mines et des Ressources naturelles a aussi aménagé des parc le long des routes et créé divers autres genres de divertissements.

Le sénateur WALL: Monsieur le président, auriez-vous l'obligeance de demander au secrétaire de notre comité de se mettre en rapport soit avec le ministère fédéral de l'Agriculture, soit avec le ministre de l'Agriculture et de la Conservation du Manitoba, afin que nous puissions prendre connaissance du mémoire préparé par l'Administration de la mise en valeur du Manitoba, relativement au projet que l'on réalisera peut-être dans l'exploitation des régions rurales du Manitoba? Nous pourrions y trouver des indications concernant le plan général. Je crois que nous devrions pouvoir obtenir ces renseignements.

Le PRÉSIDENT: Oui.

Le sénateur WALL: A la page 5 du mémoire, monsieur Kristjanson, vous faites mention d'un programme éducatif que l'on se propose d'établir dans l'une des régions, en vue de préparer un certain nombre de gens à remplir des emplois non agricoles. Je répète la question que je vous posais dès le début: Préparez-vous ces gens en vue de leur départ de la région ou afin de les réorienter vers les emplois qu'ils pourraient trouver dans la région? Qu'est-ce qui entre surtout en ligne de compte dans vos projets?

M. KRISTJANSON: Dans certains cas, il faudra préparer les gens, les préparer à quitter la région. Toutefois, dans le cas des vingt-cinq chefs dont nous parlions, on a soulevé un point intéressant. Ils parlaient de la formation dont ils auraient besoin, du perfectionnement des techniques administratives dans le domaine des ressources forestières et de divers autres genres de formation qui les prépareraient à occuper des emplois que l'on pourrait créer dans la région. Il s'agit là d'un point très important.

Le sénateur WALL: A la page 6, vous dites, en parlant des vingt-cinq chefs ruraux, qu'ils en sont arrivés à élaborer un projet de cadre administratif au niveau provincial et au niveau régional. De quel cadre s'agit-il? Qu'entendiez-vous par là?

M. KRISTJANSON: Au premier chef, ils ont proposé que l'on nomme un coordonnateur pour la région, puis, ils ont songé à la création d'un comité interministériel sur le plan provincial; des gens qui renseigneraient le coordonnateur et à qui le coordonnateur pourrait s'adresser. Ces personnes envisageraient aussi l'ensemble de la province et, comme on le mentionnait il y a un instant en parlant des collectivités rivalisant d'ardeur, elles diraient: «Telle région est propre à tel genre d'exploitation; mettons-nous à l'œuvre. Cela pourrait peut-être se faire dans une autre région, mais essayons cette région-ci». Sur le plan local, ces personnes ont proposé que l'on crée des comités de l'agriculture, du tourisme, etc., lesquels travailleraient sous la direction du coordonnateur dont je vous ai parlé.

Le sénateur WALL: Ce coordonnateur devra être un employé provincial et, surtout, un représentant agricole, qui aura été formé dans la région même où il devra remplir ses fonctions; en outre, il lui faudra quitter son travail pendant un mois ou deux.

M. KRISTJANSON: Je suis d'avis qu'il nous faudra choisir. Nous pourrions choisir une personne qui a de l'expérience dans le domaine de la coordination, au niveau provincial, et la former au travail concernant la participation des gens de la région. Le représentant agricole, lui, a l'expérience voulue dans ce dernier domaine et, si je songe à lui tout d'abord c'est, à mon avis, que la participation régionale est de toute première importance et qu'il sera plus facile de former cet employé à l'autre genre de travail que de recourir au moyen contraire.

Le sénateur WALL: C'es aussi mon avis.

Le PRÉSIDENT: Si l'on n'a pas d'autres questions à poser, je vais ajourner la séance. Nous avons eu l'avantage d'entendre, ce matin, deux hommes qui ont une grande expérience dans le domaine pratique et dans le domaine technique. Tous deux nous ont présenté des mémoires très intéressants sur cet important sujet. Je prie MM. Kristjanson et Truemner de bien vouloir accepter nos remerciements.

Sur ce, la séance est ajournée.

APPENDICE A

FACTEURS HUMAINS CONCOURANT À LA MISE EN VALEUR
DES RÉGIONS RURALES

par

M. G. Albert Kristjanson

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

C'est un privilège en même temps qu'un honneur pour moi de traiter ce sujet devant un tel auditoire. J'ai en effet devant moi un auditoire remarquable par le nombre de ceux qui le composent, mais plus remarquable encore par la qualité de ses membres, car je vois parmi vous des gens venus de toutes les parties de la province, des gens que je connais et pour qui j'ai la plus haute considération. J'espère pouvoir vous éclairer sur le sujet.

Pourquoi s'intéresser à la mise en valeur des régions rurales?

La mise en valeur des régions rurales du Manitoba remonte, pour ainsi dire, aux premiers habitants de la province. Je crois que l'intérêt que nous manifestons actuellement découle du fait que, dans la société en évolution dans laquelle nous vivons, il est extrêmement difficile pour nous de nous adapter aux nouvelles conditions de vie. Qu'il y ait changement, cela n'est pas nouveau, bien entendu; mais le rythme de ce changement s'accélère sans cesse et j'espère qu'il continuera ainsi. De là découle la différence importante entre «La mise en valeur passée» et «la mise en valeur future». Il faut absolument, si nous voulons nous adapter à des conditions de vie qui évoluent sans cesse, que cette mise en valeur soit organisée. Sans cette organisation, je doute que nous soyons prêts, au point de vue psychologique, à faire face à ces changements.

Il n'y a pas de doute que chacun de nous a sa façon particulière de faire face à de nouvelles situations; mais, au fur et à mesure que le changement s'accentuera, il y en aura de plus en plus parmi nous qui seront en proie à la panique et, comme dans le cas de la femme au volant qui se sent paralysée dans un embouteillage, on ne saurait dire lequel des deux se trouvera actionné, l'accélérateur ou le frein.

Qui s'occupe de l'organisation?

Si nous acceptons l'idée que la principale différence entre la mise en valeur passée et la mise en valeur future réside dans l'organisation, il est logique qu'une question nous vienne immédiatement à l'esprit: «Qui s'occupe de l'organisation?» Est-ce le banquier? L'avocat? Le professeur? Le clergé? Le cultivateur? Le fonctionnaire ou l'homme politique? Aucun d'entre eux ne pourra accomplir ce travail par lui-même, mais tous ceux-là, et bien d'autres encore, pourront y arriver en travaillant à l'unisson. Mais cela ne se fera pas tout seul; il faudra quelqu'un pour prendre l'initiative. Ce départ est déjà donné, et il le sera de plus en plus, par ceux d'entre nous qui ont un sens social au-dessus de la moyenne et par les gens qui, en raison de leur travail, doivent faire face, presque chaque jour, aux problèmes que présente le travail de mise en valeur.

Quelles sont les étapes de l'organisation?

Dans un État totalitaire, ceux qui détiennent le pouvoir n'ont qu'à dicter les plans et la mise en application se fait automatiquement. Le résultat des mesures prises et, surtout, le genre des mesures désignées dépendent des exigences du petit nombre. Mais dans une société démocratique comme la nôtre, le succès d'un programme public de grande envergure est en fonction directe de la participation des citoyens. Mais comment s'accomplit ce travail? On distingue quatre étapes:

1. L'élan est donné lorsqu'un citoyen qui s'intéresse au problème, soit votre député, soit un fonctionnaire public, se rend compte de l'existence du problème et cherche à le résoudre de quelque façon. Souvent, ce sont les habitants d'une région donnée qui se rendent compte les premiers de la situation. Ils ne voient pas toujours le problème sous tous ses angles (ils ne voient que ce qui les concerne, eux), mais ils se rendent compte que quelque chose ne va pas et qu'il faut y trouver un remède. S'il s'agit uniquement d'un problème local, ils rassembleront leurs voisins pour voir ce qu'ils peuvent faire. S'ils s'aperçoivent que c'est quelque chose qui les dépasse, ils le feront remarquer à quelqu'un qui, d'après eux, pourra corriger la situation. Il s'agit souvent de leur représentant élu, c'est-à-dire qu'ils commencent par persuader les hommes politiques. Cela nous mène au deuxième stade.
2. A ce moment, on demande les opinions et l'avis de personnes qui connaissent particulièrement le problème, sur ce qu'il convient de faire. Cela revient ordinairement à éclaircir et à délimiter le problème, ce qui n'est certainement pas facile. Toutefois, avec l'aide de la population locale et leur connaissance des conditions locales, les hommes de métier qui parviennent à s'informer sur les aspects généraux de la situation sont mieux placés pour situer le problème.
3. Cela les amène à un troisième stade, qui laisse entrevoir la solution du problème. Ici encore, ces gens d'expérience sont avantagés parce qu'ils ont accès aux renseignements; il se peut que des problèmes *similaires* aient déjà surgi et qu'on ait trouvé une solution, et ils le savent. C'est ainsi qu'il ont une méthode toute prête pour résoudre le problème. Mais est-ce bien le cas? Non, pas du tout. J'ai fait remarquer plus haut que des problèmes semblables ont pu exister, mais il est rare que les mêmes problèmes d'ordre social existent sous la même forme dans différentes régions. Nous ne parvenons souvent pas à voir les différences et nous sommes alors tout surpris lorsqu'une méthode qui a réussi dans une région ne donne aucun résultat ailleurs.
4. Cela nous mène au quatrième stade dans l'élaboration des méthodes d'expansion. Il s'agit d'expérimenter les solutions. Avant de mettre en œuvre une méthode d'expansion mise au point par les soi-disant experts relativement à une région, il faut qu'elle soit «évaluée» ou expérimentée au moins par les spécialistes de l'endroit. Ce sont les vrais experts quant aux conditions locales.

Les quatre stades dont je viens de parler ne sont en réalité pas aussi clairement définis que mon analyse le laisserait voir. Ils ne se déroulent pas non plus à raison d'un stade à la fois. Il arrive très souvent que des parties des quatre stades se chevauchent mais, si l'on veut parvenir à un certain succès, c'est ce qui arrivera. Il ne fait aucun doute qu'on peut trouver des exceptions; mais, à mon avis, lorsque cela arrive, la «chance» prend une place plus importante que la «bonne administration».

J'ai insisté sur l'importance que peut avoir la participation de la population locale quand il s'agit de programme d'expansion, surtout au début, et ce que j'ai appelé le stade expérimental de l'organisation. Permettez-moi de vous rappeler l'importance des gens qui possèdent une instruction spécialisée et des renseignements. Permettez-moi également de faire remarquer que, même lorsqu'on est en possession de tous les faits disponibles, il reste encore bien des vides à combler. La plus importante lacune de nos connaissances, d'après ce que nous savons à l'heure actuelle, c'est celle qui a trait aux renseignements sur nos ressources humaines et la relation entre ces faits.

Malgré notre ignorance sur ce point, on continue à mettre au point des méthodes et des programmes à partir des meilleurs renseignements dont nous disposons. Parce que le mieux n'est pas encore assez bon, il y aura encore des erreurs, mais il vaut mieux faire quelques erreurs que de ne rien faire du tout.

Durant ces dernières années, nous avons entendu parler de plus en plus des régions du Manitoba qui posent un problème. Qu'on se soit rendu compte qu'il existe au Manitoba, ainsi qu'ailleurs au Canada, des régions qui posent des problèmes, remonte plus loin que quelques années, mais ce n'est que depuis trois ou quatre ans qu'on est parvenu à définir le problème d'une façon un peu plus claire. C'est ce qui a amené la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ainsi que d'autres règlements. Toutefois, nous avons besoin de plus d'éclaircissements. Le but principal de cette loi, sinon le seul, est d'essayer de faire quelque chose à propos de ces «régions qui posent un problème» au Canada. J'ai eu la chance, depuis les deux années et demie que je suis revenu au Canada, de vivre assez longtemps dans une des régions du Manitoba qui posent des problèmes. Je dis la chance parce qu'il me semble que, durant cette période, il m'a été possible de connaître et comprendre plusieurs personnes qui vivent dans le sud-est du Manitoba. J'ai aussi eu l'occasion de parler du Manitoba du sud à plusieurs personnes qui n'ont pas eu la même occasion que moi. Je suis réellement troublé de voir que tant de gens se font une conception erronée des habitants du sud-est du Manitoba et à propos d'autres régions qui posent des problèmes.

Il est rare, lorsque je commence à parler des habitants de ces régions qui posent des problèmes, qu'ils habitent la campagne ou la ville, que je n'entende des déclarations comme celle-ci: «Ces gens sont paresseux, manquent d'initiatives; ils n'ont aucune envie d'améliorer leur situation, ils sont heureux comme ils sont», et combien d'autres commentaires. Certaines personnes à l'esprit scientifique utiliseront la statistique pour prouver qu'elles ont raison. On veut toujours faire sous-entendre que ces gens sont nés comme cela et qu'on ne peut rien y faire.

Il existe deux principaux facteurs qui ont une influence sur notre vie.

1. Le facteur héréditaire.
2. Le milieu dans lequel nous vivons.

Il n'existe aucune donnée scientifique qui indique qu'une influence raciale a une importance quant à la capacité des gens; aucune donnée scientifique n'indique une différence selon les régions géographiques*.

Évidemment, certains seront toujours disposés à reconnaître que tout cela est exact, mais ils ajouteront bien vite que ceux qui avaient assez d'intelligence et d'initiative ont déjà quitté ces régions et, par conséquent, il ne reste que ceux qui ont le moins d'intelligence, le moins d'initiative, etc, etc. . .

Il fut un temps où c'était la théorie que tout le monde acceptait. Toutefois, de récentes études sur l'émigration indiquent qu'aucune sélection ne se fait à partir de la capacité héréditaire des émigrants. Très bien. La capacité inhérente de ces gens est aussi élevée qu'ailleurs, mais leurs ambitions ne vont pas si loin, par exemple, ils ne sont pas aussi pressés d'améliorer leur situation que d'autres gens. Sur ce point, il est facile de trouver des études qui indiquent que les enfants des cultivateurs aisés ont de plus hautes ambitions que ceux des cultivateurs moins aisés. Toutefois, les ambitions professionnelles des enfants sont toujours en relation avec les occupations de ceux avec qui ils vivent, à savoir, l'occupation de leurs parents. Lorsque nous comparons les désirs et les ambitions de groupes d'enfants de cultivateurs aisés et de cultivateurs moins aisés, nous nous apercevons que chaque groupe veut dépasser ses parents par environs le même niveau. Il semble qu'il s'agit d'une comparaison beaucoup plus significative qu'une comparaison qui se fonde sur les niveaux absolus de l'ambition.

*Dans un exposé scientifique cette affirmation aurait besoin d'éclaircissements, mais on ne saurait fournir de tels détails au grand public.

Que faut-il penser de l'affirmation selon laquelle ces gens sont heureux et qu'il ne faut pas les déranger. Cela semble difficile à réfuter. A première vue, il semble difficile de ne pas en arriver à cette conclusion. C'est parce que notre raisonnement d'humain est un mécanisme merveilleux qui nous permet d'oublier nos problèmes. Quand nous nous rendons compte qu'il nous est impossible d'atteindre un but ou un objectif après des essais répétés, nous concluons bien vite que nous n'en avons aucune envie de toute façon. Extérieurement, donc, nous semblons satisfaits. S'il ne nous était pas possible de parvenir à cette conclusion d'une manière efficace, il y a longtemps qu'un bon nombre d'entre nous seraient dans une maison de repos. En d'autres mots, chacun de nous, quelle que soit notre situation dans la vie, est capable de raisonner nos situations. Je connais beaucoup de professeurs d'université qui paraissent parfaitement heureux de leur situation, oui, et même des fonctionnaires de l'État.

J'espère que cela suffit à prouver qu'il n'existe pas de différence essentielle entre les gens qui vivent dans différentes parties de la province.

S'il n'existe pas de différence importante par suite du facteur héréditaire, qu'en est-il du facteur du «milieu»?

Il n'est pas nécessaire ici de donner de longues explications pour démontrer que le milieu physique varie à travers la province. Au point de vue agricole, il est certain que la topographie, le sol, le climat etc., diffèrent dans les diverses parties de la province. Ces facteurs en relation avec le milieu physique n'imposent pas un certain type d'agriculture, mais ils en déterminent les limites extérieures. Par exemple, dans les régions rocailleuses, si les autres éléments sont favorables, on peut faire l'élevage du bétail. En restant dans cette catégorie de l'élevage, plusieurs choix restent possibles comme l'élevage des bovins de boucherie, des vaches laitières, des moutons, etc., mais, à cause des roches, il est impossible d'y cultiver des céréales. Il en résulte donc que le milieu physique peut déterminer les limites extérieures, mais ne peut délimiter d'une manière spécifique le type d'agriculture.

En plus des différences dans le milieu physique, il reste encore des différences quant au milieu social. La valeur des choses et les attitudes subissent l'influence des parents, de l'église, de l'école, etc. C'est indéniable. Mais celles-ci se développent pour nous permettre de nous ajuster aux situations dans lesquelles nous nous trouvons. Toutefois, le milieu social subit des influences et des modifications et, par conséquent, si on lui applique le programme et la méthode exacte, il devient possible de changer les attitudes et, donc, les conditions de ceux d'entre nous qui sont nés du mauvais côté de la voie.

Il se peut que j'aie accordé à ce point de vue plus de temps qu'il ne me fallait, mais j'avais une bonne raison de le faire.

Un sociologue polonais, M. Znaniecki, a posé un principe qui a une grande importance dans l'expansion rurale. Voici ce principe: «Si une personne croit qu'une situation est vraie, elle est également vraie dans ses conséquences». Rapprochant ce principe de certaines affirmations que j'ai faites, je voudrais faire remarquer que si nous croyons que les habitants des régions qui posent des problèmes dans notre province sont paresseux, sans initiative, contents de leur sort etc., nous conformerons nos actions à cette croyance et rien ne se fera. Voilà pourquoi j'ai tant essayé de montrer que ces croyances sont sans fondement.

Si tout le monde avait ces idées erronées, nous n'aurions pas une fabrique de panneaux de fibres compressée, de plusieurs millions de dollars, à Sprague; nous n'aurions pas non plus organisé un pâturage collectif à Stuartburn ni une fraisière coopérative à Hadashville.

Heureusement, il y a des gens de tous les milieux sociaux, surtout parmi la population locale, qui n'ont pas ces idées fausses. Grâce à ces personnes, on continuera à faire des projets et à établir des programmes d'expansion et on tiendra compte des ressources humaines et matérielles de ces régions dont on dit qu'elles posent des problèmes.

Ch. 16



Cinquième session de la vingt-quatrième législature
1962



SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 3

SÉANCE DU JEUDI 22 MARS 1962

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Président suppléant: l'honorable Cyrille Vaillancourt

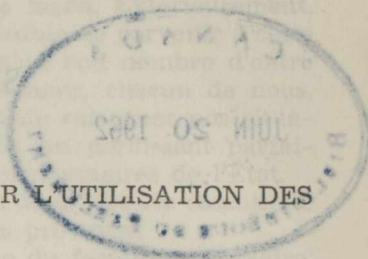
TÉMOIN:

M. Jean-Baptiste Lanctôt, représentant «La Société Canadienne
d'Établissement Rural»

APPENDICE B

Les annexes A, B, C et D de l'exposé de M. Lanctôt.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962



COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Basha	Inman	Smith (<i>Queens-Shelburne</i>)
Bois	Leonard	Stambaugh
Boucher	MacDonald	Taylor (<i>Norfolk</i>)
Buchanan	McDonald	Taylor (<i>Westmorland</i>)
Cameron	McGrand	Turgeon
Crerar	Méthot	Vaillancourt
Emerson	Molson	Veniot
Gladstone	Pearson	Wall
Higgins	Power	White—30.
Hollett	Smith (<i>Kamloops</i>)	
Horner		

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat

MERCREDI 7 février 1962.

L'honorable sénateur Aseltine, C.P. propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.:

Qu'un Comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce Comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vailancourt, Veniot, Wall et White.

Que le Comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 22 mars 1962.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, *président*; Vaillancourt, *président suppléant*; Basha, Bois, Cameron, Hollett, Horner, Inman, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), et Turgeon.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, expert-conseil du Comité, et les sténographes officiels du Sénat.

M. Jean-Baptiste Lanctôt, représentant La Société canadienne d'établissement rural, est entendu relativement à l'ordre de renvoi et il présente un mémoire. M. Lanctôt dépose les annexes «A», «B», «C», et «D» de son mémoire qui ont été imprimés en appendice aux délibérations d'aujourd'hui sous le titre d'appendice «B».

A 12h.15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du prochain, probablement le jeudi 5 avril 1962.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

PROCÈS-VERBAL

Jeudi 22 mars 1962

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit aujourd'hui à 11 heures du matin.

Présents: Les honorables sénateurs: Pearson, président; Vallières, président suppléant; Baska, Bois, Cameron, Hobert, Inman, MacDonald, McGrand, Smith (Kawatoos), Smith (Queens-Steubens), Taylor (Voyage), Taylor (Westmorland), et Turgeon.

Aussi présents: M. Ralph A. Stull, expert-conseil du Comité, et les sténographe officiels du Sénat.

M. Jean-Baptiste Lacroix, représentant la Société canadienne d'établissement rural, est entendu relativement à l'ordre de renvoi et il présente un mémoire. M. Lacroix dépose les annexes «A», «B», «C», et «D» de son mémoire qui ont été imprimés en appendice aux délibérations d'aujourd'hui sous le titre d'appendice «B».

À 12h15 de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation du prochain jour, probablement le jeudi 5 avril 1962.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 22 mars 1962.

Le Comité spécial sur l'utilisation des terres se réunit aujourd'hui à 10 heures et demie du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, veuillez faire silence. Avant que nous convoquions notre témoin d'aujourd'hui j'aimerais vous dire que j'ai reçu ce matin un appel téléphonique de M. Hartley Daley, de l'Île du Prince-Édouard, et qu'il ne pourra venir ici pour la date prévue. Il dit qu'il ne pourra être des nôtres le 29, mais qu'il viendra le 5 avril. J'ai dû remettre aussi au 12 avril la séance réservée à MM. Paul, Jenkins et Rasmussen.

Nous avons de la difficulté à prendre les dispositions qui conviennent à l'emploi du temps du témoin.

M. Gallagher, du Conseil canadien des Églises, n'a pu travailler au mémoire que nous lui avons demandé de présenter en même temps que celui de M. Lanctôt, mais il en préparera un au nom du Conseil. Je lui ai envoyé une bonne documentation sur le travail que le Comité de l'utilisation des terres a accompli au cours des dernières années et le Conseil des Églises va ensuite préparer un mémoire comprenant les propositions du Conseil. Il sera présenté à une date ultérieure, probablement après Pâques.

Ce matin, M. Jean-Baptiste Lanctôt nous donnera lecture d'un mémoire. M. Lanctôt représente la Société canadienne d'établissement rural, organisme qui s'occupe de l'établissement rural. Ce témoin a préparé un mémoire très intéressant à notre intention. Je vais tout d'abord lui demander de nous faire connaître un peu ses antécédents avant de nous présenter son mémoire.

M. Jean-Baptiste Lanctôt, représentant La Société canadienne d'établissement rural, 637 ouest, rue Craig, Montréal (P.Q.): Monsieur le président et honorables sénateurs, je suis un peu pris au dépourvu, car je ne m'attendais pas qu'on me demande de raconter mon histoire. Je croyais que j'aurais à parler de l'œuvre de la Société canadienne d'établissement rural. Quoi qu'il en soit, je suis à votre disposition, monsieur le président, et je serai aussi bref que possible.

Je suis né dans la vallée de la Rivière rouge au sud du Manitoba, dans l'État de Minnesota. A vrai dire, je suis réellement un immigrant au Canada, mais je suis aussi ce que vous pourriez appeler une personne rapatriée, car mon grand-père a quitté le Québec en 1878 pour s'établir au Minnesota. Je suis un fils de cultivateur, diplômé en agriculture de l'Université du Manitoba. J'ai commencé à travailler pour les chemins de fer Nationaux du Canada en 1926, je suis allé outre-mer à titre d'agent de sélection des immigrants et je me suis occupé d'immigration presque tout le temps. Depuis lors, en fait depuis les dix dernières années, je m'occupe presque exclusivement d'immigration pour l'Église catholique au Canada. Nous avons réuni des familles au moyen de prêts de voyage accordés sans intérêt afin que le chef de famille qui immigré avant

les personnes qui sont à sa charge puisse faire venir son épouse et ses enfants aussitôt que possible. Au cours des huit dernières années, nous avons réuni plus de 12,000 familles comprenant de 26,000 à 27,000 personnes avec des prêts d'une valeur de 5 millions de dollars environ.

Après avoir passé quelque temps en Europe, à titre d'agent de sélection des immigrants pour le compte des chemins de fer Nationaux du Canada, j'ai passé trois ans aux États-Unis comme agent de l'établissement rural et de l'exploitation agricole, puis j'ai passé les années 1933 à 1938 au Canada et j'ai participé de loin au programme de colonisation organisé conjointement par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux à ce moment-là. Enfin, je suis retourné aux États-Unis où je me suis occupé d'expansion rurale pendant six ans et je suis revenu de nouveau au Canada en 1944 à titre de directeur des services agricoles de l'Est du Canada pour le compte des chemins de fer Nationaux du Canada.

Comme vous pouvez le constater, monsieur le président, je suis un peu comme la pierre qui roule et je n'ai guère amassé de mousse.

Me voici donc en 1946. J'ai participé à l'organisation et à la mise sur pied de la Société canadienne d'établissement rural, la *Canadian Society for Rural Settlement* ou la *Canadian Rural Settlement Society*, et depuis ce temps, nous avons, je dirais, essayé avec des moyens très restreints de mettre sur pied ce que votre Comité a appelé «le besoin d'entreprises pilotes». Je ne crois que nous soyons allés beaucoup plus loin. Nous nous sommes aventurés ici et là dans divers coins de la province de Québec et je dirais même dans tout le Canada, car nous avons des entreprises en Alberta et dans le nord de l'Ontario. Nous avons essayé divers principes d'établissement rural moderne bien que nous n'ayons pas réussi à mener ces projets à maturité. La principale raison de cette interruption, c'est le manque de capitaux, point sur lequel je me permets d'insister fortement dans le mémoire.

Messieurs les sénateurs, vous connaissez sans doute maintenant la personne que vous entendrez ce matin.

Le PRÉSIDENT: Je me demande de quelle nationalité vous êtes maintenant.

M. LANCTÔT: Je suis Canadien, autant qu'on puisse l'être, bien que j'aie passé un peu plus du tiers de ma vie aux États-Unis. Je dois dire que mon séjour aux États-Unis a été très intéressant. Lorsque j'ai travaillé comme agent de liaison aux États-Unis, j'ai trouvé que les personnes à l'emploi des chemins de fer Nationaux du Canada sont animées d'un bel esprit de collaboration et, comme je l'ai dit plusieurs fois aux Américains, le Canada croît à l'ombre des États-Unis, nous avons beaucoup à apprendre et nous essayons d'élaborer nos programmes en évitant les erreurs des Américains et en tirant profit de leur expérience. Je remarque que le sénateur Bois est ici et je crois que dans les rapports qu'il a eus avec les fonctionnaires des États-Unis, il a trouvé ceux-ci très obligeants à cet égard. Pour ce qui est de l'expérience qu'ils ont acquise, et je crois qu'ils nous devancent dans bien des domaines, ils sont toujours disposés à en faire profiter leurs collègues canadiens.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie, monsieur Lanctôt. La façon normale de procéder est de lire le mémoire et de poser ensuite les questions, bien que, à l'occasion, on puisse poser des questions au cours de la lecture du mémoire.

M. LANCTÔT: Honorable président, honorables membres du Comité, la Société canadienne d'établissement rural que je représente apprécie profondément le privilège que vous lui avez accordé de présenter un mémoire au Comité du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada.

2. La lettre d'invitation que l'honorable A. M. Pearson, votre distingué président, nous a adressée spécifiait que le Comité désire qu'on lui soumette un mémoire exprimant l'opinion d'un membre de l'Église catholique sur les problèmes que le Comité de l'utilisation des terres étudie. Ma présence

ici est attribuable à une proposition de votre distingué président suppléant, l'honorable Cyrille Vaillancourt, que je suis très heureux de saluer à titre de vieil ami.

3. Comme ces problèmes sont d'une nature extrêmement complexe et d'une très grande portée, c'est en toute humilité que je témoigne devant les honorables membres du Comité, qui ont tous donné à ces problèmes une grande attention et les ont sérieusement étudiés au cours des dernières années. Loin de traiter le sujet à fond, nous tâcherons seulement, dans ce mémoire, de mettre en relief les principes de la doctrine sociale catholique que «La Société canadienne d'établissement rural» s'efforce de mettre en pratique, à une échelle restreinte, au moyen de fonds très limités, dans un cadre rural où les conditions de vie changent rapidement. Je m'efforcerai, en présentant ce mémoire, de montrer le programme d'action de la Société tout en attirant l'attention sur les points et sur les aspects où l'action complémentaire du gouvernement semble nécessaire pour assurer l'heureuse mise en œuvre des entreprises privées où l'effort personnel s'impose.

La Société canadienne d'établissement rural

4. «La Société canadienne d'établissement rural» a été fondée en 1946, à la suite de la recommandation du Congrès national de colonisation qui s'était tenu à Boucherville, dans la province de Québec. Aux séances de ce congrès assistaient des prêtres et des laïcs, des sociologues, des hommes d'action qui cherchaient à résoudre de façon pratique les problèmes d'ordre rural de la vie actuelle, à la lumière de la doctrine sociale de l'Église catholique. De l'avis unanime des délégués du Congrès de Boucherville, la création d'une société canadienne d'établissement rural s'imposait si l'on voulait coordonner de façon efficace les efforts de tous ceux qui sont persuadés que l'on doit améliorer les conditions de la vie rurale en général et de l'agriculture en particulier. Le Conseil d'administration de la Société se compose de représentants des sociétés régionales d'établissement rural, de caisses populaires d'agglomérations rurales, de sociétés diocésaines de colonisation, de mouvements de la jeunesse rurale, d'associations agricoles et d'un certain nombre de dirigeants ruraux choisis individuellement. En 1947, la Société obtint une charte fédérale à titre de compagnie de colonisation et a poursuivi, depuis lors, le programme qu'elle s'était tracé et qui consiste à donner des renseignements sur la vie rurale, à stimuler les dirigeants et à favoriser la mise en œuvre d'un certain nombre de projets-témoins dont nous donnerons un aperçu plus loin.

La doctrine sociale catholique

5. L'Église catholique a toujours soutenu que la vie sociale et économique est subordonnée à la loi morale et aux enseignements du Christ. L'Église proclame la dignité de la personne humaine et l'égalité de tous les hommes devant Dieu. Comme l'homme a besoin d'un minimum de biens matériels, l'Église reconnaît le droit à la propriété et le droit au travail. Sans entrer plus avant dans les détails, je me permettrai de faire remarquer que toute la doctrine sociale catholique se trouve contenue dans les encycliques et les enseignements des papes. Voici les plus importantes de ces encycliques: l'Encyclique *Rerum Novarum* (1891), qui traite des problèmes du monde ouvrier; l'Encyclique *Quadragesimo Anno* (1931), qui a trait à la restauration de l'ordre social et l'Encyclique *Mater et Magistra* (1961), qui étudie les problèmes du monde actuel. Les problèmes des régions aux prises avec le marasme économique, comme il s'en trouve dans l'agriculture, et des «régions insuffisamment développées comme on en trouve non seulement d'un pays à l'autre, mais à l'intérieur de certains pays» représentent une partie importante de cette dernière encyclique.

6. J'ai l'intention, en présentant mon mémoire, de citer des extraits de l'Encyclique *Mater et Magistra* du pape Jean XXIII, textuellement (Les éditions de la maison «America»), et d'indiquer la façon dont «La Société canadienne d'établissement rural» s'est efforcée de mettre en pratique la doctrine sociale catholique ainsi que les mesures auxquelles, de l'avis de la Société, la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles devrait accorder la priorité.

Le Comité du Sénat sur l'utilisation des terres

7. Notre Société s'est sentie appuyée lorsqu'elle a appris que le Sénat canadien avait créé un Comité sur l'utilisation des terres. Nous avons suivi vos délibérations avec un vif intérêt et nous avons été frappés de la richesse de la documentation qui a été présentée jusqu'ici au cours des séances de ce comité. Les recommandations que vous faites contiennent les éléments essentiels d'une rénovation complète et efficace de la vie rurale au Canada. Les études que vous avez entreprises ont mis en relief le fait qu'en 1956, 21 p. 100 des fermes canadiennes enregistraient un revenu brut de moins de \$1,200 par année; certains pourcentages des provinces vont jusqu'à 59, 61 et 78 p. 100, ce qui est fort inquiétant. Si l'on accepte l'idée que ces revenus sont le reflet de conditions de vie insuffisantes, on comprendra que la situation dans un bon nombre de provinces affecte défavorablement une plus forte proportion de la population rurale lorsqu'on tient compte des conditions des terres de rapport insuffisant comme on se doit de le faire.

Je propose que l'on emploie les mots «de rapport insuffisant» dans le sens que leur donnent les Américains, soit un revenu brut allant de \$1,200 à \$2,500.

8. Par suite de telles conditions, beaucoup de gens quittent ces secteurs désavantagés de l'agriculture et vont s'établir dans des centres industriels, où leur formation insuffisante et leur manque d'adaptation suscitent de graves problèmes sociaux et économiques. Dans l'ensemble, les cultivateurs de ces régions désavantagées ont un revenu inférieur à celui des salariés des villes. Cet exode des jeunes gens de la campagne vers les villes provoque un accroissement de l'âge moyen des dirigeants des exploitations agricoles ainsi qu'une augmentation des taxes municipales et des taxes scolaires à l'égard de ceux qui restent. Les études que vous avez faites ont démontré que l'état de stagnation des régions rurales tend à paralyser le progrès économique du Canada. On songe ici à une comparaison: les secteurs et les régions de chacune des provinces ainsi que les provinces du Canada constituent un corps politique, social et économique tout comme les membres et les organes du corps humain. Lorsqu'un membre ou lorsqu'un organe quelconque du corps humain est atteint d'une grave maladie, la personne tout entière souffre de ce mal, est incapable de remplir sa fonction et de donner son plein rendement. Lorsqu'un si grand nombre de régions rurales du Canada sont anémiées de la sorte, alors la santé sociale et économique de chaque province et du pays tout entier en souffre.

9. Puisque nous étudions l'agriculture en tant que secteur atteint par la dépression économique, je cite les passages suivants:

124. C'est un fait connu: à mesure qu'une économie se développe, se résorbe la main-d'œuvre employée en agriculture, croît le pourcentage de main-d'œuvre occupée par l'industrie et les services. Nous estimons toutefois que l'exode des populations du secteur agricole vers les autres secteurs productifs n'est pas provoqué seulement par le développement économique. Souvent aussi il est dû à de multiples raisons, où nous rencontrons l'angoisse d'échapper à un milieu fermé et sans avenir; la soif de nouveauté et d'aventure, qui étirent la génération présente; l'attrait d'une fortune rapide; le mirage d'une vie plus libre avec la jouissance de facilités qu'offrent les agglomérations urbaines. Il est à

noter cependant, et cela ne fait aucun doute, que cet exode est aussi provoqué par ce fait que le secteur agricole, à peu près partout, est un secteur déprimé: qu'il s'agisse de l'indice de productivité de la main-d'œuvre ou du niveau de vie des populations rurales.

D'où un problème de fond, qui se pose à tous les États: comment faire pour comprimer le déséquilibre de la productivité entre secteur agricole d'une part, secteur industriel et des services d'autre part; pour que le niveau de vie des populations rurales s'écarte le moins possible du niveau de vie des citadins; pour que les agriculteurs n'aient pas un complexe d'infériorité; qu'ils soient convaincus au contraire que dans le milieu rural aussi, ils peuvent développer leur personnalité par leur travail, et considérer l'avenir avec confiance.

10. A la lumière de ce qui précède, monsieur le président, si l'on songe au travail accompli par votre Comité, on se rend compte que ce comité sur l'utilisation des terres a bien démontré la nécessité de renouveler l'économie des régions rurales déprimées ou insuffisamment développées du Canada, en vue de relever l'ensemble de l'économie du pays. Ce faisant, le Comité a établi des bases solides sur lesquelles on pourra dorénavant bâtir pour l'avenir.

Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles

11. Le travail de votre Comité a ainsi préparé le terrain pour la proclamation de la Loi fédérale sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, en vertu de laquelle, avec la collaboration des provinces et de divers organismes, on entreprendra des travaux en vue de trouver de nouveaux usages pour les sols, des usages conformes à leur nature, d'accroître les occasions de revenu et d'emploi dans les régions rurales et de mettre en valeur en même temps que de conserver les ressources des sols, des cours d'eau et autres ressources du Canada.

12. L'honorable ministre de l'Agriculture a déclaré que cette loi a des cadres assez larges et assez souples pour incorporer tous les projets que présenteront les provinces en vue de la remise en valeur et de l'aménagement de leurs régions rurales. Évidemment, dans les domaines social et économique, on ne saurait entreprendre de travaux de planification ni même les faire progresser sans tenir compte des diverses régions qui, même à l'intérieur de chacune des provinces, présentent des différences aux points de vue matériel, social et économique. Par conséquent, il est évident que pour établir les programmes de remise en valeur et d'aménagement des terres et pour les mettre en œuvre, il faudra tenir compte des régions prises individuellement. Ce fait, le sénateur Pearson a su le mettre en valeur dans l'invitation qu'il a faite à notre Société, lorsqu'il a dit que le présent Comité avait l'intention de faire en sorte que la population du Canada envisage le problème du point de vue de la mise en valeur par la collectivité. Il ressort logiquement de ce postulat que les projets-témoins qui ont été proposés exigeront la collaboration tripartite des gouvernements locaux, les municipalités, ainsi que du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux. Ces projets exigeront en outre la collaboration directe et active des entreprises privées et des particuliers qui s'intéressent à la remise en valeur de telle région déprimée. Bref, notre Société est persuadée qu'il faut aider les gens à s'aider eux-mêmes. L'aide supplémentaire que les gouvernements seuls peuvent donner devrait être fournie de façon à respecter ce principe fondamental. Un dirigeant américain en matière d'exploitation agricole, dont j'ai oublié le nom, déclarait dernièrement à peu près ce qui suit: «Voici la question que l'on doit d'abord se poser: Que désirent les habitants des régions rurales de la part de leur gouvernement? et non pas celle-ci: Que doit faire le gouvernement pour les régions rurales?»

13. A ce sujet, pour montrer que l'initiative doit venir des travailleurs ruraux, je cite l'extrait suivant:

144. Nous sommes persuadés que les promoteurs du développement économique, du progrès social, du relèvement culturel dans les milieux ruraux doivent être les intéressés eux-mêmes: les agriculteurs.

Recherche

14. Les travaux de recherche s'imposent, et le présent Comité l'a bien souligné, avant d'entreprendre un projet, ne fût-ce qu'un projet-témoin. Ces recherches devront embrasser tous les domaines d'activité. Dans la plupart des provinces, il y a encore un bon nombre de régions où l'étude des sols, les divers sondages d'ordre économique et l'inventaire des ressources restent à entreprendre. En ce qui a trait à la conservation du sol et des cours d'eau, la plupart des Canadiens, si on les compare aux Américains, par exemple, ne semblent pas se rendre compte de façon appréciable du rôle de premier plan que joue la conservation dans les programmes de remise en valeur des régions rurales. Cette situation tient peut-être à ce qu'aux États-Unis, les districts de conservation du sol existent depuis une vingtaine d'années ou plus. Ces districts ont été approuvés par les habitants eux-mêmes et reçoivent l'appui des taxes régionales. Il faudra chercher à susciter de quelque façon cet esprit d'initiative au Canada, lorsqu'on demandera aux gens des diverses régions d'appuyer des projets de remise en valeur et d'aménagement des terres.

15. La Société le comprend et c'est pourquoi elle est d'avis que non seulement les programmes de recherche doivent précéder les projets-pilotes mais qu'une telle recherche devrait elle-même être précédée ou accompagnée, dans toute la mesure du possible, de programmes de formation destinés aux chefs locaux et utiliser les méthodes modernes d'instruction des adultes. C'est pourquoi la Société a favorisé, encouragé et aidé, autant que ses installations restreintes le lui ont permis, la formation des chefs locaux.

16. Depuis le début, la Société a polarisé son attention sur la population rurale. Dans ce domaine, elle s'est consacrée à la recherche sociale et démographique. La Société a choisi ce type de recherche parce qu'elle estime avant tout que la ferme familiale est un élément fondamental de notre mode de vie et, en cela, elle est d'accord avec un nombre considérable de chefs agricoles de la plupart des pays du monde.

Le sénateur HOLLETT: Excusez-moi, mais qu'entendez-vous par démographique?

M. LANCTÔT: La statistique démographique, les faits essentiels qui touchent la vie de la collectivité, le comportement des individus tel qu'on peut l'exprimer sous forme de statistique démographique.

Géographie humaine

17. C'est pourquoi, il y a quelques années, la Société a engagé un étudiant en géographie de l'Université de Montréal. Sur notre proposition, M. Gilles Boileau a accepté d'orienter ses études vers la géographie humaine. Depuis, M. Boileau a étudié à l'étranger sous la tutelle d'éminents professeurs, dont M. Alfred Sauvy, et a obtenu son doctorat à l'Université de Bordeaux; jusqu'ici il a préparé pour la Société une quinzaine d'études démographiques faites dans des régions limitées du Québec, de l'Alberta, de la Saskatchewan et de l'Ontario. L'Annexe A, jointe à notre mémoire, est une étude préliminaire portant sur une dizaine de paroisses du diocèse de Rimouski. Cette étude a servi de projet-pilote pour la préparation d'une étude d'ensemble de la géographie humaine de cette région.

Étude sociologique

18. En outre, la Société a contribué à une étude sociologique préliminaire des facteurs qui concourent au succès d'éminentes familles de cultivateurs. Cette étude est entreprise en collaboration avec le «Salon national de l'Agriculture», sous les auspices de la «Fondation de la Famille Terrienne du Canada». Elle comporte l'établissement de l'histoire de familles de cultivateurs et le recueil de l'expérience qu'elles ont acquise, travaux dont se charge un agronome ou un chef agricole reconnu d'une région du Canada. Un jury composé des chefs ruraux étudie ces histoires familiales et sélectionne la famille la plus représentative de l'année au moyen d'un barème de points (annexe B). Puis la famille choisie est à l'honneur; on loue ses mérite lors du Salon qui se tient, d'ordinaire, au mois de février de chaque année. Ce barème a ceci de particulier: il attribue 75 p. 100 des points aux facteurs sociologiques et n'en laisse que 25 p. 100 aux facteurs économiques. Quarante-cinq des 75 points sont attribués pour les qualités reconnues de chef de chaque membre de la famille, ainsi que pour la manière dont ils extériorisent ces qualités en participant aux organisations sociales, économiques, professionnelles et agricoles d'un caractère spécialisé.

Monsieur le président, peut-être pourrais-je mentionner ici que j'ai un certain nombre d'exemplaires d'une publication récente qui résume les constatations des cinq premières familles choisies comme les familles agricoles de l'année et qui nous ont permis de déterminer les facteurs de succès d'après une expérience réelle. Ces familles ont vécu ces faits, les ont prouvés et j'estime qu'elles sont des exemples à suivre. Ceux-ci sont fondés sur la psychologie et, après tout, le bon exemple est encore la meilleure façon d'enseigner.

19. Il n'est pas nécessaire d'insister davantage sur la nécessité fondamentale de la recherche.

Puis-je n'ajouter qu'une observation, surtout parce que nous nous préoccupons des secteurs agricoles peu profitables ou exploitables à perte. Une bonne organisation et l'exercice de la prévoyance nécessaire dans ces secteurs exigent des rapports objectifs et à jour sur les progrès réalisés dans chaque région géographique du Canada ou sur l'absence de progrès. C'est dire qu'il faut disposer de renseignements précis non seulement sur les sols, le climat, la pluviosité, les approvisionnements en eau, etc. de ces régions, mais également sur les genres de production, les rendements, les marchés, les capitaux placés dans la terre, les bâtiments et le bétail, le nombre des propriétaires de fermes, les dettes des cultivateurs, l'abandon des fermes, etc. dans ces mêmes régions. L'agriculture canadienne est tellement diversifiée que dans l'élaboration des directives, qui doivent venir des échelons nationaux, provinciaux ou régionaux, il faut avoir promptement accès à des faits précis. La plupart de ces faits ne peuvent s'obtenir que d'enquêteurs bien informés qui travaillent sous la direction éclairée d'autorités locales ou municipales.

Atlas du Canada rural

20. Résumant succinctement ses vues sur la recherche, la Société demande donc au Comité sénatorial d'enquête sur l'utilisation des terres qu'il recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux intéressés de s'engager conjointement: a) à organiser toutes les formes de recherche, d'étude, d'inventaire et d'autres moyens qui permettent d'obtenir des renseignements précis; b) à rendre toutes les données aussi comparables que possible en uniformisant les méthodes de rassemblement des renseignements, le questionnaire, etc., et les rapports d'information, les publications, etc.; c) lorsque ces données auront été dûment recueillies et compilées, à publier tous les renseignements disponibles sous forme d'un *Atlas du Canada rural* à feuillets amovibles, du genre de l'*Atlas du Canada* préparé par le ministère fédéral des Mines et des Relevés techniques.

21. Si l'on songe que la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles s'intéresse spécialement aux secteurs peu profitables ou exploitables à perte de l'économie rurale, il faut déterminer avec exactitude et au moins une fois par an les facteurs sociaux et économiques jugés essentiels aux projets de renouvellement, et ne pas attendre pour ce faire les années de recensement. Les problèmes à résoudre en vue de l'établissement de cet atlas sont laissés à l'étude des techniciens.

Ferme familiale

22. La Société estime que sa responsabilité la plus importante consiste à travailler à la préservation de la ferme familiale. A cet égard, si l'on veut rectifier la structure des entreprises agricoles en vue de protéger la ferme familiale, il est à propos de prendre note de la citation suivante:

142. On ne saurait déterminer *a priori* la structure la plus convenable pour l'entreprise agricole, tant les milieux ruraux varient à l'intérieur de chaque pays, plus encore entre pays dans le monde. Toutefois, dans une conception humaine et chrétienne de l'homme et de la famille on considère naturellement comme idéale l'entreprise qui se présente comme une communauté de personnes: alors les relations entre ses membres et ses structures répondent aux normes de la justice et à l'esprit que nous avons exposé, plus spécialement s'il s'agit d'entreprises à dimensions familiales. On ne saurait trop s'employer à ce que cet idéal devienne réalité, compte tenu du milieu donné.

143. Il convient donc d'attirer l'attention sur ce fait, que l'entreprise à dimensions familiales est viable, à condition toutefois qu'elle puisse donner à ces familles un revenu suffisant pour un niveau de vie décent. A cet effet il est indispensable que les cultivateurs soient instruits, constamment tenus au courant, et reçoivent l'assistance technique adaptée à leur profession.

Il est non moins désirable qu'ils établissent un réseau d'institutions coopératives variées, qu'ils s'organisent professionnellement, qu'ils aient leur place dans la vie publique, aussi bien dans les administrations que dans la politique.

Groupements de fermes familiales

23. Si l'on étudie soigneusement les histoires des fermes familiales précédemment mentionnées, on découvre une caractéristique apparemment commune à chaque famille choisie comme la «famille agricole de l'année»: chaque famille est une unité étroitement unie qui reste telle même après que les enfants, devenus adultes, se sont à leur tour établis sur une ferme distincte. En d'autres termes, l'entreprise agricole qui a commencé il y a 25 ou 40 ans comme unité simple est restée—même si elle n'est juridiquement liée par aucun contrat—une entreprise agricole étroitement unie sur les plans social et économique et composée de 6, 10 et même 12 fermes. Dans un cas, qui peut être l'exception, l'exploitation agricole familiale qui se compose de 12 fermes vend ses produits directement au consommateur, éliminant complètement les intermédiaires qui provoquent les écarts de prix entre le producteur et le consommateur.

24. Certains chefs ruraux de la région du lac Saint-Jean (Québec) qui ont probablement observé cette caractéristique du groupement des fermes familiales individuelles ont entrepris l'établissement d'une coopérative d'établissement agricole connu sous le nom de Société coopérative des compagnons de Saint-Isidore. Chaque membre de la coopérative exploite sa propre ferme, se spécialise dans le type de production de son choix, adapte son entreprise au plan de

développement de l'ensemble. Chaque exploitant tient ses propres registres agricoles, les soumet à l'examen d'un comptable ce qui, en fait, conduit le groupe à une forme de gestion agricole. Ce genre de structure de l'entreprise agricole semble offrir des garanties fondamentales plus définies pour la survivance de la ferme familiale que les baux agricoles ordinaires ou baux à métayage, plus que les contrats entre père et fils et autres, qui jusqu'ici ont été la coutume dans les régions rurales.

Gestion agricole

25. La gestion agricole est un autre domaine où il semblerait opportun d'entreprendre des études spéciales. Celles-ci semblent particulièrement se justifier lorsque nous considérons l'évolution si rapide des méthodes agricoles et la mécanisation qui oblige les agriculteurs à doubler et quelquefois tripler leur mise de fonds. Ce fait oblige à rechercher un supplément de crédits. On ne peut obtenir le crédit suffisant à moins de pouvoir démontrer la valeur des garanties de base. Ici la gestion agricole entre en ligne de compte, mais elle nécessite tant de compétence technique et administrative qu'il faut former plus d'administrateurs agricoles. Puis il y a la liquidation des biens de l'entreprise familiale, et les problèmes familiaux complexes qui s'ensuivent si souvent; toutes ces questions semblent militer en faveur de contrats collectifs à l'intention des unités familiales qui uniraient leurs forces afin de mieux faire face aux conditions modernes de culture.

26. En raison de la nécessité et de l'importance croissantes de la gestion agricole et d'autres facteurs dont il faut tenir compte dans l'élaboration des programmes de rétablissement et de mise en valeur il y a lieu de prendre note des autres citations suivantes:

128. Il importe en outre que le développement économique de la nation s'exerce graduellement et avec harmonie entre tous les secteurs de production. Il convient à cet effet que soient réalisées dans le secteur agricole les transformations qui regardent les techniques de production, le choix des cultures, les structures des entreprises, telles que les tolère ou requiert la vie économique dans son ensemble et de manière à atteindre, dès que possible, un niveau de vie convenable par rapport aux secteurs industriels et aux services.

129. Ainsi l'agriculture pourrait consommer plus de produits industriels et exiger des services de plus grande qualité. Elle offrirait de son côté aux deux autres secteurs et à l'ensemble de la communauté des produits qui répondent mieux, en quantité et en qualité, aux exigences des consommateurs.

La stabilité du pouvoir d'achat de l'argent se trouve ainsi favorisée, —ce qui contribue beaucoup au bon fonctionnement de tout le système économique.

130. Si de telles dispositions sont prises, il en résultera, entre autres, les avantages suivants. Il sera plus facile de déterminer la cause et la direction du déplacement des travailleurs qui ont été retirés de l'effectif de la main-d'œuvre agricole par suite de la modernisation progressive de l'agriculture. Il sera moins difficile de leur donner la formation professionnelle dont ils ont besoin pour s'adapter avantageusement dans d'autres secteurs de la production. Finalement, il sera possible de leur donner l'aide économique, l'orientation et l'assistance spirituelle requises pour leur permettre de s'incorporer sans difficultés à un nouveau milieu social.

131. Afin de donner à l'évolution économique une orientation assurant un équilibre harmonieux entre tous les secteurs de production, les autorités gouvernementales doivent élaborer un judicieux programme

agricole. Un tel projet public devrait porter sur des questions intéressant les impôts, le crédit, l'assurance sociale, la protection des prix, l'encouragement des industries de transformation et le rajustement des structures administratives de l'agriculture.

132. Dans un régime fiscal le principe fondamental s'inspirant de la justice et de l'équité pose qu'il faut proportionner les fardeaux imposés à la capacité de contribution des gens.

133. En ce qui concerne l'évaluation des taxes dans les régions rurales, le gouvernement doit, pour le bien commun, tenir compte que le revenu agricole s'obtient moins rapidement et qu'il est exposé à des risques plus grands dans le procédé de production et que, par conséquent, il est plus difficile d'obtenir le capital nécessaire à son augmentation.

134. Pour ces raisons, ceux qui possèdent des capitaux sont peu enclins à en investir dans l'agriculture; ils préfèrent les placer dans d'autres secteurs.

Pour les mêmes motifs les placements agricoles ne peuvent rapporter un taux élevé d'intérêt. L'agriculture ne peut pas non plus réaliser normalement assez de gros profits pour fournir les capitaux dont elle a besoin pour son expansion et la bonne gestion de ses affaires.

Il est par conséquent nécessaire, dans l'intérêt du bien commun, que l'on élabore un programme de crédits spéciaux à l'intention des cultivateurs et que l'on établisse des institutions de crédit qui fourniront des capitaux à l'agriculture à un taux raisonnable d'intérêt.

Crédit en vue de l'expansion

27. Cette importante citation exposant une doctrine fondamentale peut maintenant s'appliquer en partie à une entreprise-pilote déterminée, soit la Société coopérative des compagnons de Saint-Isidore, comprenant une quinzaine de familles rurales transplantées de la province de Québec en Alberta. La même doctrine s'appliquerait s'il s'agissait d'une transplantation d'une région à une autre, dans la même province. Dix ans environ se sont écoulés depuis que la plupart de ces familles sont venues s'établir dans la région de la rivière de la Paix. Les premières années ont été consacrées à des travaux d'amélioration, au défrichement des terres et principalement à l'exploitation forestière. Bien qu'il leur reste encore beaucoup de travail à faire, plus de la moitié des cultivateurs ont maintenant rempli les conditions voulues pour obtenir un prêt agricole du gouvernement fédéral. Un prêt précédemment consenti par la Société à des fins d'expansion et d'un montant de \$25,000 est maintenant complètement remboursé.

Le PRÉSIDENT: Est-ce là le montant d'un prêt accordé à une famille individuelle?

M. LANCTÔT: Non, monsieur le président, c'est le montant prêté à tout le groupe.

En bonne voie de réussir, ce groupe doit encore recevoir de l'aide sous forme de prêts destinés à accroître et à améliorer la production afin de compléter son installation et de parvenir éventuellement à la réussite d'ici quelques années de plus.

28. A mesure que seront exécutés les programmes sous le régime de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, certaines familles pourraient décider de s'établir ailleurs, dans une région plus fertile. Il semblerait alors opportun d'élaborer d'autres projets-pilotes, en s'inspirant de l'expérience acquise par la Société coopérative des compagnons de Saint-Isidore, en vue de réinstaller un groupe de familles agricoles. De tels projets exigeront

une bonne orientation et des directives appropriées, l'application de méthodes efficaces de gestion agricole et surtout des facilités de crédit permettant d'assurer une heureuse transplantation des familles intéressées.

29. D'après son expérience avec la réinstallation de familles agricoles, tant sur le plan individuel que collectif, la Société est portée à considérer les présentes facilités de crédit comme insuffisantes aux besoins dans les régions pauvres où les risques sont ordinairement élevés. Il faudrait donc établir sous le régime de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles une CAISSE FÉDÉRALE-PROVINCIALE D'EXPANSION RURALE où il serait puisé pour les diverses fins prévues dans les ententes conclues entre les gouvernements concernés. Cette caisse, de l'avis de la Société, devrait prévoir

- a) des garanties pour le placement de base de capitaux privés en des obligations à échéance de 10 à 15 ans dans une proportion maximum de 20 p. 100 environ des émissions totales, ce qui encouragerait les particuliers à placer des fonds dans des entreprises ordinairement considérées comme trop risquées;
- b) des rabais d'intérêt sur les prêts consentis aux familles en vue de leur établissement sur les fermes, de l'expansion et de l'amélioration de leurs entreprises agricoles, comme il en est accordé aux termes de la loi sur le prêt agricole du Québec, ces rabais devant s'appliquer aux prêts tant sur le plan individuel que collectif, ainsi qu'aux usines de transformation régionales et locales des produits agricoles et forestiers qui ont été approuvés par le gouvernement.

30. Relativement à ce genre de crédit, il serait intéressant de faire une étude approfondie de l'expérience qu'on a acquise pendant plusieurs années au Danemark en ce qui concerne les coopératives de crédit composées d'emprunteurs.

31. Pour ce qui est de l'utilité de la Caisse d'expansion rurale à financer la construction et l'installation des usines de transformation et d'autres petits établissements de production et de vente de denrées agricoles, la Société a acquis de l'expérience dans deux domaines qui pourraient intéresser les membres du Comité: a) l'établissement d'une coopérative régionale de transformation des aliments et b) une démonstration sur l'utilisation des terres noires en vue d'une culture maraîchère intense.

32. Considérant que les revenus agricoles doivent être augmentés de diverses manières, je cite ce qui suit:

141. Il est à désirer aussi que les industries et les services de conservation, de transformation et de transport des produits de l'agriculture soient établis dans les régions agricoles, et que les entreprises se rapportant à d'autres secteurs économiques et à d'autres initiatives professionnelles soient également établis à cet endroit. De cette façon, les familles agricoles peuvent ajouter à leurs revenus dans le même milieu où elles vivent et où elles travaillent.

(A) «La Chaîne coopérative du Saguenay»

33. «La Chaîne coopérative du Saguenay» (annexe C) a été organisée par l'Union catholique des cultivateurs du lac Saint-Jean en 1947-1948. Avec une mise de fonds initiale très modeste fournie par environ 400 cultivateurs, le projet d'une salaison a été lancé. Le nombre des actionnaires a graduellement augmenté pour se chiffrer par environ 1,800. Profondément convaincus et fortement déterminés, un grand nombre de ces actionnaires cultivateurs ont hypothéqué leurs fermes afin de se procurer les capitaux additionnels requis pour parachever cette salaison. La Chaîne coopérative du Saguenay a obtenu

du gouvernement fédéral des subventions statutaires en vertu de la loi sur les installations frigorifiques. Des subventions analogues ont été accordées par le ministère de l'Agriculture de la province de Québec. L'an dernier, cette entreprise a acheté, transformé et vendu des produits alimentaires pour une valeur dépassant huit millions de dollars, ce qui est un exploit remarquable. Un tel résultat n'a pas été atteint, toutefois, sans que les organisateurs connaissent de longs moments d'inquiétude, de nombreuses nuits sans sommeil et en viennent souvent à ne plus savoir quelle autre disposition prendre pour résoudre leurs problèmes. S'il y avait eu une Caisse d'expansion rurale pour assurer le crédit nécessaire lorsque celui-ci était requis, il aurait été possible d'éviter beaucoup de ces soucis et de ces vains efforts.

34. Avec l'établissement d'une future caisse d'expansion rurale, il serait possible d'organiser plusieurs «chaînes» semblables dans les régions pauvres et impropres à la culture où l'abattage sur les fermes avec son cortège de conditions insalubres et de pertes économiques pourrait être éliminé. Une enquête menée auprès d'environ 500 cultivateurs de la région de Rimouski a révélé en 1948-1949 que l'élimination des pertes minimales découlant de l'abattage sur les fermes et de la manutention de la viande à la maison—évaluées, d'après les prix courants—aurait permis d'économiser, durant une huitaine d'années, tous les capitaux nécessaires à la création d'une chaîne d'établissements modernes de casiers congélateurs et d'établissements régionaux du même genre dans les coopératives déjà existantes.

(B) *L'entreprise d'aménagement des terres noires de Sainte-Clotilde*

35. L'entreprise d'aménagement des terres noires que la Société a lancée à Sainte-Clotilde de Châteauguay en 1953 (annexe «D») aurait pu être jugée conforme aux prescriptions de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, si celles-ci avaient été établies en ce temps-là. Constatant que les maraîchers de la région de Montréal étaient contraints de quitter leurs terres en raison des entreprises d'habitation lancées dans l'île de Montréal et sachant que les cultivateurs établis dans la région des terres noires, au sud de Montréal, ne se rendaient pas compte de la réelle valeur de ces sols, la Société a entrepris de leur en démontrer la valeur. La Société a donc acheté, dans l'intention d'établir une entreprise-pilote une étendue de 1,680 acres dans cette région qui comprend environ 40,000 acres de terres noires. Elle a pris cette initiative parce qu'environ 14,500 wagons de légumes sont importés et vendus chaque année sur le marché de Montréal.

36. Comme le signale l'annexe «D», elle se proposait de mettre ce projet à exécution en cinq étapes distinctes, à savoir:

- (1) le drainage et l'aménagement de routes et de ponts;
- (2) le défrichement;
- (3) l'amélioration et la culture même du sol afin d'en assurer le bon équilibre chimique et d'en accroître la production;
- (4) l'installation de maraîchers expérimentés;
- (5) la construction d'un entrepôt central frigorifique permettant la classification, l'emballage et l'écoulement ordonné des légumes, augmentant ainsi les revenus des producteurs.

En 1957, avec l'aide de subventions accordées par le ministère de la Colonisation de la province de Québec, la première de ces étapes avait été terminée à l'égard de 700 acres de l'étendue appartenant à la Société. Environ 250 acres avaient été défrichées et améliorées au point d'être prêtes à être occupées et cultivées. La Société a cultivé des légumes pendant deux ans et demi, complétant ainsi la troisième étape de cette entreprise. Quelque 30 acres qui avaient

produit une excellente récolte de pommes de terre la première année ont donné plusieurs récoltes de laitue, radis, etc. la seconde; le rendement a été d'environ \$1,000 par acre. Des dispositions initiales ont été prises en vue de l'établissement d'installations de vente avec la construction d'un entrepôt temporaire pour la classification et la manutention économique des légumes dits légumes fermes.

37. Tout en manifestant de l'intérêt pour la quatrième étape et avant d'entreprendre la cinquième, la Société a décidé, après avoir consacré à l'entreprise beaucoup de temps et d'efforts ainsi que \$248,000 de ses propres fonds, qu'elle ne pouvait plus en assumer la charge sans obtenir un important crédit. Elle a présenté une demande à la Banque d'expansion industrielle; à cause de ses règlements et de la nature incertaine de l'entreprise—franchement, c'était vraiment un risque—la Banque n'a pas approuvé le prêt de \$100,000. Eût-il existé une Caisse d'expansion rurale, on aurait pu réaliser le projet étape par étape, comme on l'avait prévu; la région en aurait bénéficié au point de vue économique et social. Puisqu'il y a plusieurs régions semblables dans diverses parties des provinces de l'Est où l'on pourrait aménager des terres noires, nous sommes dans un domaine, il me semble, où les recherches, les connaissances et les facilités de crédit pourraient se conjuguer afin de rehausser le niveau de vie, tant au point de vue matériel qu'au point de vue sanitaire et de procurer des emplois conformément aux objectifs de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Le sénateur HOLLETT: Est-ce que les «terres noires» sont la même chose que les fondrières?

M. LANCTÔT: Oui, ce sont des sortes de fondrières, mais le sol y est dans un état de décomposition très avancée. Je poursuis la lecture de l'exposé:

Structures

38. En étudiant les structures qui pourraient le mieux convenir aux conditions particulières au Canada, à la lumière de l'expérience acquise aux États-Unis depuis 1950, la Société a conclu qu'il faudrait établir dans chaque diocèse un mouvement coopératif composé de toutes les organisations, de tous les groupements, de toutes les entreprises commerciales et de toutes les administrations municipales. Ce mouvement coopératif mettrait en pratique les recommandations des conseils s'occupant des recherches et de l'organisation. Cette façon d'envisager le problème tient pleinement compte du fait que les diocèses et les paroisses (les régions et les localités) sont les entités sociales où se manifeste la vie rurale. Le territoire qu'englobent ces entités sociales ne coïncide pas toujours avec les régions économiques. Cela ne crée pas de problèmes trop graves, du moins durant les premières étapes de l'organisation de l'entreprise. Les avantages à en tirer surpassent de beaucoup les inconvénients.

Syndicat d'aménagement rural de Rimouski

39. Dans la province de Québec, la Société a commencé son travail dans ce domaine en 1957, lorsqu'elle a encouragé l'organisation de la Société d'établissement rural de Rimouski, connue maintenant sous le nom de Syndicat d'aménagement rural de Rimouski. Cet organisme a été établi principalement grâce aux efforts de l'Union catholique des cultivateurs de Rimouski. Vers la même époque, on a établi dans la même région un organisme de recherches connu sous le nom du Conseil d'orientation économique du Bas Saint-Laurent. Pendant quelque temps, il semblait qu'il puisse y avoir double emploi. C'est devenu de plus en plus évident qu'il n'en serait pas ainsi, parce que le Conseil d'orientation s'occupe des recherches et de l'organisation, tandis que le syndicat

d'aménagement se charge des travaux, y compris l'administration, le financement, etc. Le Syndicat s'occupe aussi de former des dirigeants locaux; dans Rimouski, cette formation a été réalisée dans une certaine mesure au cours des deux dernières années. Les deux organismes maintiennent entre eux une liaison étroite et, à mesure que leurs programmes respectifs progresseront, il devrait en résulter une excellente coordination.

40. Puisque la région de Rimouski est principalement une région boisée, il faudrait donner priorité à l'amélioration des boisés de fermes, au reboisement et aux travaux connexes. Il se peut, comme l'indique l'étude préliminaire (annexe «A»), qu'un certain nombre de familles de cette région doivent être transplantées dans d'autres régions de la province ou même dans d'autres provinces. Dans ce cas, on prévoit que le Syndicat d'aménagement de Rimouski travaillera en collaboration étroite avec les organismes correspondants des autres régions par l'entremise de la Société canadienne d'établissement rural, remplissant son rôle d'organisme de coordination et de liaison.

41. Des études visant la fondation d'un syndicat d'aménagement rural se poursuivent présentement dans le diocèse de Nicolet, en collaboration avec l'Union catholique des cultivateurs. En fait, à ce stade de l'organisation, la Société fournit la direction nécessaire en stimulant l'intérêt, en entrant en contact avec les dirigeants des divers groupes intéressés, en les réunissant au niveau régional, créant ainsi un climat favorable à l'organisation effective d'un syndicat. Une fois cela accompli, la Société laisse toute l'initiative aux dirigeants régionaux et locaux. Le syndicat peut devenir membre de la Société, s'il le désire. Autrement, la Société demeure prête à rendre simplement des services sur demande.

Sociétés régionales d'aménagement rural en Alberta

42. Au cours des années, en plus d'établir la Société des compagnons de Saint-Isidore, la Société a organisé deux organismes correspondants dans le nord de l'Alberta: un dans la région de la rivière de la Paix et l'autre dans le diocèse de Saint-Paul. Les membres de ces deux sociétés sont pour la plupart des agriculteurs qui cultivaient auparavant dans le Québec. Chaque société a un secrétariat qui se charge de distribuer les renseignements, d'organiser des cours pour adultes, de préparer les demandes de prêts fédéraux pour les cultivateurs et d'autres documents divers. Chaque secrétariat fournit aussi un service de comptabilité qui analyse les dossiers des fermes, et qui aide aussi à la préparation des déclarations d'impôt sur le revenu et de divers rapports agricoles.

Chaque secrétariat de société régionale emploie maintenant des personnes compétentes et spécialisées dans les techniques nécessaires à l'élaboration initiale et à la mise en œuvre éventuelle, sous surveillance, de certains projets prévus dans la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Sociétés régionales d'aménagement dans les autres régions

43. On a établi les contacts préliminaires en vue d'établir des sociétés régionales d'aménagement rural dans quelques autres régions, surtout en Saskatchewan et en Ontario, spécialement aux endroits où des familles canadiennes-françaises sont établies en nombre suffisant pour justifier l'existence des services envisagés dont il a été fait mention antérieurement. C'est aussi fort possible, dès que le temps et notre budget nous le permettront, que nous établissions des contacts préliminaires à des fins semblables au Nouveau-Brunswick.

RECOMMANDATIONS

44. Pour mettre plus en relief les diverses recommandations contenues dans l'exposé, permettez-moi d'attirer votre attention sur les principaux points présentés au nom de la Société canadienne d'établissement rural:

Premièrement: la Société soutient que toutes les entreprises de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles doivent se fonder sur des données précises d'ordre scientifique, social et économique, obtenues à la suite de recherches dirigées et financées par le gouvernement. Il faudrait que les données ainsi obtenues soient peu à peu mises à la disposition de tous les intéressés et constamment tenues à jour en publiant un ATLAS DU CANADA RURAL à feuilles mobiles.

Deuxièmement: Les accords conclus entre les gouvernements provinciaux et le Service de la remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles devraient prévoir des programmes approuvés de formation de dirigeants et exécutés par l'intermédiaire d'organismes reconnus qui emploient à cette fin des méthodes modernes d'éducation des adultes.

Troisièmement: le programme établi en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles devrait tenir particulièrement compte du besoin qu'il y a de faire des études sociologiques et démographiques dans toutes les régions où l'on songe à exécuter des travaux sous le régime de cette loi; à cette fin, il y aurait lieu de prendre les dispositions nécessaires afin d'obtenir toutes les données que peuvent fournir les églises et les associations religieuses.

Quatrièmement: en vue d'encourager des particuliers à placer des capitaux dans des entreprises réalisées en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et d'encourager des groupements à résoudre leurs problèmes, il faudrait établir, d'un commun accord avec chaque province, une Caisse d'expansion rurale que chaque gouvernement provincial utiliserait à toute fin jugée utile, surtout pour garantir des obligations servant à la mise en valeur et pour accorder des remises d'intérêt sur les prêts accordés aux familles agricoles et aux groupements familiaux de cultivateurs, ainsi qu'aux entreprises de préparation et de vente des produits de la ferme.

Cinquièmement: ainsi, toutes les fois qu'il est nécessaire de transplanter des familles agricoles, surtout dans une autre province, ou bien lorsqu'une province accepte que ces services soient rendus, le Service de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles devrait conclure un accord avec des organismes nationaux privés, afin de préparer suffisamment ces familles à la réinstallation, de prendre toutes les mesures d'ordre économique et social nécessaires et d'offrir suffisamment de garanties financières et autres, afin que chaque entreprise continue de recevoir les services dont elle a besoin pour assurer son succès.

45. Monsieur le président, honorables membres du Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres, je vous remercie sincèrement de la bienveillance avec laquelle vous avez écouté la lecture de ce mémoire que j'ai eu le privilège de présenter au nom de la Société canadienne d'établissement rural.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, les annexes au mémoire seront imprimées à titre d'appendices aux délibérations d'aujourd'hui.

Merci beaucoup, monsieur Lanctôt. Votre exposé était très bien; il contenait beaucoup d'idées et beaucoup de matière.

Honorables sénateurs, avez-vous des questions à poser à M. Lanctôt?

Le sénateur CAMERON: Tout d'abord, je voudrais féliciter M. Lanctôt d'avoir préparé un mémoire excellent et profond. Il a envisagé le problème sous un angle très vaste. J'aimerais lui poser une ou deux questions.

Est-il convaincu que c'est possible, vu la révolution qui se produit actuellement en agriculture, de maintenir la ferme familiale sans une révolution et sans une réorganisation sociales et économiques?

M. LANCTÔT: Monsieur le président et messieurs les sénateurs, je dirais que c'est possible de la maintenir. Je n'emploierais pas le mot «révolution». Je crois que les moyens que nous avons proposés ici représentent une évolution qui devra se produire progressivement durant les quelques prochaines années, c'est-à-dire au cours de la prochaine génération.

Le sénateur CAMERON: Je vais m'exprimer autrement. Pour réaliser ce que vous demandez,—et je suis complètement en faveur,—il faudra révolutionner non seulement l'agriculture, mais l'économie tout entière, envisager l'agriculture sous un aspect nouveau.

Il y a un autre point. Votre exposé contient une proposition concernant un atlas du Canada rural. Je crois que c'est une excellente idée et que cela serait très utile.

Le troisième point est le suivant: Vous insistez sur l'encouragement à donner aux coopératives en vue d'aider à l'expansion de l'économie rurale. Je comprends ce point de vue, mais je me demande comment vous le conciliez avec celui de la Chambre de commerce canadienne qui attaque présentement les coopératives à travers le Canada. Est-ce que vous avez des commentaires là-dessus?

M. LANCTÔT: Je suppose que nous continuerons à avoir des points de vue différents et ce sera salutaire qu'ils s'opposent constamment. A mon avis, l'opinion de la Chambre de commerce peut probablement changer. Si elle voit la vérité, si elle se rend compte que l'économie entière se ressent de l'état de ces régions à l'abandon, que l'on peut appeler des régions rurales, et que l'économie de la ferme peut être améliorée dans ces régions par l'institution de coopératives, alors la Chambre de commerce constatera que loin de nuire à ses intérêts cette méthode lui sera avantageuse, si l'on considère l'ensemble de l'économie. A mon avis, il importe de tenir compte de ce point de vue plus vaste surtout lorsqu'il s'agit d'améliorer les régions exploitables à perte ou peu profitables et d'en élever le niveau de vie. Je ne parle pas des quelque 33 p. 100 des cultivateurs à l'échelon supérieur, lesquels peuvent fort bien se débrouiller seuls. Je crois qu'une hausse du niveau de vie dans les régions exploitables à perte ou peu profitable aiderait à l'économie du Canada en général, et les membres de la Chambre de commerce en bénéficieraient.

Le sénateur VAILLANCOURT: Monsieur le président, nous avons acquis beaucoup d'expérience dans ce domaine, à Saint-Anselme, ma paroisse. Il y a trente ou quarante ans, nous y avons institué un mouvement coopératif. Avant cette époque, les cultivateurs vivaient très pauvrement, sur de petites fermes. Nous avons entrepris des expériences, nous avons élaboré des méthodes modernes de production agricole, et, en même temps, nous avons fondé plusieurs associations coopératives. Aujourd'hui, les cultivateurs vivent bien mieux, ils touchent un revenu plus élevé, et nous n'avons plus de querelles dans cette région entre la Chambre de commerce et les coopératives. Nous avons amélioré le niveau de vie des cultivateurs, ce qui a beaucoup profité à l'économie de la paroisse. Je puis signaler que Saint-Anselme est la seule localité dans tout le comté de Dorchester où il existe deux banques et une caisse populaire; ces trois institutions sont voisines dans la ville, et il existe parfaite coopération entre elles. Mais, au début, nous avons connu de graves difficultés parce que ces institutions ne comprenaient pas la situation économique de cette opération. Je me rappelle qu'en 1908, lorsque M. Desjardins est venu à Ottawa demander l'adoption d'une loi générale concernant les associations coopératives au Canada, les pires ennemis du mouvement coopératif étaient la Chambre de

commerce, les marchands détaillants, etc. Cette situation a sensiblement changé et, maintenant, ces personnes nous demandent de les aider. Je dirai que l'attitude changera lorsque l'on comprendra la portée générale du problème et lorsque l'on se rendra compte que le mouvement coopératif constitue le seul moyen de salut des cultivateurs.

Le sénateur McGRAND: Monsieur le président, il semble que l'agriculture soit à la croisée des chemins et qu'elle s'orientera davantage vers la mécanisation, l'établissement de fermes plus considérables, l'intégration verticale, etc. ou maintiendra-t-on dans nos localités la ferme familiale?

Une ferme familiale, une ferme de petites dimensions, peut-elle être maintenue et survivre sans une organisation coopérative plus poussée? En d'autres termes, si la ferme familiale doit continuer de subsister, il doit y avoir plus de coopération, et les profits doivent être mieux utilisés que dans le passé. Est-ce ce que vous voulez dire, monsieur Lanctôt?

M. LANCTÔT: Monsieur le président, je crois également que l'existence de la ferme familiale est en danger. La petite ferme familiale doit devenir plus grande, ou, comme nous le proposons dans notre mémoire, elle doit être constituée par un certain nombre de petites fermes familiales, comme l'ont démontré ces familles qui ont réussi et qui ont réellement été les précurseurs de ces fermes familiales collaborant entre elles, bien qu'elles ne fussent liées par aucun contrat juridique.

Prenons l'exemple de la famille Gervais, de Grand'Mère. Le chef de la famille est âgé de 88 ans; il est aussi jeune d'esprit et aussi jovial qu'on puisse l'être. Il y a cinquante ans, il a décidé qu'il écoulerait ses produits directement sur le marché de Grand'Mère. C'est devenu une tradition familiale, et il a convaincu ses fils et ses gendres de se spécialiser dans un seul genre de production. C'est là que le chef de cette famille savait ce qu'il faisait dès le début. Chacun de ses fils et de ses gendres est un spécialiste; l'un élève des Holstein pur-sang, un autre des porcs Yorkshire, un autre est spécialiste en aviculture. Leurs 12 fermes couvrent une étendue totale de quelque 1,800 acres. La famille se réunit régulièrement le dimanche après-midi et le dimanche soir. C'est une réunion mondaine pour les femmes, les enfants s'amuse; mais, pour les hommes et les garçons, c'est une réunion où l'on parle de gestion agricole. Au cours de cette réunion, ils échangent leurs connaissances pratiques et ils établissent ce que je pourrais appeler le prototype d'une ferme familiale pour l'avenir. Nous ne pourrions peut-être pas toujours réussir à convaincre une famille d'agir ainsi, mais je crois que c'est un idéal que nous devrions nous efforcer d'atteindre. Dans cette organisation particulière, on utilise la machinerie selon les méthodes courantes. Par exemple, un genre de machine exige tant d'heures de travail, etc. afin de justifier les capitaux requis pour son achat. Cette famille effectue son travail agricole d'après ce principe, et je crois qu'elle nous offre un exemple que nous pourrions suivre.

Le sénateur McGRAND: On ne peut toujours agir ainsi. Une famille peut le faire, ou peut-être une douzaine de familles dans toute la province, mais nous n'atteindrons pas cette situation idéale tant que l'on ne s'efforcera d'en faire un article du programme d'enseignement.

M. LANCTÔT: C'est exact, j'en conviens; c'est pourquoi j'ai proposé que nous formions des chefs agricoles. Nous pouvons tenter d'enseigner ces techniques aux adultes, afin que les cultivateurs eux-mêmes en concluent que c'est la méthode qu'ils doivent adopter.

Le sénateur McGRAND: Certaines personnes ne s'inquiètent pas d'une diminution de la population rurale et de l'augmentation de la population urbaine, car elles prétendent que la chose est normale, qu'elle est requise par

l'évolution industrielle. Il m'a toujours semblé que du point de vue sociologique l'être humain vit mieux sur la terre que partout ailleurs. Êtes-vous de mon avis?

M. LANCTÔT: Je suis entièrement de votre avis.

Le sénateur McGRAND: Je vous poserai maintenant une dernière question: Quelle collaboration existe-t-il entre ceux qui accomplissent ce genre de travail et les associations agricoles telles que la Fédération canadienne des agriculteurs? Quelle coopération y existe-t-il? Vous dirigez-vous dans une direction parallèle ou dans des directions opposées?

M. LANCTÔT: Nous n'allons certainement pas dans des directions opposées, mais je dirai que nous ne suivons peut-être pas des lignes parallèles, car des lignes parallèles ne se rencontrent jamais.

Le sénateur McGRAND: J'aurais dû dire «dans la même direction générale».

M. LANCTÔT: Je crois qu'il existe un terrain d'entente commun. En ce qui concerne la province de Québec, nous collaborons étroitement à cet égard avec l'Union catholique des cultivateurs, avec ses associations diocésaines. Ce sont des membres de la Fondation de la famille terrienne, et leurs vues sont sensiblement les mêmes que celles que je vous ai exposées aujourd'hui. Comme associations de cultivateurs, ils sont membres de la Fédération des agriculteurs, tout comme la Coopérative Fédérée est membre de la Fédération, représentant les professionnels de l'agriculture.

Le sénateur HORNER: Cette famille Gervais dont vous parliez suit les mêmes méthodes que celles qui se pratiquent au Danemark. Dans ce pays, les fermes sont exploitées selon un plan similaire, chaque cultivateur se spécialisant dans sa production. Je crois que la totalité de ce pays est composée de petites fermes familiales que l'on n'a nullement l'intention de transformer en fermes immenses. Et cette nation est assez prospère.

Le sénateur CAMERON: Quelles méthodes ces groupes ont-ils instituées en vue de former des chefs? Quelles écoles de formation de chefs, s'il en est, a-t-on établies?

M. LANCTÔT: Puis-je répondre d'abord à la question qu'a posée le sénateur Horner? Je suis heureux, sénateur Horner, que vous ayez signalé la situation qui existe au Danemark. J'en ai parlé dans un paragraphe du mémoire; mais, à mon avis, il importerait d'étudier plus attentivement la situation qui existe dans ce pays.

Le sénateur HORNER: J'en conviens.

M. LANCTÔT: Nous pourrions étudier, par exemple, les structures employées dans ce pays en vue de consolider les fermes du genre familial au moyen de l'emploi du crédit. Il serait très intéressant d'étudier de façon approfondie les opérations de leurs coopératives d'emprunteurs, ce qui constitue une méthode qui n'existe pas au Canada. Pareille étude pourrait nous indiquer ce que nous pourrions faire, nous signaler les moyens d'utiliser le crédit afin de consolider la ferme familiale dans nos régions peu profitables ou exploitables à perte.

Et maintenant, monsieur le président, puis-je traiter la question qu'a posée le sénateur Cameron concernant ce que nous effectuons en vue de former des chefs? Nous commençons à peine à traiter de ce sujet. A mon avis, les tribunes radiophoniques sur l'agriculture et les groupes d'étude institués dans diverses provinces accomplissent un excellent travail. Ils pourvoient à une excellente formation pour les chefs, mais je ne crois pas qu'ils fassent le cinquième de ce qu'il faudrait accomplir dans ce domaine. Jusqu'à présent, nous nous sommes intéressés à deux groupes, le groupe de la jeunesse, parce que nous croyons que là nous effectuons un placement pour l'avenir. Je suis nettement en faveur d'une formation intensive de chefs pour les groupements de jeunes. Durant les

mois d'hiver, nous devrions leur donner pareils cours dans nos institutions. Et durant les mois d'hiver nous devrions également nous occuper des adultes des régions rurales, surtout lorsque l'on peut les inciter à participer aux projets-pilotes institués en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles parce que, monsieur le président, rien ne crée un intérêt aussi considérable que la participation à un programme. Ainsi, lors de nos études démographiques, ils agissent comme enquêteurs à l'égard d'un certain projet, ils ont établi un comité paroissial chargé d'étudier les statistiques démographiques et ils font donc partie de ce mouvement. Il n'existe aucune activité pareille pour les intéresser à leur propre province. Le travail qu'ils accomplissent a pour eux une valeur; c'est un travail vivant, actif, et il est intéressant d'effectuer un travail de nature économique, comme l'étude d'un inventaire, une étude sur les fermes abandonnées et autres sujets de ce genre. Si ce travail se rapporte constamment à la population de la paroisse, alors c'est un travail vivant pour eux, et je crois qu'on peut obtenir beaucoup de coopération à titre strictement bénévole, sans qu'il en coûte quoi que ce soit à l'État, car les gens sont prêts à travailler pour eux-mêmes. Je crois qu'il est possible d'obtenir beaucoup de collaboration à titre purement bénévole, sans qu'il en coûte un cent à l'État, car les gens consentent à travailler afin de s'aider eux-mêmes. Tout ce qu'il en coûtera du point de vue de la recherche dans ce domaine et dans la formation de chefs, ce sont les frais de cette association dont il faut assurer la permanence si l'on désire obtenir des chefs supérieurs.

Le sénateur CAMERON: On a parlé ici de petites fermes existant au Danemark. Je les ai étudiées, et l'une des raisons pour lesquelles elles sont rentables, c'est parce qu'il existe en ce pays des écoles pour petits cultivateurs, comme il s'en trouve une excellente à Odense. Je crois qu'il importe au succès du programme indiqué en vertu de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles que nous ne négligions pas l'établissement de ces programmes spécialisés destinés à former des chefs.

Le sénateur HOLLETT: Je suis sûr que nous sommes tous très satisfaits du mémoire que l'éminent visiteur nous a exposé ainsi que de la manière dont il s'en est acquitté. J'en suis très impressionné et j'espère que le Comité pourra faire certaines recommandations au Sénat ou au gouvernement suivant le cas. Ce que je regrette, c'est que le Comité n'ait pas été établi sous la forme d'un comité pour l'utilisation des terres et de la mer. L'orateur est cultivateur et je suis pêcheur. Je connais nombre de pêcheries qui dans ma province ont disparu pour la raison qui s'applique aux régions de culture. Nos recommandations, dans bien des cas, pourraient s'appliquer à nos régions du Pacifique et de l'Atlantique.

Monsieur le président, j'espère que dans un avenir rapproché vous jugerez peut-être à propos d'inclure dans le travail du Comité l'utilisation de la mer aussi bien que l'utilisation des terres. Si le Canada veut devenir un grand pays, il doit mettre en valeur tous ses éléments de richesse.

Notre comité me semble admirable et je suis très heureux que vous m'ayez demandé d'en faire partie. J'ai été tellement impressionné ce matin que je vous demanderais de former un comité qui s'occuperait de l'utilisation de la mer ou de l'inclure dans le comité actuel, car j'estime qu'il serait d'un grand secours à la population de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de Terre-Neuve.

M. LANCTÔT: J'approuve complètement cette remarque.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Nous faisons peut-être erreur en ce qui concerne les petits cultivateurs du Danemark. Les petits cultivateurs que j'ai pu voir au Danemark, ne peuvent se comparer aux petits cultivateurs du Canada. Tout d'abord, j'ai pu voir que les fermes au Danemark sont très petites. Les cultivateurs jouissent d'un tout autre climat que le nôtre et peuvent

laisser brouter leurs troupeaux presque toute l'année. Ils utilisent chaque pouce carré de leur ferme, même les coins; ils ne laissent pas les coins en friche. Il n'en reste pas moins que, même aujourd'hui, les petites fermes ne pourraient exister au Danemark si le mouvement coopératif n'avait été organisé de la manière dont il l'est actuellement. De fait, les cultivateurs sont propriétaires de toutes les machines agricoles dont ils se servent pour leurs travaux de ferme. Si ce n'était de la coopération, ces fermes n'existeraient pas. J'aimerais préciser qu'on ne peut comparer les petites fermes du Danemark avec les petites fermes du Canada. Les relations sont très différentes.

Le sénateur HORNER: Je crois qu'on pourrait adopter la même méthode au Canada.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Certaines fermes au Danemark n'ont que 12 ou 13 acres.

Le sénateur McGRAND: Tandis qu'au Canada une petite ferme s'étend sur 100 ou 150 acres.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il s'agit de quelque chose de très différent. Il existe une grande différence entre le petit cultivateur au Danemark et le petit cultivateur au Canada.

Le sénateur McGRAND: Je crois que lorsqu'on parle de petite ferme, on veut dire une ferme dont la superficie en acres est suffisante pour permettre à une famille d'y vivre. Voilà ma définition d'une petite ferme et il s'agit certainement d'une ferme plus importante que la petite ferme du Danemark.

Le sénateur CAMERON: N'est-il pas vrai que le principe reste le même, mais que la superficie est différente?

M. LANCTÔT: J'estime qu'il s'applique même au Canada. Une petite ferme dans l'Ouest du Canada est très grande comparativement à une ferme du Québec.

Le PRÉSIDENT: En ce qui concerne le déplacement de ces groupes de gens de régions pauvres vers d'autres régions, quelles dispositions prenez-vous? Procède-t-on à l'étude de la région où ils se trouvaient précédemment et tient-on compte du point de vue démographique avant de décider de les envoyer en Alberta?

M. LANCTÔT: On a fait une certaine étude, mais elle n'a pas été aussi complète que celle que nous proposons maintenant et dont il est question dans l'appendice au mémoire. Nous nous sommes aperçus que ces gens ne pouvaient s'installer dans la région du Lac-Saint-Jean, parce que toutes les fermes y étaient occupées. Un grand nombre de fils de cultivateurs avaient alors le choix entre aller s'installer en ville où ils travailleraient dans l'industrie, vie pour laquelle ils n'étaient pas préparés, ou prendre le risque de se rendre dans la région de la rivière de la Paix et essayer d'y réussir.

Le PRÉSIDENT: Seuls?

M. LANCTÔT: Seuls. Ils avaient très peu de fonds et ont commencé très petitement. On a considéré le projet comme une entreprise de compensation. Ils ont commencé par défricher le terrain.

Le sénateur HOLLETT: Avec autant de terrain disponible au Canada, comment se fait-il que vous puissiez conseiller de défricher des régions de terre noire ou des fondrières? N'est-ce pas une méthode très coûteuse?

M. LANCTÔT: C'est une méthode excessivement coûteuse, mais une fois que ces sols de terre noire sont défrichés et qu'ils deviennent productifs, ils fournissent un très bon rendement. Par exemple, dans la province de Québec, on importe beaucoup de légumes que l'on pourrait produire dans la province même. Nous voulons parler de certaines régions, évidemment. Le marché

de Montréal, comme je l'ai dit, fait venir chaque année plus de 15,000 wagons de légumes qu'on pourrait produire dans les sols de terre noire à moins de 30 milles de Montréal.

Le sénateur HOLLETT: Et cela ferait rester les gens sur les terres.

M. LANCTÔT: C'est exact. Les gens resteraient à travailler sur les terres noires et cela leur éviterait de s'en aller en ville pour travailler dans l'industrie, en dehors d'une région où ils pourraient produire des légumes.

Le sénateur INMAN: Connaissez-vous bien l'Île du Prince-Édouard?

M. LANCTÔT: Non, pas très bien.

Le sénateur INMAN: Vous parlez de petites fermes. Là-bas, une petite ferme a une superficie de 50 acres. Par conséquent, mon collègue m'approuvera si je dis qu'une ferme de 500 acres est une grande ferme dans notre province.

Le sénateur John J. MACDONALD (*Queens*): Bien sûr que c'est une grande ferme.

Le sénateur INMAN: A propos de ferme coopérative, je pensais à une famille que nous avons là-bas et qui a exercé son activité pendant 75 ans comme M. Lanctôt l'a dit. L'entreprise réussissait très bien. Soudain, pour une raison ou pour une autre, elle s'est désintégrée. Certains des fils avaient peut-être épousé des femmes qui ne voulaient pas rester dans la localité. Ces gens ne s'en tirent plus aussi bien maintenant. Cela montre ce que la coopération a accompli pour eux.

Le sénateur CAMERON: Il y a un fait que nous ne devons pas oublier quand il s'agit de la réussite de toute petite ferme quand on étudie les expériences dont M. Lanctôt a parlé, c'est l'effet unificateur d'un groupe qui a la même origine ethnique et qui pratique la même religion. Dans ce cas-ci, il s'agit d'un groupe de même origine ethnique et de même religion dans une proportion de 99 p. 100. Les groupes dont vous avez parlé sont de même origine ethnique et de même religion. Ce sont des facteurs qui ont une influence de cohésion. Il est probablement plus difficile d'obtenir le même degré de collaboration et de cohésion dans une société dont les membres sont d'origine ethnique ou de religion différente, lorsqu'ils se groupent en coopérative par suite d'une nécessité économique.

M. LANCTÔT: On arriverait peut-être plus efficacement en appliquant le principe de la coopération à de plus petits groupes de familles d'une plus grande localité. Après tout, le travail en commun d'un groupe de 10 ou 15 familles signifie qu'elles utiliseront les mêmes machines, qu'elles se procureront des engrais, etc., parce qu'elles font partie de la coopérative de leur localité. Ces gens peuvent le faire en tant qu'individus. Dans certaines régions, il se peut que la coopérative ait un service coopératif des machines. Toutefois, je ne pense pas que cela serait aussi efficace que s'il existait une entente relative à l'utilisation de la machinerie entre les cultivateurs eux-mêmes. De cette façon, ils peuvent se servir des machines à leur gré et ils n'ont pas à recevoir de directives d'une coopérative centrale de la localité. C'est ce qu'on a essayé dans plusieurs régions et cela n'a pas bien marché, parce que l'entretien des machines qui était la responsabilité de tout le monde était devenu la responsabilité de personne. Mettons que Thomas s'était servi d'une machine à un endroit; on pouvait ensuite la rapporter à Richard sans l'avoir huilée ni nettoyée, et personne ne se croyait responsable de cela. C'est ce qui s'est passé très souvent quand on a essayé les coopératives centrales. D'un autre côté, si cela devient la responsabilité d'un petit groupe de la localité, je crois que nous avons surmonté beaucoup de difficultés auxquelles se heurte une coopérative de machines.

Le sénateur McGRAND: En ce qui concerne l'utilisation collective de la machinerie, est-il possible d'établir—ou a-t-on jamais établi—une entreprise locale de traite grâce à laquelle chaque cultivateur n'ait pas à traire ses vaches sept jours par semaine? Est-ce possible sous le régime des coopératives?

M. LANCTÔT: Je ne le sais pas.

Le sénateur McGRAND: On dit que c'est la raison pour laquelle tant de gens quittent la terre.

Le sénateur HORNER: Il y a environ 60 ans, dans Pontiac, province de Québec, un homme du nom de Poole est allé de porte en porte pour essayer de créer une fromagerie coopérative. Il a fini par trouver assez de membres. Ces gens ont alors mis sur pied une entreprise qui n'a pas cessé jusqu'ici, il s'agit de l'amélioration des bovins. Quand ils ont commencé leur production après avoir analysé leur lait, certains ont constaté que leur production n'était pas aussi bonne que celle des autres. Ils ont alors tous essayé d'améliorer leurs troupeaux afin d'en obtenir un maximum de productivité. Il y a 63 ans de cela et l'amélioration des troupeaux laitiers se poursuit. C'est l'ouverture de la fromagerie qui a déclenché cela. Je me souviens que plusieurs cultivateurs ont payé toutes leurs dettes par la suite. A l'automne, ils avaient suffisamment d'argent pour acquitter leur loyer et leurs autres frais. Ils parvenaient à vendre le fromage aussi peu que 7c., alors qu'en ce temps-là il se vendait de 13 à 14c.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Il y a des citations dans le mémoire aux pages 5 et suivantes. D'où viennent-elles?

M. LANCTÔT: Toutes les citations proviennent de l'encyclique *Mater et Magistra*, ainsi qu'il est fait mention à la page 3 du mémoire. Elles sont tirées de la brochure publiée par *Les Éditions du Jour*.

Le sénateur CAMERON: Je crois que nous devons accorder de très bons points au pape à ce propos.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Le témoin pourrait-il nous renseigner brièvement sur la Chaîne coopérative du Saguenay créée il y a 15 ans et qui l'an dernier a eu un rendement de plus de 8 millions de dollars. En plus de la norme du volume, quelle autre norme de succès de la coopérative pouvez-vous me donner?

M. LANCTÔT: Elle s'est occupée d'une grande variété de produits agricoles. Au début, c'était une salaison, mais elle est devenue une entreprise générale de conditionnement de denrées d'origine agricole, de vente de fromage et de produits de basse-cour. Elle s'est occupée des bleuets, avec plus ou moins de succès, je pense.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Je voulais parler surtout du succès de l'entreprise en tant que moyen d'obtenir le meilleur revenu de la production de la viande dans la région. Quel en a été le succès en tant que salaison? J'ajoute que je suis originaire de la Nouvelle-Écosse et que, pendant plusieurs années, nous avons eu là un abattoir coopératif. Celui-ci a éprouvé des difficultés, mais la raison n'en est pas claire. Je voudrais savoir quel a été le succès de la coopérative dont vous parlez du point de vue de la préparation des viandes.

M. LANCTÔT: Comme je l'ai mentionné, l'organisation a dû surmonter beaucoup de difficultés et vaincre bien des oppositions afin de mettre en œuvre le programme qu'elle s'était proposé. Je crois qu'elle a triomphé des problèmes techniques et, à mon avis, qu'elle a réussi à obtenir une bonne part du marché du Lac-Saint-Jean, ce qu'elle s'était d'ailleurs proposé. Les membres de cette coopérative ont utilisé les sous-produits comestibles de la salaison, sous-produits qui, comme vous le savez, très importants, et ils ont réussi à leur trouver des débouchés dans les camps d'exploitation forestière et ailleurs.

Ils ont réussi à vendre leur marchandise aux gros exploitants forestiers du Lac-Saint-Jean. Je ne suis pas en mesure de dire en ce moment jusqu'à quel point ils ont réussi à écouler leurs sous-produits non comestibles. Je pense qu'ils vendent les peaux, mais je ne saurais dire en ce moment s'il s'agit là d'un commerce très profitable, ni si les résultats ont été très efficaces.

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): L'objet de ma question était plutôt de m'informer si, parmi les 400 cultivateurs qui, à l'origine, se sont réunis et ont fondé la coopérative, les individus ont directement bénéficié de l'ap-
prêtage en commun des viandes provenant de leurs fermes?

M. LANCTÔT: Je dirais qu'ils en ont tous bénéficié directement, mais je ne suis pas suffisamment au courant de leur activité dans tous ses détails pour pouvoir évaluer ces bénéfices. Quand je rencontre certains de leurs représentants et que, comme je le fais présentement, nous parlons de tout cela, et quand j'en discute ensuite avec les 1,800 actionnaires dont bon nombre ont dû hypothéquer leurs fermes afin de fonder cet établissement, j'ai le sentiment bien net que, maintenant qu'est terminée la période d'organisation et de difficultés, ils ne regrettent pas ce qu'ils ont fait. Cependant, ils ont vraiment passé des moments très difficiles. Mais à propos, monsieur, quand votre établissement de la Nouvelle-Écosse a-t-il commencé de fonctionner?

Le sénateur SMITH (*Queens-Shelburne*): Il y a un peu plus d'une année.

Le sénateur VAILLANCOURT: Vos gens devront affronter bien des problèmes et bien des difficultés pendant les cinq prochaines années. Dans ce cas, les cultivateurs se sont chargés eux-mêmes de leurs propres problèmes et se sont dits: «Nous pouvons faire quelque chose». Au début, les organismes d'envergure, dont je tais les noms, les abattoirs et d'autres sociétés ont tenté d'étouffer cette coopérative, mais les cultivateurs ont assumé leurs propres responsabilités. Ils ont constaté qu'ils ont perdu de l'argent pendant cinq ans; mais, maintenant, beaucoup des bestiaux et des volailles de la coopérative proviennent de leurs propres fermes; c'est une organisation formidable. Dans le nord de la province de Québec, à Chibougamau, à Schefferville et en d'autres endroits semblables, il y a un excellent marché et c'est à eux qu'il appartient. Leurs affaires sont très prospères.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'offre mes remerciements à M. Lanctôt pour son excellent mémoire et pour ses réponses aux questions posées.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je propose qu'on remercie M. Lanctôt.

Le sénateur VAILLANCOURT: Puis-je ajouter, monsieur Lanctôt, que je suis fier de vous.

M. LANCTÔT: Merci.

Le Comité s'ajourne.

Tableau de la population et de la superficie des comtés de la province de Québec, 1901.

Comté	Superficie (milles carrés)	Population (1901)
Matane	1491	1491
Matapédia	521	521
Rimouski	521	521
Témiscouata	521	521
Rivière-du-Loup	521	521
Diocèse	521	521
Province	521	521

APPENDICE «B»

Rapport préliminaire

DIOCÈSE DE RIMOUSKI

- 1) Étude démographique
- 2) Étude économique

Cette étude a été réalisée par le Service de Recherches de la Société Canadienne d'Établissement Rural, en collaboration avec l'Union Catholique des Cultivateurs et le Syndicat d'Aménagement Régional de Rimouski.
Mars 1962

ÉTUDE DÉMOGRAPHIQUE

A) Répartition et évolution de la population

Le diocèse de Rimouski—dont l'érection canonique remonte à 1867—est un des plus vastes de la province de Québec. Il englobe dans ses limites la totalité des comtés de Matane, Matapédia, Rimouski et Témiscouata. En outre, il déborde légèrement sur le comté de Bonaventure à l'Est et sur la presque totalité du comté de Rivière-du-Loup à l'Ouest.

La superficie totale du diocèse de Rimouski serait d'environ 7,700 milles carrés. Pour faciliter la compilation des données, nous considérerons les comtés de Matane, Matapédia, Rimouski, Témiscouata et Rivière-du-Loup comme formant le diocèse de Rimouski. Dans l'interprétation de ces données, il faudra cependant se rappeler que l'extrémité Ouest de Rivière-du-Loup (y compris la ville du même nom) est rattachée au diocèse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, et que, d'autre part, six paroisses du secteur occidental du comté de Bonaventure appartiennent également au diocèse de Rimouski.

Tout au long du présent travail, le diocèse—ou la région—de Rimouski s'assimilera donc aux cinq comtés de Matane, Matapédia, Rimouski, Témiscouata et Rivière-du-Loup. La superficie totale de cet ensemble est de 7345 milles carrés. La population, au recensement de 1956, y atteignait le total de 200,761 âmes. Sur un territoire aussi étendu (plus de la moitié de la superficie totale de la Belgique) vivaient, en 1961, si l'on en croit les premiers résultats du recensement de 1961, environ 205,000 habitants seulement, pour une densité générale de 28 personnes au mille carré en moyenne. Rimouski est un des diocèses les moins densément peuplés de toute la province.

La région de Rimouski est une région rurale. La proportion de terre considérée comme «arable» varie toutefois d'un comté à l'autre.

*Proportion de terre arable dans les comtés
de la région de Rimouski*

Matane	24%
Matapédia	33%
Rimouski	31%
Témiscouata	40%
Rivière-du-Loup	72%
<hr/>	
Diocèse	35%

Les comtés de Matane et Rimouski possèdent une proportion de terre arable inférieure à la proportion de leur population.

Nombre moyen d'acres de terre arable par habitant dans
les comtés de la région de Rimouski en 1956

Matapédia	10.1 acres
Témiscouata	10.1
Rivière-du-Loup	8.4
Matane	7.1
Rimouski	6.7

Le tableau suivant nous permet de suivre l'évolution de la population au cours des 30 dernières années.

Évolution de la population dans la région de Rimouski

1931	128,717
1941	157,312
1951	182,952
1956	200,761
1961	205,000

De 1931 à 1960, l'augmentation des effectifs fut donc de 59%. Durant la même période, la province de Québec, elle, a presque doublé sa population avec un gain de 82%.

L'augmentation de la population fut bien inégale, aussi bien dans le temps que dans l'espace. Ainsi, c'est au cours de la dernière décennie que l'évolution fut la plus lente. Le tableau suivant d'ailleurs nous permet de comparer la vitesse d'évolution de la région avec celle de tout le Québec.

Évolution comparée de la population

	Région de Rimouski	Province de Québec
1931 — 1941	22%	16%
1941 — 1951	17%	22%
1951 — 1961	12%	29%

Variable dans le temps, l'évolution de la population l'est également dans l'espace. Un des meilleurs moyens de percevoir rapidement quelle fut la marche du peuplement depuis 1931 est de suivre la progression de l'indice de peuplement. Dans le tableau suivant, nous considérons la population de 1931 comme la base de notre comparaison. C'est l'indice 100.

Évolution comparée de l'indice de peuplement dans les
comtés de la région de Rimouski depuis 1931

	1931	1941	1951	1956	1961
Matane	100	125	148	171	172
Matapédia	100	120	137	145	142
Rimouski	100	133	160	185	193
Témiscouata	100	137	166	170	171
Rivière-du-Loup	100	104	112	119	120
RÉGION	100	122	142	156	159
PROVINCE	100	116	141	161	182

B) Structures de la population

La population de la région de Rimouski est une population jeune. Une des plus jeunes de toute la province.

Structure par âge de la population

	Région de Rimouski	Province de Québec
Jeunes	53%	43%
Adultes	40%	49%
Vieux	7%	8%

Toutes proportions gardées, Rimouski possède donc 23% de jeunes de plus que le Québec. Par contre le Québec compte 18% d'adultes en plus. Quatre des cinq comtés comptent dans leurs rangs plus de 50% d'individus de moins de 20 ans. Cette proportion trop élevée dans le cadre de l'économie régionale, est due à une très forte natalité d'une part et, d'autre part, à une émigration non moins forte d'éléments adultes. Le fait, pour une population, de posséder dans ses rangs une aussi forte proportion de jeunes ne comporte pas que des avantages. Loin de là. En effet, le déséquilibre de la structure par âge de la population amène habituellement certaines perturbations dans le secteur économique notamment au chapitre des investissements et des responsabilités. Avec autant de jeunes (53%) et aussi peu d'adultes (40%) la région fait figure d'«éleveur».

C'est toutefois au niveau des paroisses que la situation est la plus sérieuse. C'est ainsi que sur un échantillonnage de 10 paroisses, quatre possèdent dans leurs rangs plus de 60% de jeunes (Esprit-Saint, St-Jean-de-la-Lande, Bien-court, St-Léandre). A Esprit-Saint, paroisse du comté de Rimouski, on ne compte que 33.4% d'adultes dans la population totale.

Dans une région où le marché du travail est assez limité, une aussi forte proportion de jeunes pose de sérieux problèmes. Dans l'ensemble du diocèse, la population est assez bien partagée entre hommes et femmes, avec une proportion de 104 hommes par 100 femmes.

Masculinité dans la région en 1956

Matane	108
Matapédia	108
Témiscouata	105
Rimouski	102
Rivière-du-Loup	98

La population agricole de la région est nettement défavorisée avec une proportion de 111 hommes pour 100 femmes. Les villes, avec un taux de masculinité de 96 pour 100, attirent une forte proportion de l'élément rural féminin.

Dans certaines paroisses, la situation est fort critique: 123 à St-Léandre et 115 à Saint-Émile. A St-Léandre, entre 20 et 29 ans, la masculinité est de 174 pour 100: La région de Rimouski est le pays des familles nombreuses. Ainsi, 8.7% des familles nombreuses du Québec (familles de huit personnes ou plus) sont fournies par la région de Rimouski alors que cette même région ne donne au Québec que 4.3% de sa population totale. Et ce sont les familles nombreuses, avant tout, qui assurent le renouvellement des générations. Au total, 23% des familles de la région sont des familles de huit personnes ou plus... une famille sur quatre.

C) *Mouvements internes*

Pour obtenir des familles d'aussi forte dimension, la natalité se doit d'être élevée. En réalité, de 1956 à 1960, la natalité de la région fut de 31.8 pour 1,000, soit une proportion de 31.8 naissances pour 1,000 habitants. Durant la même période, la natalité moyenne du Québec fut de 26.7 pour 1,000. La supériorité de la région de Rimouski sur le Québec fut donc de 19% durant cette période.

De 1946 à 1960, la natalité a quand même fort diminué dans la région.

Évolution de la natalité dans la région de Rimouski

1946-1950	40.7
1951-1955	36.5
1956-1960	31.8

Au cours de ces quinze années, la diminution fut donc de 22%. Cette diminution a varié avec les comtés. Elle varie de 20% dans Rimouski à 30% dans Témiscouata.

Dans l'ensemble de la région, de 1950 à 1960, la population a augmenté de 14% alors que le nombre des naissances est passé de 7141 à 5878 pour une diminution de 18%. Dans la région, la natalité fut à la baisse constante depuis 1952. C'est dans le comté de Matapédia que la natalité est encore la plus élevée: 34 pour 1,000. Une natalité encore très élevée et une très faible mortalité permettent un accroissement naturel des plus élevés, légèrement supérieur à 25 pour 1,000, permettant le doublement de la population tous les 28 ans. Nous sommes loin du compte. En effet, l'accroissement réel est loin de l'accroissement naturel.

Au niveau des paroisses (rurales) la natalité est encore très forte, même si elle a diminué presque partout.

A une natalité élevée, correspond une mortalité infantile également très forte. Ainsi pour la période 1956-1960, dans la région, le taux de mortalité infantile fut de 44 pour 1,000, soit une proportion de 44 décès d'enfants de moins d'un an pour 1,000 naissances vivantes. Durant la même période le taux du Québec fut de 30 pour 1,000. La mortalité infantile dans Rimouski fut donc de 47% supérieure à celle du Québec. Et nous devons ajouter que la mortalité infantile du Québec est une des plus élevées au pays. Le taux de mortalité infantile a cependant diminué de beaucoup depuis la fin de la guerre.

Évolution du taux de mortalité infantile

1946-1950	60.0 pour 1,000
1951-1955	52.5 pour 1,000
1956-1960	44.0 pour 1,000

Cette mortalité infantile varie avec les comtés, mais encore davantage avec les paroisses comme on peut le voir. Dans certaines paroisses, la situation est alarmante.

<i>Comtés</i>		<i>Paroisses</i>	
Matane	45	St-Émile	59
Matapédia	57	Squatteck	54
Rimouski	40	Esprit-Saint	46
Témiscouata	44	St-Léandre	77
Rivière-du-Loup	40	St-Jean-de-la-Lande	85

D) *Émigration*

En vertu d'un taux d'accroissement naturel de 25 pour 1,000, la population des cinq comtés du diocèse de Rimouski pourrait doubler ses effectifs en 28 ans. Mais nous savons que la vitesse d'accroissement devient de plus en plus lente. Aujourd'hui, la région de Rimouski perd de ses hommes à une vitesse accélérée. Les résultats provisoires du recensement de 1961 laissent voir des diminutions de population dans plusieurs paroisses ou villages.

De 1945 à 1960, inclusivement, 45,510 personnes ont quitté la région pour un taux d'émigration de 26%. C'est-à-dire qu'il est parti durant ces quinze années un contingent équivalent dans son ensemble à 26% de la population de 1945.

La population régionale en 1945 était de 167,500 habitants. Compte tenu du seul excédent des naissances sur les décès (102,629—19,619=83,010) et non d'une immigration possible, la population normale, en 1961 aurait dû atteindre 250,510 habitants. Mais comme la population réelle n'était que de 205,000 habitants, il y eut donc un minimum de 45,510 départs en 15 ans, soit une moyenne annuelle de 3,034 départs. On a quitté la région dans une proportion de deux personnes sur onze (1./5.5). Les départs se répartissent comme suit pour ces quinze ans:

12,978	dans	Matapédia
9,340	dans	Témiscouata
9,174	dans	Rivière-du-Loup
7,364	dans	Rimouski
6,654	dans	Matane
<hr/>		
45,510	dans la région	

Le taux d'émigration varie de 15% pour le comté de Rimouski à 41% dans Matapédia. D'autre part, on peut dire qu'il est parti une personne sur 4 dans Matapédia, une sur 4 dans Témiscouata, une sur 5 dans Rivière-du-Loup, une sur 6 dans Matane et une sur 10 dans Rimouski.

Fort au niveau des comtés, l'exode l'est encore davantage au niveau des paroisses. Qu'il suffise de dire que durant cette même période de quinze ans, il est parti une personne sur 3 à Saint-Émile et à Biencourt, une sur quatre à Squattek et Saint-Luc, une sur 5 à Saint-Ulric, à Saint-Louis et Saint-Jean-de-la-Lande, une sur 6 à Saint-Narcisse, Saint-Mathieu et Saint-Alexis, une sur 7 à Sainte-Blandine et une sur 10 à Saint-Léandre.

En un peu moins de quinze ans, les trois seules paroisses de Squattek, Biencourt et Saint-Émile ont laissé partir environ 2,000 personnes. Il y a actuellement dans la région environ 15,000 jeunes âgés de 15 à 19 ans. Combien y seront encore dans cinq ans? dans dix ans? Que fera-t-on pour les retenir? Quelle préparation donnera-t-on à ceux qui partiront?

La population de la région—ou du diocèse—de Rimouski fait preuve d'une vitalité démographique étonnante, même si l'augmentation de la population ne se fait plus qu'assez lentement. Le taux de la natalité traduit aussi une baisse réelle de la fécondité (encore élevée) et la mortalité infantile y exerce encore d'assez lourds ravages.

Mais le grand problème qui confronte cette population en est un d'exode. Cet exode prive la région d'une partie de ses éléments les meilleurs et les plus dynamiques: 45,000 départs en 15 ans. C'est un bien lourd bilan. Faute d'une économie bien structurée et bien équilibrée, la région perd ses hommes: 18 personnes sur 100 l'ont quittée en 15 ans. Les décès font beaucoup moins de ravages que l'émigration. Il y a bien 19 naissances par jour en moyenne dans la région, mais on y enregistre également 4 décès et 8 départs...

SITUATION ÉCONOMIQUE

Les cultivateurs du diocèse de Rimouski sont endettés. Ils l'étaient déjà en 1950, mais ils l'étaient encore davantage en 1960.

L'échantillonnage dont nous nous sommes servis pour cette brève étude a touché 308 exploitants agricoles répartis dans une soixantaine de paroisses du diocèse.

De ces 308 agriculteurs exploitants, 159 étaient déjà endettés en 1950, 127 ne l'étaient pas, alors que 22 n'ont pas donné de réponse. Ainsi donc, 51.6% des cultivateurs étaient endettés il y a 10 ans. Le montant moyen de la dette était alors de \$2,626 dollars.

Dix ans plus tard, soit en 1960, la situation avait passablement changé: 257 cultivateurs sur 308 étaient endettés, soit une proportion de 83.4%. La valeur moyenne de cette dette était passée à \$3,620 dollars.

État de l'endettement

	Cultivateurs endettés	Dette moyenne
1950	51.6%	\$2,626.00
1960	83.4%	\$3,620.00

En l'espace d'une décennie seulement, la proportion des cultivateurs endettés a augmenté de 61% alors que la valeur moyenne de la dette a accru de 38%.

En 1950, 41 cultivateurs sur 100 n'avaient pas de dettes. En 1960, il n'y en avait plus que 17.

Les cultivateurs ont accepté de s'endetter pour apporter des améliorations à leur entreprise. Ainsi 153 des 159 cultivateurs endettés en 1960 déclarent avoir amélioré d'une façon ou d'une autre leur ferme. La valeur moyenne de ces améliorations fut de \$5,039 dollars. L'endettement représente donc environ la moitié (52%) de la valeur moyenne des améliorations. La moyenne des améliorations apportées par ceux qui ne sont pas endettés est de \$3,822 dollars.

Des 308 cultivateurs interrogés, 192 possèdent une terre à bois soit 62.3%. Sur ces 192 propriétaires d'un boisé, 139 pratiquent des coupes excessives, soit 72.5% c'est-à-dire une proportion de 3 propriétaires sur 4. Chez ceux qui sont endettés, la proportion des coupes excessives atteint 76%.

Le revenu moyen des cultivateurs du diocèse de Rimouski, d'après notre échantillonnage, serait de \$3,032 dollars en moyenne par exploitation. Le revenu moyen de ceux qui sont endettés est de \$2,966 dollars contre \$3,454 dollars dans le cas de ceux qui ne le sont pas. Le revenu moyen de ces derniers est donc de 16% supérieur au revenu des cultivateurs endettés.

Sur les 308 cultivateurs de notre échantillonnage, 226 déclarent avoir des revenus insuffisants pour faire vivre leur famille du seul produit de leur ferme, soit une proportion de 73.5%. Donc seulement 26.5% des cultivateurs de notre échantillonnage reconnaissent tirer de leur entreprise suffisamment de revenus pour subvenir aux besoins des leurs. C'est évidemment chez ceux qui sont endettés que l'on trouve la plus grande proportion de cultivateurs obligés d'aller quêrir une partie de leurs revenus hors de leur ferme. Cette proportion est de 77.6%. Le montant moyen de ces revenus ainsi tirés d'une occupation secondaire est de \$1,114 dollars.

Quelques remarques supplémentaires. La superficie totale en culture est largement supérieure chez ceux qui déclarent tirer de leur ferme des revenus suffisants pour toute la famille. Cette superficie est de 126 arpents en moyenne, alors qu'elle n'est que de 85 arpents chez les autres cultivateurs. Quant à l'étendue du boisé, elle est presque identique dans les deux cas, avec

une légère supériorité des cultivateurs à l'aise. Autre conséquence d'une situation économique différente: un usage inégal d'engrais chimique—les cultivateurs indépendants en utilisent 5 tonnes en moyenne contre 3 pour les autres.

Un échantillonnage de 308 exploitants agricole répartis dans la plupart des paroisses du diocèse nous a donc permis de découvrir que 73.5% des cultivateurs ne retireraient pas de leur terre suffisamment de revenus pour subvenir aux besoins de leurs.

Une enquête plus poussée, menée auprès de la totalité des agriculteurs de dix paroisses du diocèse, nous révèle que cette proportion atteint un minimum de 83%.

*Proportion de cultivateurs qui ne peuvent subvenir
aux besoins de leur famille par les seuls revenus de la ferme*

Paroisses	%
St-Luc	82%
St-Narcisse	84%
St-Jean-de-la-Lande	98%
St-Esprit	100%
St-Jean-de-Cherbourg	94%
St-Ulric	63%
St-Louis-du Ha! Ha!	86%
St-Léandre	83%
Squatteck	69%
St-Simon	48%

Au total, 635 familles de cultivateurs sur 762 ont besoins d'un revenu d'appoint. Et c'est chez les familles dont la situation financière est la plus précaire que le nombre de personnes est le plus grand: 7.3 contre 6.5.

En réalité, les sommes que l'on va chercher à l'extérieur (échantillonnage de 409 cas) représentent en moyenne 70% du revenu total de chaque exploitant ou une somme approximative de \$1,220 dollars. Le revenu total moyen serait donc de \$1,745 dollars environ dans le cas de ces familles à revenus insuffisants, ce qui ne cadre pas avec l'échantillonnage de 308 familles. La différence peut être due à une erreur systématique (erreur de sélection) qui aurait pu se glisser dans la constitution de l'échantillonnage.

La différence est énorme entre les fermes qui fournissent assez de revenus pour faire vivre la famille de l'exploitant et celles qui ne le peuvent pas. La situation des premières est plus avantageuse dans presque tous les domaines.

Ainsi les exploitations de la première catégorie (à revenus suffisants) sont plus grandes, représentent une plus grande valeur monétaire, possèdent des boisés plus étendus, ont un degré de mécanisation plus élevé, utilisent plus d'engrais, affichent de meilleurs rendements, ont des pâturages plus vastes et des troupeaux mieux garnis.

On ne remarquera pas sans étonnement que 58% des cultivateurs de la première catégorie sont membres de l'U.C.C. tandis que la proportion correspondante pour la seconde catégorie n'est que de 35%. De même 55% des cultivateurs du premier groupe possèdent une assurance-vie contre seulement 41% pour le second groupe.

La situation économique de certaines paroisses est catastrophique. Ainsi à Esprit-Saint et Saint-Jean-de-Cherbourg, 5% des cultivateurs possèdent un tracteur alors qu'à Saint-Ulric par exemple cette proportion est de 80%.

Dans ces deux paroisses d'Esprit-Saint et Saint-Jean-de-Cherbourg, 109 Cultivateurs (sur 238) vont chercher 90% au moins de leurs revenus à l'extérieur de la ferme. Et c'est dans ces deux paroisses que se trouvent les familles les plus nombreuses.

Il convient d'être très prudent dans l'interprétation de données statistiques et de ne pas accorder aux chiffres plus d'importance qu'ils n'en doivent avoir. Nous ne pouvons pas cependant ignorer les renseignements que nous a fournis cette enquête économique. La différence de situation économique et de comportement est trop nette entre les deux groupes pour que nous hésitions à découvrir certaines causes de succès ou d'échec.

Des recherches récentes effectuées en France on prouvé que... «Lorsque la superficie de l'exploitation augmente, le nombre de travailleurs, le capital investi, le coût, le produit brut total et le produit provenant de l'élevage diminuent par hectare; le rendement économique et le taux de rentabilité augmentent (jusqu'à une certaine limite) ainsi que la productivité, le revenu et le niveau de vie du travailleur».

Il semble que cet énoncé confirme la situation existant dans bien des paroisses, puisque, nous l'avons vu, ce sont les plus grandes fermes qui réussissent à faire le mieux vivre leurs exploitants.

L'étendue de la ferme ne constitue toutefois pas le seul facteur susceptible de rendre viable et rentable une entreprise agricole. Il faut compter en effet avec une mécanisation adéquate, un usage rationnel des engrais, un cheptel bien garni, des méthodes de cultures qui soient au point et qui tiennent compte de la nature du sol. A tous ces facteurs essentiels, on pourrait ajouter la nécessité ou au moins la grande utilité de posséder un boisé de ferme.

A cause de la nature du sol, de la topographie locale et d'une courte période végétative, le meilleur élément de succès réside peut-être dans une superficie assez vaste. Une grande étendue de terre appelle par ailleurs une culture extensive et avec la pénurie de marchés pour la région, c'est peut-être là le mode d'exploitation le plus approprié.

A la lumière de la présente enquête (dans 10 paroisses), il semble que «la terre» ne puisse faire vivre plus de 525 familles de cultivateurs (sur 635). Dans les conditions économiques actuelles une telle réduction du nombre de cultivateurs serait sans doute le moyen le plus efficace d'augmenter le revenu des autres à la faveur d'un regroupement ou d'un réaménagement des terres arables. Et pour déterminer quels devraient être la centaine à laisser la terre, on devrait tenir compte non seulement des facteurs strictement économiques ou matériels mais surtout de facteurs humains.

Il ne suffirait pas d'autre part d'éliminer 110 cultivateurs pour en favoriser 525 autres. Ce serait seulement changer en partie le mal de place. Il importerait en effet de s'occuper activement et efficacement de ces agriculteurs et de leur famille, soit en les aidant à s'établir dans un nouveau milieu agricole, soit en les guidant intelligemment et prudemment vers un milieu différent de leur milieu d'origine.

Un tel déplacement de population, s'il était bien conduit, pourrait bénéficier autant à ceux qui partent qu'à ceux qui restent. Mais il ne devrait être mis en marche seulement après que tous les autres moyens susceptibles d'améliorer la condition des cultivateurs eussent été épuisés. Parmi ces moyens, figurent principalement l'amélioration des rendements, le relèvement du niveau scolaire et la création de nouveaux marchés, le tout s'intégrant dans un programme de réaménagement des ressources agraires.

ÉCHELLE D'APPRÉCIATION

1—ORIGINE DE LA FAMILLE 5

De vocation ancestrale et terrienne:

Pays d'origine des ancêtres. Année de leur arrivée au pays.
Occupation des ancêtres dans leur pays d'origine et à leur
arrivée au Canada. Mode d'acquisition de la propriété actuelle:
par voie d'acquisition personnelle ou par voie d'héritage ancestral.
Dans ce cas, nombre de générations qui ont occupé la propriété.

2—ÉDUCATION FAMILIALE REÇUE 10

Milieu remarquable par:

- a) Formation humaine et chrétienne.
- b) Esprit de famille. Entr'aide et sens des responsabilités.
- c) Estime de l'agriculture et de la vie rurale.

3—ÉDUCATION EXTRA FAMILIALE 15

Parents qui se distinguent par:

- a) Formation professionnelle agricole du père:
Degrés de connaissances agricoles acquises des parents, des
institutions et des organismes agricoles. Niveau de culture.
- b) Préparation de la mère sa vocation terrienne:
Degrés de connaissances acquises des parents, des institutions
et des organismes para-agricoles.
Niveau de culture.

4—PROGRÈS ÉCONOMIQUES 25

Placements de «bon père de famille»:

- a) Site de la propriété. Milieu économique. Étendue. Améliora-
tions foncière. Production agricole fondamentale (volume).
Productions secondaires (volume). État des champs, du bé-
tail, de la maison, des bâtiments et du boisé de ferme. Commo-
dités et embellissement. État financier. Comptabilité de ferme
et budget familial. Qualités administratives.
- b) Participation des membres de la famille aux entreprises.
Succès remportés aux expositions agricoles et concours de
fermes.

5—RAYONNEMENT DU GROUPE FAMILIAL 45

Conception de la vie, de l'esprit familial, des rayonnements sociaux
et économiques illustrés par des faits:

A) Rayonnement du père et de la mère: (20)

- a) Par l'exemple du travail, de la bonne conduite et de la bonne
entente.
- b) Par les enfants, dans la formation donnée à ces derniers et
dans leur participation à l'œuvre commune.
- c) Par la participation à la vie communautaire: organismes agri-
coles (syndicats, coopératives, sociétés spécialisées, associa-
tions féminines); organismes civiques (municipalités, com-
mission scolaire); organismes de loisirs.

- d) Par la sauvegarde des valeurs spirituelles: traditions religieuses (prières en famille, bénédictité, Angelus, bénédiction du Jour de l'An, respect du dimanche...); traditions familiales (repas et soirées de famille...); traditions nationales (fidélité à la langue, au folklore, à nos institutions...).
- e) Par la bonne tenue de la maison et de ses abords. Par la connaissance et la pratique des arts domestiques.
- f) Par l'expression constante d'une fierté de la vie rurale au sein de la famille et à l'extérieur.
- B) Rayonnement des fils (10)
- a) Diplômes obtenus et niveau de culture.
- b) Professions.
- c) Action sociale: participation aux œuvres professionnelles, civiques et religieuses.
- C) Rayonnement des filles (10)
- a) Diplômes obtenus et niveau de culture.
- b) Professions.
- c) Action sociale: participation aux œuvres sociales, civiques et religieuses.
- D) Rayonnement de la famille (5)
- Esprit de corps:
- a) Manifestation de l'esprit social, civique et religieux.
- b) Influence de la famille sur les autres familles et sur la communauté.
- TOTAL 100

LA CHAÎNE FRIGORIFIQUE

ses buts—ses bases
son organisation—ses bienfaits

BUTS

La chaîne frigorifique vise principalement à:

1. améliorer la santé par une alimentation plus complète et mieux équilibrée en tout temps de l'année; elle y parvient surtout par la conservation des viandes pour la consommation d'été, par celle des fruits et légumes pour la consommation d'hiver;
2. assurer un écoulement régulier des produits de la ferme dont la conservation et l'entreposage requièrent une adéquate application industrielle du froid; celui-ci peut concourir à conserver quelque 70% des denrées alimentaires dont la consommation annuelle atteint environ 1,800 lbs. en moyenne par personne;
3. intégrer les diverses fonctions de la mise sur le marché des produits agricoles et rapprocher les consommateurs des producteurs afin que ceux-ci reçoivent une proportion toujours plus élevée du dollar alimentaire de ceux-là;
4. favoriser la diversification et l'intensification des cultures selon la vocation des sols, compte tenu des conditions régionales de production et de consommation.

BASES

La chaîne frigorifique repose sur certaines bases:

A—scientifiques:

1. Le *froid* est supérieur à la chaleur comme agent de conservation: il ne fait que paralyser la vie dans la cellule, tandis que la chaleur tend à détruire les microbes nuisibles pour arrêter leur action destructive et, ce faisant, amoindrit la valeur nutritive des aliments.

2. La *congélation lente* détériore les denrées alimentaires, puisque la formation de glaçons à l'intérieur des cellules ou dans les espaces inter-cellulaires finit par percer les parois des cellules et favorise ainsi le coulage des éléments nutritifs au moment de la décongélation.

3. Le *saisissement* (congélation ultra-rapide) fige soudainement les éléments constitutifs de la cellule, empêche la formation de glaçons et préserve intactes les parois de la cellule de façon à retenir dans la denrée toute sa fraîcheur, sa saveur et sa couleur naturelles.

B—techniques:

1. Les *températures* doivent être abaissées à des niveaux très bas: de 20° à 30° sous zéro Farenheit pour le saisissement, à 0°F. pour l'entreposage d'environ le tiers de l'ensemble des denrées alimentaires consommées par la famille.

2. L'*humidité* doit être contrôlée d'autant plus soigneusement que l'on requiert un degré plus intense de froidure et un abaissement plus rapide de température, cela pour prévenir la dessiccation des denrées ainsi traitées et entreposées.

3. La *température et l'humidité* doivent être maintenues dans un équilibre parfait; cela présuppose l'utilisation de techniques ultra-modernes dans l'application du froid, le choix d'un outillage à rendement certifié et un contrôle rigoureux des opérations techniques.

C—économiques:

1. L'organisation des marchés selon un ordre logique: la production de la ferme vise d'abord à satisfaire les besoins de la table et de l'étable; le surplus de cette production sera écoulé dans la paroisse, ensuite dans l'arrondissement ou le groupement de paroisses, dans la région et, enfin, dans la province, dans tout le pays et sur les marchés internationaux.

2. L'action coopérative répond mieux aux besoins combinés de la production et de la consommation dans les divers domaines, tels l'alimentation—elle permet aux familles des petites paroisses de s'organiser des services économiques qui autrement ne seraient viables que dans les grandes paroisses et les centres urbains.

3. La participation conjointe des producteurs et des consommateurs aux mêmes services alimentaires organisés selon la formule de la chaîne frigorifique élimine les intermédiaires inutiles et fournit à tous l'occasion de faire des économies tout en se procurant des denrées de qualité supérieure.

4. L'utilisation rationnelle d'un même outillage frigorifique propre à satisfaire les besoins des consommateurs comme des producteurs réparti sur une base de services plus large et plus diversifiée le coût de cet outillage, la capitalisation requise pour l'acquérir et lui faire donner son plein rendement.

ORGANISATION

Les chaînes frigorifiques seraient de nature double: a) la chaîne de production et b) celle de consommation.

Ces deux chaînes seraient agencées de façon à mieux atteindre les buts visés; elles permettraient l'utilisation de tous les sous-produits, comestibles ou non.

Le froid industriel rend des services importants dans l'utilisation rationnelle des viandes, des fruits et légumes, des produits laitiers et avicoles, des pâtisseries et d'une foule d'autres produits. Le seul service des viandes justifie son organisation et assure le succès de ses opérations; les autres services s'y joignent par surcroît avec un placement relativement minime de capital.

A—*La chaîne de production:*

1. *Le centre frigorifique avec service d'abattage:* il exige un certain volume minimum d'opérations qu'il est impossible d'atteindre vraisemblablement ni sur la ferme ni dans la paroisse. Un volume d'abattage quotidien de 100 porcs, de 40 veaux et agneaux et de 20 bovins suffit amplement au succès de l'entreprise.

Ce premier chaînon serait donc organisé dans un centre propre à desservir plusieurs paroisses; il devrait prévoir l'utilisation de tous les sous-produits.

2. *La maison de coffres-froids (locker plant)* serait organisée pour faire la transformation de tous les produits comestibles qui doivent trouver preneur autour de la table du producteur de l'arrondissement, de celle du consommateur des paroisses qui font partie de la chaîne, en passant par

3. *La chambre de coffres-froids (locker room)* organisée dans les paroisses du territoire desservi par la chaîne.

Les coffres-froids (lockers) deviennent donc accessibles à chacune des familles qui, par l'entremise de la chaîne frigorifique, peuvent produire pour satisfaire leurs besoins alimentaires. En moyenne, un coffre-froid de 6 pi. cu. peut contenir environ 200 livres de denrées; il se loue à l'année pour environ \$15.

Sans chaîne frigorifique, une maison de coffres-froids doit prévoir servir au moins 300 familles pour être viable. Avec les chambres de coffres-froids prévues dans la chaîne, la maison de coffres-froids peut entreprendre la transformation d'un volume adéquat de viandes et d'autres produits et ainsi desservir, par l'entremise d'une chambre, la plus petite paroisse.

B—*La chaîne de consommation:*

Dans un centre urbain avoisinant ou au sein d'une région de production, de même que dans les grands centres, tels Montréal, on peut organiser des maisons de coffres-froids, avec filiales ou chambres de distribution, pour la transformation des viandes et des autres denrées alimentaires de la région ou d'ailleurs. Ainsi conçue, la chaîne de consommation offre un débouché sûr et direct pour l'écoulement des produits de la ferme au bénéfice du consommateur comme du producteur.

C—*Dans les deux chaînes:*

L'organisation des chaînons se ferait selon l'ordre suivant:

1. *Le centre frigorifique* outillé pour rendre les services complets de l'abattage et de la transformation du bétail en produits comestibles et non-comestibles, selon le cas; outillé aussi pour préparer, entreposer et écouler les fruits et légumes et tous autres produits susceptibles d'être saisis par le froid.

2. *La maison de coffres-froids* outillée pour préparer, entreposer et écouler pour la consommation toutes denrées périssables susceptibles de conservation par le froid.

3. *La chambre de coffres-froids* outillée pour conserver dans les coffres-froids toutes denrées alimentaires et pour préparer et conserver les fruits et légumes à la table de la famille.

4. *L'armoire ménagère* d'un type capable de conserver à deux températures les denrées alimentaires dont pourrait avoir besoin la famille au cours d'une période restreinte d'environ une semaine ou dix jours.

A l'occasion, il serait pratique d'intervenir cet ordre pour répondre aux besoins particuliers de certaines paroisses.

COÛT

Il est difficile de préciser le montant requis pour l'organisation de chaque chaînon dans la chaîne frigorifique: il en dépend de la nature et de l'étendue des services à rendre. D'une façon générale, on peut cependant fixer approximativement le montant de capital-actions à souscrire par chaque famille pour l'organisation d'une chaîne frigorifique ordinaire comme il suit:

1. *Le centre frigorifique* (avec service d'abattage et de transformation des viandes seulement): \$100 par famille de producteurs et de consommateurs.

2. *La maison de coffres-froids* (avec service de transformation, et d'entreposage dans les coffres ou en vrac, des viandes, des fruits et des légumes): \$100. par famille de producteurs et de consommateurs.

3. *La chambre de coffres-froids* (avec service d'entreposage dans les coffres et de préparation des fruits et légumes): \$50 par famille de producteurs et de consommateurs.

ÉCONOMIES

Le calcul précis des économies à réaliser dépend du volume de la production et de la consommation dans le cas particulier de chaque famille; de même les frais de transport, les us et coutumes alimentaires sont des facteurs à considérer.

A—*Dans la chaîne de production:*

1. Le *cultivateur*, comme producteur, assumerait les frais de transport à l'abattoir de son bétail, mais, ce faisant, récupérerait:

- a) les frais et les pertes de l'abattage sur la ferme pour la consommation ménagère;
- b) la valeur des sous-produits du bétail vendu;
- c) les bénéfices accrus provenant de la vente de produits classés de qualité supérieure.

Un minimum d'économies provenant de ces sources se chiffre par \$5 par tête de bétail et \$1 par tête de veaux, d'agneaux et de porcs.

2. Le cultivateur, comme consommateur, satisferait à tous ses besoins de consommation au moyen d'un coffre-froid paroissial qui lui vaudrait une économie appréciable de temps, d'efforts et d'argent ajoutée aux avantages d'utiliser à son gré ses propres viandes, ses fruits et ses légumes.

B—Dans la chaîne de consommation:

La famille de consommateurs qui n'aurait aucunement accès à un jardin potager ferait une économie minimum de \$100 par année si elle compte une moyenne de cinq personnes, et elle se nourrirait de denrées supérieures en qualité et en valeur nutritive.

CONCLUSIONS

La chaîne frigorifique serait appelée à rendre d'immenses services parce que:

1. elle répond à un besoin premier et vital de la famille: celui d'une alimentation saine, équilibrée et constante;
2. elle permet des économies substantielles aux familles de producteurs et de consommateurs qui, au cours d'une période de quelques années seulement, reprendraient le montant même du capital-actions placé dans l'entreprise;
3. elle libère le producteur de toute dépendance de l'extérieur pour l'écoulement d'une forte proportion de sa production de denrées alimentaires;
4. elle rapproche les producteurs et les consommateurs par l'élimination des intermédiaires inutiles, contribuant ainsi à réduire l'écart des prix;
5. elle facilite une production plus intensive et plus diversifiée selon la vocation des sols et les facteurs climatiques de chaque région; elle favorise ainsi l'établissement rural, y inclus l'organisation de petites industries en vue de l'utilisation de toute production agricole et de la transformation de ses sous-produits.

STE-CLOTILDE

BUTS

En 1953, la S C E R entreprenait de créer de nouvelles possibilités d'établissement en culture maraîchère, dans la région sud-ouest du Québec, au centre même de l'étendue de terre noire qui s'y trouve, formant une superficie d'environ 50,000 acres. Depuis longtemps, cette terre organique est reconnue pour sa fertilité et sa vocation maraîchère mais demeure encore en grande partie inutilisée.

A cette fin, la S C E R faisait l'acquisition de 1680 arpents de terre noire, non drainée et non défrichée, dans le rang 1 de la paroisse de Ste-Clotilde de Châteauguay, en vue de préparer des établissements pour 75 familles maraîchères, sur des lots d'une superficie de 20 à 25 arpents chacun, ce qui est largement suffisant pour employer une famille et lui assurer une bonne aisance.

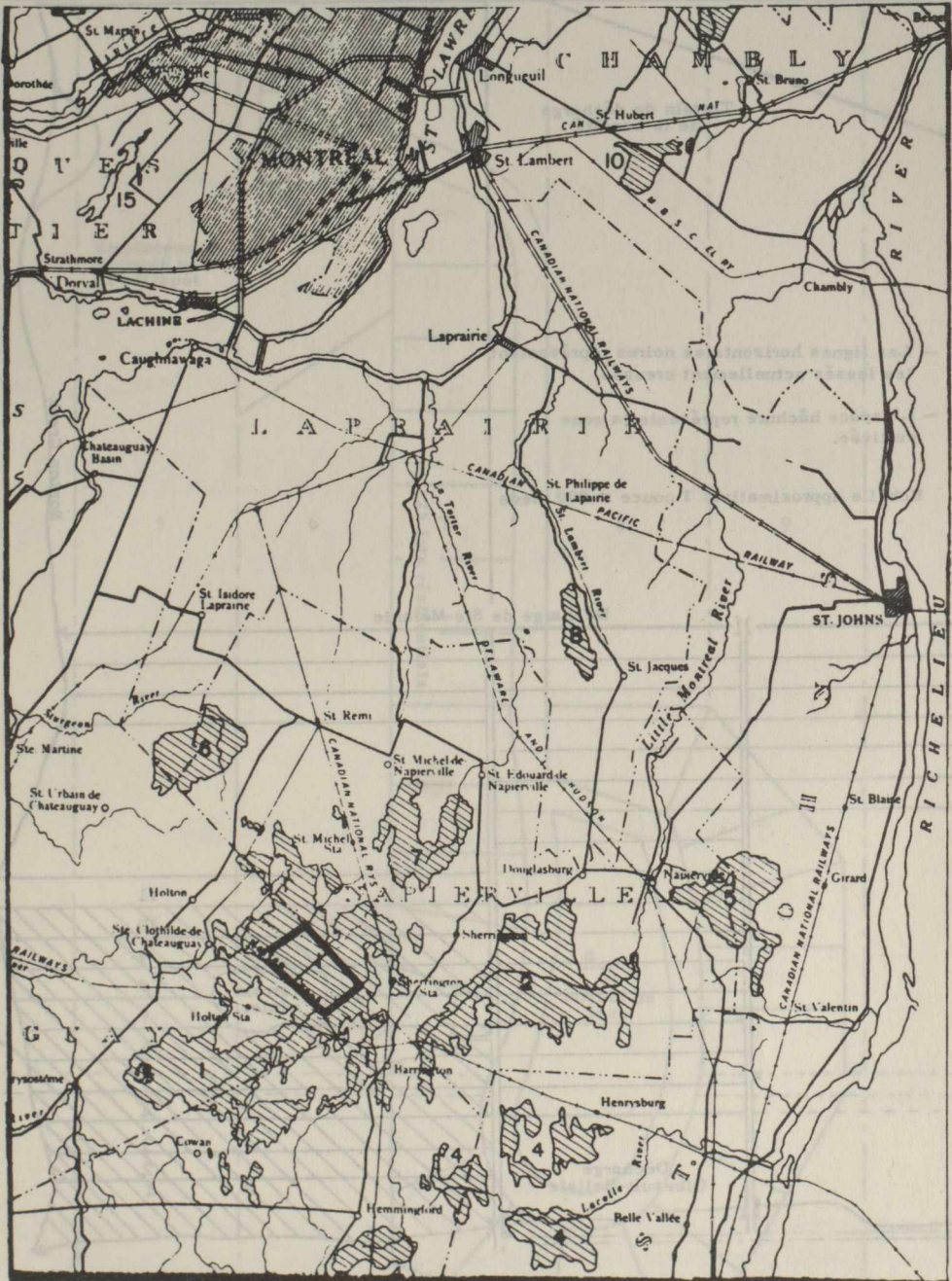
Quant à l'écoulement de la production volumineuse de légumes provenant de cette terre, inculte jusqu'ici, les débouchés ne manquent pas sur le marché de consommation de Montréal qui croît sans cesse, en même temps que les fermes à légumes environnant plus immédiatement la métropole se transforment graduellement en quartiers domiciliaires.

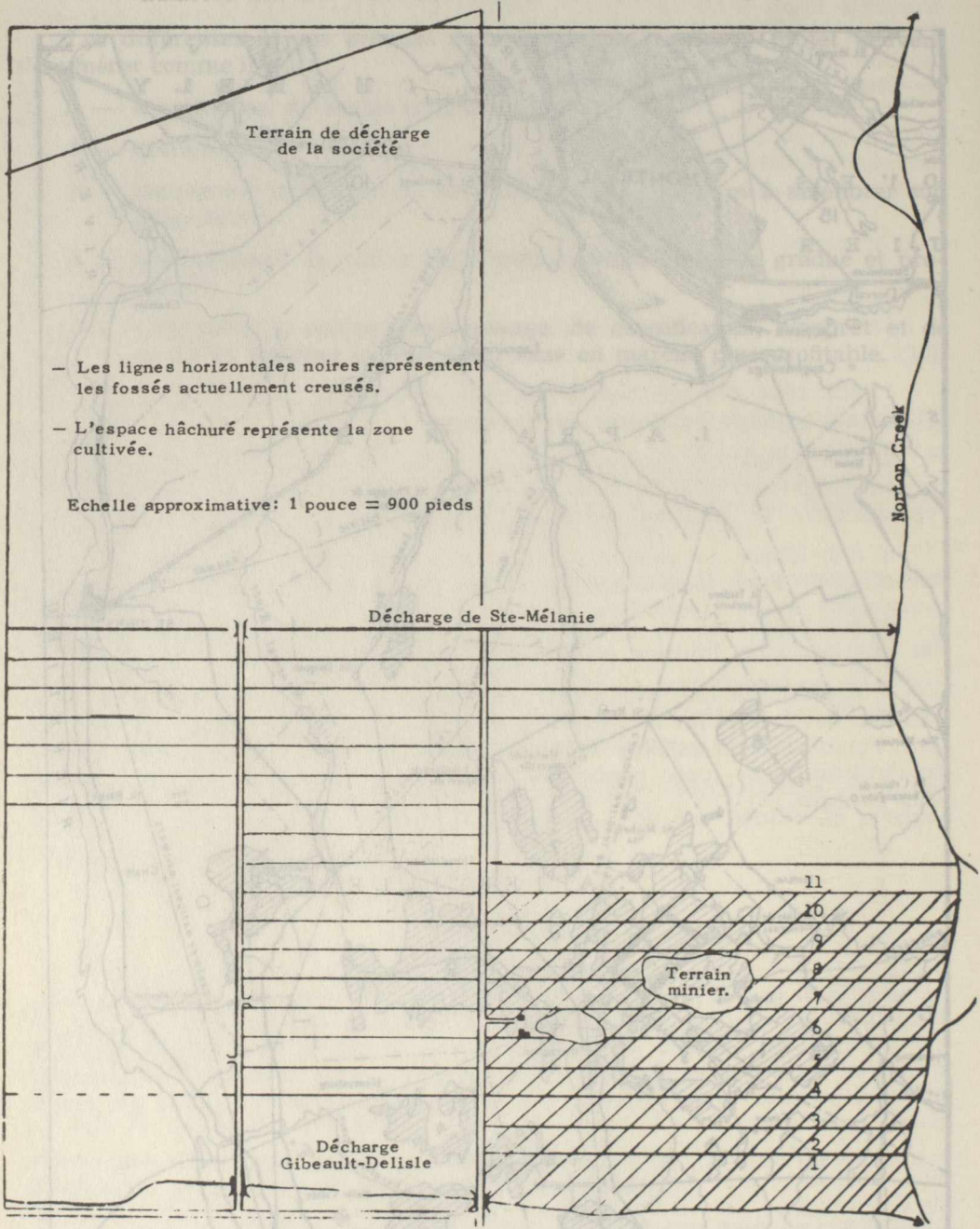
MODES DE RÉALISATION

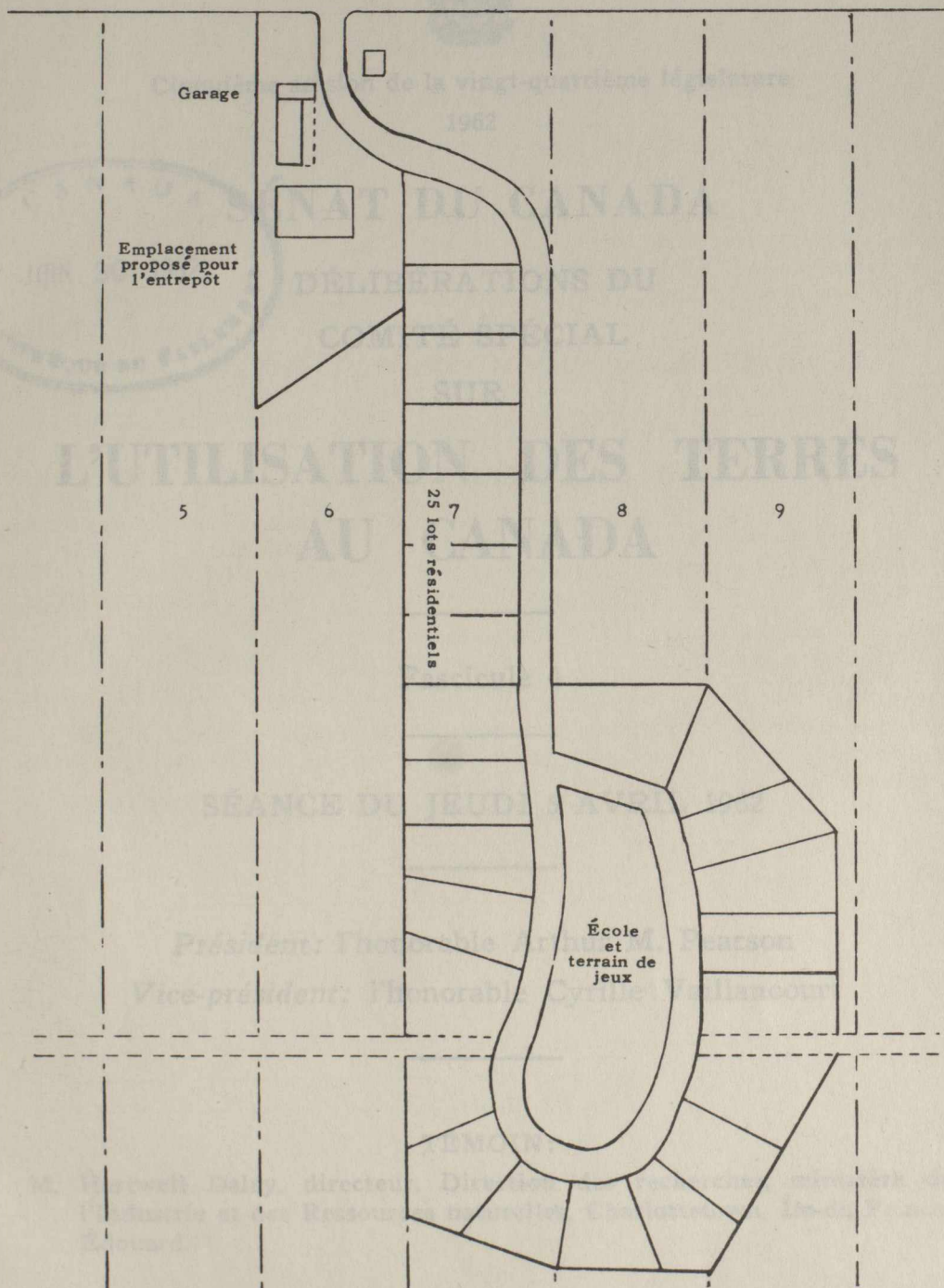
Les différentes étapes prévues dans la réalisation de ce projet peuvent s'énumérer comme il suit:

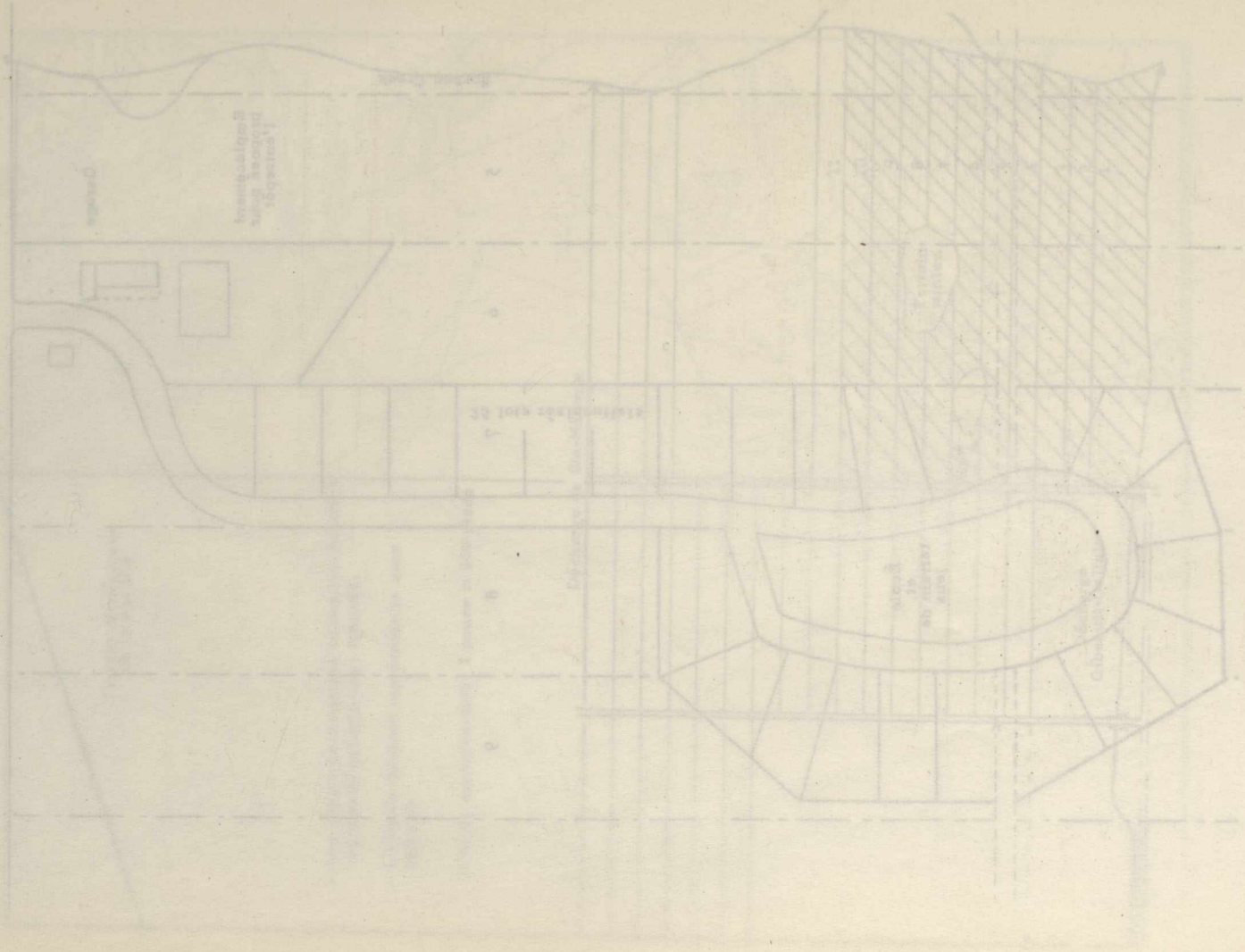
- 1 — construction de routes et drainage;
- 2 — défrichement;
- 3 — traitement et culture du sol visant à l'équilibrer et à améliorer son rendement;
- 4 — établissement de colons expérimentés selon un mode gradué et progressif;
- 5 — création d'un centre d'entreposage, de classification, d'apprêt et de vente de légumes en vue d'une mise en marché plus profitable.

Les propriétés de la SCER sont entourées d'un trait noir accentué.











Cinquième session de la vingt-quatrième législature
1962



SÉNAT DU CANADA

**DÉLIBÉRATIONS DU
COMITÉ SPÉCIAL
SUR**

**L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA**

Fascicule 4

SÉANCE DU JEUDI 5 AVRIL 1962

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Cyrille Vaillancourt

TÉMOIN:

M. Hartwell Daley, directeur, Direction des recherches, ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles, Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard.

COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT
SUR
L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs

Basha
Bois
Boucher
Buchanan
Cameron
Crerar
Emerson
Gladstone
Higgins
Hollett
Horner

Inman
Leonard
MacDonald
McDonald
McGrand
Méthot
Molson
Pearson
Power
Smith (*Kamloops*)

Smith (*Queens-Shelburne*)
Stambaugh
Taylor (*Norfolk*)
Taylor (*Westmorland*)
Turgeon
Vaillancourt
Veniot
Wall
White—30.

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat en date du 7 février 1962.

«L'honorable sénateur Aseltine, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, C.P.—

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que ce comité spécial soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White.

Que le comité soit autorisé à s'assurer les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le comité soit autorisé à assigner des personnes, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat, et à faire rapport de temps à autre;

Que la preuve produite sur le sujet au cours des six dernières sessions soit déposée devant le comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.»

Le greffier du Sénat,
J. F. MacNeill.

CHAPTER 10

Section 10.1: Introduction to Chapter 10

Section 10.2: The first part of the chapter

Section 10.3: The second part of the chapter

Section 10.4: The third part of the chapter

Section 10.5: The fourth part of the chapter

Section 10.6: The fifth part of the chapter

Section 10.7: The sixth part of the chapter

Section 10.8: The seventh part of the chapter

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 5 avril 1962.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*, Vaillancourt, *vice-président*, Basha, Buchanan, Higgins, Horner, Inman, MacDonald, McGrand, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Turgeon.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial auprès du Comité et les sténographes officiels du Sénat.

M. Hartwell Daley, directeur de la Division des recherches du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard présente un mémoire. Il est entendu et interrogé.

A midi le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président, la prochaine séance étant provisoirement fixée au jeudi 12 avril 1962.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
M. James D. MacDonald.

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

PH.D. THESIS

Submitted by [Name] in partial fulfillment of the requirements for the degree of Doctor of Philosophy in the Department of [Department]

Chicago, Illinois, [Date]

Approved by the Department of [Department]

Approved by the University of Chicago

Approved by the Faculty of the Graduate School

Approved by the Board of Trustees

Approved by the [Name]

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 5 avril 1962

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON (*président*) occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Nous sommes en nombre, messieurs les sénateurs. Nous avons ce matin avec nous M. Hartwell Daley, directeur des recherches du ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard. Je lui demanderais de nous parler quelque peu de ses antécédents et de ses titres avant de commencer la lecture de son mémoire.

M. Hartwell Daley, directeur de la Division des recherches au ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de l'Île-du-Prince-Édouard: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, le mémoire dont je me propose de faire lecture explique assez bien certains de mes antécédents. Je suis avant tout journaliste et il s'agit ici d'un programme d'expansion que mon journal met présentement à exécution comme service public. Il est présenté au gouvernement sous forme de mémoire. Les autorités gouvernementales l'ont accepté à condition que je sois libéré de certaines de mes fonctions afin d'être en mesure de voir à sa réalisation.

Au début, j'occupais un poste au service des nouvelles de la radio. Je suis actuellement directeur, au ministère de l'Industrie et des Ressources naturelles de Charlottetown, d'un programme de recherches dont le *Journal-Pioneer* a été le promoteur. J'ajoute aussi avec une certaine hésitation que je suis commentateur politique à la station de télévision CFCY de Charlottetown.

J'ai eu hier après-midi l'occasion de me rendre compte des progrès qui ont été réalisés jusqu'ici dans le travail d'organisation entrepris pour la mise en application de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Si, au moment où j'écrivais ce mémoire, j'avais su ce que je sais maintenant, peut-être que j'aurais insisté davantage sur certains points et que j'aurais fait des recommandations plus énergiques.

J'aime mieux parler que lire et, au lieu de donner lecture de ce mémoire, j'aimerais mieux en discuter, vu que je suis habitué aux débats publics. Je vais cependant lire ce mémoire, bien que je ne lise pas très bien et que cette lecture risque de ressembler à ce sermon dont on a dit qu'il était très très ennuyant tout d'abord parce qu'il était lu, puis parce qu'il n'était pas bien lu et qu'enfin il ne valait pas la peine d'être lu. En conséquence, je m'interromprai peut-être dans cette lecture pour vous faire part de certains points à la lumière des renseignements additionnels que j'ai reçus. J'ai aussi demandé à votre président la permission d'ajouter un ou deux commentaires à la fin du mémoire.

Le PRÉSIDENT: Vous avez toute liberté pour agir ainsi.

M. DALEY: L'expansion économique de toutes les régions de l'Amérique du Nord est un fait relativement nouveau. Et encore plus récentes sont les démarches entreprises en vue d'appliquer des principes de mise en valeur dans les régions rurales. Toutefois, d'après ce que nous avons pu constater et d'après ce que nous pouvons voir, les premiers indices révèlent que les régions rurales de l'Amérique du Nord sont prêtes depuis quelque temps à bénéficier de ces programmes de mise en valeur et tout un nouveau domaine de possibilités s'offre à nous.

L'exposé que je dois vous faire est relativement simple. Je n'entrerai pas dans des détails portant sur l'expansion rurale; je citerai seulement le cas d'une petite province qui s'efforce de se préparer à accepter le programme de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles et à en profiter quand il sera mis à exécution. Il est trop tôt pour formuler des affirmations catégoriques; il y a trop de choses à apprendre et trop de choses à faire pour se permettre d'énoncer des généralités et de tirer des conclusions radicales. A vrai dire, il y a peu de chose que je puisse communiquer au Comité d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres. Je peux, cependant, vous féliciter d'avoir frayé la voie dans le domaine de l'expansion rurale au Canada. Il est évident que l'étude et le travail que vous avez faits vous ont rendu les personnes les mieux renseignées au Canada en cette matière. Il n'y a pas de doute que vous pouvez contribuer encore beaucoup plus pour assurer à la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles une forme quelconque d'application pratique.

Si vous me permettez de faire une digression dans l'exposé de notre programme de ressources d'expansion, je vous dirai que deux ans passés je cherchais à trouver pour mon journal le *Journal-Pioneer* de Summerside (Île-du-Prince-Édouard) un programme de services publics. Un jour j'ai trouvé sur la première page du *New York Times* un rapport sur la mise à exécution d'un programme d'expansion rurale dans le comté de Perry (Indiana). L'article mentionnait des noms: True D. Morse, sous-secrétaire de l'Agriculture; L. E. Hoffman, directeur du Service coopératif d'expansion à l'Université Purdue; et Robert Cummings, rédacteur d'un journal de Cannelton (Indiana). Comme ce programme semblait être du genre qui conviendrait particulièrement à l'Île-du-Prince-Édouard, j'ai écrit à chacune de ces personnes qui m'ont répondu immédiatement.

Votre Comité a fait enquête sur les problèmes qu'a posés ce programme et il est au courant de la manière dont il a fonctionné. L'Université Purdue nous a fait parvenir des exemplaires des rapports annuels. M. Morse m'a recommandé dans une lettre de communiquer avec votre Comité. Je constaterais, me disait-il, que le Canada était prêt à entreprendre un tel programme d'expansion. Des lettres ont été envoyées à M. Booth, que je suis très heureux de rencontrer ici ce matin, ainsi qu'à d'autres membres du ministère de l'Agriculture et au personnel du Comité d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada. Il semble évident que le Canada s'inspirera du programme américain du moins pour ce qui touche à l'expansion rurale. Cela nous a fait penser que nous, de l'Île-du-Prince-Édouard, nous devrions nous préparer promptement à profiter de ce programme lorsqu'il serait mis à exécution.

En conséquence, au mois de novembre 1960, j'ai soumis au conseil exécutif un mémoire exposant un programme d'expansion rurale et collective à l'intention de la province et demandant l'établissement de régions pilotes dans lesquelles ce programme pourrait être mis à l'essai. Ce programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1961. J'ai été nommé directeur des recherches en vue de sa mise à exécution. Le programme a été appelé Programme de mise en valeur des ressources naturelles.

Notre raison pour le nommer ainsi, c'est que j'avais constaté que, dans les régions comme celles de la péninsule du Michigan septentrional et d'autres

parties des États-Unis, on était d'avis que l'expression «expansion rurale» ne décrivait pas vraiment tout l'ensemble des mesures dont il s'agissait. Dans plusieurs cas les plans englobaient des régions urbaines et des petites municipalités; l'ensemble de l'entreprise visait beaucoup plus que les régions rurales de sorte que l'on commença à employer «mise en valeur des ressources naturelles».

Les premières dispositions furent relativement simples. Comme je l'ai fait remarquer dans le mémoire, nous avons commencé d'abord par étudier à fond les différentes régions. Nous nous sommes alors rendu compte que nous avions de fait des districts d'écoles secondaires régionales qui étaient des régions naturelles et que ces écoles régionales étaient situées dans un centre commercial ou autre localité importante. Nous avons donc décidé que ce serait là pour nous la manière la plus simple et la plus efficace de délimiter certaines régions économiques. Nous avons donc choisi avec soin trois régions pilotes et nous en avons tracé les limites. Cette délimitation était facile, vu que les limites des districts d'écoles secondaires étaient déjà des limites normales et naturelles. Dans chacune de nos régions il y avait un ou deux centres importants entourés de 30 à 40 districts scolaires.

Soit dit en passant, l'établissement des trois régions d'expérimentation comprenant 120 districts scolaires signifiait que le programme de mise en valeur des ressources naturelles s'étendait à 24 p. 100 de la population de la province.

Nous avons ensuite choisi un organisme qui se chargerait de mettre le programme à exécution dans chaque région. Dans un cas, la charge a été confiée à la Chambre de commerce des jeunes. Dans les deux autres, les commissaires d'un village se sont offerts à en prendre la direction. Nous avons ensuite expliqué soigneusement le programme à ces organismes, leur laissant le soin de décider d'un programme local et régional de mise en valeur.

En troisième lieu, nous avons dressé une liste des marchands, des secrétaires d'associations féminines, des commissaires d'école, de directeurs d'œuvres religieuses et autres groupements. Puis, nous avons convoqué toutes ces personnes à une réunion générale afin d'expliquer le programme dans son ensemble. Le directeur des recherches ainsi que des ministres et des fonctionnaires des divers ministères de l'État étaient présents. Nous avons montré un film américain intitulé «Opportunities Unlimited» qui faisait voir comment le programme d'expansion rurale avait été mis en œuvre aux États-Unis. Nous avons montré ce film à toutes nos réunions. Puis, nous avons demandé aux gens de remplir un questionnaire dans lequel ils pourraient faire connaître leurs opinions personnelles et celles de l'ensemble de la collectivité. Nous avons demandé ensuite à chaque personne présente de se prononcer pour ou contre la mise en œuvre d'un programme d'expansion régionale.

Permettez-moi de signaler que, dans une région de l'Île-du-Prince-Édouard, nous avons demandé aux gens de nous dire quel était le grand problème qui se posait dans leur région. Une femme a répondu qu'il y avait beaucoup trop de célibataires et que, si un certain nombre d'entre eux se mariaient, une nouvelle vague de prospérité déferlerait sur la province.

Nous avons bien fait remarquer à ceux qui consentaient à participer à la mise en œuvre du programme qu'ils devaient faire trois choses, tout d'abord de suivre un cours d'étude. Soit dit en passant, nous avons constaté, d'après les renseignements obtenus des États-Unis, que les habitants des régions rurales, et c'était là un grand obstacle, n'étaient pas en mesure de voir à l'expansion de leur région parce qu'ils ne connaissaient pas les rouages administratifs d'une collectivité, qu'ils ne connaissaient pas les moyens de la faire progresser, de changer l'ordre des choses ou de combattre la résistance au changement. Il fallait donc en quelque sorte former un groupe de personnes

de la région qui seraient capables de s'attaquer au problème de l'expansion rurale. Or, tous ceux qui devaient participer au programme ont d'abord été tenus—ce mot peut être dur, mais c'est le terme que nous avons employé—de suivre un cours par correspondance de dix semaines portant sur l'expansion locale et régionale. Je parlerai plus tard des fruits que ce cours a portés. Ensuite, nous leur avons demandé de faire une enquête dans leur région. Autrement dit, ils devaient faire eux-mêmes le travail en allant interroger les familles à l'aide d'un questionnaire que nous avons préparé à cette fin. Enfin, nous leur avons demandé de faire partie de l'un des dix-huit sous-comités constitués en vue de fixer les buts à atteindre dans certains domaines, notamment l'agriculture, la pêche, les loisirs, le tourisme, l'enseignement, l'hygiène publique, les petites entreprises commerciales, les nouvelles entreprises industrielles, l'embellissement rural et autres sujets semblables. Nous avons dressé une liste de dix-huit aspects de la vie sociale au sein d'une collectivité qui, à nos yeux, devraient être étudiés dans le seul dessein de fixer les buts qu'il serait raisonnable et logique d'atteindre dans ces domaines particuliers.

Pour faire suite à ce que je viens de dire, je tiens à signaler que la majorité des gens qui ont suivi le cours l'ont terminé avec succès. La collation des diplômes a eu lieu au cours d'une cérémonie officielle tenue au Collège Prince of Wales au mois de février.

C'est peut-être un peu invraisemblable, me direz-vous; mais, quand nous avons lancé ce programme, bien des gens nous ont dit qu'il était extrêmement difficile de persuader la population rurale de l'Île du Prince-Édouard de lire et de penser. C'était là le grand obstacle. Votre programme, nous ont-ils dit, est voué d'avance à un échec. Pourtant, 150 personnes environ se sont inscrites à ce cours d'étude. Puis, en février, 130 d'entre elles ont reçu leur diplôme, pourcentage extrêmement élevé pour des gens dont on nous avait dit qu'ils ne se prêteraient pas à cette expérience. Les diplômes que nous leur avons décernés sont très jolis; je regrette de ne pas en avoir apporté un exemplaire. Le nom du récipiendaire était magnifiquement gravé sur le diplôme qui était attaché avec un ruban rouge. Nous avons même retenu les services d'une fanfare pour rehausser la cérémonie de la remise officielle des diplômes, sachant que bon nombre d'entre eux n'avaient jamais participé à pareille cérémonie. Des rafraîchissements ont même été servis gratuitement après la cérémonie. Je le répète, 130 des 150 personnes qui ont suivi le cours ont mérité un diplôme; à notre avis, c'est là un très bon pourcentage. Nous avons demandé à chaque membre d'amener une autre personne au groupe d'étude. Je n'en ai pas encore parlé; mais je dois dire que, lorsque nous avons posé ces trois premières questions aux gens et leur avons demandé leur appui, près de 70 p. 100 du groupe ont répondu à l'appel. Nous avons demandé à chacun d'amener une autre personne au groupe d'étude afin d'en grossir le nombre; nous comptions ainsi plus de gens pour faire l'enquête dans la région. Cela signifiait, évidemment, que le nombre des membres serait doublé; nous avons donc déterminé en conséquence le nombre de personnes affectées à l'enquête. Les enquêteurs furent munis d'un questionnaire soigneusement préparé pour leur faciliter la tâche et chacun d'entre eux devait interroger quatre familles. Cet important travail se poursuit à l'heure actuelle. Nous pourrions peut-être, au cours de la période réservée aux questions, indiquer en quoi consiste ce questionnaire; son objet principal n'est pas de revenir sur ce qui s'est fait grâce à d'autres services ou à d'autres études, mais de sonder l'élément humain et de connaître les idées, les aspirations, les espoirs et les besoins des intéressés.

De plus, nous cherchons à connaître les talents et les aptitudes qu'ils ont, le genre d'emploi qu'ils voudraient avoir la chance d'occuper, le genre de formation qui les intéresse, et le reste. En d'autres termes, il s'agit d'une enquête qui porte autant sur les ressources humaines de la région que sur les ressources matérielles. Cette étude se poursuit présentement.

D'ici quelques semaines, les groupes d'étude seront divisés en sous-comités afin de déterminer les buts à atteindre. On procédera d'une façon simple et directe. Chaque comité étudiera de près un aspect particulier de l'activité déployée dans la localité afin d'établir, dans chaque domaine particulier, des objectifs à longue et à courte échéance qui sembleront logiquement réalisables. Une liste sera même dressée quant à la priorité des projets à réaliser.

Il y a un autre point qu'il vaut la peine d'expliquer plus à fond. L'une des raisons pour lesquelles les enquêtes relatives aux programmes d'expansion ne sont pas couronnées de succès, c'est que certains groupes d'étude entreprennent la réalisation de projets de longue haleine en pensant trop à l'immédiat et que, après un certain temps, ils ne voient aucun résultat, ils deviennent frustrés, se découragent et abandonnent la partie. Souvent ils entreprennent de résoudre des problèmes d'importance secondaire en laissant de côté les problèmes d'importance primordiale. Souvent ils entreprennent la réalisation de projets que, dans telle ou telle région, il n'est pas logique d'entreprendre. Voilà ce que nous voulons dire quand nous parlons «d'objectifs à longue et à courte échéance logiquement réalisables». Il faut élaborer un programme d'expansion qui soit réalisable, parce que, lorsque des gens travaillent à l'amélioration de leur région, ils doivent voir des résultats satisfaisants. Ils veulent pouvoir dire: «Voilà, nous avons fait quelque chose. Telle tâche a été accomplie». Autrement les gens abandonneront les groupes d'étude; nous ne pourrions pas surmonter la frustration qui accompagne souvent l'exécution de programmes d'expansion économique. Peu importe si la tâche à accomplir est modeste, ce pourrait être simplement le balayage de la rue principale; si c'est là l'objectif qu'ils se sont fixé et si cela est inscrit, en noir sur blanc, sur un document qu'ils ont devant eux comme étant l'objectif à atteindre, eh bien, il y a tout lieu de croire que le but visé sera atteint.

En outre—et c'est là un point de la plus haute importance—nous avons expliqué aux groupes d'étude que nous ne nous attendons pas qu'ils se mettent à l'œuvre sans avoir de l'assistance technique. A cette fin, nous avons dressé la liste des fonctionnaires du gouvernement provincial qui pourraient leur venir en aide à ce point de vue. Nous faisons de même dans le cas des fonctionnaires du gouvernement fédéral qui exercent leur activité dans la région en cause. Nous avons déjà dressé la liste de 180 fonctionnaires du gouvernement fédéral postés à l'extérieur de la province dont la compétence et la formation pourraient leur être utiles; nous avons déjà communiqué avec eux. Ces fonctionnaires du gouvernement fédéral, d'après notre expérience, ont rendu de précieux services. Ainsi, par exemple, l'un de nos groupes d'étude a bénéficié grandement des conseils qui lui ont été donnés par un spécialiste du Laboratoire de recherches sur les produits forestiers du ministère des Forêts. Je pourrais peut-être signaler maintenant deux grandes lacunes qu'il y aurait lieu de combler.

(1) Il faut une parfaite coordination des efforts entre les ministères fédéraux si l'on veut que le programme de la remise en valeur des terres agricoles marche rondement. Les Américains semblent avoir surmonté cette difficulté en confiant la direction du programme d'expansion rurale à un comité national composé des sous-secrétaires des secrétariats intéressés. Mais voici peut-être ce qui importe le plus. Les directives quant à la coordination des efforts émanent du pouvoir exécutif. Autrement dit, rien dans le programme des États-Unis n'est laissé au caprice de celui-ci ou de celui-là pour ce qui est de la coordination des efforts entre les divers secrétariats du gouvernement. Il s'agit là d'une directive qui provient du pouvoir exécutif; cette directive enjoint aux secrétariats de mettre en commun leurs ressources et leurs techniciens en vue d'aider telle ou telle localité lorsqu'il y a lieu de le faire. Je m'étendrai plus longuement sur cet aspect lorsque nous serons rendus au chapitre des propositions.

(2) Il faut qu'il y ait une entente entre les gouvernements provinciaux et les ministères de l'État quant à la disponibilité des techniciens. Je tiens à signaler que ce genre d'assistance peut être de beaucoup plus important que l'octroi de subventions à l'occasion; à moins de compter sur un flot continu de techniciens, cet aspect du programme tombera à l'eau. Je reviendrai plus tard et d'une façon plus détaillée sur cette question de l'aide technique.

Je tiens à préciser un autre point au sujet des principes. Je suis fermement convaincu que si, relativement au programme de mise en valeur des terres agricoles, nous incitons nos groupes d'étude régionaux ou provinciaux à recourir au trésor fédéral afin d'obtenir des subventions, le programme est voué à l'insuccès. Cela ne veut pas dire que l'aide financière du gouvernement fédéral ne soit pas souhaitable ni nécessaire, mais on ne doit solliciter cette assistance qu'après avoir épuisé toutes les autres possibilités ou lorsqu'il est évident que, pour tel projet donné, il n'y a pas d'autre solution.

Je ne saurais trop insister sur ce point. Nous avons sans cesse cherché à faire comprendre à nos gens qu'ils ne doivent pas se réunir pour dire: «Eh bien, dressons la liste des choses que nous pouvons obtenir gratuitement du gouvernement fédéral. Dressons-en la liste pour voir combien nous pourrions en obtenir dans le plus court délai possible». D'après l'expérience des Américains, de tels dons, et nous pensons ici au programme d'expansion rurale, se sont révélés tout à fait inutiles dans les régions agricoles. C'est pourquoi il a été décidé finalement d'aller voir les gens eux-mêmes et de prendre connaissance des ressources dont ils disposent et de ne demander l'aide financière du gouvernement qu'en dernier ressort et non en premier lieu. On a compris que les groupes d'étude qui ne compteraient que sur l'argent qu'ils pourraient recevoir de diverses sources gouvernementales sont voués à l'insuccès avant même de s'être mis à l'œuvre. Je puis vous dire, à vous qui constituez un comité qui s'intéresse à cette question, qu'il n'y a pas que les gens des régions rurales qui se disent: «Que pouvons-nous obtenir du gouvernement fédéral?». J'ai eu connaissance d'un fait que je ne relaterai pas en détail et sans mentionner de noms. Après avoir travaillé avec un groupe d'étude pendant un certain temps et après en avoir plus ou moins convaincu les membres qu'ils devaient compter avant tout sur leurs propres ressources et intéresser, si possible, des capitalistes de leur localité, un représentant du gouvernement fédéral assista à une de leurs réunions et, ayant pris connaissance de leur programme, leur dit: «Vous avez là un excellent programme, mais ce qu'il vous faut, mes amis, c'est d'obtenir de l'aide financière du gouvernement fédéral. Voyons un peu ce qu'il y aurait moyen de faire à ce sujet». Cela a contribué évidemment à reléguer au second plan le principe que nous nous étions efforcés d'inculquer à nos gens, à savoir de ne demander de l'aide financière qu'après avoir exploré toutes les autres possibilités. Dans les commentaires que je ferai à la suite de mon exposé je ferai remarquer que les aspects financiers de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ne sont pas ce qu'il y a de plus important à ce stade et qu'un manque de fonds n'aurait pas dû nuire sensiblement à son exécution l'an dernier; il y a plusieurs choses nécessaires dans ce programme local d'expansion qu'il aurait été possible de fournir l'an dernier à un coût peu élevé, sinon gratuitement, ce qui aurait permis de réaliser de grands progrès dans le programme en question.

Voilà nos vues au sujet de la mise en valeur des régions rurales et au sujet de certains principes sur lesquels il repose.

Je dois vous dire que, lorsque ce projet eut été mis en œuvre, nous avons formé un conseil provincial de 40 personnes dans lequel presque tous les éléments sociaux et économiques de la province étaient représentés.

Le PRÉSIDENT: Pardonnez-moi; ces personnes sont-elles des fonctionnaires?

M. DALEY: Non, ce sont des particuliers—exactement 44—qui ont accepté la responsabilité de conseiller, de guider et de diriger ce programme général de mise en valeur et d'aménagement des ressources agricoles.

Nous avons l'impression que le Sénat du Canada désire obtenir des renseignements qui pourront aider les personnes chargées d'appliquer la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Le reste de ce mémoire est consacré à des considérations qui peuvent être utiles.

(1) Il importe d'abord de faire remarquer que: le développement communautaire et régional suppose un programme d'éducation des adultes soigneusement élaboré. Le Sénat sera peut être intéressé à connaître les conclusions auxquelles j'en suis arrivé au sujet de notre situation. J'étais convaincu tout d'abord qu'une formation communautaire est nécessaire à tout programme d'expansion. Après étude, j'ai constaté que presque tout problème qui nous confronte dans l'Île du Prince-Édouard en est fondamentalement, du moins au début, un programme d'éducation populaire.

Nous avons rencontré de nombreux problèmes dans le domaine de la pêche, du tourisme, de l'agriculture ou dans d'autres domaines. En définitive, lorsque nous avons recherché le point de départ en vue d'améliorer les conditions qui existent dans ces domaines, nous avons constaté qu'il s'agit d'un effort de caractère éducatif: cours de vulgarisation pour les personnes intéressées ou formation professionnelle pour les jeunes. Nous constatons toujours que c'est un problème d'éducation.

C'est pourquoi je suis convaincu que le succès des différentes phases du programme de remise en valeur et d'aménagement des terres agricoles exigera un programme d'éducation soigneusement élaboré. Je dépose comme documentation des exemplaires du cours de formation que nous avons employé en ajoutant que ces cours ne sont pas suffisants. L'organisme chargé d'appliquer la loi devra fournir de la documentation qui permettra à la population locale de connaître ses besoins, de découvrir ses problèmes, de se fixer des objectifs et de trouver des solutions. Cela peut se faire n'importe quand. Mais il faut préparer cette documentation et la mettre à la disposition du public. Peu de mesures produiront des résultats aussi heureux qu'un programme fondamental de ce genre.

(2) En deuxième lieu, je crois que les phases de développement rural d'après la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des régions agricoles sont si vastes et si variées qu'il est nécessaire de faire des opérations expérimentales par tout le Canada afin de constater l'efficacité du programme. Ces expériences aideraient à déterminer dans quelle mesure il y a collaboration entre les ministères fédéraux, les organismes provinciaux et les diverses régions. Je dois dire que j'ai déclaré dès le début que l'Île du Prince-Édouard, parce qu'elle constitue une région géographique isolée dont l'économie est fondée sur l'agriculture, aurait pu se prêter admirablement bien à ces expériences. Mais les modalités du programme sont si nombreuses et si compliquées que, si l'on ne choisit pas des régions propices pour faire ces expériences, le succès final pourra être compromis.

(3) En troisième lieu, je proposerais que l'on étudie la question de la disponibilité de l'aide technique fournie par le gouvernement fédéral. Au risque de causer de l'émoi dans certains milieux, je désirerais que l'on étudie l'à-propos d'établir un service de vulgarisation dirigé par le gouvernement fédéral et formé d'hommes et de femmes travaillant dans les localités mêmes, des personnes qui ont une vocation agricole et qui connaissent bien les techniques d'organisation communautaire. Il me semble que cette mesure s'impose. Les États-Unis ont réussi dans leur programme d'expansion rurale, parce qu'ils ont établi un service fédéral de vulgarisation. Cependant, le vulgarisateur

ordinaire a dû apprendre de nouvelles méthodes de travail; il a dû acquérir des idées plus larges et s'occuper davantage des intérêts de la collectivité locale. Je crois qu'une direction assidue et une surveillance continue des groupes chargés de l'exécution du programme, sont des éléments essentiels d'une entreprise aussi vaste et aussi complexe.

(4) Je parlerai brièvement des modalités qui constituent cependant un aspect très important du programme. Depuis plus d'un an, nous entendons parler de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des ressources agricoles, ainsi que des avantages qu'elle procure à nos régions rurales. Nous avons préparé notre population à faire bon usage de ce programme. Aujourd'hui beaucoup de gens commencent à s'inquiéter. Si les autorités qui administrent cette loi se contentaient d'élaborer des programmes de formation dans tout le pays au moyen de brochures, d'émissions à la radio et à la télévision et d'articles dans les journaux, il me semble que la population aurait l'impression qu'il se fait quelque chose, que le travail fondamental est accompli en vue d'assurer l'éducation de base qui s'impose.

(5) Il est reconnu qu'il importe d'abord d'établir les grandes lignes du programme avant que la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles puisse être appliquée. Mais, nous devons aussi connaître aussitôt que possible les différents genres de projets particuliers qui peuvent être étudiés. Nous devons connaître la méthode qu'il faut employer pour faire le choix de ces projets. Nous devons savoir comment ces projets atteindront le gouvernement fédéral. Nous devons savoir quelle forme doivent revêtir les demandes d'assistance.

Les décisions et les lignes de conduite à suivre dans ces domaines doivent être fermes. Durant cette période d'attente, j'ai constaté qu'il y avait danger qu'il n'y ait ni point de contact entre les intéressés ni décision bien arrêtée. Je connais un projet que nous avons étudié et qui relève normalement du ministère B. Le ministère B nous a conseillé de voir le ministère C. Ce dernier nous a dit de nous adresser à l'organisme chargé d'appliquer la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Les sénateurs savent probablement ce que nous avons constaté lorsque nous nous sommes adressés aux autorités chargées d'appliquer cette loi. Tout ira mieux lorsqu'on aura bien déterminé la manière de procéder. Les gens détestent naturellement les chinoïseries administratives et l'indécision. Les programmes collectifs n'aboutissent à rien si les intéressés ne voient aucune réalisation, si minime soit-elle.

Si vous croyez que cette attitude est négative, permettez-moi de vous dire que personne n'attend avec un intérêt et un enthousiasme plus vifs les résultats de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles que la population de nos régions pilotes de l'Île du Prince-Édouard. Moi aussi, j'éprouve ce sentiment d'enthousiasme.

La collaboration de personnes qui, au moyen de cours de formation, d'études et de travaux de planification, contribuent à améliorer les collectivités locales et à les rendre plus prospères est un spectacle qui suffirait à encourager même ceux qui n'ont pas confiance dans la démocratie. Si ce programme ne fait que prouver une fois de plus que la population peut résoudre ses propres problèmes, il n'aura pas été établi en vain. Mais, s'il va plus loin et s'il démontre que les administrations locales, les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral peuvent mettre leurs ressources en commun en vue de résoudre les problèmes locaux, nous entrerons alors dans une phase entièrement nouvelle de l'application de notre régime de gouvernement démocratique.

Je suis autorisé à promettre l'appui entier de la population et du gouvernement de l'Île du Prince-Édouard à l'égard de toute tentative qui aidera à appliquer la phase d'expansion rurale de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Si, comme nous le croyons maintenant, les

régions rurales et marginales du Canada ont besoin d'un programme de ce genre pour relever le niveau de leur économie et résoudre un grand nombre de leurs problèmes, nous serions alors bien avisés de l'appliquer le plus rapidement possible, comme l'ont fait les États-Unis. Dans ce pays, par une décision de l'exécutif, il a décrété que le programme était d'urgence nationale, parce qu'il a été reconnu que, dans un pays où le niveau de vie n'avait jamais été aussi élevé, où la prospérité régnait partout, il se trouvait des régions ou des localités où la prospérité n'était pas aussi grande qu'ailleurs, où subsistait le chômage ou le sous-emploi et où certains niveaux de vie et certaines conditions économiques exigeaient qu'on s'en occupe.

C'est pourquoi on a déclaré que cette situation était une situation d'urgence, qu'il importait de supprimer les formalités administratives inutiles, d'employer immédiatement les services disponibles des organismes fédéraux et d'appliquer immédiatement la loi en question.

Il y a avantage à considérer ces problèmes économiques comme des problèmes d'urgence, supprimer les détails administratifs inutiles et à hâter le travail.

Dans ce mémoire, j'ai parlé assez longuement des techniciens. Ce point est très important pour nous. Il est difficile d'obtenir les services d'un technicien agricole au gouvernement fédéral dont la compétence peut nous être utile. Si nous encourageons les groupes locaux à se fixer des objectifs et à chercher ensuite à obtenir l'aide de personnes qui pourront les assister à réaliser leurs projets, nous devons nous assurer que cette aide nous sera fournie dans un délai raisonnable après que nous l'aurons demandée.

Voilà un domaine où il y a des problèmes à résoudre. Nous avons écrit à 180 personnes qui, à notre avis, pouvaient nous donner des conseils utiles. Je ne traiterai pas de toutes les réponses, mais je dirai simplement que quelques-unes étaient décourageantes. Certaines gens prétendaient que nous n'avions aucune raison de demander de l'aide technique. D'autres nous ont dit que nous avions mal interprété les programmes fédéraux.

Je ne connais actuellement aucun organisme auquel on peut s'adresser pour obtenir l'aide technique du gouvernement fédéral dont nous avons besoin. Nous avons obtenu un peu de succès dans ce domaine, mais il devrait être entendu que certains experts sont à notre disposition pour nous aider à appliquer ce programme d'envergure nationale, si on veut qu'il soit appliqué de façon efficace.

Hier après-midi, en causant avec les personnes préposées à l'application de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, j'en suis venu à la conclusion que ce programme ne réussira que si on affecte à cette fin les fonds nécessaires, car sa réalisation exige une mise de fonds importante. Je me suis rendu compte qu'il y avait encore beaucoup à faire et que cela prendrait assez de temps. Ainsi, il a été question hier de contributions égales de la part des provinces. Notre législature vient de terminer sa session, et aucune prévision budgétaire n'a été faite en vue de l'application de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Ce qui signifie que, si l'on exige des contributions provinciales équivalentes pour les entreprises qui exigent l'assistance financière du gouvernement fédéral, nous ne pourrons bénéficier de l'assistance en question avant un an.

Quoi qu'il en soit, j'ai proposé plusieurs mesures qui pourraient être appliquées immédiatement sans trop de frais. Tout d'abord, il s'agit de former des experts dans chaque localité. En deuxième lieu, il faut étudier avec soin les ressources que possèdent les diverses régions. Et, troisièmement, il faut mettre à la disposition du public les techniciens du gouvernement fédéral et choisir dans toutes les parties du Canada des régions d'expérimentation où les modalités du programme peuvent être étudiées et mises à l'essai; car je crois,

comme vous probablement, que c'est seulement dans la pratique que nous découvrirons les véritables besoins, les complications des divers problèmes et les solutions à apporter à ces problèmes.

J'ai parlé un peu plus longuement que je n'en avais l'intention, mais je vais maintenant résumer brièvement mon exposé. Je me suis efforcé d'expliquer à notre population locale que la plus grande découverte que l'on ait faite dans notre siècle au sujet de nos régions rurales, c'est que notre population rurale locale peut, par ses propres efforts, par ses propres conceptions et sa propre planification, relever son niveau économique. Ce point est très important. On pourrait soutenir que, dans les cadres de notre démocratie, notre population a toujours eu le droit de résoudre ses propres problèmes; mais on peut dire que, dans les régions atlantiques, on avait perdu de vue le concept démocratique en ce qui concerne les problèmes communautaires et économiques. Il me semble très important de tenter tout ce que nous pouvons en vue de faire revivre l'attitude démocratique qu'on avait autrefois. Si, au cours de ces quatre ou cinq dernières années, au Canada aussi bien qu'aux États-Unis, nous avons pu constater que la population locale peut élaborer des plans relatifs aux régions qui l'intéressent et à mener ces entreprises à bonne fin, il me semble que c'est là un des progrès les plus remarquables et les plus importants qui aient été réalisés au cours de ce siècle.

Je me souviens, et c'est là une réflexion personnelle, m'être trouvé, il y a quelques années, dans une ville de filatures du Massachussetts que le mouvement de l'industrie textile vers le sud avait laissée sans ressources. A l'époque la localité comptait environ 14,000 chômeurs. L'industrie avait quitté la ville depuis 50 ans. J'ai parlé avec un retraité, ancien pionnier né et élevé dans cet endroit. Il m'a dit ce jour-là quelque chose qui, à mon avis, s'applique ici et que j'ai employé quelquefois comme thème de notre entreprise actuelle. Il s'agissait d'une région dont les filatures fermées tombaient en ruines, dont les ports s'embourbaient, dont les voies ferrées disparaissaient sous les mauvaises herbes sans que personne songeât à dire ou à faire quelque chose en faveur de cette ville. En coordonnant leurs efforts les gens peuvent renverser l'état des choses, mais, lorsque vous leur en parlez, ils vont à l'encontre de ce que vous dites et vous répondent qu'on ne peut aller à l'encontre des lois économiques et que le problème ressemble à la loi de la gravité: ce qui est en haut est en haut et ce qui est en bas est en bas. Dans cette localité on tenait pour acquis qu'on avait tout essayé et que rien ne pouvait réussir. Ce vieux retraité, épi-loguant sur le déclin économique de l'endroit, m'a dit: «De ma vie je n'ai jamais vu une autre région pour laquelle Dieu ait tant fait et l'homme si peu». En d'autres termes, il pensait aux ressources naturelles de l'endroit, au potentiel humain et à ce qu'il représentait et il se désolait de voir que personne, en 50 ans, n'avait tenté quoi que ce soit pour enrayer la chute économique et que l'homme ne s'était pas montré à la hauteur des responsabilités qui lui incombaient de mettre en valeur les ressources existantes.

Monsieur le président, messieurs, je vous remercie de votre patience.

Le PRÉSIDENT: Merci infiniment, monsieur Daley. Vous nous avez tracé un excellent tableau de la situation qui existe dans l'Île du Prince-Édouard. Votre étude est excellente et je suis persuadé que, si l'on vous vient en aide, vous irez loin dans le domaine de la mise en valeur de l'Île du Prince-Édouard.

Le sénateur HORNER: Je trouve que l'excellence de cet exposé est frappante. C'est le premier exposé, sinon le seul, qui recommande que les gens commencent d'abord à s'aider eux-mêmes avant de réclamer de l'aide financière.

Le PRÉSIDENT: C'est mon avis.

Le sénateur McGRAND: Je voudrais poser une question à M. Daley. Vous avez indiqué que vous prenez pour unité d'étude les limites d'une école secondaire régionale. Pensez-vous qu'on pourrait utiliser l'école secondaire pour préparer la jeune génération à résoudre les problèmes ruraux de l'avenir?

M. DALEY: Sans aucun doute, monsieur le sénateur. J'irais même plus loin. Nous avons fait une étude sur une petite ville de l'Ohio, Yellow Springs. Dans les plans de mise en valeur de cette localité on a si bien tenu compte de l'avenir qu'on s'est appliqué à inspirer aux étudiants le désir de rester dans leur région et à adapter le programme des études aux besoins de la localité. Supposons, par exemple, que la région ait besoin d'un atelier de mécanique et qu'on remarque un jeune homme particulièrement doué dans ce domaine; on attire alors son attention sur la nécessité d'un atelier dans la région et on l'encourage à acquérir la formation indispensable, à rester dans sa région et à la servir selon ses aptitudes. Nous voyons également un autre avantage dans cette manière de faire. Il y a deux ans l'Île du Prince-Édouard ne possédait pas une seule école secondaire régionale; aujourd'hui l'Île en compte 11 qui ont été construites en deux ans, ce qui, d'après moi, est un progrès remarquable. L'Île envisage maintenant la création de centres de formation des adultes qui diffuseront ce genre d'enseignement qui, selon moi, est essentiel au succès de notre programme.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Je voudrais poser deux questions. Tout d'abord, vous avez parlé d'un film qui vient des États-Unis. Ce film s'adapte-t-il suffisamment bien à la situation canadienne?

M. DALEY: Je ne l'utilise plus, monsieur le sénateur. Je n'ai pas pu me procurer les films et les livres nécessaires. J'ai lu attentivement 15 ouvrages américains qui, évidemment, emploient des termes que nous n'employons pas au Canada. Le film décrivait le programme de mise en valeur aux États-Unis. Malheureusement, comme première lacune, il n'abordait pas la question de l'organisation de la population rurale. En second lieu il mettait en relief des institutions et des organismes que nous ne connaissons pas au Canada. La compilation des éléments nécessaires à l'élaboration d'un programme de formation adopté à nos besoins, à nos organismes et à nos institutions est en soi un problème assez difficile à résoudre. Pour répondre à votre question, j'ai utilisé le film parce qu'il montrait ce que les autres avaient fait, mais j'ai dû le faire précéder de longs commentaires et insister sur le fait qu'il s'agissait d'un film américain traitant de programmes américains et qu'il fallait simplement s'efforcer d'en tirer le meilleur parti possible pour nos besoins.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): J'ai une seconde question à poser. Où avez-vous recruté les quelques 40 personnes nécessaires pour former votre conseil? Ces personnes sont-elles des diplômés de vos cours ou viennent-elles d'ailleurs?

M. DALEY: Une fois reconnue la nécessité d'un programme d'expansion rurale, nous nous sommes adressés à tous les organismes importants de l'Île du Prince-Édouard afin d'obtenir des représentants des diverses industries et des divers organismes qui accepteraient de nous aider. Ces organismes nous ont fourni une liste de 400 noms dans laquelle nous avons choisi 44 personnes qui, d'après nous, représentaient assez complètement la vie économique de la province et nous avons ajouté quelques autres noms. Nous avons commencé avec 40 personnes et nous en avons ajouté quatre quand nous nous sommes aperçus que nous avions omis certains domaines; mais ces personnes proviennent de la liste de 400 noms des chefs des divers groupes et organismes de la province.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Daley, j'aimerais vous poser une question. Estimez-vous que le gouvernement fédéral devrait commencer à instituer un service de vulgarisation destiné à collaborer avec les provinces?

M. DALEY: Permettez-moi de revenir un peu en arrière. L'une des raisons majeures, sinon la principale, de la rapidité avec laquelle le programme américain a été mis en œuvre est l'existence d'un service fédéral de vulgarisation qui a son bureau central dans la capitale fédérale, mais qui a un représentant dans chaque comté des États-Unis. Il suffisait d'envoyer à chacun de ces agents des directives du genre: «Voici un nouveau programme fédéral que vous avez mission de mettre en œuvre dès à présent.» Le programme des États-Unis a aussi reçu de l'assistance de la part des collègues qui ont reçu des concessions de terrains. Je m'aventure ici sur un terrain dangereux, car je veux répondre à votre question en toute honnêteté. Nous avons, dans chaque province, des services de vulgarisation qui sont composés de représentants locaux des ministères de l'Agriculture qui ont l'expérience dans différents domaines comme l'élevage de la volaille, l'amélioration des pâturages et autres domaines semblables. Pendant une période d'environ trois mois nous avons tenu des réunions hebdomadaires avec ces représentants du ministère de l'Agriculture de notre province et avec des représentants locaux des différentes industries et nous avons essayé de nous en servir à titre de groupe auxiliaire local pour l'établissement et la mise en œuvre de notre programme de mise en valeur des régions rurales.

Le premier obstacle que nous avons rencontré a été la surcharge de responsabilités dont ces personnes étaient déjà accablées, du moins d'après leurs dires. En second lieu, nous avons trouvé énorme la tâche d'amener des représentants des autorités agricoles qui s'intéressaient au bétail ou à l'amélioration des pâturages ou à la volaille à s'intéresser à jouer un rôle à l'égard de la collectivité en s'intéressant activement aux industries nouvelles, au petit commerce, à l'embellissement et autres questions de ce genre. Arrivés à un point donné de notre expérience, nous avons abandonné notre projet de créer pour notre entreprise un personnel régional recruté à même le personnel existant. Puis il nous est apparu que, si le ministère fédéral pouvait mettre à notre disposition des fonctionnaires capables de travailler avec nous, de nous aider et de nous conseiller, cette assistance serait très précieuse. Je ne songe pas à la création d'un organisme aussi compliqué et aussi considérable que le service de vulgarisation des États-Unis; mais, si je pouvais trouver actuellement dans la province un homme possédant une formation spécialisée en matière d'organisation communautaire et d'expansion régionale et si cette personne pouvait consacrer son temps à travailler avec les groupes locaux et régionaux, cette assistance serait très précieuse.

J'ai demandé hier aux représentants de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles si on envisageait la création d'un service de vulgarisation et ils m'ont répondu: «Probablement pas maintenant». On n'y pense pas du tout. Dans l'Ouest du Canada, on s'efforcera de profiter de la Loi sur le rétablissement agricole des Prairies et les Maritimes peuvent faire un effort pour tirer profit de la Loi sur l'utilisation des terrains marécageux des provinces Maritimes; mais, d'après ce que j'ai pu déduire de mes entretiens d'hier, on ne pense absolument pas à créer un service fédéral de vulgarisation, une équipe fédérale à laquelle nous pourrions nous adresser pour obtenir de l'assistance.

Le sénateur BUCHANAN: Autrement dit, bien que vous ne l'ayez pas exprimé clairement, vous n'avez pas obtenu la collaboration ou les résultats que ces 180 lettres vous avaient fait espérer?

M. DALEY: Il faudrait presque que je vous lise les lettres pour que vous compreniez ce que je veux dire. J'ai posé trois questions dans les lettres. J'ai pensé que ces questions étaient assez anodines, qu'elles n'étaient nullement tendancieuses. J'ai demandé au destinataire de me donner une définition de son travail, de me fournir quelques renseignements sur ses antécédents et

son expérience et, si possible, des exemplaires de certains discours qu'il aurait prononcés ou de certains documents qu'il aurait écrits ou publiés. Au moyen de ces renseignements je voulais être en mesure de juger s'il s'agissait de quelqu'un qui pourrait nous être utile dans une situation déterminée et éviter de commettre l'erreur de dire: «Je crois que ce John Smith pourrait nous aider» et de découvrir à son arrivée que son expérience ne pouvait servir à résoudre notre problème. Bon nombre de gens nous ont écrit et m'ont donné l'impression que leur activité dans le domaine de l'administration fédérale était plus ou moins vague, qu'il y avait des moyens indirects d'obtenir leurs conseils et leurs directives, mais que ce contact direct était assez inusité. Quelques-uns nous ont répondu qu'ils ne comprenaient pas ce que nous leur demandions, nous avons donc écrit une autre lettre et avons finalement obtenu quelques réponses.

Dans l'ensemble, j'ai eu l'impression que nous avons pénétré sur un terrain où il aurait fallu que nous nous fassions précéder de quelqu'un de plus haut placé qui aurait présenté notre cas en disant, par exemple: «Ces personnes veulent explorer les ressources qui dépendent des autorités fédérales et nous aimerions que vous les aidiez. Elles pénètrent dans un domaine qui leur est totalement étranger.»

Le sénateur BUCHANAN: Nous avons eu, nous aussi, les mêmes difficultés.

M. DALEY: En toute équité je dois dire que bon nombre de ces 180 lettres nous ont beaucoup aidés et nous ont brossé un excellent tableau de la situation; mais, dans l'ensemble, je n'ai pas obtenu comme je l'espérais un tableau complet des ressources techniques disponibles. Je pourrais même ajouter qu'il a fallu beaucoup de temps pour découvrir les moyens de bénéficier de ces ressources. Mon ignorance des tenants et aboutissants d'Ottawa m'a fait tâtonner assez longtemps. En fin de compte quelqu'un m'a écrit: «Vous avez besoin d'un annuaire téléphonique du gouvernement» et m'en a envoyé un exemplaire. Je l'ai consulté et, en l'utilisant comme guide, j'ai pris contact avec les personnes que je supposais en mesure de m'aider à résoudre nos problèmes; j'ai établi une liste d'adresses et suis parti de là.

Le sénateur HIGGINS: Monsieur Daley, il est très consolant de rencontrer quelqu'un qui reconnaît que l'assistance financière du gouvernement fédéral n'est pas toujours essentielle à la réalisation de certains projets et qu'on ne devrait solliciter cette assistance qu'après avoir épuisé tous les autres moyens.

Le PRÉSIDENT: Monsieur Daley, votre mémoire indique qu'il faudrait une collaboration beaucoup plus étroite entre les autorités fédérales et provinciales pour bien lancer le programme de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et que, si vous aviez une équipe rurale détachée fournie par le gouvernement fédéral et à qui vous puissiez vous adresser, cela vous donnerait un bien meilleur départ pour la mise en marche du programme en question.

M. DALEY: J'estime qu'une mesure de ce genre pourrait au moins être mise à l'essai d'une façon plutôt satisfaisante dans notre région. En effet, au moment où nous étions occupés à compiler des renseignements relatifs aux initiatives prises en ce domaine en d'autres régions de l'Amérique du Nord, j'ai reçu plusieurs lettres de différentes fondations et de différents organismes qui s'intéressaient à l'Île du Prince-Édouard comme région d'expérimentation à cause de sa situation géographique. On peut faire dans cette province un type d'expérience assez bien contrôlé. Cette région se prête admirablement bien, me semble-t-il, à des expériences en ce domaine. Je suis toujours fermement convaincu que nous avons là une occasion de faire des expériences relativement à cette question et de présenter certaines recommandations découlant de nos initiatives; je crois que nous avons surtout l'occasion de faire là une

expérience relativement à la création d'un organisme de caractère pratique en collaborant avec l'État fédéral sur le plan de l'aide technique, de l'orientation et des services d'assistance. Ici encore il n'est pas question d'assistance financière.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Monsieur le président, je suppose que M. Daley ne s'attendait pas que je lui poserais une question.

M. DALEY: Je m'y attendais, monsieur le sénateur.

Le sénateur TURGEON: Il vous connaît.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je sais que vous portez intérêt au progrès économique de l'Île du Prince-Édouard du point de vue de la sylviculture agricole et autres sujets semblables. N'avez-vous pas fait une étude de la question de l'expansion du commerce des huîtres?

M. DALEY: Je puis dire que la station biologique d'Ellerslie fait de très grands progrès dans le relancement de l'industrie huître. Je pense que vous savez tous que cette industrie, qui était autrefois un complément prospère de notre industrie de la pêche, a cessé de l'être à cause d'une maladie qui s'est attaquée aux huîtres dans cette région. Cependant cette année, pour la première fois au Canada, la station expérimentale d'Ellerslie fait l'élevage des huîtres à partir du moment où elles ne sont que des naissains, c'est-à-dire lorsqu'elles existent à l'état larvaire, jusqu'à ce qu'elles puissent être déposées sur les bancs d'huîtres. On a produit des espèces d'huîtres qui sont réfractaires à la maladie et il y a lieu de croire qu'il s'agit là d'une industrie qu'on va restaurer avec assez de succès. En ce moment, il s'agit d'un travail plutôt scientifique qui est accompli par des hommes de science en laboratoire; ils font de la bonne besogne.

Le sénateur BUCHANAN: Cela peut-il se faire rapidement ou cela exige-t-il une longue période de temps.

M. DALEY: Le programme actuel de revalorisation a été entrepris il y a maintenant cinq ou six ans et il faudra probablement une autre période de cinq ou six ans avant qu'il atteigne son maximum d'efficacité sur le plan économique.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Vous savez certainement, monsieur Daley, que certaines parties de nos rivières sont contaminées, mais je crois pour ma part qu'il est possible de transporter les huîtres pendant la saison de fermeture en des endroits où elles peuvent être épurées. Je sais qu'un membre de ma famille s'occupe de cela. J'ai confiance que le commerce des huîtres dans l'Île du Prince-Édouard peut prendre de l'expansion et produire un effet bénéfique sur l'économie de la province.

M. DALEY: J'en suis convaincu. Incidemment, vous n'avez pas à vous inquiéter de la pollution des cours d'eau pour l'instant. La semaine dernière, huit ponts ont été emportés par le courant; les cours d'eau ne sont pas du tout stagnants et je crois bien que la pollution n'a pas été depuis longtemps à un niveau aussi bas.

Le sénateur SMITH (*Kamloops*): Monsieur le président, en songeant au rôle que le journal local a joué, je me demande si M. Daley voudra bien nous dire si le *Journal-Pioneer* est un journal local ou s'il fait partie d'une chaîne de journaux?

M. DALEY: La devise du *Journal-Pioneer* est la suivante: Le seul journal de l'Île qui appartient aux insulaires.

Le sénateur McGRAND: Êtes-vous natif de l'Île du Prince-Édouard?

M. DALEY: Non, je suis Américain. Ma femme est née dans l'Île du Prince-Édouard et elle est ici afin de m'aider à établir de bons contacts. Nous résidons dans l'Île du Prince-Édouard depuis trois ans. Je ne sais pas comment on nous

appelle maintenant. Elle est originaire de l'Île et je fais des efforts afin de devenir moi un bon citoyen de l'Île, mais je ne sais pas combien de temps il faut pour cela. Nous avons passé nos vacances là-bas, ma femme y a vécu et nous aimons l'endroit. Après trois ans, nous l'aimons encore plus que jamais.

Le sénateur HORNER: J'espère que je ne vais pas blesser mon voisin. D'après une expérience que j'ai eue il y a quelques années, certaines des méthodes qui sont encore utilisées dans l'Île du Prince-Édouard me déçoivent. Il y a des régions du Canada où, si étrange que cela puisse paraître, la population agricole n'est pas aussi dense, mais où l'agriculture est pratiquée selon des méthodes beaucoup plus avancées que celles qui sont en usage dans l'Île du Prince-Édouard. Je songe aux méthodes en usage il y a quelques années. J'ai rencontré à ce moment-là un directeur de compagnie qui possédait un magasin et qui a fait l'achat d'un grand nombre de porcs vivants en provenance de l'Île. Les cultivateurs lui amenaient les bêtes et il devait terminer le travail de boucherie. J'ai été habitué à rencontrer des cultivateurs qui connaissent le métier de boucher; c'est le cas de la plupart des cultivateurs du Québec et même de l'Ouest canadien. Quel que soit l'endroit de l'Europe d'où ceux-ci venaient, c'étaient tous des bouchers experts qui savaient utiliser toutes les parties de la bête. Cet homme-là m'a raconté qu'il devait terminer la préparation des porcs qu'il achetait. J'ai été surpris d'apprendre cela, car j'avais toujours cru que l'Île était un endroit où on continuait de saler les viandes selon toutes les vieilles méthodes connues dans les campagnes.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Le service forestier de la province vous donne-t-il satisfaction, j'entends en ce qui concerne le reboisement et certains autres aspects de la sylviculture?

M. DALEY: Dans la province, nous n'avons pas de service fédéral de sylviculture.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): Je sais très bien que ce service est du domaine provincial.

M. DALEY: On y accomplit un très bon travail. Dans deux régions, on a accordé la priorité à la sylviculture. Il y a des discussions en cours présentement en vue d'obtenir de l'assistance de la station de Fredericton. Cette semaine, nos gens préposés à l'expansion agricole sont là afin de recevoir un cours de formation d'une semaine dans le domaine des méthodes de sylviculture et de la gestion des terrains boisés agricoles. Dans les régions où nous nous efforçons de faire quelque chose, notre ministère provincial accomplit un excellent travail.

Le sénateur MACDONALD (*Queens*): C'est là un champ très important.

M. DALEY: Avant de terminer, j'aimerais à mentionner un point que j'ai oublié tout à l'heure. Vous aurez remarqué que, dans ce cours d'étude que nous avons organisé, nous n'avons pas cherché uniquement à enseigner quelque chose aux gens ni même à leur donner des renseignements qu'ils pourront utiliser. Nous avons aussi essayé de connaître leurs opinions. Les idées exprimées dans les différents rapports que nous avons reçus ont plus que justifié la conviction que nous avons que les gens qui vivent dans de petites régions possèdent des idées valables au sujet de l'amélioration et de l'expansion de leurs régions. Ces gens manquent peut-être des connaissances techniques nécessaires à la réalisation de leurs idées, mais celui qui dit que les gens des petites localités ne pensent pas ou qu'ils manquent de vision au sujet du progrès de leurs collectivités se méprend tout à fait. Ces gens ont donné la preuve qu'ils connaissent bien les problèmes depuis de longues années et qu'ils ont besoin seulement d'une occasion de s'exprimer et de l'occasion de travailler en groupe à la solution de ces problèmes ou enfin qu'ils attendaient seulement qu'on leur fasse

connaître quelques principes scientifiques. Ils ont exprimé un nombre surprenant d'idées et ces idées ont justifié ce que je croyais, à savoir que ces gens peuvent trouver les solutions à leurs problèmes quand on leur en donne l'occasion.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous éprouvé de la difficulté à trouver des chefs pour mettre en œuvre vos programmes communautaires?

M. DALEY: Dès le début, nous avons décidé de former ce groupe de chefs dont je vous ai parlé. C'est ce que nous faisons à l'heure actuelle. Quand nous aurons fait cela, nous aurons un très bon groupe de chefs pour accomplir le travail d'expérimentation.

Le PRÉSIDENT: Messieurs les sénateurs, je suis certain de me faire votre interprète lorsque je dis à M. Daley que nous lui sommes très reconnaissants d'être venu ici ce matin pour nous présenter un mémoire.

—Sur ce, la séance est levée.

Parlement du Canada

1962

COMITE SPECIAL D'ENQUETE DU SENAT SUR
L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

COMITE SPECIAL D'ENQUETE DU SENAT SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Revue

SEANCE DU VENDI 17 AVRIL 1962

Président: L'honorable Arthur M. Doherty

Vice-président: L'honorable Cyril D. Vallentyne

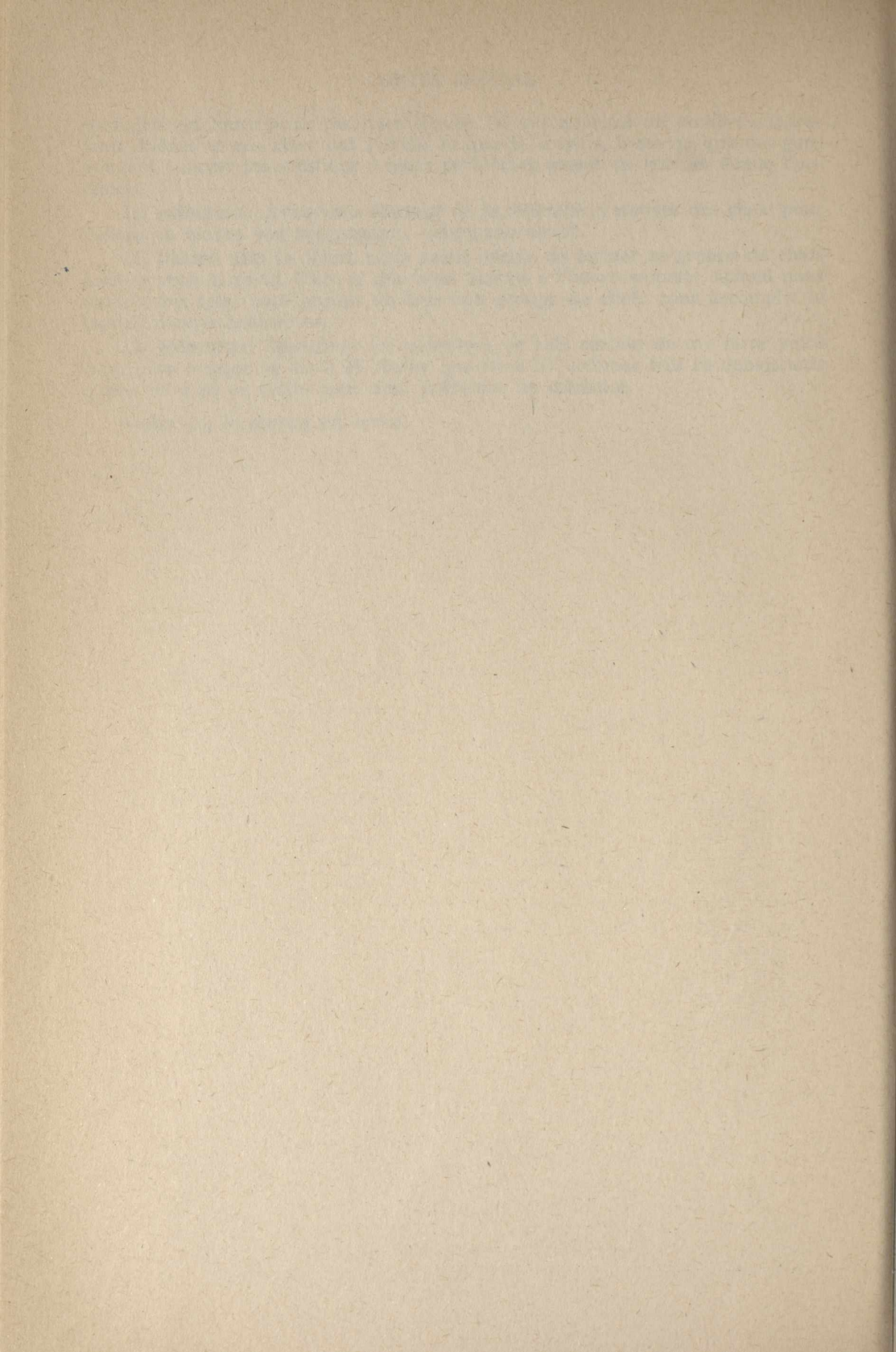
MEMBRE

Le Comité Spécial d'Enquête du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada a tenu sa première séance le 17 avril 1962 à Ottawa. Les membres du Comité sont: L'honorable Arthur M. Doherty, Président; L'honorable Cyril D. Vallentyne, Vice-président; L'honorable J. G. McPherson, L'honorable J. G. McPherson, L'honorable J. G. McPherson, L'honorable J. G. McPherson.

AVRIL 1962

Édition de 1000 exemplaires

Imprimé par la Presse du Sénat
Ottawa, Canada



Ch. 16



Cinquième session de la vingt-quatrième législature

1962

SÉNAT DU CANADA

DÉLIBÉRATIONS

DU

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE DU SÉNAT SUR

L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

Fascicule 5

SÉANCE DU JEUDI 12 AVRIL 1962

Président: L'honorable Arthur M. Pearson

Vice-président: l'honorable Cyrille Vaillancourt

TÉMOINS:

Pour la *Canadian Society of Rural Extension* ou *Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles*. M. W. A. Jenkins, président; M. Lloyd W. Rasmusson, vice-président, et M. L. C. Paul, secrétaire-trésorier.

ANNEXE «C»

Évolution du rôle de l'agent agricole.

ROGER DUHAMEL, M.S.R.C.
IMPRIMEUR DE LA REINE ET CONTRÔLEUR DE LA PAPETERIE
OTTAWA, 1962

26964-7-1



COMITÉ SPÉCIAL DU SÉNAT SUR L'UTILISATION DES TERRES
AU CANADA

Président: l'honorable Arthur M. Pearson

Les honorables sénateurs:

Basha	Leonard	Taylor (Norfolk)
Bois	MacDonald	Taylor (Westmorland)
Boucher	McDonald	Turgeon
Buchanan	McGrand	Vaillancourt
Cameron	Méhot	Veniot
Crerar	Molson	Wall
Emerson	Pearson	White—30
Gladstone	Power	
Higgins	Smith (Kamloops)	
Hollett	Smith (Queens- Shelburne)	
Horner		
Inman	Stambaugh	

(Quorum 5)

ORDRE DE RENVOI

Extrait des procès-verbaux du Sénat:

MERCREDI 7 février 1962.

L'honorable sénateur Aseltine propose, avec l'appui de l'honorable sénateur MacDonald, C.P.—

Qu'un comité spécial du Sénat soit formé pour faire enquête sur l'utilisation des sols au Canada et sur les moyens à prendre pour assurer le meilleur emploi possible de nos terres au profit de la nation et de l'économie canadienne et, en particulier, en vue d'accroître tant notre production agricole que les revenus de ceux qui y participent;

Que le Comité soit composé des honorables sénateurs Barbour, Basha, Bois, Boucher, Buchanan, Cameron, Crerar, Emerson, Gladstone, Higgins, Hollett, Horner, Inman, Leonard, MacDonald, McDonald, McGrand, Méthot, Molson, Pearson, Power, Smith (*Kamloops*), Smith (*Queens-Shelburne*), Stambaugh, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*), Turgeon, Vaillancourt, Veniot, Wall et White;

Que le Comité soit autorisé à retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens et autres employés qu'il jugera nécessaires aux fins de cette enquête;

Que le Comité soit autorisé à assigner des témoins, à faire produire documents et dossiers, à siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et à faire rapport à l'occasion;

Que les témoignages et la documentation recueillis sur la question au cours des six sessions antérieures soient déférés au Comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

Le Greffier du Sénat,
J. F. MacNEILL.

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Table des matières

Table des matières

PROCÈS-VERBAL

JEUDI 12 avril 1962.

Conformément à la motion d'ajournement et à l'avis de convocation, le Comité spécial du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Présents: Les honorables sénateurs Pearson, *président*, Vaillancourt, *vice-président*, Basha, Bois, Buchanan, Higgins, Inman, McGrand, Taylor (*Norfolk*), Taylor (*Westmorland*) et Turgeon.

Aussi présents: M. Ralph A. Stutt, conseiller spécial auprès du Comité et les sténographes officiels du Sénat.

Les témoins suivants de la *Canadian Society of Rural Extension* sont entendus et interrogés individuellement.

M. W. A. Jenkins, président de la Société, directeur de l'Immigration et président de la Commission d'établissement agricole de la Nouvelle-Écosse.

M. Lloyd W. Rasmusson, vice-président de la Société et directeur des agronomes régionaux du ministère de l'Agriculture à Edmonton, Alberta.

M. L. C. Paul, secrétaire-trésorier de la Société et professeur à la section des cours libres en sciences agricoles de l'université de la Saskatchewan, Saskatoon, Saskatchewan.

Sur la proposition de l'honorable sénateur Taylor (*Westmorland*), il est décidé que le mémoire présenté par M. W. A. Jenkins à la Section de la vulgarisation des sciences agricoles à la Conférence des Maritimes de l'Institut agricole du Canada, à Fredericton, Nouveau-Brunswick le 13 juillet 1961 et intitulé «Évolution du rôle de l'agent agricole» (*The Changing Role of the Agricultural Representative*) figure comme appendice C dans les délibérations d'aujourd'hui.

A midi quinze de l'après-midi, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Certifié conforme.

Le secrétaire du Comité,
James D. MacDonald.

PROCES-VERBAAL

Van 12 tot 13 Mei 1911

De vergadering is gehouden op woensdag 12 Mei 1911, te 7 uur 's avonds, in de vergaderingssaal van de Kamer van Koophandel te Rotterdam.

De vergadering wordt geopend door de voorzitter, die de afwezigheid van de leden van de Kamer van Koophandel te Rotterdam, die niet aanwezig zijn, bekend maakt.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 11 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 10 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 9 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 8 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 7 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 6 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 5 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

De voorzitter leest de afhandeling van de vergadering van 4 Mei 1911 voor, die door de Kamer van Koophandel te Rotterdam is aangenomen.

LE SÉNAT

COMITÉ SPÉCIAL D'ENQUÊTE SUR L'UTILISATION DES TERRES AU CANADA

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, jeudi 12 avril 1962.

Le Comité spécial d'enquête sur l'utilisation des terres au Canada se réunit à 10 heures et demie du matin.

Le sénateur ARTHUR M. PEARSON occupe le fauteuil.

Le PRÉSIDENT: Je vous demanderais, messieurs les sénateurs, de faire silence.

Nous avons avec nous ce matin M. W. A. Jenkins, directeur de l'Immigration et président de la Commission d'établissement agricole de la Nouvelle-Écosse. Après lui nous entendrons M. Lloyd W. Rasmusson, directeur des agronomes régionaux du ministère de l'Agriculture de l'Alberta, et finalement M. L. C. Paul, de la Section de la vulgarisation des sciences agricoles à l'université de la Saskatchewan. Ils sont respectivement président, vice-président et secrétaire-trésorier de la *Canadian Society of Rural Extension* (Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles).

Le sénateur HIGGINS: Quelle est cette société? Est-elle appuyée par le gouvernement?

M. W. A. Jenkins (directeur de l'Immigration et président de la Commission d'établissement agricole de la Nouvelle-Écosse, président de la *Canadian Society of Rural Extension*): Monsieur le président et honorables sénateurs, la *Canadian Society of Rural Extension* est un organisme affilié à l'Institut agricole du Canada. Elle ne relève pas du gouvernement; elle est plutôt une association professionnelle que l'on a fondée deux ans passés en vue de relever les normes de la recherche et de l'enseignement dans la vulgarisation des sciences agricoles au Canada, et d'encourager ceux qui travaillent dans ce domaine à accroître leur compétence. Comme je l'ai déjà dit, elle est affiliée à l'Institut agricole du Canada, lequel est une association professionnelle.

Le sénateur BUCHANAN: S'intéresse-t-elle à la vulgarisation générale ou seulement à celle qui a trait à l'agriculture?

M. JENKINS: Elle vise le domaine rural, la vulgarisation sur le plan rural.

Le sénateur HIGGINS: Comment se maintient-elle?

M. JENKINS: Elle est maintenue entièrement par les cotisations de ses membres.

Le sénateur HIGGINS: Est-elle un organisme privé?

M. JENKINS: Oui, monsieur le sénateur.

Le PRÉSIDENT: M. Jenkins va maintenant présenter son mémoire, dont vous avez devant vous un exemplaire. Avant de commencer, monsieur Jenkins, pourriez-vous nous parler brièvement de vos antécédents?

M. JENKINS: Monsieur le président, honorables sénateurs, comme il a été mentionné au début, je suis directeur de l'Immigration et président de la Commission d'établissement agricole au ministère de l'Agriculture de la pro-

vince de la Nouvelle-Écosse. J'ai été nommé à ce poste seulement douze jours passés. Aussi préférerais-je ce matin m'arrêter et faire converger la discussion sur la vulgarisation des sciences agricoles plutôt que sur la question de l'établissement et de l'immigration. J'occupais antérieurement le poste de directeur associé du Service de vulgarisation des sciences agricoles au ministère de l'Agriculture de la province de la Nouvelle-Écosse.

J'ai été diplômé du Collège de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse en 1938, après quoi j'ai dirigé pendant deux ans ce qui représentait alors la plus grande ferme laitière des province Maritimes, à savoir la ferme Beech Hill. J'ai eu mon diplôme du Collège MacDonald en 1942 et je devins par la suite un représentant adjoint d'agriculture. J'ai passé quelque temps dans les forces armées et, à mon licenciement, je suis retourné au ministère de l'Agriculture en qualité d'organisateur du secteur avicole.

J'ai ensuite fait pendant un an du travail post-scolaire en administration des fermes à l'université Cornell, puis je suis retourné en Nouvelle-Écosse à titre de surintendant de l'administration des fermes, un poste que j'ai détenu jusqu'en 1952.

En 1952, je fus nommé directeur adjoint du Service de la vulgarisation des sciences agricoles, et peu de temps après je suis allé à l'université Harvard en vue de l'obtention de ma maîtrise en administration publique. Je devins plus tard directeur adjoint du Service de vulgarisation des sciences agricoles de la Nouvelle-Écosse, poste que j'ai occupé jusqu'au mois d'avril de cette année. Environ deux ans passés je suis retourné à Harvard, et l'année dernière j'ai obtenu un doctorat en administration publique de cette université.

Je crois que cela résume mes antécédents pour autant qu'ils intéressent le présent mémoire.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie.

M. JENKINS: Monsieur le président, honorables sénateurs, la *Canadian Society of Rural Extension* (Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles) désire féliciter le Comité spécial d'enquête du Sénat sur l'utilisation des terres de l'initiative qu'il a montrée tout d'abord en attirant l'attention du public sur la nécessité d'une étude spéciale des problèmes ruraux en notre pays, puis en jetant les bases d'un programme valable de mise en valeur rurale et finalement en encourageant le gouvernement fédéral à adopter et à mettre en vigueur la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. Nous croyons que le programme ARDA arrive au bon moment, qu'il est valable, qu'il permet une nouvelle orientation et offre de nouvelles perspectives d'expansion aux centres ruraux. Il introduit l'étude en groupe de la question de l'exploitation des ressources chez les représentants du gouvernement à ses divers échelons et, de ce fait, il offre un nouveau terrain d'entente sur le plan intergouvernemental.

Il semblerait que la grande difficulté éprouvée dans la mise en œuvre de la Loi sur la remise en valeur des terres agricoles (ARDA) au stade où elle en est présentement, c'est de trouver le meilleur moyen d'atteindre les vastes objectifs projetés dans ce programme en le maintenant dans des cadres administratifs acceptables. Nous recommandons donc que les négociations avec les provinces et le gouvernement fédéral soient complétées aussitôt que possible. Tant qu'on n'en arrivera pas à des ententes fermes et à l'établissement d'une solide structure administrative, la vulgarisation ne peut s'orienter dans aucune direction prescrite. De fait, il ne sera pas possible non plus de réaliser des progrès appréciables à l'égard de toute autre partie du Programme ARDA.

A notre avis, le travail de vulgarisation des sciences agricoles fait ressortir la tâche qui incombe tout d'abord à l'Administration de la loi, la philosophie qui l'inspire et le défi le plus impérieux que cette Administration ait

jamais eu à soutenir. Une telle entreprise vise à encourager le changement et à en arriver à améliorer la vie rurale. Plusieurs de ces changements sont apparents et peuvent être appréciés. Notre intérêt premier porte sur ceux qui concernent les particuliers, leur projets, leurs motifs d'encouragement et leur habileté à s'aider eux-mêmes. Le programme ARDA, élaboré d'après ces considérations, l'emporte sur toute autre entreprise jamais tentée aux fins de la vulgarisation. Même si l'enseignement des techniques de la production et de l'administration doit se poursuivre et même s'il faut continuer de répondre aux questions touchant les problèmes particuliers, les temps nouveaux réclament la contribution d'une aide déterminée qui permettra l'amélioration des conditions de vie d'un grand nombre de collectivités.

Comme le Programme de la remise en valeur et de l'aménagement des terres agricoles ne pourra réussir que si l'on effectue une vulgarisation complète des sciences agricoles et si le travail d'éducation se fait en collaboration étroite avec les gouvernements fédéral et provinciaux, il semble approprié d'examiner certains principes de base qui touchent à l'élaboration et à la direction de tous les programmes de vulgarisation.

Le présent mémoire est divisé en trois parties, dont celles des Principes de la vulgarisation, des conséquences administratives et des Moyens par lesquels le programme ARDA peut être adapté à ces principes et à ces conséquences. J'aimerais commencer par examiner avec vous neuf principes fondamentaux de la vulgarisation.

PRINCIPES

1. Pour pouvoir traiter avec les intéressés, il faut connaître à fond les organisations, les institutions et les organismes déjà établis. Il faut organiser un programme de travail personnel par l'intermédiaire d'organismes autorisés qui soient reconnus et qualifiés.

2. Pour susciter l'intérêt et obtenir l'appui voulu, dans un programme de mise en valeur, il faut faire en sorte que tous les participants comprennent bien les buts visés par le programme en question.

3. Il faut mettre en œuvre un programme éducatif ou un programme de vulgarisation qui soit bien dirigé si l'on veut améliorer la situation:

- a) du côté des connaissances: que les gens soient au courant des problèmes et des ressources et qu'ils puissent juger des solutions de rechange et des possibilités de succès;
- b) du côté de l'attitude: susciter l'intérêt et l'enthousiasme qui engendrent l'effort personnel;
- c) dans les métiers spécialisés: connaissances techniques relatives à la production, l'administration et la commercialisation.
- d) du côté des pratiques: mise en œuvre efficace d'un nouveau programme. Les subventions et l'assistance financière pourront être avantageuses dans les débuts et favoriseront le lancement de nouveaux programmes. Nous exhortons toutefois les intéressés à faire preuve de prudence en matière d'assistance financière, car on peut facilement dépasser la mesure dans ce domaine. Ce qu'il faut souligner ici, c'est que nous devons travailler de concert avec des personnes plutôt que de ne nous occuper que de vaches, de porcs et de charrues. Il appartient aux gens de prendre des décisions et d'apporter les changements nécessaires.

4. En raison de l'accroissement des nouvelles données dues aux recherches et de la complexité des problèmes qui se posent, l'échange de renseignements entre les chercheurs et le public doit se faire dans les deux sens. Il s'ensuit que le service de diffusion, ou de vulgarisation, qui est le moyen de communi-

cation par excellence, devrait disposer de tous les renseignements nécessaires sur les résultats des recherches, les tendances et les besoins des régions rurales.

5. Le programme devra être bien équilibré si l'on veut satisfaire aux besoins de la collectivité. Ainsi, il traitera des techniques de production, de commercialisation, de la gestion, d'apprentissage du métier de chef, du travail des jeunes, des améliorations à apporter à la collectivité et des intérêts culturels et sociaux. Un programme de ce genre devra être mis en œuvre de façon démocratique, de manière à répondre aux besoins et aux intérêts des gens à qui il s'adresse.

6. Tout en traitant des problèmes de l'immédiat, le programme de vulgarisation devra être un programme de longue portée, grâce auquel on pourra prévoir les problèmes plutôt que se borner à faire face aux situations d'urgence; un bon programme de vulgarisation doit tendre vers l'avenir.

7. Pour mener à bien des programmes de vulgarisation organisés avec soin, de façon à résoudre les problèmes qui se posent, à s'adapter à la région et aux personnes intéressées, il faut disposer d'un personnel itinérant hautement qualifié, en matière de vulgarisation, et qui a reçu une certaine formation en physique, en biologie et en sciences sociales. On a besoin également de spécialistes compétents en divers sujets pour appuyer le travail du personnel itinérant; ces spécialistes doivent pouvoir reconnaître et résoudre les problèmes d'ordre technique et expliquer au public en général les découvertes dues aux travaux de recherches.

8. Pour que les membres du service de l'enseignement vulgarisé puissent exercer leurs fonctions d'une façon compétente, il faut maintenir des rapports étroits, sur le plan professionnel et sur le plan matériel entre les gens qui s'occupent de travaux de recherches et de vulgarisation et ceux qui appliquent les programmes agricoles.

9. Le programme de vulgarisation qui se fondera sur les principes énoncés ci-dessus aura bien des chances de réussir. Toutefois, on ne saurait juger de ses résultats ni bien connaître les différents genres d'organismes, de techniques et de méthodes d'enseignement si on n'y ajoute pas un programme de recherches bien organisé en matière d'enseignement vulgarisé.

Ces principes sont à la base de la structure que nous nous proposons d'établir. Nous allons traiter maintenant de la charpente, que nous appellerons en l'occurrence les responsabilités ou les répercussions d'ordre administratif.

LES RESPONSABILITÉS OU LES RÉPERCUSSIONS D'ORDRE ADMINISTRATIF

1. Les objectifs d'un programme de renseignements ou de vulgarisation doivent être clairement établis. Ces buts doivent représenter des réalisations d'ordre financier, social et culturel.

2. Le rôle, la responsabilité et la contribution de chaque organisme qui prend part au programme doivent être clairement définis dès le début de l'établissement du programme. Les lacunes et les malentendus qui pourront se présenter plus tard auront une portée moins considérable.

3. On doit répondre aux besoins des populations locales et régionales par l'intermédiaire des commissions consultatives où sont représentés les localités, les organismes d'enseignement vulgarisé, les instituts de recherches et d'enseignement et les gouvernements aux divers niveaux. M. Albert Kristjanson a fait mention de ces commissions consultatives dans l'exposé qu'il vous a présenté le 15 mars.

4. Toutes les mesures de mise en valeur des collectivités doivent être coordonnées par l'intermédiaire de ces commissions consultatives, aux niveaux locaux et provinciaux.

5. Pour pouvoir disposer d'un personnel de premier ordre, il faut satisfaire à de nombreuses exigences:

- a) On doit fournir les moyens de formation nécessaires en ce qui a trait aux sciences sociales et aux méthodes de vulgarisation, à l'élaboration des programmes, à la méthodologie et aux méthodes d'appréciation.
- b) Il faut établir les emplois sur un plan concurrentiel aux points de vue professionnel et pécuniaire.
- c) Les administrateurs doivent maintenir un excellent moral chez les participants. Ils doivent favoriser l'établissement de normes d'actions élevées, un enseignement avancé, des moyens d'amélioration dans le domaine professionnel et des modes de récompense.
- d) On doit fournir des moyens de formation dans le domaine de l'enseignement.
- e) On doit accorder des bourses d'études dans le domaine de l'enseignement vulgarisé. En outre, nous sommes d'avis qu'un programme d'échange mutuel de travailleurs avertis, en matière de vulgarisation, entre le Canada et d'autres pays serait avantageux de part et d'autre.

Nous sommes maintenant en mesure de compléter notre structure en ajoutant quelques considérations au sujet du programme de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

COMMENT LA LOI SUR LA REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGEMENT DES TERRES AGRICOLES S'ACCORDE-T-ELLE AVEC CES PRINCIPES ET CES RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES?

1. Buts:

Les buts généraux de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles (ARDA) sont à la fois ingénieux et réalistes. L'intervention du gouvernement fédéral et des Provinces dans ce domaine est une innovation pleine de possibilités. L'Administration dispose de moyens considérables pour mettre en œuvre un programme coordonné et à long terme visant à l'usage optimum des ressources et à l'amélioration des collectivités rurales.

Bien que les buts de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles aient été exposés dans leurs grandes lignes, il reste de nombreux détails à mettre au point au sujet des divers projets à réaliser, des dispositions financières à prendre et il reste à décider si l'on devra faire porter tous les efforts du côté des travaux d'ordre matériel ou si l'on devra inclure les problèmes d'ordre sociologique et économique.

2. Programmes:

Il importe de démontrer que la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles a des buts à long terme et que son action ne se borne pas à des projets de travaux matériels uniformes. Dans les débuts, il faudra étudier soigneusement les moyens de remédier aux erreurs qui ont été faites en matière de colonisation dans les régions à rendement marginal ou même nettement insuffisantes. On devra faire l'étude de projets d'assistance financière méritée, en faveur de ceux qui manquent de capitaux. Il serait avantageux de pouvoir disposer d'une source de crédit qui servirait tout particulièrement à l'achat d'engrais et de bestiaux de choix. Ce ne sont là que quelques-uns des excellents projets dont on pourrait favoriser la mise en œuvre dans les régions secondaires et sous-secondaires. Il existe d'autres possibilités dans les domaines non agricoles. Comme le principe fondamental de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles consiste dans la mise en œuvre de programmes d'efforts personnels

en faveur des populations, l'initiative ne doit pas se limiter aux possibilités du domaine essentiellement agricole. Les ministères du Travail, de la Santé et du Bien-être social, des Forêts, des Pêcheries et autres ont sûrement d'importantes fonctions à remplir dans la mise en œuvre des principes à la base de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles.

Il semble que la plus grande difficulté que comporte un programme du genre de celui de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles réside dans la formation des gens. C'est lorsqu'il s'agit d'intéresser les gens, de les faire participer au programme et de les amener à viser à de plus grands objectifs, à changer leurs habitudes et à faire usage des renseignements mis à leur disposition que se pose véritablement le problème. La première œuvre à accomplir se situe par conséquent du côté de l'enseignement vulgarisé. Ce qui signifie que, plutôt que de restreindre la portée de la loi aux projets de production, on devra en élargir les visées de façon à embrasser chacun des aspects de la vie rurale. Ce travail posera entre autres, des problèmes d'ordre technique, social et culturel et il faudra les concilier avec les désirs et les aspirations des gens. Fait intéressant à noter, au cours d'une allocution que M. A. I. Davidson, directeur de l'administration ARDA, prononçait dernièrement devant les membres de la Canadian Forestry Association, il s'exprimait en ces termes: «Je suis d'avis que l'article qui traite de la mise en valeur des régions rurales est l'article le plus important de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et qu'il aura les répercussions les plus considérables dans les régions rurales du Canada».

3. Recherches:

Bien que nous disposions déjà de données de recherches considérables en biologie, en physique et en sciences sociales, il nous en faudra encore davantage à l'avenir. Des recherches d'un nouveau genre s'imposeront également dans le domaine de la vulgarisation. C'est-à-dire que le travail de recherches sera de deux genres: les recherches en vue d'appliquer la vulgarisation et les recherches sur le thème de la vulgarisation. Ce dernier genre de recherches devrait nous fournir les nombreux renseignements dont nous avons besoin sur les facteurs relatifs aux décisions à prendre, aux programmes à établir et aux moyens d'apprécier les réalisations dans le domaine de l'enseignement vulgarisé. L'usage des méthodes appropriées ne répondra pas toujours aux besoins des situations nouvelles. On devra aussi disposer de données en matières de recherches sur l'efficacité des divers genres d'organisations et d'administrations établis en vue de la mise en valeur des régions rurales. Les études-témoin actuellement exécutées dans certaines provinces nous donnent une idée de la nécessité et de la valeur de ce genre de renseignements et de l'usage que l'on peut en faire.

4. Personnel:

Il nous faudra un personnel de premier ordre en matière de vulgarisation et des spécialistes en divers sujets, si l'on veut mener à bien un programme à longue portée de ce genre. C'est à ce personnel qu'il appartiendra de juger des situations, de donner des conseils sur les mesures à prendre, de surveiller la mise en œuvre des programmes, de coordonner les nombreux organismes et de susciter l'intérêt des populations régionales au sujet des décisions à prendre et des moyens d'action à employer en vue de la mise en œuvre des programmes exigeant de l'initiative personnelle.

Bien que le personnel actuel de l'enseignement vulgarisé ait la compétence voulue pour entreprendre une bonne partie du travail de formation relatif à la mise en valeur des régions rurales, il ne saurait ajouter aux travaux dont il est déjà chargé un programme de la portée et de l'ampleur de celui que représente ARDA. Deux conditions s'imposent par conséquent si l'on veut être

en mesure de mettre ce programme en œuvre: a) il faut augmenter le personnel de l'enseignement vulgarisé; b) il faut établir un programme de formation professionnelle et disposer des moyens nécessaires pour hausser le niveau du personnel expérimenté que nous avons actuellement et pour former de nouveaux membres du personnel selon le plan indiqué.

5. Administration:

Il semble, lorsqu'on examine la mise en œuvre actuelle de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles, qu'une définition précise des responsabilités et du rôle du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux sera un des grands facteurs à considérer dans le proche avenir. Le manque de précision de ce côté a semblé retarder jusqu'ici la bonne marche de ce programme. Un exposé clair et net s'impose en ce qui a trait aux buts à atteindre, aux genres de programmes à entreprendre et aux rôles des divers gouvernements.

Pour réaliser un programme comme ARDA, il faut a) avoir accès aux données et aux moyens fournis actuellement par les travaux de recherches en vue d'entreprendre de nouvelles études et b) obtenir le personnel nécessaire à la mise en œuvre des programmes de mise en valeur des régions rurales. Ce travail exige une étroite collaboration entre le personnel de recherches et le personnel de vulgarisation et entre les organismes et les universités qui forment les membres du personnel.

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer dans la mise en valeur des régions rurales. On doit mettre tout en œuvre pour établir une étroite collaboration entre les organismes fédéraux et les organismes provinciaux. Le concept n'est pas nouveau et on peut citer bon nombre d'exemples probants de coopération intergouvernementale. Nous estimons que le programme de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles offre une autre occasion, de portée beaucoup plus vaste, de collaboration future.

Des subventions fédérales aux provinces devraient encourager les services de vulgarisation appropriés à créer des programmes approuvés, ce qui confierait aux provinces l'initiative du travail de vulgarisation lié au programme ARDA. Toutefois la politique, les responsabilités, les fonds, l'organisation, les programmes et le personnel nécessitent des décisions administratives qui relèvent du gouvernement fédéral et des gouvernements provinciaux.

6. Conclusions:

Le programme de la loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles est une conception nouvelle des problèmes du Canada rural. Il offre de grandes possibilités et la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles désire s'aligner et s'associer à ces objectifs méritoires.

Au nom de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles, mes collègues et moi-même vous remercions de l'intérêt que vous portez au rétablissement et à la mise en valeur agricoles. Croyez que nous apprécions votre désir de progrès. Nous sommes persuadés que des progrès appréciables seront faits et vous pouvez être assurés de la participation des vulgarisateurs qui travaillent par tout le Canada.

Monsieur le président, honorables sénateurs, mes deux collègues, M. Rasmusson et M. Paul, vous présenteront des exposés complémentaires qui, j'en suis persuadé, vous intéresseront. J'ignore si vous désirez les entendre dès maintenant ou si vous préférez me poser des questions. Ceci termine mes observations, mais je voudrais faire remarquer que ces trois exposés ne sont pas distincts les uns des autres: ils font tous partie du mémoire de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles.

Le PRÉSIDENT: Les honorables sénateurs souhaitent-ils poser dès maintenant des questions à M. Jenkins ou préfèrent-ils entendre d'abord les deux exposés suivants?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Monsieur le président, étant donné que la plupart d'entre nous avons en main un exemplaire de l'exposé très important et assez technique intitulé: «Évolution du rôle de l'agent agricole» que M. Jenkins a présenté le 13 juillet 1961 à Fredericton, lors de la Conférence des Maritimes, section de la vulgarisation, Institut agricole du Canada, je propose de faire imprimer ledit exposé et de le porter en appendice aux délibérations de ce jour du comité.

Le PRÉSIDENT: C'est entendu.

Le texte de l'exposé de M. W. A. Jenkins figure à l'Appendice C, page 142.

M. JENKINS: Permettez-moi d'ajouter qu'en rédigeant cet exposé je me suis efforcé d'envisager avec objectivité la vulgarisation au Canada, c'est-à-dire de faire la critique de notre travail actuel dans ce domaine mais, en même temps, et je voudrais insister sur ce point, j'estime qu'en agriculture ce travail est beaucoup plus avancé que dans tout autre domaine des ressources renouvelables. Ce que j'essaie de dire, dans cet exposé, c'est que nous pouvons toujours faire mieux. J'envisage donc la question du point de vue critique, mais ne le critique pas par rapport au travail de vulgarisation des autres domaines d'entreprise.

Le PRÉSIDENT: Estimez-vous qu'en Nouvelle-Écosse votre travail de vulgarisation nécessiterait une augmentation sérieuse de l'effectif qui s'y consacre?

M. JENKINS: Je ne recommanderais pas une augmentation considérable, monsieur. Je suis d'avis qu'il nous faut davantage former nos agents de la vulgarisation s'ils doivent se charger de ce rôle nouveau. Jusqu'ici leur orientation a porté sur la production et s'il leur faut aborder les difficultés que présente ce programme j'estime que nous devons envisager une certaine réorientation. Cependant, je suis convaincu que notre personnel est en mesure d'entreprendre le travail.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): C'est une question que je voulais poser. D'après vous, si l'on considère le nouvel aspect du travail de vulgarisation y compris l'élargissement de ses objectifs, le personnel actuellement consacré à cette œuvre est-il depuis trop longtemps habitué à traiter de production et de commercialisation pour pouvoir saisir l'importance du domaine plus étendu et d'y faire œuvre utile? Nous faudra-t-il former un personnel nouveau pour effectuer ce genre de travail?

Le sénateur McGRAND: N'est-il pas difficile de former des hommes à un nouveau travail lorsque celui-ci n'a pas encore été précisé et qu'on ne sait pas au juste ce qu'on demandera à ce nouveau personnel? Il faut pourtant envisager ces question avant de former qui que ce soit.

M. JENKINS: A mon avis, nous avons deux tâches distinctes à accomplir: réorienter notre effectif actuel et former du personnel frais. Je dois dire, incidemment, que M. Paul traitera de la formation que doit recevoir le personnel de vulgarisation.

Le sénateur McGRAND: Permettez-moi de vous poser la question suivante. Prenons, par exemple, ce paragraphe de votre exposé:

Le rôle, la responsabilité et la contribution de chaque organisme qui prendra part au programme doivent être clairement définis dès le début de l'établissement du programme. Les lacunes et les malentendus qui pourront se présenter plus tard auront une portée moins considérable.

Pour la plupart des gens, qu'est-ce que cela signifie?

M. JENKINS: M. Rasmusson l'expliquera.

Le PRÉSIDENT: Je suis d'avis que nous devrions entendre les deux autres exposés.

M. Lloyd W. Rasmusson (Directeur des agronomes régionaux, ministère de l'Agriculture (Alberta) vice-président de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles): Monsieur le président et honorables sénateurs, avant de répondre à la dernière question, je dirais que je ne traiterai probablement pas complètement de tous ses points bien que j'estime la question très importante et digne d'une attention totale.

Le PRÉSIDENT: Voudriez-vous nous indiquer vos antécédents, monsieur Rasmusson?

M. RASMUSSON: Je dirige depuis six ans la section de l'agriculture régionale de l'Alberta. Je suis né et j'ai été élevé sur une ferme de la Saskatchewan septentrionale. Mon père possédait une exploitation rurale près de Canwood. J'ai fait mes premières études dans cette ville puis, en 1936, j'ai obtenu mon diplôme d'agronomie à l'Université de la Saskatchewan.

C'était une époque difficile, ainsi que beaucoup d'entre vous le réalisez, j'en suis sûr. J'ai exercé divers métiers et j'ai fait de l'assurance. Après quatre années passées dans l'armée, je suis revenu à l'assurance. En 1948 je suis entré au Service de la vulgarisation des renseignements agricoles du ministère de l'Agriculture en tant qu'agronome régional, et j'ai travaillé comme tel pendant huit ans dans la région de Lacombe, en Alberta.

Le PRÉSIDENT: Comment êtes-vous passé de la Saskatchewan à l'Alberta?

M. RASMUSSON: C'est une histoire intéressante.

Le sénateur BUCHANAN: Il a été inspiré.

M. RASMUSSON: En fait, mon épouse et moi-même sommes allés passer quelques jours en Alberta pendant la permission qui a précédé mon embarquement et le pays nous a tellement plu que nous avons décidé de nous y installer si je revenais de la guerre.

Le sénateur BUCHANAN: La formation est-elle meilleure aux États-Unis? J'ai remarqué que vous y êtes tous allés pour recevoir une formation complémentaire. Le Canada ne possède-t-il aucune institution qui vaille celles des États-Unis?

M. RASMUSSON: C'est en grande partie vrai, monsieur. Le Canada n'a encore ni les installations ni le personnel nécessaires à l'enseignement de la vulgarisation agricole compte tenu de son rôle toujours en évolution.

Le sénateur HIGGINS: Les États-Unis disposent sans doute de fonds plus importants pour la recherche que le Canada.

M. RASMUSSON: En effet et ils se sont attachés à ce problème depuis plus longtemps.

Le sénateur HIGGINS: Les États-Unis n'ont-ils pas un budget de recherche qui atteint plusieurs milliards, non seulement en matière d'agriculture mais aussi dans les autres sphères?

M. RASMUSSON: Je crois que c'est le cas, monsieur.

Le sénateur BUCHANAN: J'essaie de découvrir si l'on ne pourrait pas faire quelque chose en ce sens dans nos universités.

M. RASMUSSON: Je suis persuadé qu'il devient urgent d'envisager sérieusement le problème et sa solution. Nous devrions fournir plus de facilités que nous n'en avons eues jusqu'à présent.

Monsieur le président et honorables sénateurs, le bref exposé que je désire vous présenter complète l'exposé principal que M. Jenkins vous a fait.

La nécessité de provoquer une action collective et concertée par l'intermédiaire de comités locaux ressort très clairement du discours que M. R. A. Stutt, chef de la Section de l'économie de la terre, au ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, a présenté sous le titre «Possibilités dans le domaine du développement rural au Canada». M. Stutt a présenté cette étude lors de

la 31^e réunion de la *Canadian Agricultural Economics Society* (Société canadienne d'économie agricole) tenue en même temps que la 41^e réunion annuelle et le congrès de l'Institut d'agriculture du Canada, Collège de Regina, Regina (Saskatchewan) le 29 juin 1961 et dont voici un extrait:

...le moyen principal de faciliter la réalisation du Programme est de former des comités aux niveaux de la région, de la zone ou de la localité. Il s'agit en fait de groupes d'organisation constitués par les résidents locaux des collectivités...

...on pourrait envisager la création de comités locaux qui pourraient prendre en charge toute la gamme de projets de rechange pour l'utilisation des terres aussi bien que des projets qui concernent strictement la mise en valeur rurale. Ces comités devraient représenter le noyau des intérêts locaux et servir de moyen d'action pour unifier et diriger la totalité des moyens indivisibles de la mise en valeur d'une région. Ces comités sont le véritable levier de commande d'un programme de mise en valeur rurale et peuvent accomplir trois fonctions principales:

- a) attirer l'attention sur les principaux besoins économiques et sociaux,
- b) coordonner tous les efforts et les ressources de l'endroit et les centrer sur les objectifs communs et, c) améliorer les rapports entre les secteurs ruraux et urbains de la région.

L'idée d'intéresser les résidents locaux à arrêter le plan d'un programme de vulgarisation des renseignements agricoles n'est pas nouvelle. En général on reconnaît que les programmes de vulgarisation qui donnent les meilleurs résultats sont ceux auxquels la population participe de A jusqu'à Z. Il faut que ces programmes soient son œuvre «du point où elle en est» jusqu'à «celui où elle veut aller». La vulgarisation peut et doit aider à faire ressortir les diverses possibilités, de telle sorte que les intéressés puissent décider des meilleurs moyens à prendre pour atteindre leurs objectifs. Il faut que ceux qui supportent les conséquences des mesures adoptées soient ceux qui prennent les décisions. Les programmes de mise en valeur rurale qui donneront les meilleurs résultats seront vraisemblablement ceux dont les dirigeants locaux revendiqueront la paternité.

Il est essentiel d'employer les principaux dirigeants de la localité dans les organisations consultatives du plan. Il est matériellement impossible de faire participer tous les habitants d'une collectivité à un comité du plan des programmes. Cependant, nous pouvons réunir les chefs non professionnels des divers mouvements à cette fin sur une base pratique et représentative. On peut employer différents moyens pour former un comité d'organisation du programme, mais en établissant la composition du comité, on doit tenir compte des représentants:

- a) des organisations,
- b) des régions géographiques,
- c) des groupements de producteurs.

Il devrait y avoir des hommes, des femmes et des jeunes gens parmi les représentants des collectivités.

Dans certaines collectivités, il existe déjà des comités d'organisation appropriés.

En Alberta, les programmes de vulgarisation et les régimes annuels de travail sont mis au point dans chacune des 44 zones agricoles. Ces programmes ont été modifiés graduellement; d'imprécis qu'ils étaient, ils sont devenus des documents rédigés avec soin. La composition du groupe d'organisation varie et évolue; ces gens ne se contentent plus de discuter à l'occasion de l'arrêt d'un plan avec les chefs locaux, les sociétés et organisations agricoles, les groupes de gestion agricole et les conseils des clubs 4-H, ils forment maintenant des conseils consultatifs de renseignements vulgarisés qui ont un statut officiel.

Ces groupes représentent de vastes intérêts locaux. Leurs membres comprennent un certain nombre de personnes parmi les mieux informées et les plus intéressées du district. Ils se réunissent pour un motif bien déterminé: étudier les moyens de collaborer à l'amélioration de leur situation sociale et économique. Il s'agit essentiellement de comités d'organisation d'un programme de vulgarisation agricole. Dans les zones qu'on a retenues aux fins de planification, il se présente divers problèmes de production agricole, de gestion agricole et domestique, de vie familiale, d'initiatives des clubs 4-H et de jeunes, de formation de chef, de techniques de vente des produits agricoles, de conservation des sols et des ressources hydrauliques et de l'expansion des collectivités. Les programmes des organismes de planification sont essentiellement axés sur la solution de problèmes et au cours des ans, ces programmes ont élargi leur champ de recherches.

On peut concevoir que ces comités de planification soient l'embryon d'une expansion future qui engloberait toute l'activité nécessaire à la mise en valeur rurale.

Il ne sera pas facile d'élaborer des programmes pour la mise en valeur rurale. Nous ne pouvons pas organiser de programmes dans le sens hiérarchique. Les programmes qui auront le plus de succès devront prendre racine chez le peuple. Le problème est complexe, parce que les éléments du programme sont complexes. Ils tiennent compte des gens, de leurs besoins, de leurs intérêts; ils comprennent la technologie utile, les méthodes d'éducation, les analyses de situations, la prise de décision, la détermination des mesures à prendre et les projets relatifs à l'orientation des événements qui n'est pas une chose simple.

Les problèmes pourront paraître difficiles, mais les occasions favorisant une utilisation totale et plus rationnelle de nos ressources humaines et physiques sont aussi importantes. Je suis convaincu que les travailleurs de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles sont mis au défi et ils se feront un plaisir d'aider à explorer et à exploiter les immenses possibilités qui découleront sans doute lentement mais sûrement de la mise en valeur rurale.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Rasmusson. A-t-on répondu à votre question, sénateur McGrand?

Le sénateur McGRAND: Pas tout à fait.

Le PRÉSIDENT: Nous allons maintenant écouter l'exposé de M. Paul. Pourriez-vous nous faire connaître vos antécédents, monsieur Paul?

M. L. C. Paul, Professeur au département des cours libres de l'Université de la Saskatchewan, Secrétaire-trésorier de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles: Monsieur le président et honorables sénateurs, voici mes antécédents: Je viens d'une ferme située près de Prince-Albert. Après avoir enseigné dans les écoles rurales pendant un certain temps, je me suis inscrit à l'Université de la Saskatchewan, puis aux Universités du Minnesota et de l'Iowa; ensuite j'ai fait partie du ministère fédéral de l'Agriculture pendant environ 14 ans à la division des services scientifiques. Depuis 1944, je suis membre du personnel du département des cours libres de l'Université de la Saskatchewan où j'ai eu la direction des cours abrégés en agriculture, des journées d'études pratiques sur le terrain et des émissions radiophoniques à l'adresse des cultivateurs.

En ce qui a trait aux autres domaines auxquels je me suis intéressé, je puis dire que j'ai occupé la présidence, en 1959 et 1960, d'un comité national constitué par l'Institut agricole du Canada afin d'étudier le problème de la vulgarisation agricole actuelle et future au Canada. La revue de l'Institut agricole du Canada a mentionné ceci. J'ai passé un court moment aux États-Unis où je me suis initié aux méthodes américaines de vulgarisation ainsi qu'à la formation et à la recherche en ce domaine.

L'été dernier, je suis allé outre-mer pendant quatre mois grâce à une subvention spéciale de la Fondation Nuffield et comme invité du British Council; j'ai étudié les méthodes consultatives en agriculture au Royaume-Uni. J'ai également visité les Pays-Bas, le Danemark et la Suède. J'ai visité un centre international de formation dans le domaine de la vulgarisation où il y avait 135 personnes venant de 42 pays; on utilisait trois langues officielles. Ce fut une expérience enrichissante.

Je compte aussi à mon actif le fait d'être membre directeur du Comité national permanent sur la vulgarisation rurale de l'Association canadienne pour l'éducation des adultes, qui a également étudié ce problème. Je représente l'Université de la Saskatchewan au Conseil de la mise en valeur rurale de la Saskatchewan et je suis secrétaire de la Société canadienne de vulgarisation des renseignements agricoles depuis sa fondation.

Comme l'ont dit MM. Jenkins et Rasmusson, l'éducation est essentielle à tout programme de mise en valeur rurale. Plusieurs groupements demandent de plus en plus actuellement qu'on leur offre des possibilités de formation. Dans notre société en évolution rapide, on a besoin de formation à tous les échelons, tant chez le cultivateur, que chez le dirigeant d'une collectivité, les agents de vulgarisation et les administrateurs. Afin de répondre à ces besoins, on doit mettre au point des programmes éducatifs spéciaux pour chacun de ces groupements; et même au sein d'un groupe, il peut être nécessaire d'adopter des programmes spéciaux. Par exemple, les problèmes de l'éleveur de bestiaux ne sont pas ceux de l'éleveur de porcs. Il importe également que les programmes soient conformes aux niveaux d'instruction de chaque groupe; par exemple, dans certaines collectivités—et ceci est surtout vrai des zones à très faible rendement—le niveau d'instruction est bas et les techniques de production sont arriérées. En d'autres régions, on aura besoin d'un programme totalement différent.

Dans chaque cas, l'objet de la formation devrait être clairement défini. S'agit-il seulement de donner des renseignements ou faut-il former des compétences? Ou encore, tâche beaucoup plus difficile, doit-on modifier l'état d'esprit des gens pour qu'ils s'intéressent aux nouvelles méthodes, acceptent de les essayer et finalement les mettent en pratique?

Au cours de nos dix années passées en Saskatchewan, il s'est produit une modification marquée dans les demandes provenant des agriculteurs qui désirent suivre des cours d'études. Pendant un certain temps, ils voulaient des renseignements sur le santé des bestiaux, sur les récoltes ou sur l'entretien des machines. Maintenant ils mettent l'accent sur l'aide technique plus poussée et plus spécialisée et interrogent sur des sujets comme la question de savoir quel genre d'entreprise il conviendrait de créer, ou sur des sujets relatifs à la science économique et à la gestion ou encore aux vitamines et protéines convenant aux truies qui ont mis bas.

On ne se contente plus de demander comment faire telle chose. Les gens maintenant désirent connaître les solutions de rechange, ils veulent savoir quelles sont les meilleures techniques et pourquoi elles sont meilleures; ils veulent savoir comment atteindre leurs buts.

Maintenant on n'accepte plus que des agents bien formés à la vulgarisation et possédant des renseignements tout récents. Les demandes actuelles portent sur la façon de prendre des décisions; on veut savoir quand il est justifié d'acheter de l'équipement nouveau ou de lancer de nouvelles entreprises. Les détails concernant l'élevage et la vente des bestiaux sont très en demande. On s'intéresse aux nouveautés en fait d'engrais, de produits chimiques, d'huiles, de récoltes, etc. Les cours en matière d'organisation et ceux qui traitent des métiers comme la soudure, la plomberie et l'électricité sont très suivis. Ce qui constitue une amélioration intéressante depuis quelques années, c'est que les agriculteurs assistent à ces cours maintenant; ils ne restent plus à la maison, demandant plus à leurs fils d'assister à ces cours à leur place.

Il serait recommandable que dans tout programme de mise en valeur rurale ces cours soient mis à la disposition des cultivateurs. Pour les gens qui travaillent à temps discontinu hors de la ferme, des cours spéciaux sur la sylvi-culture et le tourisme peuvent être indiqués. Ceux qui quittent la ferme peuvent vouloir acquérir une formation spéciale. Mais ces cours ne seront utiles que dans la mesure où ils répondront aux besoins locaux et si les gens ont suffisamment d'intérêt pour assister à ces cours et pour en accepter les préceptes. Il faudra faire un effort spécial pour inciter les gens qui habitent les régions à faible rendement à profiter de ces cours.

Pour que la mise en valeur rurale devienne une réalité, elle doit susciter l'intérêt et attirer la collaboration des individus et l'assistance des collectivités. Cela exige qu'il y ait des chefs dans les différentes collectivités qui prévoient les réalisations possibles, qui aient la confiance des gens et qui possèdent la compétence et l'art de travailler avec ces gens. Les dirigeants locaux demandent actuellement des cours de formation sur des sujets comme la gestion d'une collectivité, la direction de discussions et de réunions de groupes et sur l'organisation.

Ces programmes éducatifs ne sont pas l'effet du hasard. Les demandes viennent des collectivités, mais la préparation et la réalisation des programmes sont la responsabilité des vulgarisateurs. Cela signifie qu'il doit y avoir des personnes qui possèdent des connaissances techniques et une formation en psychologie et en sociologie, qui connaissent l'éducation des adultes, l'esprit de la vulgarisation, les méthodes et l'organisation des programmes. Ces personnes doivent pouvoir déceler les besoins actuels et futurs, pouvoir attirer des spécialistes du domaine des sols, de la science économique ou de la santé, pouvoir appliquer les découvertes aux problèmes locaux, pouvoir mettre au point des programmes intelligents et pouvoir faire des appréciations.

Il semble que pour atteindre ces trois objectifs: la formation des particuliers, des dirigeants de collectivité et du personnel de vulgarisation, il soit nécessaire de réviser les cours de formation. Le personnel clé, chargé de former les individus et les chefs de collectivité, est le personnel de vulgarisation. Mais il faudra des fonds, du personnel et des locaux pour assurer la formation requise dans l'esprit et les méthodes de vulgarisation.

Dans le vaste domaine de la mise en valeur rurale, il existe plusieurs services de vulgarisation auxquels on fera appel, tels ceux de l'agriculture, de la santé, des ressources naturelles et autres. Le personnel de chaque service nécessitera une formation spécialisée dans le sujet donné, mais pour tous ces services il existe certains besoins communs en matière de vulgarisation qui faciliteront le travail des vulgarisateurs auprès des gens et leur permettra d'opérer des modifications.

Afin de pourvoir à ces besoins communs, on devrait disposer d'institutions compétentes qui puissent assurer cette formation. Les vulgarisateurs se tournent vers les universités pour recevoir cette formation.

Puisque la formation des vulgarisateurs est la clé d'un programme rural à long terme, il semblerait approprié que des fonds du gouvernement fédéral soient mis en disponibilité de créer des centres appropriés de formation. Si l'on veut un personnel plus nombreux de vulgarisateurs pour cette tâche d'envergure nationale, il semble approprié également que des fonds de l'État servent à embaucher de nouveaux vulgarisateurs pour appliquer les programmes approuvés du gouvernement fédéral et des provinces.

C'est en utilisant les fonds publics pour la formation du personnel de vulgarisation, les chefs de collectivité et les cultivateurs préparant ceux-ci à exécuter les projets de recherches et les programmes soigneusement planifiés

et adéquatement financés, que l'on réalisera le mieux, je crois, l'objectif visé, qui est l'amélioration de la vie rurale; ainsi, cela rapportera-t-il le maximum de profit compte tenu de la mise de fonds.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, avez-vous des questions à poser?

Le sénateur McGRAND: J'aimerais qu'on réponde à ma question immédiatement. Je songe à la Nouvelle-Écosse. Pourriez-vous me dire approximativement comment vous aborderiez le problème d'une collectivité rurale de la Nouvelle-Écosse comme Caledonia ou Saint-André ou toute autre collectivité qui doit résoudre le problème de garder les gens sur la terre et leur assurer leur subsistance? Comment vous y prendriez-vous dans le cas d'une de ces collectivités? Décrivez-moi la structure d'un programme-pilote? Chaque collectivité a quelque chose qui la différencie un peu des autres, je le sais, mais quelle serait votre façon d'aborder le problème d'une quelconque de ces collectivités?

M. JENKINS: Vous avez touché là, monsieur le sénateur, le nœud du problème, et je pense que vous vous en rendez compte. Pour trouver une solution à ce genre de problème je crois, monsieur, qu'il faut se rendre dans ces collectivités, discuter de la question avec les gens et, avant tout, tâcher de leur faire comprendre qu'il existe un problème, à supposer évidemment que cette région ait à résoudre un problème. Puis, après avoir indiqué aux intéressés les divers moyens de le régler, leur demander s'ils ont quelques propositions à formuler, ne serait-ce qu'en partie.

Autrement dit, j'essaie de faire ressortir ici que lorsqu'un problème se pose, on peut ordinairement le rattacher à la façon de penser des gens qui se trouvent dans la région en cause. A mon avis, il faut fournir à ces gens l'occasion d'examiner la situation d'un œil critique, leur proposer certaines solutions et leur fournir, au besoin, de l'aide financière. Après cela, on examinera les autres questions.

Cette réponse est sans doute bien trop brève, mais pour ce qui est du point que vous avez soulevé tantôt, le problème qui se pose est celui de pouvoir demeurer quelque temps auprès de ces gens. Jusqu'ici, nos représentants agricoles et nos agents vulgarisateurs n'en ont pas eu le temps. Nous répondons aux questions qu'on nous pose quant à la sorte d'engrais chimiques qu'il faut utiliser, la quantité qu'il faut employer, etc., mais nos représentants n'ont pas examiné l'ensemble du problème qui se pose à la collectivité. Voilà ce qu'il nous faut envisager à l'heure actuelle. Voilà le domaine d'activité que vous avez si bien signalé à notre attention.

Le sénateur McGRAND: Je n'ai que quelques observations à formuler. J'ai demeuré à la campagne toute ma vie. Je m'intéresse aux gens de la campagne. Selon moi, la majorité d'entre eux estiment qu'ils ont des terres pauvres, qu'elles ne sont pas très bonnes. Ils veulent vendre leur ferme et s'en aller. Ils songent à l'avenir de leurs enfants et se disent qu'il y a mieux à faire que d'exploiter une terre où ils n'ont pas connu grand succès.

Lorsque vous irez vous entretenir avec les dirigeants d'une collectivité, vous constaterez en premier lieu qu'ils manifestent ouvertement leur découragement. Je me demande comment vous pourrez leur inculquer de l'optimisme afin de pouvoir vous mettre à l'œuvre.

M. PAUL: Quelle est la cause de ce découragement? Est-ce la terre? La ferme n'est-elle pas rentable? La vente pose-t-elle un problème?

Le sénateur McGRAND: Cela tient à un concours de circonstances. D'abord, bon nombre de nos collectivités se trouvent loin du marché. A l'époque du cheval tirant la charrette ou le traîneau, il fallait vingt-quatre heures pour se rendre au marché. Si la collectivité voisine était assez proche, le cultivateur pouvait faire le voyage aller-retour en une journée. C'est pourquoi les gens étaient portés à quitter les agglomérations reculées. Ensuite, il y a la question

des écoles. Il est difficile d'avoir des écoles, de maintenir les chemins carrossables en hiver et de les tenir en bon état en été. Au Nouveau-Brunswick, on en est venu à penser que les terres n'étaient pas très bonnes et qu'on n'aurait jamais dû les prendre aux Indiens. Voilà, en partie, ce qui s'est passé.

Je voudrais savoir au juste comment vous entendez aborder ces gens. En Nouvelle-Écosse, la population de chaque comté rural a diminué. Si je ne m'abuse, le comté d'Antigonish comptait autrefois une population de 18,000 habitants tandis qu'il n'en compte plus que 6,000. Parviendra-t-on à maintenir le cultivateur sur la ferme? Je ne crois pas que vous réussissiez à faire revenir les gens à la ferme, mais pourrez-vous au moins endiguer le flot de l'exode et faire en sorte que les cultivateurs n'abandonnent pas leur ferme? Y-a-t-il moyen de raviver l'économie à tel point qu'on pourra convaincre le cultivateur de ne pas quitter sa ferme?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Si l'état des choses est tel que vous le dites, pourquoi alors s'aggraver à la terre?

Le sénateur McGRAND: Parce que ce sont de bonnes terres.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Vous dites qu'il s'agit de terres pauvres.

Le sénateur McGRAND: Non, je ne dis pas que les terres sont pauvres, je dis que les gens ont cru que la terre était pauvre. Il y a beaucoup de bonnes terres. Si ces gens les ont quittées, c'est parce qu'ils se trouvaient à 30 ou 40 milles du marché. Certaines des meilleures terres du Nouveau-Brunswick ont été abandonnées justement à cause de cela; ces gens croyaient que leurs terres n'étaient pas trop bonnes. Ils étaient d'avis que le Seigneur ne les avaient pas favorisés.

Si les terres de ces collectivités sont bonnes et qu'il soit possible de se livrer à l'exploitation forestière, etc., réussira-t-on à endiguer le flot de l'exode hors de ces collectivités rurales?

M. JENKINS: Eh bien, monsieur le sénateur, il me semble qu'il faudrait examiner ce problème sous différents angles. Tout d'abord, notre premier objectif est-il de maintenir le cultivateur sur la ferme à tout prix?

Le sénateur McGRAND: Non, ce n'est pas mon avis.

M. JENKINS: Notre premier objectif n'est-il pas plutôt d'améliorer le niveau de vie de ceux qui restent sur la ferme? S'il en est ainsi, alors il importe à mon avis de signaler à la population rurale les redressements qu'il y a lieu d'effectuer. Ces redressements s'effectueront peut-être par la fusion des fermes, mais cette fusion, à mon sens, doit s'opérer conformément à certains principes économiques, ce qui nous ramène à envisager le problème de la collectivité rurale à partir de deux plans. Le premier plan, selon moi, est celui qui a trait aux principes de la gestion de la ferme, c'est-à-dire qu'il faut convaincre les gens de régions semblables à celles dont vous avez parlé qu'il y a moyen de rendre leurs fermes rentables. Ce moyen, à mon avis, serait peut-être celui de l'expansion; par exemple, le cultivateur qui dispose d'une assez grande superficie pourrait être persuadé de se livrer à l'exploitation forestière tout en faisant l'élevage du bétail, etc. Il incombe à chaque cultivateur d'en décider.

Le programme ARDA, comme je l'entends, ne traite pas de ce problème d'une façon aussi précise qu'il traite du problème des collectivités, mais je soutiens qu'un bon spécialiste en matière d'expansion rurale peut faire beaucoup de bien au sein d'une collectivité non seulement en aidant le cultivateur à régler les problèmes de gestion de sa ferme, mais en étudiant les ressources dont la collectivité est dotée, tout comme il le fait dans le cas d'une ferme particulière. Il peut inciter les gens à prendre des mesures collectives en vue d'améliorer les collectivités tout comme il amène un particulier à améliorer la situation de sa ferme.

Le sénateur McGRAND: Son champ d'activité serait celui de la collectivité, n'est-ce pas?

M. JENKINS: Dans le programme d'expansion rurale, la collectivité constitue le champ d'activité.

Le sénateur McGRAND: La collectivité plutôt que le particulier?

M. PAUL: Il est parfois difficile de faire la distinction.

Le sénateur McGRAND: Vous vous préoccupez du bien-être de la collectivité?

Le PRÉSIDENT: Ou des gens qui composent la collectivité. Comment lancerez-vous le programme d'expansion de la collectivité dans une région rurale, c'est-à-dire dans une région comme celle dont vous venez de parler? Comment amorcer le programme? Cette tâche sera-t-elle dévolue au service d'expansion ou l'initiative sera-t-elle confiée à quelque dirigeant de la région? Et, à supposer qu'il existe un tel dirigeant, comment pourra-t-il savoir qu'il existe un programme d'expansion rurale?

M. JENKINS: Permettez que j'emploie ici un mot dont je me suis servi tantôt, à savoir «cataliseur». A mon sens, le représentant agricole est un cataliseur, c'est-à-dire celui qui incite les gens à penser à leur propriété.

Le sénateur BUCHANAN: Quand vous dites que nous devrions agir ainsi, pensez-vous au cataliseur? Je me demande qui s'occupera de ce travail.

M. JENKINS: Le représentant agricole.

Le sénateur BOIS: Voici, à titre d'exemple, une certaine ligne de conduite que l'on suit depuis près de 40 ans dans la province de Québec. On a commencé par établir que le mal ne tenait pas à ce qu'un homme quittât une ferme pauvre mais qu'il continuât à l'exploiter. Voilà le mal.

Pendant trois ans, j'ai observé un groupe de cultivateurs qui avaient décidé de s'en tenir à certaines lignes de conduite dont ils avaient convenu. Ils ont tenu compte du genre de ferme qu'ils exploitaient, de leurs ressources financières, du nombre de fils qu'ils avaient, etc... Dans plusieurs cas, on n'a pas pu surmonter les difficultés, et l'on a conseillé aux cultivateurs d'abandonner la partie car c'était là l'unique solution.

Bon nombre de cultivateurs étaient disposés à suivre des directives. N'oublions pas qu'il n'était pas facile de contracter des prêts à cette époque. On a dû aborder tous les aspects du problème. On a discuté de l'alimentation du bétail, d'un projet de rotation des cultures, de l'utilisation de tous les engrais, organiques ou chimiques, dont on pouvait disposer. On a continué ainsi, et ces cultivateurs se sont engagés à suivre ces directives pendant cinq ans.

Il s'ensuit que l'an dernier 10,000 fermes du Québec ont suivi cette méthode. Il est facile de constater maintenant que ces gens sont les animateurs de tout mouvement entrepris en vue d'améliorer la situation non seulement de leur propre ferme, mais de la collectivité en général parce que, en réalité, la population non agricole appuie les initiatives des cultivateurs.

Permettez-moi de citer un exemple. Avant les années 30, il n'y avait pas de tabac jaune dans le district de Joliette. Les terres se vendaient \$500, voir même \$300. Puis, quelques spécialistes en agriculture introduisirent la méthode selon laquelle le tabac est séché à l'air chaud, et maintenant une acre de terre agricole se vend au moins \$1,000. Voilà le genre de problèmes sur lesquels on s'est penché. Des groupes d'étude composés de 30 cultivateurs ont été formés; l'on ne formait pas de groupes plus nombreux parce que le spécialiste agricole n'aurait pas pu traiter à fond tous les aspects du problème.

Les cultivateurs ont des familles. Si leurs épouses s'opposent à tel projet, il n'y a rien à faire; toutefois, si elles sont d'accord, tout marche rondement. On tenait compte aussi du nombre de fils qu'avait un cultivateur, ainsi que de toutes les autres ressources dont il disposait.

On a discuté, en outre, de la rentabilité raisonnable d'une ferme, ce qui a conduit à l'organisation de coopératives. Au début, celles-ci étaient trop petites. Nous nous en sommes rendu compte dès le début, mais nous ne pouvions pas commencer autrement. On a compté, à un moment donné, jusqu'à 500 coopératives agricoles régionales. On n'en compte plus maintenant qu'environ 300, étant donné que plusieurs se sont fusionnées.

Appelez-le programme ARDA ou ce que vous voudrez, il nous incombera toujours de fournir aux groupes de cultivateurs tous les moyens possibles de prendre connaissance d'un tel programme; il faut se rappeler qu'on traitera parfois avec un groupe de 30 cultivateurs. Cela rend la tâche plus difficile, mais la responsabilité de trouver une solution au problème qui se pose incombe aux spécialistes dûment qualifiés. Il n'y a pas à en sortir. Malgré tout ce qui se passe dans le Québec, nous nous sommes rendu compte que la difficulté ne résidait pas chez le cultivateur. Nous avons constaté que le plus souvent le cultivateur était prêt à se mettre à l'œuvre, et que son labeur lui rapportait très peu, je vous l'assure. Il faisait de son mieux avec les moyens à sa disposition, mais malheureusement il ne pouvait pas tout changer. Il avait besoin d'approfondir ses connaissances, il avait besoin d'argent et il avait besoin de meilleures méthodes pour l'écoulement de ses produits. Voilà les trois principaux points qui ont retenu notre attention.

A mon avis, la vente des produits de la faune est une question très importante et l'on doit s'en occuper, autrement nous verrons après quelque temps qu'il peut être coûteux de laisser aux autres le soin de faire tout le travail. Cette attitude chasse infailliblement les cultivateurs de leur ferme. Quoi qu'il en soit, il s'agit là d'un problème difficile à résoudre.

Quelles qualités devra posséder le responsable de l'expansion? Il devra être très qualifié. Il devra avoir la meilleure formation possible. Et en plus de tout cela, il lui faudra s'entourer d'experts. Un homme ne peut pas tout connaître. Il aura besoin d'experts en aviculture, en culture maraîchère, et même d'experts pour la culture de certains groupes particuliers de légumes. Aucun homme ne possède toutes les connaissances voulues qui lui permettent de trouver la solution de tous les problèmes. De plus, les problèmes varient d'une région à une autre.

Nous devons reconnaître nos problèmes et y faire face. La loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles ne vise pas à garder tous les cultivateurs sur leurs fermes ou à chasser de sa ferme le cultivateur qui veut y rester. Il faut la considérer sous tous les aspects sociaux et économiques qu'elle comporte.

Le sénateur MCGRAND: J'aimerais en finir avec cette question. C'est une nouvelle attitude ou une nouvelle technique qui semble émaner de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles. D'où vient cette nouvelle attitude, cette nouvelle technique ou cette nouvelle façon de procéder? Vient-elle de ce groupe de vulgarisateurs ou des ministères provinciaux de l'agriculture ou du ministère fédéral de l'Agriculture? Quelle est l'origine de cette nouvelle technique? Comment a-t-elle pris naissance?

M. RASMUSSEN: Monsieur le président, messieurs les sénateurs, je crois qu'il serait imprudent pour les responsables de la vulgarisation des renseignements de préciser les détails de leur programme. C'est une tâche énorme et ils ont besoin de la collaboration de tout le monde et de chaque localité. Tous doivent s'y mettre. J'aimerais cependant ajouter que les responsables de l'expansion auront un rôle de chef, rôle qui devra amener les gens à trouver désirables les buts et les objectifs qu'ils doivent atteindre. Nous ne devons pas prendre les décisions à leur place.

Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais vous avez demandé de préciser les rôles et de dire qui fera le travail. Je ne crois pas qu'une seule

personne ou un groupe de personnes puisse faire le travail; j'aurais davantage confiance en un comité de représentants assurant la coordination.

Dans le mémoire que j'ai présenté, je me suis rangé du côté de M. Stutt, en ce sens que nous pourrions centrer notre attention sur le comité local. Je crois que, en tant que responsables de l'expansion, nous pouvons contribuer à faire ressortir les possibilités du comité local et en venir ensuite à une solution.

Le sénateur INMAN: Comment entrez-vous en contact avec ces localités? Attendez-vous une invitation, ou vous rendez-vous sur les lieux sur réception de renseignements? Comment vous présentez-vous? Vient-on à vous parce que vous êtes un agent vulgarisateur?

M. RASMUSSEN: Il y a plusieurs façons d'aborder ces localités. La première c'est de nous adresser aux particuliers. Nous devons mériter leur confiance. Nous avons quelque chose à leur offrir et nous devons être en mesure de jouer un rôle utile.

Le sénateur INMAN: Comment savez-vous que les localités ont besoin de vos services pour les organiser?

M. RASMUSSEN: Les habitants de la localité discutent de leurs problèmes, de leurs possibilités de résoudre ces problèmes.

Le sénateur INMAN: Supposons que j'appartienne à une localité. Quelqu'un peut-il envoyer une invitation à un vulgarisateur?

M. RASMUSSEN: Je vous remercie d'avoir posé cette question très intéressante, car je ne crois pas que, comme représentants du gouvernement ou comme fonctionnaires, nous ayons le droit d'imposer nos idées ou de faire pression auprès des particuliers.

Le sénateur HIGGINS: Vous n'êtes là qu'à titre de conseillers?

M. RASMUSSEN: Oui, mais nous essayons de gagner la confiance des particuliers et de leur proposer quelque chose de concret pour solutionner le problème qu'ils abordent pour la première fois. Nous devons leur fournir la chance de résoudre eux-mêmes ces problèmes.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'aurais une proposition à faire. J'ai peut-être tort, mais il y a cinq ans que nous étudions cette question de l'utilisation des terres au Canada. Plusieurs personnes sont venues témoigner devant le Comité et ont exprimé leur opinion. Le Comité a recueilli une grande quantité de renseignements et il a recommandé au gouvernement l'établissement d'une loi dans le genre de celle que nous avons actuellement. Je crois qu'on a insisté, et avec raison, sur le fait qu'il doit y avoir un mouvement de cultivateurs, mais je me demande si dans les localités ou régions rurales on sait ce que cela signifie.

Le sénateur BUCHANAN: Voudriez-vous nous dire ce que cela signifie?

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'y arrive. Jusqu'ici le travail dans les régions rurales a été fait par les vulgarisateurs agricoles et ce travail visait surtout la production, la mise sur le marché et la distribution. Nous en sommes maintenant au point où la région rurale devient un problème d'expansion rurale et non uniquement un problème agricole. Il y a maintenant un certain nombre d'éléments dont nous devons tenir compte. Je ne suis pas sûr que les habitants de ces régions sachent où commencer. J'essaie de répondre, dans une certaine mesure, à la question du sénateur Inman.

Les habitants des régions rurales connaissent leur agent de vulgarisation et il me semble que c'est pour eux la façon d'aborder leurs problèmes. Mais le vulgarisateur sait-il quelles mesures prendre? Je me le demande. C'est pourquoi j'ai soutenu, et je crois que le président se souviendra que cette

opinion est contenue dans notre dernier rapport, que ce sont les cultivateurs qui doivent aborder le problème, bien que j'admetsse aussi qu'il faille une certaine autorité pour orienter le travail.

Je songe particulièrement à ce qui pourrait se faire dans ma propre région rurale et dans la localité où j'habite. Nous avons parmi nous un homme qui, il y a plusieurs années, s'est rendu dans la province de Québec; il l'a parcourue et est véritablement le père de l'expansion dont il a parlé. C'est lui qui en est l'initiateur, bien qu'il ne l'ait pas dit. Il savait ce qu'il fallait faire, mais les gens de la localité ne le savaient pas. C'est le genre de vulgarisateur qui devrait faire partie d'un organisme spécialisé en ce domaine. Il faudrait une loi nationale assez flexible pour s'appliquer à n'importe quel problème et à n'importe quelle région du Canada, mais lorsque quelqu'un me demande «Que faudrait-il faire dans cette région?», je ne suis pas en mesure de répondre.

Je sais qu'il y a du travail à faire dans ma propre région. Cela me préoccupe beaucoup mais il ne me servirait à rien de me rendre dans la localité en question et de dire «Il faut que vous joigniez vos efforts et que vous décidiez vous-mêmes» car les gens me demanderaient: «Que devons-nous faire?», et je ne pourrais pas le leur dire. Il se peut que je me croie en mesure de le leur indiquer, mais si je les oriente mal il faudra beaucoup de temps avant qu'on les remette sur la bonne voie.

A mon avis, il est très important de partir du bon pied et il faut que l'orientation soit donnée par une autorité nationale qui soit en mesure de le faire.

Je ne veux pas minimiser le travail ou la compétence des responsables de la vulgarisation, mais je sais très bien qu'il leur faut de l'aide. Jusqu'ici, ils ont consacré tout leur temps à deux sphères particulières: la production et la mise sur le marché et la distribution. Il serait imprudent de leur imposer une tâche pour laquelle ils ne sont pas préparés. Je crois que nous avons au Canada quelques hommes qui savent ce qu'il y a à faire, qui connaissent les moyens, qui savent comment procéder; ils connaissent nos buts et pourraient donner la formation voulue à nos vulgarisateurs qui sont à l'œuvre. Il faudrait une autorité nationale qui assure l'uniformité. Je sais qu'un projet qui serait satisfaisant dans une région ne le serait pas dans une autre, mais tous nos efforts à cet égard doivent tendre vers le même but.

M. PAUL: Monsieur le président, j'ai essayé de faire ressortir que les responsables de la vulgarisation sont au courant de ces nouveaux changements et des nouveaux besoins en fait de certains genres de formation qui n'existaient pas autrefois. Nous connaissons aussi très bien les gens et leurs problèmes. C'est ce qui nous rend plus conscients du fait qu'on a besoin de certains genres de formation. Ainsi, par exemple, la structure de la société, et la façon dont la société fonctionne sont des questions très complexes. Nous devons nous renseigner sur la façon dont les gens apprennent et c'est aussi une question très complexe. Nous devons en saisir l'esprit et nous essayons de le faire en mettant au point diverses méthodes de préparation de programmes.

Nous ne pouvons déléguer une personne qui est uniquement un ingénieur compétent et nous attendre que nos buts soient atteints, car nous travaillons avec le peuple. Une des raisons pour lesquelles notre organisme a été établi, c'est la nécessité du perfectionnement professionnel, afin que nos spécialistes reçoivent le genre de formation dont il a été question. Un comité national travaille actuellement à ce problème, celui de donner une meilleure formation à nos employés qui s'occupent déjà de vulgarisation. Nous espérons que les universités incluront cette formation dans leur programme. L'*Ontario Agricultural College* a déjà commencé et l'Université de la Colombie-Britannique donne un cours. Nous sommes tout à fait d'accord avec vous.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): J'aimerais simplement ajouter que, à mon avis, il est très important qu'il y ait entière collaboration entre l'administration de la Loi sur la remise en valeur et l'aménagement des terres agricoles et les provinces, les divers ministères de l'Agriculture et les services de cours libres de toutes les universités du Canada. Il y a énormément de travail à abattre et il nous faudra le concours des meilleurs spécialistes des divers organismes afin d'atteindre un degré d'excellence.

M. PAUL: Monsieur le président, il y a plusieurs ressources auxquelles on n'a pas eu recours jusqu'ici. Comme M. Jenkins l'a mentionné, il faudra, dans un avenir prochain, définir les responsabilités et faire participer les gouvernements fédéral et provinciaux. Dès que les responsabilités seront déterminées, nous pourrons commencer. Quoi qu'il en soit, il faut que les responsabilités soient clairement définies et cela doit se faire bientôt car c'est ce qui nous paralyse actuellement.

Le sénateur TAYLOR (*Westmorland*): Je sais que le ministère fédéral de l'Agriculture essaie d'éviter le travail de vulgarisation, car il estime que pendant nombre d'années il y a eu une ligne définie de démarcation entre le ministère fédéral de l'Agriculture et les provinces. Mais je crois que le fait demeure qu'il y a eu des cas où le gouvernement fédéral a fait du travail de vulgarisation et c'est un domaine où on en a sérieusement besoin.

Le sénateur McGRAND: Êtes-vous d'accord avec moi lorsque je dis qu'une des lacunes de notre régime actuel vient du fait que notre système d'éducation a insisté sur les sciences matérielles plutôt que sur les sciences sociales?

M. JENKINS: Je partage entièrement votre avis, monsieur le sénateur.

Le sénateur McGRAND: Je reviendrai plus tard sur le vaste domaine de l'éducation.

M. PAUL: Pour faire suite à ce que vous avez dit, monsieur le sénateur, j'aimerais ajouter que, dans d'autres domaines, on peut obtenir des bourses et des subventions, mais dans le domaine de la vulgarisation il y a disette et on a besoin de former des spécialistes dans ce domaine.

Le PRÉSIDENT: Je proposerais qu'on donne à ce programme suffisamment de publicité dans les journaux et à la radio et il est probable que le mouvement se répandra dans une certaine mesure chez les cultivateurs, car on constatera que les chefs d'un grand nombre de régions seront intéressés par ce mouvement et s'adresseront aux services de vulgarisation. Dans plusieurs cas, le mouvement viendra des cultivateurs, si la publicité est suffisante.

Le sénateur McGRAND: Mais quand la demande vient du commun des mortels, c'est habituellement en vue d'en retirer un bénéfice immédiat...

Le PRÉSIDENT: Pas nécessairement. Je ne suis pas d'accord avec vous sur ce point—pas s'ils ont saisi le sens du programme ARDA.

Le sénateur McGRAND: Généralement, l'homme moyen s'intéresse aux bénéfices qu'il pourra retirer de son vivant plutôt qu'aux avantages à long terme.

M. JENKINS: Monsieur le président, nous remarquons quelquefois, en revoyant ce qui a été fait jusqu'ici, qu'on a procédé avec optimisme dans ce domaine, mais, comme le disait le sénateur Taylor, ce n'est que depuis cinq ans que ce Comité a commencé à étudier l'utilisation des terres, mais durant ces années, beaucoup de choses ont été accomplies. Nous avons adopté une loi. L'administration de cette loi a été constituée (ARDA), et nous sommes prêts à agir. Je crois que si nous progressons durant les cinq prochaines années aussi rapidement que durant les cinq dernières, nous aurons fait des progrès considérables vers la réalisation du programme ARDA. On m'a déjà invité plusieurs fois à parler de la remise en valeur rurale aux campagnards de ma province. Il semble que le pays entier se réveille, sénateur Inman, et chaque jour on

invite les vulgarisateurs à aller expliquer aux campagnards le programme ARDA. Je sens un réveil général et un intérêt nouveau, et tout cela provient je crois, de l'initiative que ce Comité a prise il y a cinq ans.

M. PAUL: Je suis d'accord sur ce point, monsieur le président, et je reconnais aussi qu'il faut faire la mise au point sur les objectifs et le rôle de chacun si l'on veut assurer le succès du programme. Je crois que certaines gens dans les provinces n'appuient pas encore complètement le programme parce qu'ils ne le comprennent pas. Il faut déterminer si ARDA est un outil ou une ressource que les provinces pourront utiliser.

Le sénateur McGRAND: C'est pour cela que j'ai posé ma question. Tout part en effet des ministères d'agriculture provinciaux, et j'ai bien peur que ce soit eux que vous devez d'abord convaincre.

Le sénateur HIGGINS: Qu'est-ce qu'une collectivité? Je connais la définition du dictionnaire, mais qu'est-ce que vous entendez par collectivité au point de vue du programme agricole? Comment les limites sont-elles tracées? Comment décider qui fera partie de la collectivité?

M. PAUL: Nous pouvons probablement dire qu'il s'agit d'une communauté d'intérêts.

Le PRÉSIDENT: Une communauté d'intérêts; non pas une agglomération géographique.

Le sénateur HIGGINS: Si 100 personnes voulaient résoudre un problème et se réunissaient pour trouver une solution, diriez-vous qu'ils forment collectivité ou bien les associeriez-vous à des gens situés à 50 ou 100 milles plus loin?

M. JENKINS: Non.

Le sénateur HIGGINS: Si petit soit leur nombre, vous essaieriez de les aider?

M. JENKINS: Oui.

Le sénateur INMAN: Là d'où je viens on appelle collectivité le district où il y a une école.

Le PRÉSIDENT: S'il n'y a pas d'autres questions, je recevrais une proposition d'ajournement.

Le sénateur HIGGINS: Je propose que l'on remercie les trois messieurs qui sont venus nous parler ce matin.

Les honorables sénateurs: Bravo!

Sur ce, la séance est levée.

APPENDICE «C»

* «ÉVOLUTION DU RÔLE DE L'AGENT AGRICOLE»

L'objet principal de cet appendice est d'étudier le rôle de la vulgarisation agricole dans une économie en évolution. Nous partons de deux hypothèses: l'orientation nouvelle de l'agriculture et le déclin rapide de la population agricole indiquent que la vulgarisation, comme toute autre organisation publique au service de l'industrie, traverse un stade de transition. Deuxièmement, les vulgarisateurs se doivent de diriger le rôle futur de leur programme de sorte que la société toute entière en retire un bénéfice public maximum.

Par parenthèse, ajoutons que la nature même de cette étude nous oblige à faire des généralisations élaborées et peut-être grandioses. Il s'ensuit, évidemment, qu'il en reviendra à l'individu d'accepter ou de rejeter les propositions exposées ci-dessous. C'est mon vœu le plus cher que nous, les vulgarisateurs, consacrons assez de temps et d'attention au problème pour orienter convenablement la marche éventuelle de ce programme.

Revenons à notre idée principale; il semble que nous pouvons de bon droit nous demander: «La vulgarisation devrait-elle se préparer à continuer et même à élargir ses cadres actuels pour satisfaire aux nouvelles demandes ou devrait-elle maintenant se préparer à disparaître parce que les problèmes pour lesquels on l'a créée n'ont plus besoin de ce genre d'assistance? Dans toute économie dynamique, les organisations doivent s'adapter aux conditions nouvelles ou laisser la place aux nouvelles organisations qui, elles, répondront aux besoins nouveaux. C'est ce que feu le professeur Schumpeter, parlant des transformations économiques, appelait «la destruction créatrice». C'est-à-dire que l'élimination d'un problème en crée un autre—et ainsi nous allons de l'avant et c'est là la base du progrès. Il n'est certainement pas inconcevable que, d'ici quelques années, notre société sera desservie convenablement et peut-être à un coût moins élevé si le service de vulgarisation s'en allait au Valhalla du professeur Schumpeter.» Il y a des gens, évidemment, qui appuieront cette idée et diront que le programme de vulgarisation a fait son temps. Ces gens fonderaient probablement leur déclaration sur le principe selon lequel nombre de cultivateurs d'ici dix ou vingt ans, seront plus avancés en connaissances techniques que leurs représentants agricoles. On pourrait donc déduire de cela que le représentant agricole évolue plus difficilement que les gens dont il s'occupe. Je crois, qu'en général, cette affirmation est trop forte. Même lorsqu'elle est vraie, les cas ne sont pas difficiles à comprendre. Si un représentant agricole établit un service spécial pour sa clientèle et remporte du succès, il y a une forte tendance à maintenir ce service et peut-être à le perfectionner en réponse à une demande croissante. En maintenant ce service, la répétition des services rendus tend à établir une ligne de conduite déterminée de vulgarisation et nous savons tous qu'il n'est pas facile de briser une habitude. En même temps, je crois que les représentants agricoles doivent trouver les moyens de s'occuper des anciens services déjà établis avec moins d'efforts afin de pouvoir se concentrer plus facilement sur les nouveaux programmes à mesure que les changements se produisent.

Si l'on rejette la proposition voulant que le service de vulgarisation ne soit plus nécessaire, on doit donc déterminer l'orientation que prendront à l'avenir les programmes de vulgarisation. Nous pouvons être assurés d'une chose—les futurs programmes de vulgarisation seront différents de ceux d'aujourd'hui. Ceci dit, on se doit donc de prédire quel sera le rôle de la vulgarisation dans l'avenir. L'évolution est si rapide de nos jours et notre programme

*Étude présentée par M. W. A. Jenkins, à la Section de vulgarisation, Conférence des Maritimes, Institut agricole du Canada, Fredericton (N.-B.) le 13 juillet 1961.

doit être si bien adapté aux changements que je craindrais que ce que l'on propose dans la présente étude soit incomplet, c'est-à-dire qu'on ne tienne pas compte de toutes les conséquences des changements qui nous attendent. En d'autres mots, j'hésite à faire cette prédiction, craignant qu'elle soit trop étroite et trop limitée; qu'elle n'aille pas assez loin en suggérant les changements qui se produiront dans les programmes de vulgarisation futurs.

Avec ces réserves, examinons les besoins de la population rurale dans notre économie sans cesse en évolution. Certainement, ces besoins étaient bien définis à l'époque où les services de représentants agricoles ont été organisés dans les provinces de l'Atlantique il y a quelque 35 ans. Ils se sont transformés au cours de la deuxième guerre mondiale et pendant la période d'après-guerre. De nos jours, ils appartiennent de nouveau à une catégorie différente et les changements dans notre économie se produisent à un rythme si rapide qu'il est difficile d'estimer quels programmes seront nécessaires, même dans un avenir très rapproché.

En un sens, nous pouvons examiner ces changements du point de vue de nos relations avec la population rurale. Sous un autre aspect, notre rôle changeant peut être envisagé du point de vue des campagnards mêmes et du genre de décisions qu'ils doivent faire constamment.

Sous le premier aspect, c'est-à-dire au point de vue de nos relations avec la population rurale, on peut dire, je crois, que l'agent agricole a commencé à fonctionner comme une espèce «d'homme à tout faire» ou bien de «dépanneur». Dans ce rôle, il était appelé à accomplir des tâches telles que soigner les animaux malades, expliquer l'emploi de nouvelles machines et techniques et à faire une foule d'autres choses que les agriculteurs de la région demandaient, à cette époque. Dans ce genre de travaux, on observera que le représentant agricole s'occupait presque toujours des fermiers individuellement et de leurs problèmes en tant que chefs d'entreprise.

Plus tard, la fonction de l'agent agricole en est arrivée au point où le centre d'intérêt est devenu le groupement et les problèmes portaient sur l'organisation de la ferme, les coopératives, les associations d'éleveurs et ainsi de suite. Avec cette rectification, les vulgarisateurs ont cru en général que leurs programmes étaient plus efficaces, atteignant plus de gens et permettant de mener des démonstrations au sein de groupements organisés au lieu de s'adresser à des particuliers comme ils le faisaient auparavant.

Encore plus tard, il y a eu l'inauguration de la méthode de gestion agricole. Ce programme amenait la considération des procédés menant aux décisions, en rapport avec une situation agricole particulière. Pour assurer l'efficacité de la méthode, il a fallu la perfectionner sur chaque ferme en particulier. Il y a donc eu retour à la méthode individuelle.

Avec le développement de la communauté, et tout ce que comprend le nouveau programme ARDA, il semble que la vulgarisation, si elle veut répondre aux besoins de l'avenir, devra revenir maintenant à la méthode de groupe et diriger ses efforts vers le développement de la région. Dans ce nouveau rôle, les vulgarisateurs seront chargés d'évaluer la disponibilité des ressources renouvelables dans les limites d'une région déterminée, d'organiser divers groupements en vue d'une utilisation appropriée de ces ressources, d'affecter les immobilisations dans leur développement et en général de coordonner l'action communautaire requise pour inspirer et encourager les programmes de développement des régions. Ici le véritable problème sera de distribuer les ressources, les immobilisations pour développer les ressources et la création et la direction de rouages institués en vue d'atteindre l'objectif.

Je vois le Représentant agricole comme l'agent catalyseur de cette transformation radicale, laquelle exigera l'application rigoureuse de l'analyse politique,

économique et sociale. Les représentants agricoles, assumant alors leur véritable rôle de chefs de comtés, devront être beaucoup mieux informés en économie, en sociologie et dans les autres sciences sociales.

Passons maintenant à un examen rapide de l'évolution du rôle que doit remplir le Représentant agricole, considérant le point de vue du public agricole qu'il dessert. Cet examen pourra se limiter à l'étude des décisions qu'ont à prendre les familles de cultivateurs. Ces décisions peuvent être classées ou superposées selon divers niveaux ou échelons. Il fut un temps, par exemple, où l'on n'avait guère recours à lui que pour prendre des décisions aussi ordinaire que celle de savoir quelle sorte d'engrais il fallait utiliser pour la culture. Au deuxième niveau se trouve telle ou telle entreprise agricole: par exemple, pouvait-on envisager l'exploitation du porc en même temps que l'industrie laitière ou quelle devrait être la part des cultures commerciales de rapport immédiat dans une ferme laitière? L'aide requise plus récemment et couvrant toutes les phases que comporte l'entreprise agricole atteignait un degré encore plus élevé. Cette forme d'assistance exigeait une connaissance de toute l'exploitation agricole et là il s'agissait de prendre des décisions. En quatrième lieu, un ordre d'assistance encore plus élevé se rapportent à des problèmes impliquant la ferme, l'habitation et la collectivité. Une étude des renseignements donnés démontre qu'une grande partie de notre temps a été consacrée aux décisions du dernier palier. Dorénavant, une plus grande attention devra être accordée aux échelons supérieurs et, si le service de renseignements doit justifier sa viabilité dans ce pays, il lui faudra accéder au degré le plus élevé de la consultation dès que l'occasion s'en présentera. En fait si nous, du service de renseignements, ne relevons pas ce défi ou si nous ne cherchons pas résolument à bien remplir ce nouveau rôle, nous pourrions bien nous éveiller tombant en désuétude ou, ce qui serait encore plus épouvantable, réduits à une douce sinécure. Face à cette alternative, nous devons ou rebâtir le programme actuel en fonction du dynamisme de notre économie ou faire place à un autre organisme de plus grande envergure.

Afin de déterminer s'il est possible de mener à bien ce travail avec le personnel actuel, il serait bon maintenant d'étudier les ressources dont nous disposons dans notre groupe du service des renseignements vulgarisés. Il faut bien admettre, que, de nos jours, une grande partie du travail accompli par le service dans nos comtés n'a pas tenu compte des besoins changeants de l'industrie. Cette lacune ne s'est pas révélée en ces dernières années seulement. En fait, même au tout début, on pouvait dire qu'en général le service de renseignements ne convenait pas, autant qu'on aurait pu le souhaiter, aux besoins des gens. Il n'y a jamais eu assez de personnel, non plus qu'un personnel suffisamment compétent, pour analyser avec justesse la situation en cause et apporter les remèdes propres à augmenter le bien-être des gens dans un district ou un comté donné. Le besoin d'une telle analyse est aujourd'hui plus grand que jamais.

Certainement, toute description analytique d'un représentant agricole devrait comporter en soi l'altruisme comme concept de base. Cette grande majorité d'agents qui sacrifient la famille et les amis au bien de leur clientèle agricole constitue le bastion du service de renseignements. Ce sont les travailleurs infatigables, dévoués et tenaces qui portent sur leurs épaules les problèmes de tous les cultivateurs dont ils soutiennent les intérêts.

Dans une autre catégorie se range le travailleur renseigné, studieux, quoiqu'un peu réservé. Il possède sa matière et dispense volontiers les renseignements à qui en fait la demande. Ce genre d'individu est utile parce qu'il a les pieds bien à terre et confère un élément de stabilité à tout groupe dans lequel il se trouve.

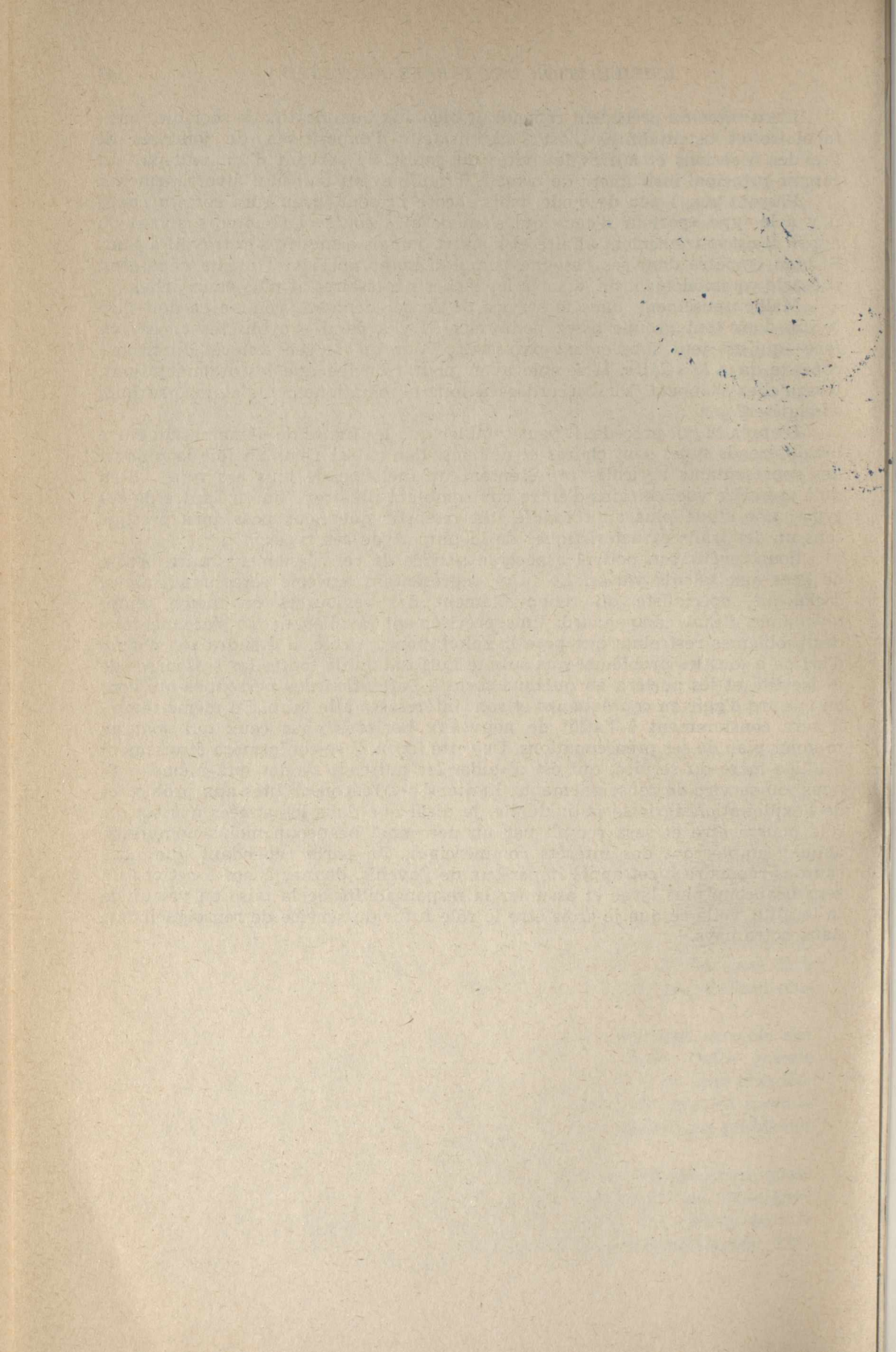
L'antithèse du précédent répondrait bien aux qualificatifs de sociable, spectaculaire et ostentatoire. C'est l'organisateur d'expositions, de journées de grandes occasions et autres festivités du genre. Se servant d'un haut-parleur comme principal instrument de travail, il veille avant tout aux divertissements.

Passant peu à peu de mode, mais encore présent jusqu'à un certain point, il y a le type «porteur d'eau» qui s'amène à la course au moindre signal ou appel. Il est extrêmement affairé et n'arrive jamais à mettre son travail à jour. Si bien empêtré dans ses besognes simples, inappropriées et même dépassées, il écarte commodément de la sorte les tâches nécessaires et plus essentielles.

Malheureusement, dans le service de renseignements, comme ce doit être le cas dans tout groupe assez nombreux, il y a celui—voyons les choses en face—qui est tout simplement paresseux. Pour lui, le seul intérêt du travail consiste dans le salaire. Il semble avoir pour principe que les augmentations, lorsqu'elles viennent, sont accordées à tous automatiquement, alors, pourquoi s'inquiéter?

D'après ce qui précède, il peut sembler que les lignes de démarcation entre les différents types sont claires et définies. Il n'en est rien. En fait la plupart des représentants agricoles représentent un mélange de tous ces types. Bien qu'à première vue, certains d'entre eux semblent illustrer l'un ou l'autre de ces types, une étude plus approfondie fait ressortir que nous possédons presque tous un des traits caractéristiques de la plupart de ces types.

Pour revêtir son nouvel aspect, le service de renseignements aura besoin de gens aux talents variés. Le futur représentant agricole sera organisateur, sociologue, spécialiste du renouvellement des ressources en même temps qu'homme d'État campagnard. Plus précisément, au lieu de ne s'occuper que des problèmes restreints que pose l'exploitation agricole, il étendra son champ d'action à tous les problèmes que suscite l'utilisation de toutes les ressources de la localité et les portera en quelque sorte à l'attention des personnes qui sont en mesure d'agir en conséquence et sont intéressées à le faire. En même temps, il sera constamment à l'affût de nouveaux horizons pour ceux qui sont au premier plan de ses préoccupations. De cette façon, il se conformera étroitement à l'idée-mère du service, qui est d'«aider les autres à s'aider eux-mêmes». Si nous, du service de renseignements, limitons nos responsabilités aux problèmes de l'exploitation agricole individuelle, je dirai que dans les années à venir, ce rôle pourra être et sera rempli par un personnel beaucoup moins nombreux, auquel suppléeront des intérêts commerciaux. Je parie cependant que nous saurons répondre à cet appel impérieux de l'avenir, donner à nos fonctions un sens beaucoup plus large et assumer la responsabilité de la mise en valeur de la localité, voilà ce que je crois être le rôle futur du service de renseignements dans notre pays.



SENAI DU CANADA

Comité spécial d'enquête sur l'Utilisation des Terres au Canada
 5e session, 24e législature, 1962

INDEX

PAGE

AGRICULTURE ET CONSERVATION,
 MINISTÈRE, MANITOBA

Voir

Service mise en valeur rurale, min.
 Agriculture et Conservation

AMÉNAGEMENT RURAL ET DÉVELOPPEMENT
 AGRICOLE

Voir

ARDA

ARDA

Administration	5:127
Buts	5:125,127
Comité interministériel coordination	
niveau fédéral	1:12-3,14
Etudes-pilotes	1:11,12,13-4
Gouvernements fédéral, provinciaux,	
programme conjoint	1:3,15
Parcs récréatifs, aménagement	1:10
Pâturages collectifs, création	1:9
Personnel, organisation	1:12
Rétablissement agricole Prairies, Loi	
administration	1:13
Sylviculture, projets	1:9-10,14
Tir, terrains, aménagement	1:10-1
Utilisation terrains marécageux	
Provinces maritimes, Loi, adminis-	
tration	1:13
<i>Voir aussi</i>	
Canadian Society for Rural Extension	

ATLAS DU CANADA RURAL	
Etablissement	3:61-2,69,70
CAISSE FEDERALE-PROVINCIALE D'EXPANSION RURALE	
Etablissement	3:65,66,69
CANADIAN RURAL SETTLEMENT SOCIETY	
<i>Voix</i>	
(La) Société canadienne d'établisse- ment rural	
CANADIAN SOCIETY FOR RURAL SETTLEMENT	
<i>Voix</i>	
(La) Société canadienne d'établisse- ment rural	
CANADIAN SOCIETY OF RURAL EXTENSION	
Activités	5:121
Cours pour cultivateurs	5:132-3
Mémoire	5:122-7
Personnel	5:126-7,144-5
Principes fondamentaux de vulgarisation	5:123-4
Recherches	5:126
Responsabilités administratives	5:124-5
<i>Voix aussi</i>	
ARDA	
DALEY, M. HARTWELL, DIRECTEUR, DIVISION RECHERCHES, MIN. INDUSTRIE ET RESSOURCES NATURELLES, ILE-DU- PRINCE-EDOUARD	
Discussion	4:111-6
Exposé	4:101-10

DANEMARK

Coopératives crédit composées
d'emprunteurs 3:65,72,73,74

DAVIDSON, M. A.T., DIRECTEUR, ABDA

Curriculum vitae 1:7-9
Discussion 1:13-5
Exposé 1:7-13

DIVISION MISE EN VALEUR REGIONALE,
MIN. INDUSTRIE ET COMMERCE, MANITOBA

Administration mise en valeur
Manitoba 2:36,43
Caisse mise en valeur du Manitoba 2:32
Comité avenir économique du Manitoba 2:37,43
Enquêtes sur localités, genres 2:29-30
Organismes mise en valeur, genres 2:30-2
Progrès accomplis certaines régions 2:33-6
Régions provinciales mise en valeur,
nombre 2:28
Relations avec ABDA 2:37-8
Service d'urbanisme pour régions
urbaines et rurales 2:32-3
Sondages économiques 2:28-9
Succès programme, raisons 2:36-7
Truener, R.E., Directeur, div. mise
en valeur régionale, exposé 2:27-33

FACTEURS HUMAINS CONCOURANT A LA MISE
EN VALEUR DES REGIONS RURALES

Kristjaason, G.A., auteur 2:22,47-50

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Mûftres, commerce 4:114

INDUSTRIE ET COMMERCE, MINISTÈRE,
MANITOBA

Voir

Division mise en valeur régionale,
Industrie et Commerce

JENKINS, M. W.A., DIRECTEUR IMMIGRATION;
PRESIDENT COMMISSION D'ÉTABLISSEMENT
AGRICOLE NOUVELLE-ÉCOSSE; PRESIDENT,
CANADIAN SOCIETY OF RURAL EXTENSION

Curriculum vitae

5:121-2

Discussion

5:123,134-41

Mémoire

5:122-7

KRISTJANSON, M. G. ALBERT, SPECIALISSE
PRINCIPAL SERVICE MISE EN VALEUR RURALE,
MIN. AGRICULTURE ET CONSERVATION,
MANITOBA

Curriculum vitae

2:22

Discussion

2:27,39-46

Exposé

2:22-7

LANCOTOT, M. JEAN-BAPTISTE, REPRESENTANT
"LA SOCIÉTÉ D'ÉTABLISSEMENT RURAL

Curriculum vitae

3:55-6

Discussion

3:70-7

Exposé

3:56-69

LOI SUR REMISE EN VALEUR ET L'AMÉNAGE-
MENT DES TERRES AGRICOLES

Voir

ARDA

MANITOBA

Voir

Division mise en valeur régionale,
min. Industrie et Commerce
Service mise en valeur rurale, min.
Agriculture et Conservation

MATER ET MAGISTRA, ENCYCLIQUE

Citations 3:57-3,76

MISE EN VALEUR DES RESSOURCES

NATURELLES, PROGRAMME, I.-D.-I.

Conseil provincial, 44 personnes 4:106-7,111,116
Cours d'étude 4:103-4,115
Création 4:102
Districts d'écoles secondaires
régionales, limites 4:103,111
Organisation 4:103-7,109
Questionnaire 4:104
Régions-pilotes, établissement 4:102,103,108
Service fédéral vulgarisation 4:107-8,112
Sylviculture 4:115
Techniciens, aide gouvernementale 4:106,107,109

OPPORTUNITIES UNLIMITED

Etats-Unis, film programme expansion
rurale 4:103,111

PAUL, M. L.C., PROF. DEPT. COURS LIBRES,
UNIV. SASKATCHEWAN; VICE-PRES. CANADIAN
SOCIETY FOR RURAL EXTENSION

Curriculum vitae 5:131-2
Discussion 5:134-41
Exposé 5:132-4

(LF) PROBLEME DES PETITES FERMES
AU MANITOBA

Willis, hon. E.F. 2:23

PROGRAMME DE MISE EN VALEUR DES
RESSOURCES NATURELLES, ILE-DU-
PRINCE-EDOUARD

Voir

Mise en valeur des ressources
naturelles, I.-P.-E.

RASMUSSEN, N. LLOYD W., DIRECTEUR
AGRONOMES REGIONAUX, MIN. AGRICULTURE
(ALBERTA); VICE-PRESIDENT, CANADIAN
SOCIETY FOR RURAL EXTENSION

Discussion 5:12^o, 137-8

Exposé 5:129-31

SERVICE MISE EN VALEUR RURALE,
MIN. AGRICULTURE ET CONSERVATION,
MANITOBA

Kristjanson, G.A., spécialiste
principal, exposé 2:22-7

Population régionale, rôle 2:25-6

Principes inspirant expansion rurale 2:23-5

Programme éducatif 2:41,46

Succès programme 2:26-7

Zones agricoles et forestières,
délimitation 2:41

(LA) SOCIETE CANADIENNE D'ETABLISSEMENT
RURAL

ARDA, collaboration 3:59-60

Atlas du Canada rural, publication 3:61-2,69,70

Caisse fédérale-provinciale d'expansion rurale, établissement 3:65,66,69

(LA) SOCIÉTÉ CANADIENNE D'ÉTABLISSMENT

RURAL (Suite)

Chaîne coopérative du Saguenay	3:65-6,76
Chefs, formation	3:72-3
Comité du Sénat sur l'utilisation des terres au Canada	3:52-9
Création	3:57
Crédit en vue expansion	3:64-5
Doctrine sociale catholique	3:57-3
Etude sociologique	3:61
Fermes familiales	3:62
Groupements	3:62
Géographie humaine	3:60
Gestion agricole	3:63-4
<i>Mater et Magistra</i> , citations encyclique	3:57-8,76
Mémoire	3:56-62
Recherche, nécessité	3:60,61
Recommandations	3:62
Rimouski, Syndicat d'aménagement rural	3:67-3
Ste-Clothilde (Chateauguay), aménagement terres noires	3:66-7,91-5
Société coopérative des compagnons de St-Isidore, établissement	3:62,63
Sociétés régionales d'aménagement rural	
Alberta	3:63
Autres régions	3:63
Structures	3:67

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE VULGARISATION

DES RENSEIGNEMENTS AGRICOLES

Voir

Canadian Society of Rural Extension

STUTT, M. R.A., CHEF SECTION
ECONOMIE DE LA TERRE, MIN. AGRICULTURE, OTTAWA

*Possibilités dans le domaine du
développement rural au Canada,*
citation

5:123-30

TRUENNER, M. ROGER B., DIRECTEUR,
DIVISION MISE EN VALEUR REGIONALE,
MIN. INDUSTRIE ET COMMERCE, MANITOBA

Curriculum vitae

2:27

Discussion

2:32-45

Exposé

2:27-38

APPENDICES

A - Facteurs humains concourant à la
mise en valeur des régions
rurales par G. Albert Kristjanson

2:49-50

B - Diocèse de Rimouski, étude démo-
graphique et économique

3:78-87

- La chaîne frigorifique

3:87-91

- Ste-Clothilde (Chateauguay)

3:91-5

C - "Evolution du rôle de l'agent
agricole"

5:142-5

TEMOINS

- Daley, M. Hartwell, Directeur,
Division recherches, min. Industrie
et Ressources naturelles, Ile-du-
Prince-Edouard

4:101-16

- Davidson, M. A.T., Directeur, ARDA

1:7-15

- Jenkins, M. U.A., Directeur Immi-
gration; Président Commission
d'Établissement agricole de la
Nouvelle-Ecosse; Président, Canadian
Society of Rural Extension

5:121-3,134-41

TEMOINS (Suite)

- Kristjanson, M. G. Albert, Spécialiste principal service mise en valeur rurale, min. Agriculture et Conservation, Manitoba 2:22-7, 29-46
- Lanctôt, M. Jean-Baptiste, représentant "La Société canadienne d'établissement rural 3:55-69, 70-7
- Paul, M. L.C., Prof. dépt. cours libres, Univ. Saskatchewan; Secrétaire-trésorier, Canadian Society for Rural Extension 5:131-41
- Rasmusson, M. Lloyd W., Directeur agronomes régionaux, min. Agriculture (Alberta); Vice-président, Canadian Society of Rural Extension 5:129-31, 137-8
- Truemmer, M. Roger B., Directeur, Division mise en valeur régionale, min. Industrie et Commerce, Manitoba 2:27-45

